
Document de référence 2009

1 Chiffres clés 3

1.A.	Chiffre d'affaires par pays destinataire	4
1.B.	Chiffre d'affaires par clientèle (2009)	4
1.C.	Marge brute	5
1.D.	Frais de Recherche et Développement	5
1.E.	Marge opérationnelle	6
1.F.	EBITDA	6
1.G.	Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la Société	7
1.H.	Résultat des activités poursuivies par action (euro/action)	7
1.I.	Résultat de la période par action (euro/action)	7
1.J.	Endettement financier net	7

2 Activité 9

2.A.	Historique	10
2.B.	Le Groupe	13
2.C.	Présence géographique	29
2.D.	Positionnement concurrentiel	30
2.E.	Faits marquants 2009	30
2.F.	Événements récents et perspectives	35

3 Rapport de gestion 37

3.A.	Méthodes comptables	38
3.B.	Compte de résultat	38
3.C.	Investissements au cours des trois derniers exercices	40
3.D.	Évolution des capitaux propres	41
3.E.	Provisions pour autres passifs	43
3.F.	Flux de trésorerie et endettement	44
3.G.	Engagements	44
3.H.	Rémunération des mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants du Groupe	45
3.I.	Risques et incertitudes	63
3.J.	Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	72
3.K.	Litiges, procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage	79
3.L.	Perspectives	80
3.M.	Événements postérieurs à la clôture	80
3.N.	Comptes annuels	81
3.O.	Composition du Conseil d'Administration durant l'exercice clos au 31 décembre 2009	82
3.P.	Responsabilité sociétale d'entreprise – Environnement et Développement Durable : pilotage et performance	88
3.Q.	Indicateurs sociaux	111

4 Comptes consolidés au 31 décembre 2009 125

4.A.	Compte de résultat	126
4.B.	État du résultat global	127
4.C.	État de la situation financière	128
4.D.	Tableau des flux de trésorerie	129
4.E.	Variation des capitaux propres	130
4.F.	Notes annexes aux états financiers consolidés	132
4.G.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	188

5 Comptes annuels 2009 191

5.A.	Compte de résultat	192
5.B.	Bilan	193
5.C.	Variation de trésorerie	194
5.D.	Notes annexes aux états financiers de la Société	195
5.E.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	210
5.F.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	212
5.G.	Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices	217
5.H.	Inventaire des valeurs mobilières	218

6 Gouvernement d'entreprise 219

6.A.	Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Valeo	220
6.B.	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Valeo	238

7 Informations sur la Société et son capital 241

7.A.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	242
7.B.	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	251
7.C.	Renseignements de caractère général concernant le capital	252
7.D.	Informations sur le capital	258
7.E.	Marché des titres de l'émetteur	260
7.F.	Valeo et ses actionnaires	263
7.G.	Informations sur les filiales et participations	267

8 Autres informations 271

8.A.	Document d'information annuel	272
8.B.	Personne responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel	276
8.C.	Table de concordance du document de référence	277
8.D.	Table de concordance du rapport financier annuel	280

Document de référence **2009** contenant le **rapport financier annuel**

Profil du Groupe



Valeo est un Groupe indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour l'industrie automobile, principalement pour la réduction des émissions de CO₂. Valeo compte parmi les premiers équipementiers mondiaux. Le Groupe emploie **52 200** collaborateurs dans **27** pays, dans **120** sites de production, **21** centres de Recherche, **40** centres de Développement et **10** plates-formes de distribution.

Valeo inscrit sa stratégie dans une logique de développement durable et responsable.

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2010, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

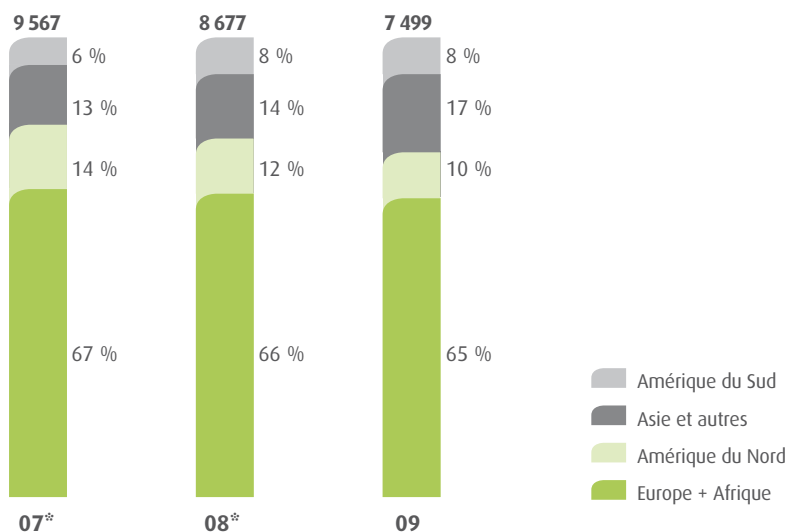
1. Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2009 sous le n° D.09-128.
2. Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2008 sous le n° D.08-338.

Chiffres clés

1.A.	Chiffre d'affaires par pays destinataire	4
1.B.	Chiffre d'affaires par clientèle (2009)	4
1.C.	Marge brute	5
1.D.	Frais de Recherche et Développement	5
1.E.	Marge opérationnelle	6
1.F.	EBITDA	6
1.G.	Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la Société	7
1.H.	Résultat des activités poursuivies par action (euro/action)	7
1.I.	Résultat de la période par action (euro/action)	7
1.J.	Endettement financier net	7

1.A. Chiffre d'affaires par pays destinataire

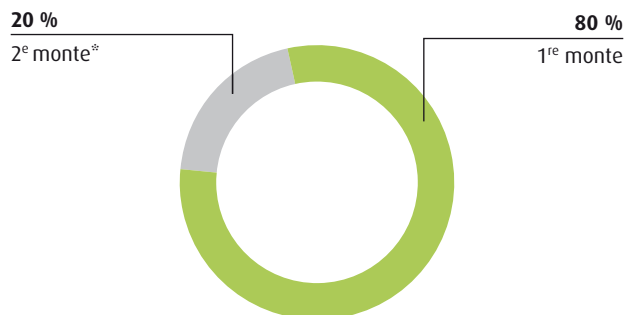
En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



* À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat du Groupe, en particulier du chiffre d'affaires, est modifiée, les autres produits d'activité étant reclassés principalement en déduction des frais de Recherche et Développement. Les chiffres 2007 et 2008 ont été retraités en conséquence.

1.B. Chiffre d'affaires par clientèle (2009)

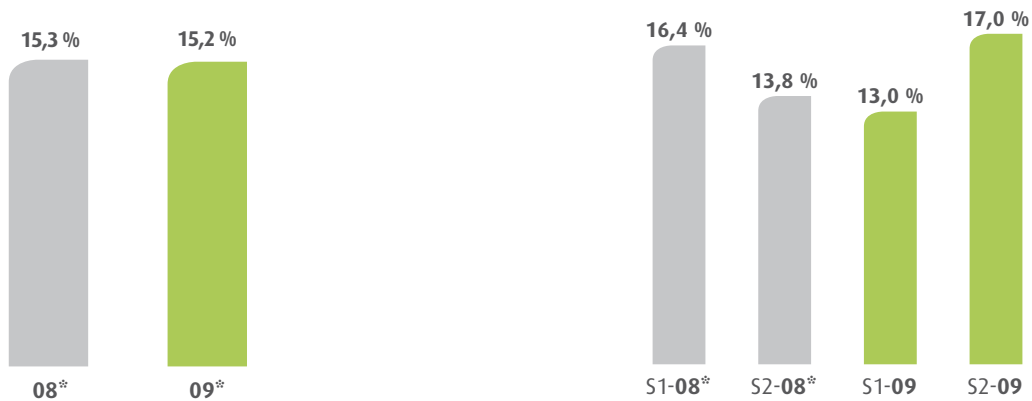
En % du chiffre d'affaires



* Inclus ventes diverses et outillages.

1.C. Marge brute

En % du chiffre d'affaires



* À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat du Groupe, en particulier du chiffre d'affaires, est modifiée, les autres produits d'activité étant reclassés principalement en déduction des frais de Recherche et Développement. Les chiffres 2008 ont été retraités en conséquence.

1.D. Frais de Recherche et Développement

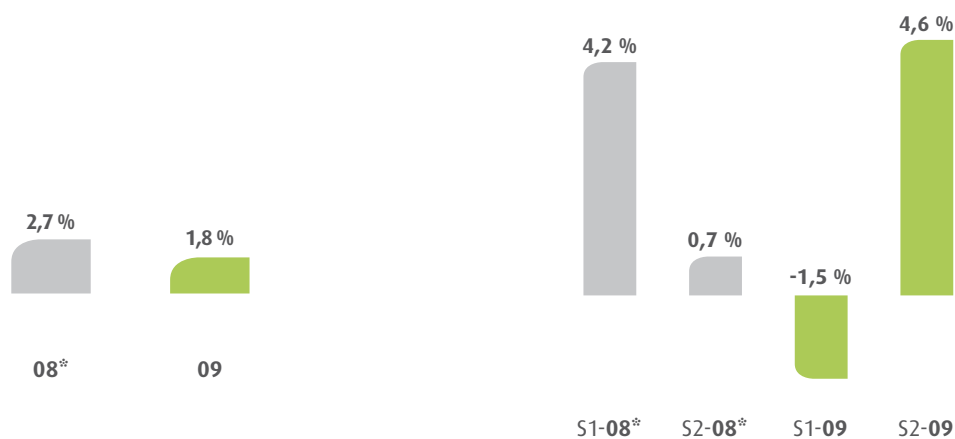
En % du total du chiffre d'affaires, nets des refacturations clients



* À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat du Groupe, en particulier du chiffre d'affaires, est modifiée, les autres produits d'activité étant reclassés principalement en déduction des frais de Recherche et Développement. Les chiffres 2007 et 2008 ont été retraités en conséquence.

1.E Marge opérationnelle

En % du total du chiffre d'affaires

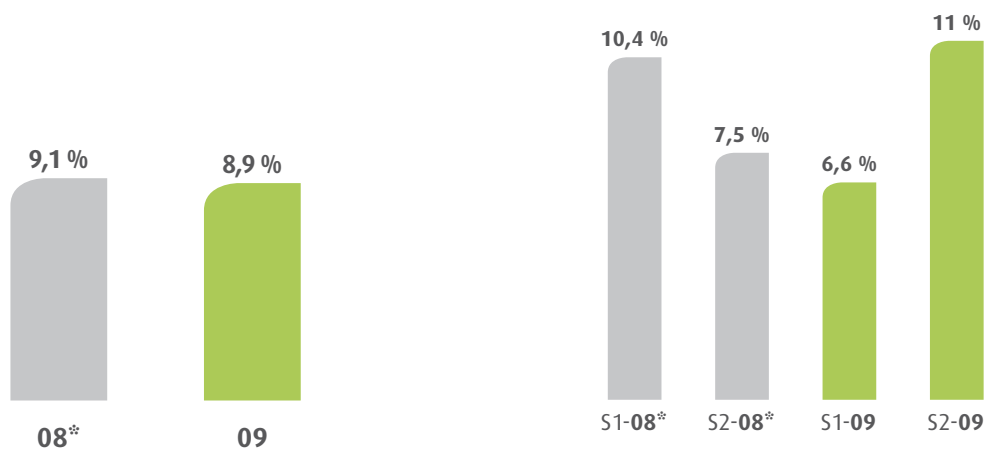


* À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat du Groupe, en particulier du chiffre d'affaires, est modifiée, les autres produits d'activité étant reclassés principalement en déduction des frais de Recherche et Développement. Les chiffres 2008 ont été retraités en conséquence.

1.F EBITDA

Résultat opérationnel avant amortissements, pertes de valeur (comprises dans la marge opérationnelle) et autres produits et charges.

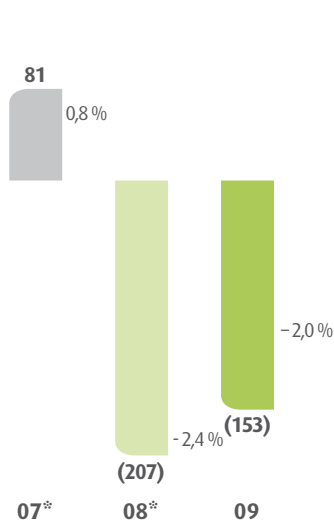
En % du total du chiffre d'affaires



* À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat du Groupe, en particulier du chiffre d'affaires, est modifiée, les autres produits d'activité étant reclassés principalement en déduction des frais de Recherche et Développement. Les chiffres 2008 ont été retraités en conséquence.

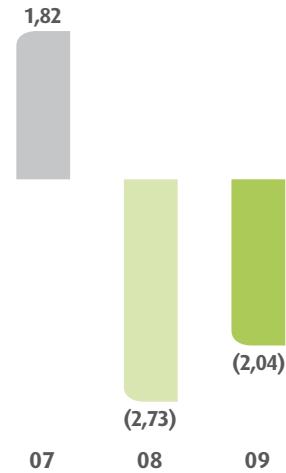
1.G. Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la Société

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires

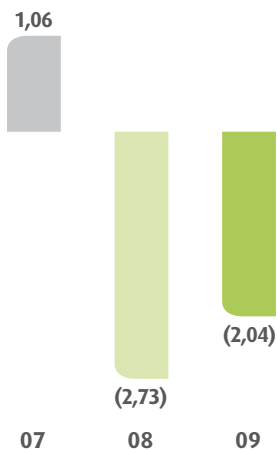


* À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat du Groupe, en particulier du chiffre d'affaires, est modifiée, les autres produits d'activité étant reclassés principalement en déduction des frais de Recherche et Développement. Les chiffres 2007 et 2008 ont été retraités en conséquence.

1.H. Résultat des activités poursuivies par action (euro/action)

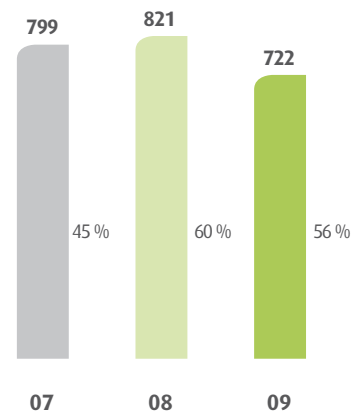


1.I. Résultat de la période par action (euro/action)



1.J. Endettement financier net

En millions d'euros et en % des capitaux propres



Activité

2

2.A. Historique	10
2.B. Le Groupe	13
2.C. Présence géographique	29
2.D. Positionnement concurrentiel	30
2.E. Faits marquants 2009	30
2.F. Événements récents et perspectives	35

2.A. Historique

Les origines du Groupe remontent à la création, en 1923, de la Société Anonyme Française du Ferodo (la « Société ») installée dans des ateliers à Saint-Ouen, près de Paris. La Société distribue puis produit des garnitures de freins et d'embrayages sous licence Ferodo. En 1932, les actions de la Société sont admises à la cotation des agents de change à la Bourse de Paris.

Au cours des années 1960 et 1970, la Société aborde une phase de développement à la fois par diversification sectorielle (systèmes de freins en 1961, systèmes thermiques en 1962, éclairage en 1970 et systèmes électriques en 1978) et par implantation internationale (Espagne en 1963, puis Italie en 1964 et Brésil en 1974). Le 28 mai 1980, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société adopte le nom de Valeo, qui en latin signifie : « Je vais bien ».

À partir des années 1980, Valeo s'impose comme un groupe capable de se développer par des acquisitions réalisées à l'échelle internationale :

1987

- Acquisition de Neiman (sécurité habitacle) et de sa filiale Paul Journée (essuyage).
- Acquisition des activités thermiques de la société Chausson.

1988

- Acquisition de Clausor et Tibbe (sécurité habitacle en Espagne et en Allemagne).
- Création de Valeo Pyeong Hwa (embrayages et couronnes d'embrayages en Corée), de Valeo Transtürk (embrayages et distribution en Turquie) et de Valeo Eaton (embrayages poids lourds aux États-Unis).
- Formation de la société commune Valeo Acustar Thermal Systems Inc. (thermique habitacle aux États-Unis).

1989

- Acquisition de Delanair (thermique habitacle en Grande-Bretagne).
- Acquisition de Blackstone (thermique moteur aux États-Unis avec des activités au Mexique, au Canada, en Suède, en Espagne et en Italie).

Cette politique de croissance s'accompagne d'un recentrage autour de certains métiers et le Groupe cède ses activités non stratégiques (garnitures de freins, allumage, avertisseurs) en 1990.

Au cours des années 1990

Le Groupe met en œuvre une stratégie forte autour de :

- une culture industrielle renouvelée : le Groupe adopte la méthode des 5 Axes en 1991 (voir les 5 Axes dans « Le Groupe », section 2.B.4.3. « Les Fonctions de la Direction Technique ») ;
- un effort de recherche soutenu : en 1992, le Groupe crée un centre de recherche électronique à Créteil (France) et un site de production de modules électroniques à Meung-sur-Loire (France). En 1993, Valeo ouvre des centres de recherche éclairage-signalisation à Bobigny et embrayages à Saint-Ouen (France) ;
- une internationalisation croissante : premières implantations de production au Mexique et au Pays de Galles en 1993 pour le thermique habitacle et en Italie pour l'éclairage-signalisation, et dès 1994, premières sociétés communes en Chine pour les systèmes d'essuyage, le thermique habitacle, l'éclairage-signalisation et les systèmes électriques.

Des opérations de croissance externe se sont poursuivies au cours de la décennie :

1995

- Acquisition des activités thermiques de Siemens en Allemagne.

1996

- Participation dans Mirgor (systèmes thermiques en Argentine).
- Acquisition de Fist S.p.a. et d'une division de Ymos AG (sécurité habitacle en Italie et en Allemagne).
- Acquisition de Klimatizacni Systemy Automobilu (systèmes thermiques en République tchèque).

1997

- Création de sociétés communes embrayages en Inde et en Chine et matériaux de friction en Inde.
- Acquisition d'Univel (sécurité habitacle au Brésil).
- Reprise au sein de Valeo Sylvania des activités automobile Osram Sylvania aux États-Unis (éclairage).

1998

- Acquisition de l'activité « Electrical Systems » d'ITT Industries.

1999

- Acquisition d'une division de Mando (systèmes électriques en Corée du Sud).
- Cession de la participation de 50 % dans la société allemande LuK.

2000

- Création d'une société commune avec Unisia Jecs (transmissions au Japon).
- Acquisition d'une participation dans Zexel (systèmes thermiques).
- Alliance stratégique avec Ichikoh (éclairage au Japon).
- Acquisition des activités automobile de Labinal (en Argentine, Europe de l'Est, Italie, Espagne, France, Inde, Maghreb et Portugal).

Les années 2000

Le Groupe s'engage dans un programme de rationalisation industrielle avec réorganisation de la production sur un nombre de sites réduit, accroissement de la part des sites dans les zones à coûts compétitifs et cessions sélectives d'activités périphériques.

À partir de 2004, Le Groupe met l'accent sur la technologie par des acquisitions ciblées tout en accélérant son implantation en Asie et en particulier en Chine.

2001

- Cessions de l'activité Filtrauto et de Valeo Transmissions Ltd., UK.

2003

- Participation de Valeo augmentée à 50 % dans la société commune ZVCC (Zexel Valeo Climate Control).
- Valeo augmente sa participation dans deux sociétés communes chinoises, pour atteindre 50 % dans les systèmes électriques et 55 % dans les systèmes d'essuyage.

2005

- Acquisition de la division Contrôle Électronique Moteur de Johnson Controls (JCEED), qui conçoit et produit des systèmes complets de contrôle moteur, des unités de contrôle électronique et des modules électroniques de puissance pour actionneurs électriques ainsi que des composants moteur.
- Acquisition des participations détenues par Bosch dans les activités thermiques du Groupe en Asie (Zexel Valeo Climate Control et Valeo Zexel China Climate Control). Ce rachat a permis à Valeo de contrôler l'intégralité du capital de ses activités thermique habitacle et production de compresseurs.
- Augmentation des participations de Valeo dans les deux sociétés thaïlandaises – Siam Zexel Co., Ltd. et Zexel Sales Thailand Co., Ltd – spécialisées dans la climatisation automobile, à 74,9 %.
- Création d'une société commune avec FAWER, la branche Équipements Automobile de FAW en Chine. La nouvelle entité, détenue à 60 %, implantée à Changchun, dans la province du Nord-Est de la Chine, développe et fabrique des compresseurs pour systèmes de climatisation destinés au marché chinois et à l'exportation.
- Création d'une société commune avec Hangsheng Electronics, équipementier automobile chinois de premier rang, afin de

produire des systèmes d'aide au stationnement à ultrasons. Cette société commune est détenue par Valeo à hauteur de 75 %.

- Augmentation de la participation de Valeo dans le capital d'Ichikoh, fabricant japonais de systèmes d'éclairage et de rétroviseurs pour l'industrie automobile (participation portée à 28,2 % du capital).

2006

- Cession de l'activité Moteurs & Actionneurs au groupe japonais Nidec, et de sa participation dans la société Parrot spécialisée dans les technologies Bluetooth et de Logitec, une activité logistique au Japon.
- Acquisition de 50 % de Threestar, l'un des leaders de la fabrication de radiateurs en Corée du Sud. Cette nouvelle entité, dont les 50 % restants sont détenus par Samsung Climate Control Group, est appelée Valeo Samsung Thermal Systems.
- Valeo crée avec Ichikoh une société commune en Chine et augmente sa participation dans Hubei Valeo à 100 %.

2007

- Cession de l'activité Câblage à la société Leoni.
- Acquisition de Connaught Electronics Ltd. (CEL), fabricant irlandais d'équipements électroniques pour l'automobile.
- Création de deux sociétés communes en Inde : Valeo Minda Security Systems et Valeo Minda Electrical Systems India Private Limited.

2008

- Cession de sa division thermique poids lourds à EQT, un fonds d'investissement d'Europe du Nord.
- Création d'une société commune avec la société russe Itelma, fournisseur d'équipements automobile pour les constructeurs russes, dans laquelle Valeo détient 95 %.
- Création d'une société commune en Inde avec le groupe Anand pour la production de systèmes d'éclairage. La nouvelle entité,

baptisée Valeo Lighting Systems India Private Limited, est détenue majoritairement par Valeo.

- Renforcement des liens stratégiques avec Ichikoh, un des leaders de l'éclairage automobile au Japon, par la signature d'un nouvel accord sur la direction opérationnelle et la gouvernance de l'entreprise.

2009

- Le 20 mars 2009 Pascal Colombani prend la présidence du Conseil d'Administration et Jacques Aschenbroich est nommé Directeur Général.
- Une réorganisation profonde destinée à renforcer la rentabilité et l'efficacité du Groupe face à la mondialisation croissante de ses marchés et de ses clients est mise en place. La nouvelle structure simplifiée s'organise autour de quatre Pôles et s'appuie sur le renforcement du rôle des Directions Nationales.
- Les quatre nouveaux Pôles sont : Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite ; Systèmes de Propulsion ; Systèmes Thermiques ; Systèmes de Visibilité.
- La participation de Valeo dans la société commune de compresseurs en Chine a été portée de 60 % à 100 %. La nouvelle entreprise qui produit des compresseurs pour le marché chinois et l'Asie se nomme Valeo Compressor (Changchun) Co., Ltd.

2.B. Le Groupe

2.B.1. Description et organisation générale

2.B.1.1. Profil et organisation du Groupe

Valeo est un Groupe indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour l'industrie automobile, principalement pour la réduction des émissions de CO₂. Valeo compte parmi les premiers équipementiers mondiaux. Le Groupe emploie 52 200 collaborateurs dans 27 pays, dans 120 sites de production, 21 centres de Recherche, 40 centres de Développement et 10 plates-formes de distribution.

Valeo inscrit sa stratégie dans une logique de développement durable et responsable.

2.B.1.2. L'organisation opérationnelle du Groupe

En juillet 2009, une nouvelle organisation est mise en place visant à renforcer la croissance du Groupe ainsi qu'à assurer sa rentabilité et son efficacité face à la mondialisation croissante de ses marchés et de ses clients. Elle permettra au Groupe de mieux répondre aux défis de l'industrie automobile en identifiant des synergies fortes avec une gestion plus efficace et plus proche de ses clients dans les marchés à fort potentiel de croissance. La nouvelle structure simplifiée s'organise autour de quatre Pôles et s'appuie sur le renforcement du rôle des Directions Nationales. Cette réorganisation vise à accélérer la croissance des Familles de Produits du Groupe sur l'ensemble de ses marchés et à améliorer son efficacité.

L'organisation opérationnelle est déclinée en trois niveaux : Groupe, Pôles/Familles de Produits et Divisions opérationnelles. Le Groupe définit les orientations stratégiques, arbitre les allocations de ressources entre les Pôles/Familles de Produits, développe les synergies entre les Pôles au travers des réseaux fonctionnels et des Directions Nationales, analyse et contrôle l'activité des Pôles/Familles de Produits. Ces derniers assurent le contrôle opérationnel de la performance des Divisions et exercent, avec le support des Directions Nationales, un rôle de coordination entre les Divisions

opérationnelles notamment en matière de mutualisation des ressources, d'allocation de l'effort de Recherche et Développement et d'optimisation de la répartition des productions dans les sites industriels. Les Divisions opérationnelles gèrent leur activité à l'intérieur de la zone géographique qui leur est impartie. Elles disposent de l'ensemble des moyens de développement, production et commercialisation nécessaires pour mener à bien leur mission. Par ailleurs, le Groupe a mis en place des principes et des règles de fonctionnement avec une délégation de pouvoirs appropriée, déclinée à partir des pouvoirs du Directeur Général, définissant ainsi précisément les domaines et le niveau de décision pouvant être pris par chaque responsable opérationnel.

Cette nouvelle organisation va continuer à évoluer courant 2010.

Le Groupe développe par ailleurs des synergies au travers de réseaux fonctionnels et de fonctions centrales.

2.B.1.3. Les réseaux fonctionnels

Les principaux réseaux fonctionnels sont :

- Ventes et Développement des Affaires, organisé autour du suivi des clients avec un Directeur Client par grand constructeur, et autour d'un axe géographique avec un Directeur National par grande zone de présence du Groupe ;
- Ressources Humaines, en charge de la gestion des compétences (du recrutement à la rémunération, en passant par la mobilité interne), de la formation et du respect du Code d'éthique au sein du Groupe ;
- Contrôle Financier, au sein de la Direction Financière, garant de la fiabilité des *reportings* financiers et de certains indicateurs physiques ;
- Recherche et Développement et Marketing Produit ;
- Industriel et Logistique, Qualité et Achats garants de l'Excellence Opérationnelle ;
- Systèmes d'Information.
- Risques Assurances Environnement Santé Sécurité, qui coordonne l'ensemble des actions dans ces domaines ;

■ 2.B.1.4. Les fonctions centrales

Ces fonctions centrales sont :

- la Trésorerie qui définit et met en œuvre les règles concernant la gestion des risques liés au financement externe et des risques de marché relatifs à la variation des taux d'intérêt, des devises et des matières premières ;
- au sein de la Direction Financière, la Direction des Affaires Financières et des Opérations Stratégiques chargée de piloter les cessions, les acquisitions, les créations de sociétés communes et la communication financière ;
- la Stratégie ;
- la Direction Juridique ;
- la Communication.

2.B.1.5. Structure juridique du Groupe

L'organisation de gestion du Groupe n'est pas induite par sa structure juridique. Le Groupe est juridiquement structuré autour de trois *holdings* qui s'interposent entre la société mère Valeo et les filiales opérationnelles : **Valeo Finance** qui a vocation à détenir les titres

des sociétés françaises et à gérer des projets de recherche, **Valeo Bayen** qui porte les titres des sociétés étrangères à la suite de **VIHBV**, enregistrée aux Pays-Bas, qui a précédemment joué ce rôle d'investisseur dans les sociétés étrangères et qui demeure détentrice de participations significatives. Deux autres sociétés de portefeuille subsistent pour des raisons historiques, la Société de Participations Valeo et Valeo Thermique Habitacle.

À un niveau intermédiaire, dans un certain nombre de pays (Allemagne, Espagne, États-Unis, Italie, République tchèque, Royaume Uni), les participations sont organisées autour d'une ou de plusieurs sociétés établies dans le pays qui jouent aussi le rôle de *holding* et détiennent directement ou indirectement les titres des autres sociétés opérationnelles pour constituer un sous-groupe local. Cette structure permet, le cas échéant, de centraliser et optimiser la gestion de la trésorerie des membres du sous-groupe et là où cela est légalement possible, de constituer un ensemble fiscalement consolidé.

Pour pénétrer de nouveaux marchés ou consolider son offre de systèmes vers les clients ou pour développer de nouvelles offres de produits, Valeo a constitué des coentreprises avec des partenaires industriels ou technologiques dans différents pays.

2.B.2. Les Pôles et les Familles de Produits

Les Pôles, placés sous la responsabilité de la Direction des Opérations, ont pour vocation de favoriser la croissance et la rentabilité des Familles de Produits du Groupe sur l'ensemble des marchés.

2.B.2.1. Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite

Le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite regroupe les Familles de Produits Contrôles Intérieurs et Sécurité Habitacle. Ces Familles de Produits traitent de l'interface entre le conducteur, son environnement et le véhicule et contribuent à améliorer le confort et la sécurité.

2.B.2.1.1. Contrôles Intérieurs

Cette Famille de Produits développe et fabrique des systèmes et produits dédiés au confort ainsi qu'à l'aide à la conduite.

Valeo a récemment renforcé son positionnement stratégique concernant les interfaces conducteur en devenant, au même titre que certains constructeurs, membre de la GENIVI Alliance.

En rejoignant ce consortium, Valeo affirme résolument son ambition de développer des interfaces et des architectures de demain, en parfaite adéquation avec les évolutions majeures liées à la montée en puissance de la connectivité et de l'infodivertissement dans le véhicule.

Les gammes de produits liés au confort sont :

- les modules haut de colonne ;
Ils représentent le nœud de communication électronique entre les fonctions de sécurité et l'électronique centrale de l'habitacle. Valeo est le premier fournisseur à avoir intégré en 2009 un système « *flexray* » dans un module haut de colonne pour une communication optimisée des données entre ces fonctions ;
- les modules de commutation et d'interface avec le conducteur (Interface Homme Machine ou IHM) ;
Les nouvelles interfaces gèrent les systèmes de climatisation et les applications multimédias tout en maintenant sécurité, ergonomie et facilité d'utilisation pour le conducteur ;
- les capteurs de direction (capteurs d'angle et capteurs de couple) ;
- les calculateurs électroniques de l'habitacle et de gestion de la batterie.

En ce qui concerne les systèmes d'aide à la conduite, Valeo est le seul fournisseur mondial produisant en série les 3 technologies de détection autour du véhicule : ultrasons, caméras et radars. À ce titre il est un partenaire privilégié des constructeurs pour développer les futurs systèmes qui intégreront plusieurs types de capteurs afin d'obtenir de nouvelles fonctions. En plus de rendre la conduite en milieu urbain plus sûre, les systèmes d'aide à la conduite permettent, en fluidifiant la circulation, de réduire les émissions de CO₂.

Les gammes de produits liés à la détection sont :

- les capteurs à ultrasons et capteurs infrarouges :
Ils permettent le fonctionnement du système **Park4U™** pour un stationnement semi-automatique ainsi que l'activation du système de détection de pluie/lumière/humidité grâce au capteur multifonctions. Associé à une caméra, le système **ParkVue™** offre une parfaite visibilité de l'arrière du véhicule et une évaluation précise des distances ;
- les radars :
Ils équipent le système de détection dans l'angle mort qui permet un changement de voie sécurisé et le système qui détecte les véhicules lorsqu'on sort en marche arrière d'une place de parking par faible visibilité. Ces systèmes avertissent le conducteur quand un véhicule se trouve dans l'un des angles morts de la voiture ;
- les caméras :
Elles offrent à travers le système multicaméras **360Vue™** une vision totale autour du véhicule. Elles identifient également les changements involontaires de trajectoire grâce au système de surveillance **LaneGuide™**.

2.B.2.1.2. Sécurité Habitable

Cette Famille de Produits développe et fabrique des composants et systèmes garantissant un accès sécurisé et facile à son véhicule, tout en optimisant la protection contre le vol. Elle propose à l'utilisateur final des solutions pratiques et ergonomiques avec un style personnalisé et innovant.

Forte de son expertise en électronique et en mécanique, Valeo Sécurité Habitable développe les innovations suivantes :

- la clé intelligente : il s'agit d'une nouvelle génération de clé « mains libres », qui offre la possibilité de dialoguer à grande distance (plusieurs centaines de mètres) avec son véhicule. Elle permet de vérifier, via la clé, un certain nombre de paramètres tels que le verrouillage des portes, la pression des pneumatiques ou le niveau d'essence. Elle peut préprogrammer une fonction comme le positionnement du siège ou la sélection d'une radio et commander la préventilation de l'habitacle ou le préchauffage des sièges, ainsi que de nombreuses autres fonctions relatives à la communication entre l'utilisateur et son véhicule. En 2009, la

Famille de Produits Sécurité Habitable a complété sa gamme de clés intelligentes, notamment dans l'idée d'intégrer les fonctions ayant un intérêt particulier sur les véhicules électriques (niveau de charge, préchauffage et préconditionnement) ;

- la serrure Optimum : cette serrure de porte standardisée au niveau mondial améliore à la fois le confort d'utilisation et sa robustesse. Son actionnement ne génère pas de résistance mécanique et le système assure un niveau d'effort constant sur toute la durée de vie du véhicule. De plus, elle abaisse le coût de fabrication et diminue la masse du système de verrouillage ;
- les systèmes d'accès et de démarrage sans clé ;
- la fermeture automatique de hayon avec détection de présence ;
- les télécommandes et récepteurs radiofréquence d'accès au véhicule ;
- l'assistance à la fermeture des portes latérales ;
- les systèmes d'anti-démarrage par transpondeur ;
- les antivols de direction mécaniques et électriques ;
- les poignées (notamment les poignées mécatroniques pour systèmes d'accès mains libres) ;
- les clés mécaniques et verrous.

2.B.2.2. Pôle Systèmes de Propulsion

Ce Pôle regroupe les Familles de Produits Systèmes Électriques Moteur et Transmissions. Ces Familles de Produits jouent un rôle clé dans la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂.

2.B.2.2.1. Systèmes Électriques Moteur

Cette Famille de Produits propose une large gamme de composants dotés d'une électronique performante ainsi que des systèmes et sous-systèmes. Les systèmes électriques gèrent les fonctions clés du véhicule telles que la génération et la gestion de l'énergie électrique. Ils optimisent le démarrage des moteurs de manière à apporter plus de confort aux automobilistes et réduire la consommation et les émissions polluantes. De leur côté, les systèmes de contrôle électronique améliorent les performances spécifiques du moteur, permettant de réduire l'impact environnemental des véhicules tout en augmentant le plaisir de conduire.

Dans le domaine du véhicule micro-hybride, Valeo est l'unique équipementier à proposer deux solutions qui permettent de faire du stop-start, basées ou bien sur un alerno-démarrateur StARS (*Starter Alternator Reversible System*) ou bien sur un démarreur renforcé. La 2^e génération « i-StARS » se distingue extérieurement par l'intégration de l'électronique de commande sur la machine électrique, ce qui réduit l'encombrement et facilite l'installation.

Depuis 2009, Valeo développe une chaîne de traction électrique de seconde génération, de meilleur rendement énergétique et destinée au plus grand nombre d'acquéreurs potentiels. La chaîne de traction électrique à coût contenu est un objectif majeur de Valeo car c'est une condition impérative pour que les voitures électriques de seconde génération soient distribuées en grand volume de façon économiquement viable sans aides gouvernementales à l'achat. Ce développement entre dans le cadre d'un consortium mettant en commun les compétences et expertises de plusieurs entreprises afin de promouvoir l'émergence d'une filière industrielle de véhicules routiers à traction électrique. Un des buts de ce développement commun est de sélectionner les meilleurs compromis technologiques entre les différentes spécialités afin de fournir le produit final le plus performant.

Les produits de cette Famille de Produits sont :

- les démarreurs, alternateurs et alerno-démarreurs ;
- les commandes de moteur électrique ;
- l'électronique de puissance pour véhicule hybride et électrique ;
- les systèmes de contrôle moteur complets pour moteurs essence et GNV (gaz naturel pour véhicule) ;
- les calculateurs de contrôle moteur pour applications essence à injection directe et indirecte ou adaptés aux énergies alternatives (GNV, Flex Fuel) ;
- les composants moteur : bobines d'allumage, injecteurs, capteurs et vannes de canister ;
- les ralentisseurs électromagnétiques pour poids lourds et bus.

2.B.2.2.2. Transmissions

La mission de Valeo Transmissions est de développer et produire des systèmes qui permettent de transférer et de contrôler la puissance du moteur à la transmission, pour les véhicules de tourisme et les véhicules industriels. Les solutions proposées intègrent des systèmes innovants de filtration des bruits, vibrations et à-coups. Cette Famille de Produits est présente sur les principaux marchés de première et de deuxième monte, et couvre tous les types de transmissions : manuelle, automatique, double embrayage et hybride.

Parmi les technologies développées par Valeo Transmissions, le double embrayage à sec est l'une de ses innovations clés, représentant une véritable alternative aux transmissions automatiques hydrauliques. Avec deux embrayages (un pour les rapports pairs et un pour les rapports impairs), ce système permet un passage de vitesses sans rupture de couple et sans à-coups, comme une boîte automatique. L'absence de circuit hydraulique permet de plus des gains d'efficacité pour une réduction de la consommation de 4 à 6 %.

Les autres produits de cette Famille de Produits sont :

- les mécanismes d'embrayage avec et sans rattrapage d'usure ;
- les frictions d'embrayage avec une nouvelle génération d'amortisseurs de vibration multipentes permettant avantageusement d'obtenir un bon confort vibratoire ;
- les garnitures d'embrayage, respectueuses de l'environnement, ne contenant aucun métal lourd et fabriquées à partir d'un processus aqueux ;
- les butées d'embrayage avec auto-centrage automatique intégré ;
- les commandes hydrauliques d'embrayage ;
- les volants flexibles permettant de découpler efficacement les vibrations axiales produites par le moteur ;
- les doubles volants amortisseurs, avec volant primaire rigide monobloc ou flexible, et la possibilité d'intégrer un amortisseur interne pour une meilleure efficacité de la filtration. Ces technologies couvrent autant les véhicules à traction qu'à propulsion, avec transmissions manuelles, double embrayage ou hybrides ;
- les convertisseurs de couple, intégrant la fonction lock-up, l'amortisseur de vibration à très grand débattement et le circuit hydraulique optimisé, pour le marché des boîtes automatiques et à variation continue.

2.B.2.3. Pôle Systèmes Thermiques

Le Pôle Systèmes Thermiques regroupe les Familles de Produits Thermique Moteur, Thermique Habitacle et Compresseurs. Ces Familles de Produits contribuent notamment au confort dans l'habitacle et à la réduction de la consommation d'énergie.

2.B.2.3.1. Thermique Moteur

Dans le but de réduire la consommation de carburant, les émissions polluantes et d'améliorer le confort des passagers, cette Famille de Produits développe et fabrique les modules et composants qui couvrent l'ensemble des besoins de gestion thermique des groupes motopropulseurs à combustion interne, hybrides ou électriques.

Les systèmes et produits innovants développés par cette Famille de Produits sont :

- le système de refroidissement **UltimateCooling™** qui propose de réduire le nombre d'échangeurs en face avant, en gérant un seul fluide caloporteur. Cette architecture innovante permet une réduction de la consommation des véhicules climatisés jusqu'à 9 % et un gain d'espace en face-avant ;
- le refroidisseur d'air de suralimentation à eau qui permet d'abaisser la consommation des véhicules grâce à l'amélioration de la densité de l'air d'admission. Un nouvel échangeur air-eau

remplace l'échangeur traditionnel air-air frontal. Il accompagne la réduction de la cylindrée des moteurs, une des voies les plus prometteuses d'économie de carburant ;

- le **système de recyclage des gaz d'échappement**, qui prélève une partie des gaz d'échappement en sortie de culasse et les réintroduit à l'admission, permettant de réduire les émissions d'oxyde d'azote lors de la combustion pour atteindre les normes euro V et euro VI ;
- la vanne électronique **THEMIS™** qui améliore le rendement du moteur grâce à un pilotage précis de sa température. Les gains principaux sont la réduction de la consommation de carburant et l'amélioration du confort dans l'habitacle ;
- le système **Safe4U™**, système actif qui détecte les piétons grâce à un radar placé sur la traverse supérieure et des caméras disposées le long de la calandre. Il permet de désolidariser de manière réversible, la traverse supérieure de la face avant, qui peut ainsi basculer. Ce système répond et va au-delà de la réglementation sur la protection des piétons.

Les autres produits de Valeo Thermique Moteur sont :

- les radiateurs mono et multitempératures ;
- les condenseurs ;
- les échangeurs d'huile ;
- les groupes moto-ventilateurs (GMV) ;
- les actuateurs qui permettent la gestion thermique ;
- les modules de refroidissement d'air d'admission et les refroidisseurs d'air de suralimentation ;
- les refroidisseurs de gaz d'échappement ;
- les modules de refroidissement ;
- les modules de face avant.

2.B.2.3.2. Thermique Habitacle

Cette Famille de Produits propose des systèmes intelligents de chauffage, de ventilation et de climatisation, contribuant au confort de chaque passager en toutes circonstances, avec une consommation énergétique optimisée, grâce notamment à :

- des systèmes de chauffage et de climatisation multizones pour un confort individualisé des passagers ;
- une gamme complète de radiateurs électriques pour un chauffage instantané de la cabine ;
- une nouvelle génération d'échangeurs permettant l'utilisation des nouveaux réfrigérants plus respectueux de l'environnement ;
- des systèmes de climatisation spécifiques pour les nouvelles chaînes de traction :
- l'évaporateur stockeur pour le maintien de la fonction climatisation sur les systèmes stop-start,

- les systèmes de climatisation électriques pour les véhicules hybrides,
- les systèmes de chauffage haute puissance à consommation réduite pour les véhicules électriques (les principales technologies développées sont la pompe à chaleur, la récupération de chaleur via des circuits secondaires et les systèmes de déshumidification) ;
- une gamme complète de filtres et de produits pour la qualité de l'air assurant la protection et le bien-être des passagers.

La gamme de Valeo Thermique Habitacle s'articule autour de quatre lignes de produits :

- les systèmes et modules de climatisation (boucle de climatisation, modules de climatisation, incluant évaporateurs et radiateurs de chauffage) ;
 - les produits de chauffage et de refroidissement (gestion thermique de la batterie, climatisation arrière, booster) ;
 - les produits de qualité de l'air (filtres à particules, gaz, odeurs, diffuseurs de fragrance, ioniseurs) ;
 - les produits dérivés destinés au marché de la deuxième monte.
- Par ailleurs, cette Famille de Produits propose des systèmes de gestion thermique de la batterie. Avec le développement des nouvelles chaînes de traction hybrides et électriques, les batteries à forte puissance et à forte capacité sont introduites dans le véhicule. Afin de garantir la disponibilité de la puissance électrique et d'optimiser la durée de vie de ce composant onéreux, Valeo Thermique Habitacle propose des systèmes de gestion thermique assurant une température optimale de la batterie dans toutes les phases d'utilisation. Une variété de technologies est développée pour couvrir l'ensemble des applications du marché : le système de refroidissement direct, à air, à eau et par effet Peltier.

2.B.2.3.3. Compresseurs

Valeo Compresseurs a pour mission de développer et de produire des compresseurs pour les systèmes de climatisation automobile. Les solutions proposées comprennent notamment des compresseurs de climatisation contrôlés, à consommation énergétique réduite.

La contribution de Valeo Compresseurs au Pôle Systèmes Thermiques se traduit aussi bien par ses technologies pour les véhicules hybrides et électriques que par ses solutions pour les nouvelles normes de réfrigérants, plus respectueux de l'environnement.

Cette Famille de Produits développe et produit également :

- des compresseurs à palettes ;
- des compresseurs à pistons à cylindrée fixe ;
- des compresseurs à pistons à cylindrée variable ;
- des compresseurs électriques.

2.B.2.4. Pôle Systèmes de Visibilité

Le Pôle Systèmes de Visibilité regroupe les Familles de Produits Éclairage Signalisation et Systèmes d'Essuyage. Ces Familles de Produits contribuent à la sécurité en améliorant la visibilité du véhicule et du conducteur tout en économisant de l'énergie.

2.B.2.4.1. Éclairage Signalisation

La mission de la Famille de Produits Éclairage Signalisation est d'améliorer le confort et la sécurité des conducteurs en optimisant la visibilité en conduite nocturne et la signalisation du véhicule en toutes circonstances. Au-delà de la performance, chaque nouvelle technologie développée met en avant le style des projecteurs ou des feux qui sont des éléments fondamentaux de différenciation d'un nouveau modèle de véhicule.

Les principales technologies développées par cette Famille de Produits qui servent à la fois la performance, la sécurité et le style sont :

- les feux de route adaptatifs assistés par caméra qui permettent au conducteur de disposer d'un éclairage nocturne maximal, sans éblouir les autres véhicules. La fonction **BeamAtic**® gère automatiquement les commutations en feux de route tandis que **BeamAtic**® Premium offre au conducteur le confort de conduire en permanence en feux de route sans toutefois éblouir les autres conducteurs ;
- l'éclairage au Xénon qui offre deux fois plus de lumière qu'un éclairage traditionnel, dans une couleur proche de celle du jour. La portée de l'éclairage au xénon en feux de croisement est ainsi étendue au-delà de 100 mètres soit, par rapport à un éclairage traditionnel, une amélioration de 30 % pouvant aller jusqu'à 44 % si les phares sont directionnels ;
- l'éclairage à LEDs qui permet une réduction très sensible de la consommation électrique des projecteurs, et donc des émissions de CO₂. Les LEDs offrent en outre des possibilités radicalement nouvelles en termes de style et permettent ainsi aux constructeurs de signer leurs véhicules et de communiquer sur leur caractère innovant.

La gamme des produits de Valeo Éclairage Signalisation couvre également :

- les projecteurs principaux à LED, lampes au xénon ou halogènes ;

- les feux diurnes DRL (*Daytime Running Light*) à LED ou lampes classiques ;
- les feux arrière et feux stop surélevés à LED ou lampes classiques ;
- les projecteurs antibrouillard et projecteurs additionnels ;
- les correcteurs de portée et lave-projecteurs ;
- les calculateurs pilotant les fonctions d'éclairage et de signalisation ;
- les allume-cigares, les prises multifonctions et prises USB.

2.B.2.4.2. Systèmes d'Essuyage

Valeo Systèmes d'Essuyage offre, à la fois pour la première monte et pour le marché de la rechange, des systèmes visant à assurer l'essuyage et le nettoyage des pare-brise et de la lunette arrière. Ceux-ci permettent une visibilité parfaite de la route en toutes circonstances, améliorant ainsi la sécurité de conduite. Grâce à son engagement dans l'innovation et la réduction du poids de ses produits, cette Famille de Produits contribue également à la réduction des émissions de CO₂ des véhicules.

Les dernières innovations sont notamment :

- le système **AquaBlade**® pour une visibilité parfaite de la route en toutes circonstances et une réduction significative du poids du système de lavage du pare-brise ;
- une nouvelle famille de moteurs d'essuie-glaces électroniques, déployée mondialement, offrant un ensemble de solutions adaptées à l'architecture des véhicules modernes. Ces nouveaux moteurs ont rencontré de nombreux succès commerciaux en Amérique du Nord et en Europe ;
- un système d'aide au dégivrage du pare-brise, apportant confort et sécurité aux automobilistes dans les régions aux hivers rigoureux.

La gamme des produits de Valeo Systèmes d'Essuyage comprend :

- les ensembles bras et balais de type plats ou traditionnels ;
- les moteurs et systèmes d'essuyage avec mécanismes ou électronique ;
- les systèmes de lavage ;
- les modules d'essuyage arrière intégrant d'autres fonctions (feu stop, lavage, etc.).

2.B.3. Des produits et services pour la deuxième monte

Valeo Service, placé sous la responsabilité de la Direction des Opérations et en cohérence avec les Pôles/Familles de Produits, fournit des pièces de rechange pour les constructeurs automobile d'une part et pour le marché de la Rechange Indépendante d'autre part.

Sa mission est de proposer à tous les réseaux de la deuxième monte dans le monde une large gamme de produits et de services destinés à accroître l'efficacité du travail des réparateurs, et apporter plus de sécurité, de confort et de plaisir de conduire aux consommateurs. Valeo Service propose également des services et des compétences techniques toujours plus perfectionnés et innovants, tels que les outils de diagnostic, de formation, d'aide à la vente et des supports techniques et de marketing.

Valeo Service propose 176 gammes de produits couvrant 12 fonctions pour les véhicules légers, utilitaires, industriels et les poids lourds : systèmes d'essuyage (sous les marques Valeo, Marchal, PJ et SWF) ; transmissions ; éclairage et signalisation ; thermique habitacle ; thermique moteur ; systèmes électriques ; accessoires électriques ; sécurité habitacle ; commutation ; freinage et gestion moteur. L'offre de produits et de services pour la Rechange comprend notamment les innovations suivantes :

- Climtest+ et ClimFill : outils de garage et logiciels dédiés au diagnostic et à l'entretien de la climatisation ;

- **beep&park/vision™** (évolution du **beep&park™**) qui combine les fonctions de caméra et de radar de recul afin de simplifier les manœuvres de stationnement, tout obstacle étant détecté, signalé et visualisé ;
- **guideo™**, un système d'aide à la conduite comportant 4 fonctions : l'alerte en cas de franchissement de ligne ou en cas de déviation de trajectoire, l'enregistrement vidéo en cas de choc et la détection du redémarrage du véhicule précédent aux feux tricolores ;
- **speed/visio™**, système qui projette la vitesse du véhicule sur le pare-brise et alerte le conducteur par un signal sonore lorsqu'il dépasse le seuil de vitesse limite qu'il a préalablement défini. Ce système permet un contrôle de la vitesse sans quitter la route des yeux ;
- **parkorigin™**, le premier kit de frein arrière pour véhicule utilitaire léger ;
- les projecteurs Full AFS, système complet d'éclairage avant adaptatif qui ajuste le faisceau lumineux en fonction des conditions de conduite : temps pluvieux, conduite en ville ou sur autoroute ;
- le système d'alternateur démarreur réversible StARS pour la Rechange, qui permet de réaliser des économies substantielles de carburant et de rejets polluants.

2.B.4. Les Fonctions : principales actions

2.B.4.1. La Fonction Ressources Humaines

La fonction Ressources Humaines de Valeo est en charge de la gestion des compétences (du recrutement à la rémunération, en passant par la mobilité interne), de la formation et du respect du Code d'éthique au sein du Groupe.

Elle poursuit la stratégie d'accompagnement du développement international du Groupe en concevant une politique globale, déployée ensuite en prenant en compte les caractéristiques du marché local de l'emploi.

Le Groupe veille à renforcer l'engagement des collaborateurs à tous les niveaux et dans le monde entier, et est donc attentif à toutes les composantes de la motivation au travail. Afin de maintenir la motivation des équipes et renforcer le sentiment d'appartenance, le Groupe a initié une réflexion s'appuyant sur un groupe de travail. Les conclusions de ce groupe ont amené Valeo à renforcer les actions de management de proximité en cascade les informations

relatives à sa situation financière, tout en renforçant les actions de communication interne et de solidarité entre les équipes, à tous les niveaux de l'organisation.

Toutes ces actions contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à Valeo et à développer la fierté « d'être Valeo », à tous les niveaux de l'organisation.

2.B.4.1.1. Le développement des cadres

Le système de gestion des compétences est un ensemble intégré de procédures et d'outils à la disposition des managers pour assurer un développement efficace des collaborateurs de Valeo. Ce système permet de recruter, développer et motiver les ressources humaines nécessaires non seulement à la conduite des affaires courantes mais également à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe.

Les trois volets majeurs de la stratégie de développement des cadres sont le recrutement externe qui intègre également la gestion des

relations avec les universités et les grandes écoles, la mobilité interne et le développement personnel et, enfin, les rémunérations et avantages sociaux.

Recrutement et relations avec les universités et les grandes écoles

Recruter les meilleurs talents dans les marchés en croissance, les pays émergents, et ce afin de soutenir sa stratégie d'innovation est un facteur clé de succès pour Valeo. Des équipes qualifiées permettent à Valeo d'apporter à ses clients, partout dans le monde, de la valeur ajoutée en termes d'innovation, de qualité totale, de solutions et de services compétitifs.

Pour s'assurer que le recrutement, à la fois en interne et en externe, est conduit de manière cohérente et professionnelle, tous les managers sont formés à l'aide d'un kit de recrutement. Ce kit regroupe et synthétise en un seul document les outils existants tels que l'« *Employer Brand* » ou marque employeur, totalement revue en 2008 avec une nouvelle identité visuelle, la « Charte de mobilité interne » et le système « Valeo Compétences » lancé en 2004. Un « Guide de recrutement » explique la culture opérationnelle du Groupe ainsi que les messages clés à faire passer aux candidats, et constitue le cœur de ce kit. En offrant une politique de recrutement standard fondée sur des critères objectifs de sélection, le Guide de recrutement contribue au développement de la diversité chez Valeo et à l'élimination de tous types de discrimination.

Afin de gérer efficacement les candidatures externes, le Groupe a également amélioré les fonctionnalités de son site emploi **valeocareers.com** et a revu complètement sa charte graphique de communication (presse et Internet), afin d'assurer une meilleure visibilité de sa marque employeur sur les marchés de l'emploi. En 2009, Valeo a recruté 6 520 personnes dans le monde (dont 3 884 sous contrat à durée déterminée) dont 786 Ingénieurs et Cadres, l'acquisition de ces nouvelles compétences devant permettre d'accompagner le développement international du Groupe.

Malgré une conjoncture économique défavorable, Valeo poursuit sa politique de relations avec les établissements d'enseignement supérieur en développant notamment **des partenariats ciblés avec des universités et des écoles** réputées au niveau international, tout en favorisant la promotion de la diversité au sein de ses équipes. En 2009, le Groupe a participé à de très nombreuses manifestations permettant la prise de contacts avec de futur(e)s diplômé(e)s : forum Arts et Métiers Paristech, Audencia, Centrale Paris, EDHEC ESEO, ESO Reims MS, Supélec, Sup'Optique et UTC (France), forum VIE organisé par UbiFrance, forum dédié à l'apprentissage avec le CEFIPA (France), ainsi qu'à des rencontres organisées dans 11 universités chinoises (Shanghai, Wuhan, Changchun...) et en Inde.

Valeo intensifie également ses relations avec ses très nombreuses écoles partenaires et particulièrement avec ESEO (en électronique embarquée) et Audencia Nantes (filiale Ingénieur).

De plus, Valeo parraine l'association « Elles bougent » qui permet la promotion des métiers du transport auprès des lycéennes et a participé activement à la campagne de promotion de l'apprentissage menée par la FIEV (Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules), qui a produit un film sur ce thème intégrant des tuteurs et apprentis Valeo.

Enfin, Valeo parraine l'association étudiante SHARE, qui regroupe des étudiant(e)s issu(e)s des universités les plus réputées d'Asie et a activement participé à l'organisation du séminaire mondial de cette association à Indore (Inde), en décembre 2009.

La mobilité interne et le développement individuel

Pour offrir des perspectives intéressantes de carrière aux **10 834 Ingénieurs et Cadres** de Valeo, la politique du Groupe exige qu'au minimum trois postes sur quatre soient pourvus en interne. Les promotions internes ont particulièrement été encouragées en 2009.

Un plan de succession et de développement est établi chaque année, afin d'identifier pour chaque Ingénieur et Cadre, la ou les prochaines étapes de son évolution de carrière. Ce plan est mis en œuvre par chaque entité du Groupe, grâce à un comité chargé de prendre les décisions sur les candidats internes pouvant occuper les postes à pourvoir. Afin de préparer les collaborateurs à réussir leur prochaine évolution de carrière, Valeo possède un format standard de « plan individuel de développement », comparant les compétences acquises avec les compétences requises pour leur prochaine mission, permettant ainsi de concevoir un plan individuel de développement très ciblé. Ce plan est fondé sur une approche dite des « trois E » (*Education, Exposure, Experience*, ou éducation, mise en situation et expérience), qui privilégie l'expérience planifiée et la mise en situation aussi bien que les formations et méthodes d'éducation plus traditionnelles. Le Groupe a également développé un format d'entretien de carrière afin de faciliter l'identification des évolutions de carrière possibles pour chaque Ingénieur et Cadre, à partir de l'analyse de ses motivations personnelles et professionnelles.

Ainsi, à travers l'utilisation de ces outils, **1 972 Ingénieurs et Cadres** ont pu bénéficier d'une évolution de carrière en 2009.

Pour faciliter les transferts de culture, de technologie et de méthodes de travail et pour offrir des opportunités de carrière à l'international, le Groupe doit être en mesure d'expatrier une cinquantaine de cadres expérimentés par an. La politique de mobilité internationale de Valeo, pour être efficace, doit être à la fois compétitive sur le marché de l'emploi mais également contribuer à la baisse des coûts.

Le système de reconnaissance des Experts (produits ou process) mis en place depuis 1997, a permis la nomination cette année de 70 nouveaux Experts, la promotion de 9 Experts à un nouveau statut et conduit au renouvellement de 137 nominations. Le titre d'Expert chez Valeo permet de suivre une échelle de carrière parallèle,

reconnaisant ce statut au même niveau qu'un manager, sans avoir de responsabilités managériales élargies.

Les rémunérations et avantages sociaux

Le Groupe est tenu d'assurer une veille permanente sur le marché de l'emploi pour rester bien positionné, motiver et retenir ses talents ; il se doit également d'adapter ses pratiques en proposant des rémunérations cohérentes à ses équipes partout dans le monde. Le Groupe s'assure de sa compétitivité salariale sur les marchés de l'emploi particulièrement volatils tels que la Chine, l'Égypte, l'Inde, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Russie ou la Slovaquie, tout en adaptant également les couvertures sociales proposées à ses salarié(e)s dans des pays comme l'Inde. Les règles de gestion des ressources humaines sont mises à jour de façon permanente dans les nouveaux pays d'implantation de Valeo.

2.B.4.1.2. La formation et l'implication du personnel

Dans un environnement hautement compétitif, la formation est un levier essentiel du renforcement des compétences des collaborateurs. Politique et système de formation sont définis selon les besoins des activités opérationnelles, des réseaux fonctionnels et des aspirations de développement professionnel issus des entretiens annuels et de carrière.

La formation est déterminante pour renforcer l'employabilité. Elle est considérée comme un investissement partagé : il appartient à chacun d'être proactif et de s'impliquer dans son propre parcours de formation, en dialogue avec son manager et les Ressources Humaines.

La formation est aussi un axe majeur de mobilisation de tous par la diffusion de valeurs, de méthodes et d'un langage commun grâce aux écoles 5 Axes internes implantées en Europe et en Asie, au plus près du terrain, sur tous les sites.

Les Experts Valeo transfèrent leur savoir-faire produits et process au sein des instituts techniques à l'intention de tout le personnel et des clients externes.

Les réseaux fonctionnels du Groupe forment leurs membres au sein d'Académies internes animées par leurs responsables métiers.

Les sites conçoivent et organisent toutes les formations en relation avec les besoins opérationnels de polyvalence et de polycompétence des équipes en mettant à contribution le management de proximité, tout en renforçant de façon permanente la professionnalisation des équipes.

Pour assurer une plus grande flexibilité et efficacité, les dispositifs pédagogiques sont conçus sous forme de parcours de formation. Le Groupe souhaite en effet alterner les phases d'acquisition théorique et de mise en œuvre pratique pour ancrer au quotidien les compétences acquises. L'actualisation et le renforcement des compétences, en particulier grâce à une politique de formation

dynamique faisant appel aux outils de formation innovants et au « e-learning » (apprentissage en ligne), permettent à la fois à Valeo de mieux affronter un environnement très concurrentiel, et à ses collaborateurs de bénéficier d'opportunités de développement de carrière.

L'offre de formation en ligne couvre tous les domaines : langues, bureautique, management, technique, développement personnel et communication. Elle s'enrichit régulièrement de nouveaux modules le plus souvent conçus en interne. Ainsi, dans le cadre de son projet « Bien-être et efficacité au poste de travail », en appui des formations sécurité, le Groupe a déployé un programme e-learning (apprentissage en ligne) en 11 langues sur l'ergonomie afin de prévenir les troubles musculosquelettiques et les maladies professionnelles.

2.B.4.1.3. Le Code d'éthique

Valeo, conscient depuis de nombreuses années de ses responsabilités sociale et environnementale, s'est engagé à les assumer dans le respect des législations nationales et des traités et accords internationaux.

En ce sens, le Groupe a pris de nombreux engagements, tant en interne qu'en externe, et notamment en adhérant au **Pacte Mondial de l'ONU** (*UN Global Compact*). Ce faisant, Valeo s'est engagé à promouvoir les droits fondamentaux issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, la vie privée des salariés et l'égalité des droits des femmes et des hommes.

Au titre de cette adhésion, Valeo informe chaque année le *Global Compact* (Communication sur le progrès – COP) des avancées du Groupe sur ces thèmes.

Ces engagements ont été consacrés en 2005 par la rédaction et la diffusion mondiale d'un Code d'éthique qui a vocation à s'imposer aux salariés du Groupe et à prescrire des règles applicables dans toutes les entités juridiques du Groupe, et dans tous les pays sans exception.

Les dispositions du Code d'éthique portent notamment sur l'interdiction du travail des enfants, le travail des personnes handicapées, la lutte contre la discrimination et le harcèlement, la santé et la sécurité au travail. Il affiche également l'engagement du Groupe en matière de développement durable : environnement, ressources humaines, dialogue social et liberté d'expression, développement des potentiels des salariés. Il aborde les aspects sociétaux (formation professionnelle, réemploi, réindustrialisation), la conduite des affaires et la conduite professionnelle. Enfin, le Code précise que les prestataires, consultants et sous-traitants de Valeo doivent avoir une pratique professionnelle conforme aux règles édictées par le Groupe.

L'éthique constituant une condition sine qua non parmi les valeurs de Valeo, un manager non respectueux du Code d'éthique reçoit automatiquement la plus faible notation. Une telle performance nécessite alors la mise en œuvre d'un plan d'amélioration afin de démontrer la réalisation de progrès significatifs dans un délai imparti. Cette « Procédure d'évaluation des managers » a été retenue par la Halde comme étant une pratique exemplaire.

2.B.4.1.4. Mieux être au travail

Le Ministre du Travail a lancé en octobre 2009 un plan d'urgence sur la prévention du stress et des risques psychosociaux.

Valeo a conclu le 9 mars 2010 un accord de méthode avec les organisations syndicales françaises et va lancer une enquête de climat social auprès de tous les salariés français et constituer des commissions « Mieux être au travail » au sein de chaque établissement.

Une formation de l'ensemble du personnel ainsi que la négociation d'un accord Groupe sur le Mieux être au travail sont prévues dès le deuxième trimestre de l'année 2010.

Ces initiatives ont permis à Valeo d'obtenir le « drapeau vert » du Ministère du Travail.

2.B.4.1.5. Relations du Travail

Valeo s'attache à concilier les développements économique, social et environnemental dans chacune des entités du Groupe et cherche à établir un climat social optimal. Le Groupe privilégie une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Dans le cadre de l'optimisation de son outil industriel, le Groupe mobilise toutes les solutions au service du réemploi du personnel : mutations au sein du Groupe, formations qualifiantes, reclassements externes, individuels et collectifs, recherche de repreneurs, réindustrialisation des bassins d'emploi et développement économique local.

Les partenaires sociaux sont régulièrement informés et consultés lors de ces opérations.

En 2009, Valeo a été amené à mettre en place des plans d'adaptation de ses effectifs en privilégiant notamment les mesures de chômage partiel et de départ volontaire.

Les indicateurs sociaux du Groupe figurent dans la section 3.Q. « Indicateurs sociaux » du Chapitre 3.

2.B.4.2. La Fonction Risques Assurances Environnement Santé Sécurité

2.B.4.2.1. Risques et Assurances

Le Groupe a fondé sa politique en matière de gestion des risques sur un réseau de correspondants, des procédures rigoureuses, des systèmes de management permettant d'améliorer continuellement sa performance et des audits externes réguliers.

Pour accomplir sa mission, la Direction Risques Assurances Environnement du Groupe a mis en place une organisation dédiée qui s'appuie sur des Coordinateurs au niveau de chacune des Familles de Produits. Chaque Coordinateur apporte son appui technique aux responsables Sécurité Sûreté Santé Environnement (SSSE) des sites. Le **Comité de Gestion des Risques**, composé des Coordinateurs et du Directeur, est l'organe de pilotage central de la Direction Risques Assurances Environnement du Groupe.

La politique de gestion des risques de Valeo, qui s'applique sans exception à l'ensemble de ses sites, peut se résumer ainsi : d'une part, respecter les obligations liées à la législation des pays ainsi que celles définies par la politique du Groupe (plus exigeantes que les contraintes réglementaires dans beaucoup de domaines), d'autre part, identifier les risques, évaluer leurs impacts, fixer des objectifs d'amélioration, mettre en place des plans d'action de réduction ou, si possible, de suppression des risques, et enfin vérifier régulièrement par des audits externes les progrès réalisés.

Toutes les procédures concernant la santé et la sécurité des personnes, la sûreté des installations, l'environnement, la protection des savoirs et du savoir-faire sont regroupées dans un **Manuel de Gestion des Risques** régulièrement actualisé. Il existe également un **Manuel des Assurances**, actualisé chaque année, donnant l'ensemble des informations sur les garanties souscrites et la gestion des programmes d'assurance.

Chaque site dispose d'une véritable **carte d'identité de ses risques**. Pour atteindre ses objectifs et tendre vers le risque zéro, une visibilité continue est indispensable. Tous les trois ans au plus, chaque site fait l'objet d'un diagnostic complet portant sur l'environnement et le développement durable, la santé et la sécurité au travail, et la protection et la sûreté des installations. Ce diagnostic est effectué par des consultants externes, selon un référentiel qui tient compte à la fois des obligations locales, de la politique du Groupe et des bonnes pratiques. Il fournit une information précise et utile, notamment en matière environnementale, sur l'activité du site, son voisinage et son milieu naturel : géologie, risques sismiques, zones inondables, etc. C'est à partir de ces diagnostics que sont définis les actions à mettre en œuvre et les plans associés.

La Direction des Risques Assurances Environnement dispose ainsi d'un *reporting* précis et complet pour mesurer les performances des sites ; celles-ci font l'objet d'une notation annuelle reposant sur des critères factuels objectifs. Les risques susceptibles d'avoir une influence sur l'activité de Valeo sont décrits dans le Chapitre 3, section 3.I « Risques et incertitudes ».

2.B.4.2.2. Environnement

La protection de l'environnement repose sur une série de démarches qui s'inscrivent dans le temps. Valeo s'y est engagé depuis près de vingt ans, tant en matière d'innovation produit que de gestion des sites industriels.

L'objectif est bien sûr de ne pas générer de pollutions mais aussi de préserver l'environnement par une politique de développement durable consistant notamment à économiser les ressources naturelles (eau et matières premières) et l'énergie, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment le CO₂, à réduire voire supprimer la consommation de produits dangereux, à réduire la quantité de déchets, à assurer une recyclabilité optimale de tous les produits, en proposant un cadre industriel à la fois sécurisé et agréable à vivre.

- Valeo intègre systématiquement une démarche environnementale dans toutes les étapes de la vie des produits et des procédés : conception, fabrication, utilisation et gestion de fin de vie. Depuis 1998, des experts en environnement et en Recherche et Développement provenant des différentes Familles de Produits de Valeo travaillent ensemble pour réduire les impacts environnementaux des procédés et des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie. Ce groupe de recherche se réunit régulièrement autour de thématiques précises comme par exemple l'élimination des substances interdites et réglementées, ou l'utilisation de plastiques recyclés. Ce groupe de travail a notamment poursuivi en 2009 sa mission pour être en conformité avec le Règlement REACH (sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation des substances chimiques) : celui-ci impose de recenser les produits chimiques achetés ou fabriqués par l'entreprise, d'évaluer le risque toxicologique associé à leur utilisation, et éventuellement de requérir une autorisation de mise sur le marché.
- Valeo a également élaboré une base de données de référence dressant la liste des substances dont l'usage est interdit ou réglementé dans l'industrie automobile. Cette base de données a de nouveau fait l'objet de mises à jour en 2009. Elle fait la synthèse des réglementations applicables dans les différents pays où Valeo est implanté et des exigences formulées par ses clients constructeurs pour plus de 600 substances entrant dans la composition des pièces et procédés de fabrication et de réparation.

- Pour atteindre ses objectifs de progrès, Valeo fonde sa politique environnementale sur la performance mais aussi sur la mise en place d'un système de gestion aboutissant à une certification externe reconduite régulièrement. C'est le cas avec la certification ISO 14001, qui constitue le référentiel international en matière de gestion environnementale. **89 % des sites étaient certifiés ISO 14001 à fin 2009** contre 88 % à fin 2008 et 84 % à fin 2007. Le principe est l'obligation pour tous les sites industriels Valeo d'être certifiés, un site nouvellement acquis étant immédiatement intégré à ce système de certification.

2.B.4.2.3. Santé Sécurité

La santé et la sécurité au travail sont une priorité chez Valeo pour tendre vers le « zéro accident ». Cette politique se fonde sur des procédures rigoureuses, le suivi d'indicateurs pour mesurer l'efficacité des actions prises, un retour d'expérience issu de l'approche qualité QRQC *Quick Response Quality Control* (ou contrôle qualité à réponse rapide) appliqué à la santé et la sécurité au travail et, enfin, une démarche de certification selon le référentiel OHSAS 18001 pour la totalité de ses sites industriels à fin 2008.

À fin 2009, 81 % des sites étaient certifiés OHSAS 18001 contre 76 % fin 2008 et 74 % fin 2007. Ce système de gestion de la santé et de la sécurité est fondé, comme le système ISO, sur une démarche d'amélioration continue.

L'ensemble des indicateurs environnementaux du Groupe figure dans la section 3.P. « Responsabilité sociétale d'entreprise - Environnement et Développement Durable : pilotage et performance » du Chapitre 3.

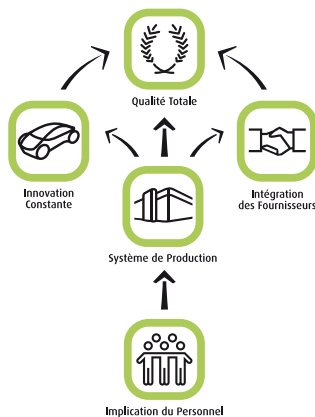
2.B.4.3. L'excellence opérationnelle

L'excellence opérationnelle est un enjeu majeur pour Valeo. Le développement maîtrisé de l'activité du Groupe passe par la mise en œuvre, au quotidien, d'un principe fondateur : obtenir d'emblée un résultat de qualité totale, au meilleur coût, qu'il s'agisse des méthodes, des fabrications, des projets ou des achats.

La méthode des 5 Axes est appliquée partout dans le monde, par tous les collaborateurs du Groupe, afin de livrer des produits « zéro défaut » au client. Les 5 Axes sont :

- **L'implication du Personnel :** elle consiste à reconnaître les compétences, à les améliorer par la formation et à donner les moyens d'exercer des responsabilités. Le personnel est en particulier incité à faire des propositions d'amélioration et à participer activement au fonctionnement d'une équipe autonome ;

- **le Système de Production Valeo (SPV) :** le SPV est destiné à améliorer la productivité et la qualité des produits et systèmes. Les moyens mis en œuvre sont : l'organisation en flux tiré, la flexibilité des moyens de production, l'élimination de toutes les opérations non productives et l'arrêt de la production au premier défaut ;
- **l'Innovation Constante :** pour concevoir des produits innovants, faciles à fabriquer, de qualité et au meilleur coût tout en réduisant les délais de développement, Valeo généralise l'organisation en équipes projets et l'étude simultanée des produits et des processus ;
- **l'Intégration des Fournisseurs :** elle permet de bénéficier de la capacité d'innovation des fournisseurs, de développer avec eux des plans de productivité et d'améliorer la qualité. Valeo établit et maintient, avec un nombre restreint de fournisseurs choisis parmi les meilleurs mondiaux, des relations à long terme profitables aux deux parties ;
- **la Qualité Totale :** pour répondre aux attentes des clients en termes de qualité des produits et des services, la qualité totale est exigée de l'ensemble du Groupe et de ses fournisseurs.



POUR LA SATISFACTION DU CLIENT

En 2009, la Qualité du Groupe s'est concentrée sur 9 points essentiels à déployer dans tous les sites du Groupe en matière d'excellence opérationnelle.

Trois de ces 9 points reposent sur **l'approche QRQC (Quick Response Quality Control ou contrôle qualité à réponse rapide) : le QRQC sécurité, usine et fournisseur**. Chaque problème qui survient est immédiatement identifié et analysé sur le terrain par les personnes concernées ; une action corrective est définie et mise en place sous 24 heures. Cette approche est maintenant appliquée à tous les domaines : Production, Qualité, Projets, Achats, Garantie, Logistique et Sécurité.

Les 6 autres points essentiels sont :

- **la certification standard des opérateurs :** elle permet d'assurer que chaque poste de travail dispose d'instructions claires

et que tous les opérateurs sont formés et capables de produire les bonnes pièces de qualité et au bon rythme ;

- **la gestion conforme des projets :** des réunions des Comités de Gestion de Projets se tiennent régulièrement, dans le respect du processus de gestion de projets Valeo, afin d'assurer des lancements « zéro défaut », à la date prévue et avec la marge brute prévue ;
- **l'identification des risques dans les projets :** toutes les analyses des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité sont effectuées et les caractéristiques critiques sont intégrées dans des plans de contrôle pour assurer une qualité parfaite. En 2009, dans le cadre d'un plan d'amélioration du développement des produits et afin d'obtenir dès l'origine une qualité dite embarquée, un processus d'identification et de détermination standard des caractéristiques critiques a été développé et mis en place dans l'ensemble des équipes projet. Par ailleurs la mise sous contrôle de ces caractéristiques dites SPPC (*Special Product and Process Characteristics* ou caractéristiques spéciales produit et process), a été instrumentée en interne Valeo, mais aussi chez nos fournisseurs, en mettant à disposition de nos équipes, des standards de communication, d'évaluation et de mesure ;

- **un panel de fournisseurs approprié :** tous les fournisseurs sont sélectionnés suivant plusieurs critères, dont leur capacité à fournir à Valeo des composants du plus haut niveau de qualité, leur santé financière et leur capacité à s'améliorer de façon continue. Le résultat objectif des audits Fournisseurs a été augmenté en 2009 afin de ne sélectionner que les plus actifs pour atteindre le meilleur niveau ;

- **le développement de ces fournisseurs :** un plan d'amélioration du système qualité des fournisseurs a été déployé (« *Supplier quality Step Up* », « plan d'amélioration du niveau Qualité des fournisseurs », qui est une partie de la stratégie « *Built in Quality* » déjà mentionnée). Un nouveau Manuel d'Assurance Qualité Fournisseur a été développé pour renforcer, auprès des équipes Qualité Fournisseur, la formalisation des attentes du Groupe en termes de qualité dans le processus de développement. De plus, l'ensemble des spécifications et de leurs contrôles associés, et plus particulièrement pour les caractéristiques dites critiques, est intégré maintenant au nouveau VRF (fichier Valeo de spécification du besoin). D'autre part, Valeo a poursuivi le déploiement des outils d'amélioration de la démarche qualité chez ses fournisseurs. La démarche QRQC de Valeo a continué d'être déployée pour aider les fournisseurs à parvenir au zéro défaut.

- **la démarche San Gen Shugi :** tous les sites adhèrent au principe d'analyse des faits dit des trois réels (« l'endroit réel », « la pièce réelle », « les données réelles ») afin de conduire des analyses sans faute de tous les problèmes rencontrés pour les éliminer une

fois pour toutes. Les retours d'expérience, sous forme de « Fiches Leçons Apprises », sont ensuite mis dans une base accessible à tous par l'intermédiaire d'un outil de recherche intranet.

Le résultat de la démarche 5 Axes est mesuré par des audits internes et, depuis plus de dix ans, Valeo s'est doté de ses propres référentiels pour évaluer et améliorer l'application de chacun des 5 Axes. Fin 2009, un nouveau référentiel a été développé, qui refocalise les équipes sur les fondements de la stratégie 5 Axes et permet de poursuivre l'amélioration des processus, même dans le contexte économique difficile de cette année.

2.B.4.3.1. Les Achats

Réduire les coûts en recherchant les fournisseurs les plus compétitifs sur un plan mondial, appliquer des processus extrêmement rigoureux de sélection des nouveaux fournisseurs, décliner chez les fournisseurs et sous-traitants la démarche d'innovation et de qualité totale, nouer de solides relations de partenariat avec les plus innovants et performants d'entre eux ; telle est la mission des Achats de Valeo, qui entend faire de sa stratégie un véritable avantage concurrentiel.

- Le réseau Achats gère toutes les activités liées à l'intégration des fournisseurs. Les fournisseurs sont répartis par familles d'achats, des matières premières aux composants électroniques, mécaniques, plastiques, etc. Les Familles de Produits de Valeo ont chacune leur propre réseau Achats et chaque site du Groupe dans le monde est doté d'une équipe Achats. La coordination dans les Familles de Produits est réalisée par les Responsables de Famille d'Achats (*Group Commodity Leaders*). Ils sont chargés de définir la stratégie et le panel cible de fournisseurs par Famille d'Achats. Les Responsables Achats (*Lead Buyers*) quant à eux, sont localisés sur les sites de production, et leur rôle consiste à coordonner et à mettre en cohérence les politiques d'achat de l'ensemble des Divisions de Valeo pour lesquelles travaille un fournisseur donné.
- Valeo a poursuivi le déploiement des outils d'amélioration de la démarche qualité chez ses fournisseurs. La démarche QRQC de Valeo a continué d'être déployée pour aider les fournisseurs à parvenir au zéro défaut. En 2009, 360 fournisseurs ont ainsi été formés à cette méthode.
- Le « *Supplier Relationship Management* » (SRM ou gestion de la relation fournisseurs) est un outil essentiel de la relation entre Valeo et ses fournisseurs. Des modules tels que l'*Incident Management System* (ou système de gestion des incidents qualité), le PQA (*Product Quality Assurance*, ou AQP Assurance Qualité Produit, qualification des nouveaux composants dans les projets) et la *Supplier Scorecard* (restitution de performance qualité, coût, délai aux fournisseurs) sont disponibles sur un

extranet sécurisé et permettent aux équipes de Valeo et aux fournisseurs de travailler en étroite collaboration suivant des processus standardisés, comme par exemple de partager des *plannings* projets, d'échanger et de valider des documents de qualification de composant.

- En diminuant le nombre de ses fournisseurs pour ne garder que les plus performants en termes de qualité, de technologie et de productivité, Valeo se donne les moyens de mieux les accompagner dans leur démarche qualité et de mieux les intégrer dans ses projets. En 2009, le Groupe a optimisé de 169 le nombre de ses fournisseurs, ramenant leur nombre total à 2 404.
- En ligne avec son Code d'éthique, Valeo a renforcé les exigences imposées à ses fournisseurs en termes de respect des droits du travail et de préservation de l'environnement. 1 325 fournisseurs ont signé le Code d'éthique en 2009.
- Innover et concevoir des produits avec d'autres matériaux et selon de nouvelles technologies permet aussi de générer une amélioration de la qualité et de réduire davantage les coûts. Des conventions sont régulièrement organisées pour découvrir les innovations des fournisseurs et étudier avec eux comment les intégrer dans les nouveaux projets.
- Valeo a renforcé ses achats dans les zones les plus compétitives. Ces achats ont représenté 45 % des achats totaux de production en 2009, en hausse de 7 % par rapport à 2008. Ce résultat a été réalisé grâce à la présence du réseau Achats sur les sites Valeo dans les différentes régions du monde où sont basés ses clients.

2.B.4.3.2. Les Fonctions Industrielle et Logistique

La mission de la Fonction Industrielle est d'améliorer la qualité de ses produits et le service au client, tout en diminuant les coûts de production et les actifs immobilisés. L'optimisation de l'outil industriel et le déploiement de la Qualité Totale se trouvent au cœur de cette démarche.

- En 2009, Valeo a poursuivi le déploiement de son programme de standardisation des processus et des équipements, du Kosu (mesure de la ressource nécessaire pour fabriquer une pièce) ainsi que des démarches d'optimisation des investissements : TPM (*Total Productive Maintenance* ou optimisation de la productivité machine). La mise en place de standards opérationnels permet de capitaliser sur l'expérience acquise, de réduire le temps de conception, de stabiliser au plus vite les nouvelles chaînes de production en évitant les aléas des périodes de démarrage, et bien entendu, de réduire les coûts à toutes les étapes du processus. Toute activité s'effectue désormais dans le cadre de standards que les superviseurs ont le devoir de faire respecter et de faire progresser. Sur le terrain, la performance est suivie en temps réel et est fondée sur l'analyse concrète des faits sur la ligne de production. Les problèmes sont identifiés et traités

immédiatement et sont considérés comme des opportunités d'amélioration. Chaque opération est évaluée pour sa contribution à la valeur ajoutée des produits et les opérations sans valeur ajoutée sont éliminées.

- L'ergonomie des postes fait également l'objet de constantes améliorations. Chaque poste de travail est organisé autour de la personne et les opérateurs ont largement contribué aux améliorations apportées à leur confort et à leur sécurité. Cette démarche s'inscrit également dans la politique santé et sécurité au travail développée par Valeo (voir également la section 2.B.4.2.3. « Santé Sécurité »). Elle contribue à la diminution du nombre d'accidents sur les sites de production du Groupe.
- Les spécificités propres au marché de la deuxième monte sont également prises en compte. Ce marché impose des contraintes particulières à l'outil industriel. Les produits sont fabriqués en priorité sur les moyens de production utilisés pour la première monte. Si nécessaire, des lignes simples adaptées à des petits volumes et faiblement automatisées permettent de répondre aux exigences de ce marché. Un suivi et une maintenance des outillages spécifiques ont été mis en place.
- Concernant la chaîne d'approvisionnement, 2009 a été marqué par la poursuite du programme de mise en place des flux tirés afin de réduire les stocks. C'est ainsi qu'à la fin de l'année, les stocks nets hors outillages du Groupe se sont élevés à 4,9 % du chiffre d'affaires et ce malgré la crise qui a frappé lourdement le secteur automobile.
- Ce résultat a été possible grâce à la mise en place d'outils et des processus tels que le *Visual ReOrder* (VRO ou approvisionnement visuel) pour les composants, le Kanban pour piloter les encours et l'image camion pour le pilotage des stocks de produit finis.
- L'objectif d'étendre l'utilisation du VRO à 70 % des volumes achetés a été atteint. Cependant, l'effort doit être maintenu sur certains sites en 2010 afin de généraliser encore davantage l'utilisation de cette méthode.
- La poursuite de la mise en place de l'assemblage sur commande et la généralisation de la mise en place des images camions se sont traduites par le maintien du taux de service des usines à un niveau supérieur à 99 %.

2.B.4.3.3. Qualité

La qualité est une exigence primordiale des consommateurs et des constructeurs. Obsession au quotidien de tous les collaborateurs du Groupe, elle est l'aboutissement de la méthodologie des 5 Axes et fait partie intégrante de la culture Valeo.

La Qualité Totale ne repose pas uniquement sur des méthodes, elle est avant tout un état d'esprit. À ce titre, elle passe par l'implication de tous et s'impose à chaque instant, à toutes les réalités du terrain. Chez Valeo, cette attitude est donc de la responsabilité des 52 200 collaborateurs du Groupe.

- La mission du réseau Qualité est de s'assurer que chacun a bien conscience de sa responsabilité et qu'elle est bien comprise. Elle consiste également à évaluer les problèmes et les besoins en termes de support de formation, à former, à soutenir, et enfin, à valider les leçons à retenir et à les partager pour éviter toute récurrence.

Au-delà de cette mission systémique, et plus spécifiquement, le réseau Qualité s'assure de la bonne réactivité de l'organisation face aux problèmes qui impactent les clients, assure la promotion et participe au support nécessaire au déploiement des outils qui composent la stratégie d'anticipation Qualité, afin d'agir en amont des problèmes client.

- Le réseau Qualité fonctionne sur la base d'un réseau décentralisé et s'articule autour de chacun des 5 Axes :
 - le Responsable du Système Qualité valide les procédures internes, vérifie qu'elles sont bien appliquées et les met à jour de façon à ce qu'elles soient bien en ligne avec les standards de qualité tant internes qu'externes,
 - le Responsable Qualité Projet valide la bonne application de la méthodologie qualité au projet, vérifie qu'elle en couvre bien toute sa durée, et ce, en conformité avec les standards Valeo,
 - le Responsable Qualité Fournisseur gère la qualité des composants livrés, de l'étape du projet jusqu'à la fin de vie du produit et aide les fournisseurs à progresser grâce à la mise en place de plans d'amélioration,
 - le Responsable Qualité Production s'assure que les outils dédiés à la qualité sont bien appliqués dans le cadre du processus de fabrication et coordonne le déploiement des plans de contrôle ainsi que les instructions de travail. Il représente également la « voix du client » pour tous les incidents qualité, afin d'assurer la satisfaction totale du client.
 - les Responsables Qualité construisent le réseau Qualité, développent ses compétences et ses capacités à insuffler l'état d'esprit QRQC dans les équipes de l'ensemble des réseaux. Pour cela, le QRQC Étape 3, une méthode de *coaching*, a été développé et sera déployé en 2010.
- Valeo a également mis en œuvre un programme d'ingénieurs résidents, pour accompagner au mieux ses clients. Ces ingénieurs sont non seulement dédiés à un client, mais également installés chez eux, sur leurs sites de production. Aussitôt un problème détecté, le résident le communique aux personnes concernées de Valeo, de manière à définir immédiatement les actions à mettre en place pour protéger le client. 79 ingénieurs résidents étaient opérationnels à fin 2009 ; 52 étaient localisés en Europe, 11 en Amérique du Nord, 12 en Asie et 4 en Amérique du Sud. Parmi ces 79 personnes, un programme d'ingénieurs résidents garantie et projets a également été déployé, où 12 ingénieurs résidents sont maintenant intégrés aux équipes clients, aux sièges ou dans leurs centres de gestion de la garantie.

Le renforcement de la culture Valeo repose sur la mobilisation de tous, à tous les niveaux et s'appuie sur :

- l'attitude **San Gen Shugi** d'une part, inspirée des meilleures pratiques japonaises et reposant sur l'analyse concrète des faits sur le terrain. *San Gen Shugi* correspond à une approche fondée sur le réel : *Gen-ba* (où et quand survient le problème) *Gen-butsu* (avec les vraies pièces concernées, bonnes et mauvaises par rapport au standard), *Gen-jitsu* (avec des faits mesurables). Cette attitude passe à la fois par une responsabilisation individuelle et par un travail collectif ;
- la **démarche QRQC** (*Quick Response Quality Control* ou contrôle qualité à réponse rapide) par laquelle chaque problème survenu est immédiatement identifié et analysé par les personnes concernées. Une action corrective est définie immédiatement et engagée dans les 24 heures. En cas d'incident qualité, des réunions se tiennent sur le terrain, pour rechercher la cause de cet incident et l'éradiquer définitivement. Ces réunions réunissent des collaborateurs issus de fonctions différentes si nécessaire : production, logistique, maintenance, etc.

2.B.4.4. La Recherche et Développement et Marketing Produit

Penser l'automobile de demain, créer des technologies et des produits en fonction du marché tout en anticipant ses attentes et entraîner le marché avec ses innovations, tels sont les fondements de la stratégie de Recherche et Développement de Valeo.

L'innovation est au centre de la stratégie de développement du Groupe. Les ingénieurs de Valeo travaillent à anticiper les demandes des constructeurs en quête de solutions qui apportent une réelle valeur ajoutée aux automobilistes : plus de confort, de sécurité, de performances et de respect de l'environnement. En 2009, les frais de Recherche et Développement nets des refacturations clients ont représenté 6,3 % du chiffre d'affaires et 411 brevets ont été déposés. Moins de 4 % du chiffre d'affaires du Groupe repose sur des brevets ou des licences externes.

- Face au marché de plus en plus exigeant en termes de renouvellement des produits, Valeo a mis au point les processus nécessaires pour réduire le cycle de conception des nouveaux produits. Ainsi, en amont, le Groupe travaille à l'amélioration de l'efficacité interne des projets, s'assurant de la pertinence des actions projetées et de l'adéquation entre compétences existantes et compétences requises. D'importants efforts sont par ailleurs menés pour réduire les coûts d'étude et de développement de manière, là aussi, à répondre aux attentes du marché.
 - Le succès d'une innovation étant lié à sa valeur vis-à-vis des attentes des automobilistes, Valeo déploie une large gamme d'outils, d'études de marché, de prospectives et tests.
- Des enquêtes sont réalisées pour mieux connaître les besoins des conducteurs et des tests évaluent la perception des nouveaux produits. Ces outils permettent ainsi de mesurer le degré d'acceptation et la valeur perçue des innovations. Au final, l'objectif visé est de faire émerger rapidement des innovations utiles pour le conducteur et génératrices de croissance pour Valeo.
- Valeo a poursuivi ses partenariats avec de nombreuses universités et des grandes écoles telles que, en France, l'École des Mines – Paris Tech, et l'ESIGELEC pour l'électronique.
 - Valeo s'est associé à 5 partenaires dont Michelin, Leroy Somer, Johnson Controls-Saft, GKN et Leoni pour collaborer sur le développement de systèmes pour véhicules électriques et hybrides rechargeables afin d'en accélérer l'avènement en France et à l'étranger.
 - En 2009, Valeo a lancé deux programmes de recherche pour lesquels le Groupe a reçu le soutien financier de l'ADEME d'un montant de 6 millions d'euros. L'un concerne l'hybridation douce qui permettra d'augmenter la quantité de véhicules capables de satisfaire à la réglementation européenne de 120 g CO₂/km en 2012 et de 95 g CO₂/km en 2020. Les partenaires de Valeo pour ce projet sont PSA Peugeot Citroën, Freescale, Alter et Ceitecs, ainsi que cinq laboratoires publics. Le second programme est relatif à la gestion thermique du véhicule électrique afin d'améliorer l'autonomie des véhicules électriques ou hybrides. Les partenaires de Valeo sur ce projet sont Renault, Saint Gobain, Hutchinson et deux laboratoires, le CETHIL-INSA et le LINC.
 - la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a reconnu la pertinence et la qualité des thèmes d'études et de recherches menés par Valeo et a accordé un financement à hauteur de 300 millions d'euros pour la réduction de la consommation de carburant et des émissions de CO₂, ainsi que pour l'amélioration de la sécurité active. Ce financement, accordé à des conditions attractives, a été tiré à hauteur de 225 millions d'euros.
 - Valeo a proposé des projets dans le cadre de pôles de compétitivité sur des thématiques liées à l'énergie, la propulsion, la mécatronique, les logiciels et systèmes complexes et s'est également investi dans la gouvernance de certains de ces pôles (MOVEO, MTA, System@tic Paris-Région), ce qui lui permet de contribuer au rapprochement entre l'université, l'industrie et la recherche.
 - **Les centres de Recherche et Développement de Valeo sont implantés dans le monde entier.** À fin 2009, le Groupe comptait 21 centres de Recherche et 40 centres de Développement, dont les effectifs représentaient plus de 5 770 personnes. Deux centres de Développement de très haut niveau ont été ouverts en 2009 à Changchun et Wenling en Chine. Les équipes de ces centres travaillent à la fois sur des projets destinés au marché local et sur des projets transversaux.

2.B.4.5. Ventes et développement des affaires

Valeo développe, produit et commercialise des produits et systèmes pour tous les constructeurs automobile et de poids lourds pour la première et la deuxième monte. La politique commerciale de Valeo va bien au-delà de la simple relation commerciale et consiste à mettre en place des partenariats très étroits et à accompagner ses clients dans le développement de leurs marchés, sur tous les continents.

2.B.4.5.1. Les clients constructeurs

En 2009, les clients allemands sont les premiers clients du Groupe et représentent 28 % du chiffre d'affaires. Les clients français (hors Nissan) représentent quant à eux 25 % du chiffre d'affaires du Groupe. Enfin les clients asiatiques et américains représentent respectivement 20 et 16 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le plus important groupe client représente 18 % des ventes de Valeo.

Les principaux clients en première monte par zone géographique sont (par ordre alphabétique) :

- BMW ;
- Chery ;
- Chrysler ;
- Daimler ;
- FAW ;
- Fiat ;
- Ford Motor Company ;
- General Motors ;
- Honda ;
- Hyundai ;
- MAN ;
- Mitsubishi ;
- Navistar ;
- Paccar ;
- Porsche ;
- PSA Peugeot-Citroën ;
- Renault-Nissan ;
- Scania ;
- SAIC Group ;
- Tata Motors ;
- Toyota ;
- Volkswagen Group ;
- Volvo Trucks

2.B.4.5.2. Organisation

La stratégie de la Fonction Ventes et Développement des Affaires en 2009 a porté sur :

- **la recherche de nouvelles commandes** : la crise a provoqué des retards dans de nombreux nouveaux programmes d'approvisionnement au premier semestre 2009. Valeo, cependant, a reçu au deuxième semestre 2009, un nombre significatif de commandes de la part de ses clients. Les nouveaux contrats reçus de Chine ont continué à augmenter. En Amérique du Nord, la situation s'est améliorée en enregistrant dans les six derniers mois de l'année des commandes importantes de GM et Ford ainsi que des constructeurs étrangers implantés dans cette région du monde ;
- **la concentration des efforts de croissance dans les pays émergents** : en 2009, le réseau Ventes et Développement des Affaires a accru ses efforts envers les clients dans les pays émergents afin de compenser le déclin des marchés traditionnellement forts tels que l'Europe et l'Amérique du Nord. Pour la première fois, Valeo a tenu des « journées technologiques » en Inde pour les constructeurs indiens Tata Motors et Suzuki Maruti pour présenter l'ensemble de ses lignes de produits ainsi que les innovations destinées au marché indien. La nomination de Directeurs Nationaux pour la Turquie et la région ASEAN devra contribuer à une intensification de la relation client et au développement des marchés dans ces pays ;
- **la gestion des défaillances client/risques de restructuration** : la crise sans précédent dans l'industrie automobile a eu pour résultat de nombreuses défaillances et de restructurations de clients de Valeo. La fonction commerciale s'est trouvée en première ligne, l'objectif étant de protéger le Groupe d'éventuelles conséquences financières négatives. L'équipe a mené à bien cette mission en minimisant les risques sans altérer les relations avec les clients.

Au service de cette stratégie, la Fonction Ventes et Développement des Affaires est organisée en quatre réseaux :

- **les Directeurs Client Groupe**, qui sont les Directeurs Commerciaux en charge des grands constructeurs automobile ; ils sont au nombre de neuf. Chacun représente Valeo auprès d'un constructeur donné et coordonne la relation avec ce client de façon transversale, pour l'ensemble des Familles de Produits du Groupe ;
- **les Directions Nationales**, qui ont pour mission, dans des zones géographiques données, de promouvoir la marque Valeo et de développer des relations privilégiées avec les clients clés dans ces régions et, enfin, de résoudre localement les problématiques de nature juridique ou sociale si nécessaire. Elles sont au nombre de douze et sont implantées en Allemagne, en Amérique du Nord,

en Amérique du Sud, en Chine, en Corée du Sud, en Espagne, en Inde, en Italie, au Japon, en Pologne, en Turquie et en Thaïlande pour l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est). Le rôle des Directions Nationales sera encore renforcé dans le but d'optimiser la présence du Groupe auprès des constructeurs nationaux et d'accroître l'efficacité organisationnelle ;

- **le réseau Ventes et Développement des Affaires**, composé de neuf Directeurs des Ventes rattachés aux Familles de Produits

du Groupe, qui définit la stratégie commerciale à mettre en place et est en charge de la relation client au quotidien ;

- **le réseau de Développement International**, qui comprend sept Directeurs de Développement International pour les 9 Familles de Produits de Valeo. Il identifie les opportunités de marchés dans les pays émergents en mettant en place des structures afin de répondre aux demandes des clients dans les pays concernés.

2.C. Présence géographique

Le Groupe optimise en permanence son dispositif industriel en fonction de la demande des clients, du marché et des coûts de main-d'œuvre.

En 2009, Valeo a poursuivi le déploiement de ses sites dans le cadre de sa politique d'internationalisation et d'accompagnement

de ses clients constructeurs partout dans le monde. Valeo possède un dispositif de production au sein de chacune des grandes régions d'assemblage de véhicules dans le monde et dispose ainsi de nouveaux sites, implantés dans les pays offrant les coûts de production les plus compétitifs ou en forte croissance.

Présence de Valeo par zone géographique au 31/12/2009

	Sites de production	Centres de Recherche	Centres de Développement	Plates-formes de distribution	Effectifs
Europe de l'Ouest Allemagne, Belgique/Pays-Bas, Espagne, France, Irlande, Italie, Royaume-Uni	49	18	14	5	24 592
Europe de l'Est Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Turquie	15	-	4	3	8 212
Amérique du Nord États-Unis, Mexique	11	1	5	-	4 191
Amérique du Sud Argentine, Brésil	11	-	5	1	4 287
Asie Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, Thaïlande	31	2	11	1	9 493
Afrique Afrique du Sud, Égypte, Tunisie	3	-	1	-	1 335
	120	21	40	10	52 110

Au 31 décembre 2009, le patrimoine immobilier du Groupe (terrains et constructions) représentait une valeur nette comptable de 527 millions d'euros (voir Chapitre 4, Notes annexes aux comptes consolidés, section 4.F.4.3. « Immobilisations Corporelles »). Il est essentiellement composé de sites de production, majoritairement détenus en pleine propriété.

Les équipements mobiliers du Groupe sont principalement constitués d'installations techniques, de matériels et outillages. Au 31 décembre 2009, ils étaient comptabilisés pour une valeur nette de 864 millions d'euros hors immobilisations en cours (voir Chapitre 4, Notes annexes

aux comptes consolidés, section 4.F.4.3. « Immobilisations Corporelles »).

Les contraintes environnementales résultent de la réglementation applicable en la matière à l'ensemble des établissements du Groupe (voir Chapitre 2, section 2.B.4.2.2. « Environnement » ; Chapitre 3, section 3.I.2. « Risques industriels et environnementaux » et Chapitre 3, section 3.P. « Responsabilité sociétale d'entreprise - Environnement et Développement Durable : pilotage et performance »).

2.D. Positionnement concurrentiel

Le marché des composants et systèmes pour l'industrie automobile est l'objet d'une concurrence sévère, fondée sur le prix, la qualité, le service et la technologie.

Pour certaines lignes de produits offerts par le Groupe en première monte, Valeo se positionne constamment au sein d'un groupe de trois à cinq acteurs majeurs qui représentent plus de la moitié du marché (en ventes) que vient compléter un grand nombre d'acteurs régionaux (source interne) :

- pour plusieurs lignes de produits du Groupe, Valeo est en concurrence avec les trois plus importants groupes mondiaux du secteur de l'équipement automobile (par ordre alphabétique) : Robert Bosch, Continental (groupe Schaeffler) et Denso ;
- pour certaines lignes de produits, notamment les transmissions, les systèmes thermiques ou d'éclairage, le groupe des acteurs

majeurs inclut des fournisseurs de plus petite taille ou plus concentrés géographiquement tels que Behr, Hella, Koito, Kostal, Luk (groupe Schaeffler), Melco (Mitsubishi Electric Corporation), ZF Sachs, etc. ;

- figurent parmi les leaders mondiaux de chaque segment (en chiffre d'affaires) les Familles de Produits suivantes : Transmissions, Thermique Habitacle, Thermique Moteur, Systèmes d'Essuyage, Éclairage Signalisation, les Systèmes Électriques Moteur et deux lignes de produits de Valeo Contrôles Intérieurs (capteurs à ultrasons et modules haut de colonne). En outre, plusieurs produits de Valeo Contrôles Intérieurs et Valeo Sécurité Habitacle occupent des positions de leadership européen (source interne).

2.E. Faits marquants 2009

2.E.1. Opérations stratégiques

La stratégie d'acquisitions/cessions vise à renforcer les quatre Pôles et à conforter le potentiel de croissance interne du Groupe.

- Valeo a renforcé sa présence sur le marché chinois en acquérant 100 % des parts de la société commune de Compresseurs en Chine, dans laquelle elle détenait jusque-là 60 %.

2.E.2. Succès commerciaux

L'année 2009 a été marquée par des succès commerciaux qui contribuent à l'enrichissement du contenu en produits Valeo par véhicule. Les prises de commandes ont représenté 1,5 fois le chiffre d'affaires de l'exercice pour la première monte, et ce malgré le contexte de crise mondiale du marché automobile.

En dépit du report de certaines décisions sur plusieurs nouvelles affaires, Valeo a remporté de nouvelles commandes importantes pour un montant total de 9,2 milliards d'euros.

2.E.2.1. Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite

En 2009, Valeo Contrôles Intérieurs a enregistré un montant de prises de commandes exceptionnel. La part de l'innovation est en pleine croissance, en effet environ 40 % du montant global des prises de commandes concernent des projets de développement récents.

- L'année a été marquée par le lancement, sur les véhicules BMW Série 5 et 7, des premiers modules haut de gamme équipés de la technologie « *flexray* ». À ce jour, Valeo est le seul fournisseur à offrir cette technologie sur le marché.
- **Le Park4U™** a connu de nombreux développements :
 - en Europe, de nouveaux véhicules de la gamme du groupe VW proposent désormais ce système. La technologie est également disponible chez un nouveau constructeur : le groupe Fiat (Lancia Delta). À l'horizon de 2014 plus de 50 modèles d'une quinzaine de marques dans le monde seront équipés de la dernière génération du **Park4U™**,
 - aux États-Unis, le **Park4U™** a débuté sur les véhicules du groupe Ford (Ford Escape & Flex, Lincoln MKS & MKT, Mercury Mariner),
 - en Asie, Valeo a remporté des contrats auprès de constructeurs asiatiques majeurs (coréen et japonais). Après l'Europe et les États-Unis, courant 2010, la technologie **Park4U™** sera donc disponible sur les 3 continents ;
- Par ailleurs, pour les capteurs à infrarouge, l'année 2009 a été marquée par l'arrivée sur le marché du premier capteur pluie-lumière-humidité sur le véhicule Porsche Panamera ;
- En 2009 le système multicaméras Valeo a été lancé sur le marché. Cette première technologique équipe (de 3 ou 5 caméras) les véhicules des marques Land Rover (Range Rover, Range Rover Sport, Discovery 4), BMW (Série 7, Série 5 Gran Turismo, X5 et X6) et Rolls-Royce (Ghost) ;
- La ligne de produits des radars a connu les premiers démarrages, début 2009, en Amérique du Nord, avec le système « *cross traffic*

alert » sur les modèles Lincoln MKT et MKZ, les Ford Fusion et Taurus et le Mercury Milan ;

- En 2009, la Famille de Produits a enregistré aussi une première prise de commande pour une fonction basée sur une nouvelle génération de capteurs de longue portée, qui sera disponible dès 2012 ;
- Enfin, courant 2009, Valeo Contrôles Intérieurs a remporté plus de 100 millions d'euros de commandes pour le marché chinois. Valeo Sécurité Habitacle a enregistré de nouvelles commandes majeures notamment :
 - Commande du constructeur chinois Chery pour le système d'accès et de démarrage sans clé. Chery est le premier constructeur chinois à équiper ses voitures de ce système. Les segments des véhicules couverts sont : les hauts de gamme, les familiales, monospaces et SUV ;
 - Premier contrat pour la serrure « Optimum » chez PSA Peugeot-Citroën (sur trois futurs modèles) ;

2.E.2.2. Pôles Systèmes de Propulsion

Valeo Systèmes Électriques Moteur a connu les développements suivants :

- Premier véhicule équipé d'un démarreur stop-start de Valeo, la Volvo DRiVe, équipée d'un moteur 1,6 l Diesel a été élue voiture verte de l'année.
- Commandes pour le ReStart, très performant pour le redémarrage de moteurs Diesel, auprès de grands constructeurs européens, asiatiques et américains, mais aussi pour l'alternateur StARS.
- Sur le marché chinois, commandes destinées à des voitures de catégorie moyenne et haut de gamme auprès des constructeurs locaux qui ont renforcé sa position sur ce marché en forte croissance.

Valeo Transmissions a continué son expansion en 2009, en assurant la pérennité de ses activités avec la fourniture de nouvelles technologies à de nombreux constructeurs tant en Europe qu'aux USA et dans les pays émergents :

- en Amérique du Nord, par la croissance des volumes de convertisseurs de couple chez deux constructeurs américains, qui seront fournis dès février 2010 à partir de la nouvelle usine de San Luis Potosi au Mexique ;
- en Europe, par l'acquisition de plusieurs commandes de Double Volant Amortisseur chez des constructeurs allemands et via des

nomination sur les mécanismes d'embrayage SAT à rattrapage d'usure et sur des frictions NCR à grand débattement ;

- en Asie et en Amérique du Sud, avec d'importantes commandes prises en poids lourds au Brésil, ainsi que chez des constructeurs automobile chinois et coréens.

Valeo Transmissions continuera en 2010 le développement de son Double Embrayage à Sec suite à des contrats d'études engagés en 2009 et fournira dès 2012 en Europe un nouveau type de commandes hydrauliques avec capteur de position intégré.

2.E.2.3. Pôle Systèmes Thermiques

- Valeo Thermique Habitacle a atteint un niveau de prise de commandes important, notamment grâce à l'obtention de plusieurs contrats majeurs sur les systèmes de climatisation. Certaines commandes concernent des plates-formes globales en Europe et au Japon (VW par exemple) et intègrent des technologies innovantes visant à améliorer le rendement énergétique et réduire la consommation électrique du système.
- Par ailleurs, Valeo Thermique Habitacle a enregistré des commandes sur les systèmes de gestion thermique de batteries pour véhicules hybrides et électriques, notamment aux États-Unis, en Europe et au Japon. À ce titre, plusieurs technologies de Valeo sont disponibles sur le marché : refroidissement à air ou chauffage et climatisation par circuit secondaire sur l'eau.
- Valeo Thermique Moteur a signé deux contrats majeurs en 2009, l'un avec un constructeur japonais pour fournir les modules de face avant en Amérique du Nord intégrant une application véhicule électrique hybride utilisant les dernières technologies d'échangeurs thermiques ; l'autre a été conclu avec un constructeur allemand afin d'équiper une partie significative de sa gamme de véhicules d'un Groupe Moto Ventilateur avec contrôle PWM (*Pulse With Modulation* ou contrôleur de vitesse électronique) permettant une économie de consommation. De plus, Valeo Thermique Moteur a sécurisé les contrats pour la production des modules EGR (*Exhaust Gas Recirculation* ou recyclage des gaz d'échappement) et les programmes de doseurs relatifs aux applications Euro6 en Europe, contrats portant sur les véhicules électriques hybrides, ainsi que plusieurs contrats sur le marché chinois, permettant à Valeo Thermique Moteur de renforcer sa présence sur les marchés en croissance.

2.E.2.4. Pôle Systèmes de Visibilité

- Valeo Éclairage Signalisation a bien résisté à un marché relativement volatil grâce, notamment, à son bon positionnement sur des plates-formes moins affectées par la crise économique.

En outre, plusieurs innovations Valeo ont été introduites sur le marché cette année, notamment en Allemagne, parmi lesquelles l'éclairage tri-xénon équipant la nouvelle Audi Q7, dont le faisceau « autoroute », activé automatiquement au-delà de 110 km/h, double la portée de l'éclairage.

En 2009, Valeo Éclairage Signalisation a pris des commandes fermes pour des programmes de projecteurs à LEDs (feux de route et feux de croisement) ainsi que pour des projecteurs xénon équipés de la fonction **BeamAtic®** Premium.

- Les balais plats deuxième génération introduits sur le marché en 2008 équipent maintenant de nombreux modèles en Europe tels que Renault Mégane et Scenic, Alfa Romeo Mito, Citroën C3 et DS3, Peugeot 308 RCZ. Des applications en Asie, en Amérique du Nord et Amérique du Sud sont également prévues.

2.E.2.5. Deuxième monte

En 2009, Valeo Service a plus particulièrement porté ses efforts sur l'amélioration de la satisfaction des clients à travers :

- L'augmentation de la couverture des modèles de véhicule avec un lancement de plus de 4 600 références produits et un effort particulier sur les gammes de produits d'éclairage, de thermique moteur et d'allumage ;
- L'accélération de la disponibilité des produits issus de la Première Monte et destinés au marché de la Rechange grâce au programme « *Time to Market* » ;
- Le développement de la gamme innovante de produits d'assistance à la conduite et au stationnement ;
- Le lancement de nouveautés en poids lourds : nouvelle gamme de produits Qualité de l'Air, nouvelle gamme de bouchons de réservoir pour liquide **AdBlue®**, **parkorigin™** premier kit de freins arrière pour véhicules utilitaires légers ;
- Le développement de technologies Première Monte innovantes adaptées pour la Rechange, comme le système d'alternateur réversible StARS ;
- L'amélioration de ses outils de diagnostic de climatisation avec le lancement de ClimTest+V2, proposant plus de points de contrôle, plus précis et couvrant plus de véhicules ;
- Le développement de l'offre balais ultra-plats « Flat Blade » destinés à la Rechange et accessibles dans toutes les gammes de balais proposés par Valeo à la Rechange : Silencio X.trm, Compact Revolution, SWF VisioNext, PJ FX ;
- Des nouveautés en éclairage comme Réglophare et le système complet d'éclairage avant adaptatif Full AFS qui ajuste le faisceau lumineux en fonction des conditions de conduite : temps pluvieux, conduite en ville ou sur autoroute ;

- Un meilleur taux de service grâce à un perfectionnement des systèmes logistiques entre les sites de production Valeo et les entrepôts de stockage, des formules de livraison aux clients plus souples et la mise en place de relais logistiques de proximité, le lancement de hotlines techniques dédiées aux clients de Valeo Service ;
- Le lancement de la solution de préconisation et d'optimisation de stock sur mesure pour les clients, grâce au logiciel valeOptistock ;

- Le développement de fonctionnalités supplémentaires sur les sites web pour les clients (tarifs et notices de montage téléchargeables, développement de sites extranet personnalisés par client et par marché) ;
 - La mise à jour permanente des catalogues produits, avec 27 nouveaux catalogues lancés en 2009.
- Enfin, en 2009, le réseau de professionnels de la climatisation Valeo Clim Service a fêté ses 10 ans en France.

2.E.3. Excellence opérationnelle

2.E.3.1. Rationalisation industrielle

Valeo a poursuivi l'optimisation de son outil industriel dans le but d'accompagner la croissance de ses clients et de disposer d'une base de coûts compétitive.

- Au cours de l'exercice, quatre sites ont été ouverts : à Sainte-Florine en France (Valeo Thermique Moteur), à Tomilino en Russie (Valeo Thermique Habitacle), à Foshan en Chine (Valeo Thermique Moteur) et à Gemlik en Turquie (Valeo Transmissions).
- Les sites de Pamplona (Valeo Systèmes Électriques Moteur) en Espagne, de Queretaro au Mexique (Valeo Transmissions), de Neuses en Allemagne (Valeo Systèmes d'Éclairage) et d'Ansan en Corée (Valeo Compresseurs) ont été fermés.
- Au 31 décembre 2009, 55 % des sites du Groupe étaient localisés dans les pays à coûts compétitifs.
- La détérioration brutale de la production automobile en fin d'année 2008 avait conduit le Groupe à annoncer un plan d'adaptation de ses effectifs mondiaux portant sur un total de 5 000 emplois permanents. Ce plan a été réalisé en 2009.

2.E.3.2. Qualité

Fin 2009 le niveau Qualité du Groupe a atteint un record historique avec 7 300 PPB (*Parts Per Billion* ou pièces défectueuses par milliard) en amélioration de près de 50 % par rapport à 2008. 17 % des sites du Groupe sont à 0 PPB. Dans le même temps les coûts totaux de non-qualité (coûts directs, transports spéciaux et coûts garantie) restent stables par rapport à 2008.

2.E.3.3. Intégration des fournisseurs

- En accompagnant ses clients, avec ses 120 sites répartis dans 27 pays sur 4 continents, Valeo dispose maintenant de têtes de

pont privilégiées pour accélérer la mise en cohérence de son panel avec les meilleures performances constatées chez les fournisseurs référents de chaque segment d'achats, qui bénéficient de bases de coûts globaux structurellement les plus compétitives.

- Grâce aux résultats obtenus, Valeo est à même d'intégrer une part croissante de ces fournisseurs en phase avancée des nouveaux projets.
- Ainsi, en 2009, de très nombreux projets ont été lancés en production avec une part supérieure à 70 % des achats issus de ces fournisseurs référents.
- Cette stratégie a contribué à la progression de 7 % de la proportion des achats dans les pays à coûts compétitifs, atteignant 45 % en fin d'exercice.
- La mise en œuvre généralisée des leviers de réduction des coûts d'achat a contribué à atténuer les effets de l'inflation record des matières premières au cours du premier semestre. Les principaux leviers sont :
 - le benchmark des produits et des fournisseurs du panel au niveau Groupe,
 - les chantiers de productivité communs Valeo/fournisseur,
 - la gestion dynamique des quotas et de l'attribution des nouvelles affaires.
- Le Groupe a poursuivi son programme de rationalisation de son panel de fournisseurs afin de se concentrer sur les meilleurs par famille technologique, au plan mondial. Il s'établit à 2 404 fournisseurs à fin décembre 2009 pour un volume d'achats total d'environ 3,8 milliards d'euros.
- L'utilisation de l'outil d'appels d'offres en ligne utilisé par Valeo afin de stimuler la compétition et optimiser les prix d'achat a atteint un montant record de 3 milliards d'euros en 2009 (contre 2,4 milliards en 2008).
- Un plan Risques fournisseurs destiné à prévenir les conséquences de la crise sur les approvisionnements, piloté par le Comité

Risques Fournisseurs sous l'autorité de la Direction des Achats du Groupe, a été déployé dans l'ensemble des divisions et des Familles de Produits. 2 185 fournisseurs ont ainsi fait l'objet d'une évaluation afin d'anticiper et de traiter avec le maximum de réactivité toutes les situations potentiellement critiques à

venir pour les approvisionnements. L'efficacité de la mise en œuvre de ce plan a permis à Valeo de préserver ses clients des défaillances qui ont mis sous tension la plupart des filières d'approvisionnement de l'industrie.

2.E.4. Distinctions

Le potentiel d'innovation technologique du Groupe a continué de bénéficier d'une large reconnaissance des acteurs du marché. Valeo par ailleurs a été reconnu par ses clients et ses partenaires institutionnels pour la qualité de ses produits et de ses services, attestant ainsi de l'excellence opérationnelle du Groupe.

2.E.4.1. L'innovation récompensée

- Valeo Contrôles Intérieurs : Ford a récompensé du « *Henry Ford Technology Award* » fin 2009, les membres de ses équipes américaines qui ont intégré avec succès la fonction **Park4U™** sur les premiers véhicules du groupe Ford (Ford Escape et Flex, Lincoln MKS et MKT, Mercury Mariner).
Pour cette même technologie, Ford a reçu le « *Popular Science 2009 'Best Of What's New' Award* » en 2009.
- Le Pôle Systèmes de Visibilité a été finaliste au prestigieux **PACE Award 2009** dans la catégorie « Procédés industriels et biens de production » pour son procédé de vernissage de réflecteurs sans solvant.
- La technologie d'éclairage **BeamAtic® Premium** a gagné le **Grand Prix de l'innovation du salon Equip'Auto 2009** (Famille de Produits Éclairage Signalisation).
- Ford a récompensé du prix technique « *Global Body Engineering* » le projet de systèmes d'éclairage pour la Ford Ranger.
- Valeo Unisia Transmissions a reçu de Jatco le prix de l'innovation technique pour son amortisseur sur turbine sur convertisseur de couple.
- Sur le marché de la Rechange Indépendante, le système d'aide à la conduite **guideo™**, qui avertit le conducteur en cas de franchissement de ligne, a été élu « *Produit de l'année 2009* » en France. Cette distinction, décernée par les consommateurs, récompense l'innovation technologique au service de la sécurité et du confort de l'automobiliste.

2.E.4.2. L'excellence opérationnelle distinguée

Les clients constructeurs ont continué de témoigner de l'excellence des prestations du Groupe, particulièrement dans le domaine de la qualité.

- Un Prix Qualité fournisseur, « *Certificate of recognition* », décerné par Toyota Europe aux sites Valeo Thermique Moteur de Saragosse en Espagne, Valeo Systèmes d'Éclairage de Mazamet en France et à Valeo Contrôles Intérieurs de Rodach en Allemagne, a récompensé l'excellent niveau de qualité fourni.
- GM Shanghai a décerné le prix de meilleur fournisseur à Valeo Systèmes Électriques Moteur Chine.
- Valeo Systèmes Électriques Moteur Chine a également obtenu un prix Qualité fournisseur de Chery.
- Valeo Compresseurs Chine a reçu le prix de la meilleure gestion de projet et de la validation produit par le groupe FAW-VW.
- La Division Chine de Valeo Éclairage Signalisation à Wuhan a reçu le 26 mars 2009 le Prix de la Sécurité en production à la convention annuelle des fournisseurs de FAW-TOYOTA.
- L'usine mexicaine San Luis Potosi de Valeo Systèmes d'Essuyage a reçu un prix de Qualité de Chrysler.
- Un prix Qualité fournisseur a été décerné par Toyota Peugeot Citroën Automobile (TPCA) en avril 2009 à Valeo Sécurité Habitacle Slovaquie, à Valeo Thermique Habitacle et Valeo Contrôle Intérieurs Rakovník (République tchèque), Valeo Éclairage Signalisation Mazamet (France), Valeo Thermique Moteur Skawina (Pologne) et Valeo Systèmes Électriques Moteur Czechowice (Pologne).
- Valeo Transmissions a été distingué par :
 - un prix Qualité décerné par Ford à Valeo Unisia Transmissions au Japon,
 - le Prix de meilleur fournisseur décerné par Chery à Valeo Transmissions Chine.
- Valeo Compresseurs Humpolec a reçu la distinction de « *Top Supplier* » de la part TPCA (JV entre Toyota and PSA) pour ses excellentes performances en termes de qualité et délais de livraison sur l'année 2009.

2.F. Événements récents et perspectives

- Valeo rejoint l'Alliance GENIVI pour le développement de solutions d'infodivertissement embarqué. Cette association regroupe des constructeurs, des équipementiers ainsi que d'autres industriels concernés, pour l'adoption et le développement d'une plate-forme d'infodivertissement embarquée (IVI) ouverte et de référence pour l'automobile.
 - Le 25 février 2010, Valeo a annoncé le projet de cession de son activité de modules pour éclairage, comprenant principalement des correcteurs de portée pour projecteurs, à un groupe d'investisseurs soutenu par le fonds d'investissement européen Syntegra Capital et le fonds de développement régional Picardie Investissements. Cette opération comprend une activité de Recherche et Développement actuellement basée à Bobigny en France, un site de production à Hirson en France, et de nouvelles activités en Chine. L'activité emploie environ 250 employés, dont 200 en France. Son chiffre d'affaires en 2009 s'est élevé à 46 millions d'euros.
 - À l'occasion d'une journée d'investisseurs organisée le 10 mars 2010 à Paris, Valeo a présenté son nouveau plan stratégique orienté sur la réduction des émissions de CO₂ et ses objectifs financiers à moyen terme qui sont :
 - une croissance organique supérieure à celle de la production automobile dans chacune des régions grâce à l'innovation et au développement accéléré dans les pays émergents. Valeo prévoit de doubler son chiffre d'affaires d'ici 2013 pour les technologies liées à la réduction des émissions de CO₂ pour atteindre 1 milliard d'euros et plus de 5 milliards d'euros à échéance 2020. Valeo compte réaliser plus de 60 % de ses investissements dans les pays émergents pour y renforcer ses positions historiques, notamment en Chine, en Inde, au Brésil, en Thaïlande et en Turquie, et développer progressivement sa présence en Russie. Le chiffre d'affaires du Groupe en Chine et en Inde s'élèverait alors à 1 milliard d'euros en 2013 et 3 milliards d'euros en 2020. Ainsi, Valeo prévoit une croissance organique supérieure à celle de la production automobile mondiale dans chacune de ses zones de production pour atteindre un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros en 2013 et 15 milliards en 2020 ;
 - une volonté affichée d'être un acteur de la consolidation du secteur ;
 - une mise en œuvre de la nouvelle organisation du Groupe autour de 4 Pôles et du renforcement des Directions Nationales pour répondre aux nouvelles exigences de ses marchés et de ses clients. La recherche des synergies métier et la globalisation des Achats permettront d'accélérer la croissance et améliorer l'efficacité du Groupe. La mise en œuvre de cette nouvelle organisation entraînerait la suppression de 600 emplois dans le monde ;
 - un objectif pour 2013 de rentabilité des capitaux engagés parmi les meilleurs de l'industrie. Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 10 milliards d'euros en 2013 et un taux de marge opérationnelle de 6 à 7 %, le ROCE (retour sur capitaux employés)⁽¹⁾ du Groupe devrait ainsi être proche de 30 %.
- Au-delà de l'abaissement du point mort du Groupe à un chiffre d'affaires d'environ 7 milliards d'euros et son besoin en fonds de roulement négatif, Valeo dispose également de trois leviers complémentaires qui contribueront à l'amélioration de 3 points de sa marge opérationnelle dès 2013 :
- la réduction des frais administratifs à horizon fin du premier semestre 2011 ;
 - la limitation des investissements à hauteur de 80 % des amortissements en 2010 et 2011 ;
 - le retour à la rentabilité moyenne du Groupe du Pôle Systèmes de Visibilité.
- Le 19 mars 2010, le Groupe a annoncé le projet de cession de son activité « speed controller » Telma, fabricant de ralentisseurs électromagnétiques, à l'actuelle équipe de direction. Cette opération comprend le siège de l'activité et son usine principale basés à Saint-Ouen l'Aumône en France, une usine joint-venture en Chine et deux centres de distribution basés en Grande-Bretagne et aux États-Unis. L'activité emploie 195 personnes, dont 123 en France. Son chiffre d'affaires en 2009 s'est élevé à 39,4 millions d'euros.

(1) Avant frais de restructuration, taxes et écarts d'acquisition.

Rapport de gestion

3.A.	Méthodes comptables	38
3.B.	Compte de résultat	38
3.C.	Investissements au cours des trois derniers exercices	40
3.D.	Évolution des capitaux propres	41
3.E.	Provisions pour autres passifs	43
3.F.	Flux de trésorerie et endettement	44
3.G.	Engagements	44
3.H.	Rémunération des mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants du Groupe	45
3.I.	Risques et incertitudes	63
3.J.	Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	72
3.K.	Litiges, procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage	79
3.L.	Perspectives	80
3.M.	Événements postérieurs à la clôture	80
3.N.	Comptes annuels	81
3.O.	Composition du Conseil d'Administration durant l'exercice clos au 31 décembre 2009	82
3.P.	Responsabilité sociétale d'entreprise – Environnement et Développement Durable : pilotage et performance	88
3.Q.	Indicateurs sociaux	111

3.A. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Valeo sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union

européenne. Les principes comptables sont exposés en détail dans les Notes annexes aux comptes consolidés, Chapitre 4, section 4.F.

3.B. Compte de résultat

3.B.1. Activité

Le **chiffre d'affaires** annuel consolidé diminue de 13,6 %, passant de 8 677 millions d'euros en 2008 à 7 499 millions d'euros en 2009. Les mouvements de périmètre ont un impact négatif de 0,8 %. Les variations des taux de change contribuent positivement à hauteur de 0,9 %. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires diminue de 13,7 % sur la période. Dans le même temps, la production automobile de référence du Groupe subit un recul estimé à 18 % (recul de 30,4 % au premier semestre et de 1,3 % au second).

Le chiffre d'affaires se décompose entre la première monte pour 6 029 millions d'euros (80 % du total) et la partie hors première monte pour 1 470 millions d'euros (20 % du total), à comparer à 7 045 millions d'euros (81 %) et 1 632 millions d'euros (19 %) en 2008. L'activité de seconde monte hors ventes diverses et outillages baisse de 11 % sur l'exercice, les ventes diverses et outillages baissent de 6 % sur la période.

Le chiffre d'affaires de Valeo est réalisé principalement à destination de l'Europe et de l'Afrique (65 %), de l'Asie, Moyen-Orient et Océanie (17 %), de l'Amérique du Nord (10 %) et de l'Amérique du Sud (8 %).

Le chiffre d'affaires à destination de l'**Europe** et de l'**Afrique** ressort à 4 912 millions d'euros en baisse de 14,6 % par rapport à l'exercice 2008. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires baisse de 13,9 %, les variations des taux de change et de périmètre contribuant négativement à hauteur de 0,7 %. Le chiffre d'affaires première monte tourisme à destination de l'Europe uniquement est, quant à lui, en baisse de 12,9 % à périmètre et taux de change constants alors que la production automobile de véhicules légers dans la zone fléchit de 20,7 % (source JD Power).

Le chiffre d'affaires à destination de l'**Asie, Moyen-Orient et Océanie** s'élève à 1 260 millions d'euros, en baisse de 1,9 % par rapport à l'exercice 2008. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires baisse de 6,2 %, les variations des taux de change et de périmètre contribuant positivement à hauteur de 4,3 %. Le chiffre d'affaires première monte tourisme à destination de l'Asie uniquement est en baisse de 0,4 % à périmètre et taux de change constants alors que la production automobile de véhicules légers dans la zone augmente de 1,9 % (source JD Power), avec des taux de croissance supérieurs à 50 % en Chine et 19 % en Inde qui compensent des reculs de 30 % et 8 % respectivement au Japon et en Corée.

Le chiffre d'affaires à destination de l'**Amérique du Nord**, s'élève à 752 millions d'euros, en baisse de 27,9 % par rapport à l'exercice 2008. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires baisse de 29,2 %, les variations des taux de change et de périmètre contribuant positivement à hauteur de 1,3 %. Le chiffre d'affaires première monte tourisme à destination de cette zone est en baisse de 31,4 % à périmètre et taux de change constants alors que la production automobile de véhicules légers dans la zone diminue de 32,5 % (source JD Power).

Le chiffre d'affaires à destination de l'**Amérique du Sud**, s'élève à 575 millions d'euros, en baisse de 4,2 % par rapport à l'exercice 2008. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires baisse de 0,4 %, les variations des taux de change et de périmètre contribuant négativement à hauteur de 3,8 %. Le chiffre d'affaires première monte tourisme à destination de cette zone est en augmentation de 5,2 % à périmètre et taux

de change constants alors que la production automobile de véhicules légers dans la zone diminue de 2,3 % (source JD Power).

Le chiffre d'affaires de Valeo s'analyse aussi par Pôles d'activités qui sont au nombre de quatre : le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite, le Pôle Systèmes de Propulsion, le Pôle Systèmes Thermiques et le Pôle Systèmes de Visibilité.

Le chiffre d'affaires du **Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite** s'élève à 1 344 millions d'euros en baisse de 13,2 % par rapport à l'exercice 2008. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires baisse de 13,4 %, les variations des taux de change contribuant positivement à hauteur de 0,2 %.

Le chiffre d'affaires du **Pôle Systèmes de Propulsion** s'élève à 2 011 millions d'euros en baisse de 9,7 % par rapport à l'exercice 2008. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires baisse de 9,1 %, les variations des taux de change contribuent négativement à hauteur de 0,6 %.

Le chiffre d'affaires du **Pôle Systèmes Thermiques** s'élève à 2 258 millions d'euros en baisse de 17,3 % par rapport à l'exercice 2008. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires baisse de 19,9 %, les variations des taux de change contribuent positivement à hauteur de 2,6 %.

Le chiffre d'affaires du **Pôle Systèmes de Visibilité** s'élève à 1 938 millions d'euros en baisse de 9,1 % par rapport à l'exercice 2008. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires baisse de 9,7 %, les variations des taux de change contribuent positivement à hauteur de 0,6 %.

Le chiffre d'affaires de chaque Pôle a été affecté par la crise à des degrés divers en fonction de leurs positionnements respectifs sur chaque continent. À ce titre, le Pôle Systèmes Thermiques a subi la plus forte baisse d'activité, soit - 17 % par rapport à 2008 compte tenu de sa forte présence en Amérique du Nord. L'activité des autres Pôles ne s'est affaiblie que dans une fourchette de - 9 % à - 13 %, proche de la moyenne du Groupe.

3.B.2. Résultats

La **marge brute consolidée** atteint 1 138 millions d'euros, en recul de 14 % par rapport à 2008 (1 327 millions d'euros). Elle représente 15,2 % du chiffre d'affaires contre 15,3 % du chiffre d'affaires en 2008. Malgré l'impact négatif de la baisse du chiffre d'affaires sur la marge brute évalué à 3,9 points, les mesures d'économies mises en œuvre depuis le début de la crise dont notamment le plan de réduction des effectifs de 5 000 permanents et la répercussion des surcoûts dans les prix de vente, ont permis de réduire cet impact de 3,2 points. La marge brute a également bénéficié de la baisse du prix des matières premières à hauteur de 1 point sur l'exercice 2009 : en effet, malgré la hausse continue du prix des matières premières en 2009, leur coût moyen est demeuré inférieur à celui constaté en 2008.

À compter du 1^{er} janvier 2009, la présentation du compte de résultat a été modifiée. Les financements par les clients de la Recherche et Développement, préalablement inscrits sur la ligne Autres Produits de l'Activité, sont dorénavant principalement reclassés en déduction des frais de Recherche et Développement.

Les frais de Recherche et de Développement nets totalisent 473 millions d'euros (6,3 % du chiffre d'affaires) contre 501 millions d'euros en 2008 (5,8 % du chiffre d'affaires).

Les mesures d'économies prenant effet sur l'exercice 2009 ont également permis d'ajuster à la baisse les frais commerciaux et

administratifs de respectivement 11,9 % à 156 millions d'euros et 10,3 % à 376 millions d'euros. Sur l'exercice 2009, ils représentent respectivement 2,1 % et 5 % du chiffre d'affaires.

La **marge opérationnelle** ressort à 133 millions d'euros en diminution de 42,2 % comparée à 2008 (230 millions d'euros). La marge opérationnelle représente 1,8 % du chiffre d'affaires contre 2,7 % en 2008. La reprise de l'activité dans le secteur automobile dès le deuxième trimestre 2009 associée aux efforts engagés par le Groupe pour ajuster sa structure de coût au niveau actuel d'activité, ont permis à Valeo d'enregistrer une marge opérationnelle positive dès le deuxième trimestre 2009 de 15 millions d'euros (après un premier trimestre négatif de 66 millions d'euros), et de respectivement 68 millions d'euros et 116 millions d'euros aux troisième et quatrième trimestres. Les économies réalisées sur l'exercice 2009 se sont élevées globalement à 336 millions d'euros. L'EBITDA du Groupe est en baisse de 122 millions d'euros à 670 millions en 2009 (contre 792 millions d'euros en 2008). Chaque Pôle a mis en œuvre rapidement dès le 4^e trimestre 2008 un plan d'économies et de variabilisation de ses coûts afin de réduire l'impact négatif de la chute d'activité. Le succès de ces plans a permis de limiter la baisse de l'EBITDA entre - 0,4 point et - 1,2 point en 2009 pour trois Pôles. Pour le Pôle Systèmes de Visibilité, ces actions se sont ajoutées aux autres actions de redressement de la marge et ont permis d'améliorer l'EBITDA du Pôle de 0,4 point sur la période.

Le solde des autres produits et charges montre une charge nette de 49 millions d'euros contre 282 millions d'euros en 2008, qui incluait principalement une charge de 239 millions d'euros au titre des coûts sociaux et de restructuration.

Le **résultat opérationnel** consolidé est positif de 84 millions d'euros en 2009 (1,1 % du chiffre d'affaires) contre une perte de 52 millions d'euros (- 0,6 % du chiffre d'affaires) en 2008.

Le coût de l'endettement financier net ressort à 60 millions d'euros, en augmentation de 15 millions d'euros comparé à 2008. Il est pénalisé par un taux de financement en hausse lié à la forte progression du coût des lignes de crédit et au renforcement des liquidités mises en place notamment par la Banque Européenne d'Investissement de 225 millions d'euros à des taux de marché en nette détérioration par rapport à 2008.

Les autres produits et charges financiers sont une charge nette de 57 millions d'euros à comparer à une charge nette de 59 millions d'euros en 2008 suite à l'enregistrement en 2008 d'une charge de 17 millions d'euros et en 2009 d'une charge de 5 millions d'euros au titre de pertes sur les couvertures de matières premières qui se sont révélées surdimensionnées dans un contexte d'évolution défavorable des cours.

Le **résultat avant impôts** du Groupe est une perte de 67 millions d'euros (contre une perte de 147 millions d'euros en 2008), y compris la quote-part de pertes des entreprises associées de 34 millions d'euros, dont 36,5 millions d'euros au titre du groupe japonais Ichikoh (détenu à 31,6 % par Valeo) correspondant aux pertes

d'exploitation, aux charges de restructuration et aux dépréciations d'actifs enregistrées par ce groupe.

Pour la période close au 31 décembre 2009, le Groupe constate une charge d'impôts de 79 millions d'euros (à comparer à 51 millions d'euros en 2008), alors que le résultat avant impôts est déficitaire. Cette charge correspond notamment aux impôts comptabilisés au Brésil, en Pologne et en Chine, où l'amélioration des résultats en 2009 a donné lieu à une augmentation de la charge d'impôts par rapport à 2008. Au surplus, le Groupe ne comptabilise pas d'impôts différés actifs dans les pays où il est en perte, notamment en France et aux États-Unis. Par ailleurs, en 2009, le Groupe a provisionné 9 millions d'euros de charge d'impôts différés au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Compte tenu de la part des intérêts minoritaires (7 millions d'euros en 2009 contre 8 millions d'euros en 2008), le **résultat de la période attribuable aux actionnaires de la Société** est une perte de 153 millions d'euros, à comparer aux 207 millions d'euros en 2008. La perte constatée en 2009 est le résultat d'une situation contrastée entre le premier et le second semestre durant lesquels Valeo a enregistré respectivement une perte de 213 millions d'euros et un résultat positif de 60 millions d'euros.

Le **résultat de base par action** calculé sur le résultat de la période attribuable aux actionnaires de la Société est de - 2,04 euros contre - 2,73 euros en 2008. Le résultat dilué par action correspondant n'est pas différent et atteint - 2,04 euros, à comparer à - 2,73 euros au titre de l'exercice précédent.

3.C. Investissements au cours des trois derniers exercices

3.C.1. Exercice 2009

En 2009, les investissements en immobilisations corporelles se sont élevés à 304 millions d'euros, soit 4,1 % du chiffre d'affaires. Compte tenu de la baisse d'activité, les investissements capacitaires ont été réduits par rapport à 2008. Néanmoins, le Groupe a réalisé des investissements capacitaires importants dans le Pôle des Systèmes de Propulsion pour le développement des activités convertisseurs de couple au Mexique et en Chine et pour le développement des systèmes micro-hybrides.

Les investissements liés aux projets de croissance et aux projets de nos clients ont été préservés. Afin de bénéficier du potentiel de croissance future, l'effort d'investissement dans les pays émergents, notamment en Chine et au Brésil, demeurent à un niveau élevé, supérieur à 5 % du chiffre d'affaires.

Les investissements en immobilisations incorporelles ont atteint 150 millions d'euros, correspondant à 2 % du chiffre d'affaires. Les dépenses de développement capitalisées ont été maintenues à

147 millions d'euros soit un effort en hausse, passant de 1,7 % du chiffre d'affaires en 2008 à 2 % en 2009.

En 2010, Valeo n'envisage pas d'investissements majeurs ; l'effort d'investissement sera maintenu dans la poursuite des projets liés à

ceux des clients et les investissements dans les zones de croissance seront renforcés.

3.C.2. Exercice 2008

En 2008, le Groupe a consacré 468 millions d'euros aux investissements en immobilisations corporelles, soit 5,4 % du chiffre d'affaires. D'importants investissements liés au déploiement des capacités de production sur les nouveaux produits ont été réalisés par le Groupe en 2008. Cela concerne plusieurs Familles de Produits : les Transmissions avec l'installation de capacités de convertisseurs de couples au Mexique et en Chine, les Systèmes Électriques pour les productions futures des Micro-Hybrides StARS, les Contrôles Intérieurs

pour la production de capteurs ultrasoniques en Allemagne, la Sécurité Habitable avec l'achèvement d'une usine en Slovaquie qui fournit des systèmes de fermeture de portes. Par ailleurs, au Brésil, le Groupe a largement renouvelé ses installations et agrandi ses surfaces pour les activités Thermique, Éclairage et Systèmes Électriques.

Les investissements en immobilisations incorporelles ont totalisé 160 millions d'euros ou 1,8 % du chiffre d'affaires.

3.C.3. Exercice 2007

En 2007, les investissements en immobilisations corporelles se sont élevés à 435 millions d'euros, correspondant à 4,5 % du chiffre d'affaires. Un montant de 138 millions d'euros a été alloué aux investissements en immobilisations incorporelles (principalement

des dépenses de développement capitalisées), soit 1,4 % du chiffre d'affaires. Les variations de périmètre (principalement la cession de l'activité Câblage) ont occasionné un impact net de 208 millions d'euros.

3.D. Évolution des capitaux propres

3.D.1. Capitaux propres

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres s'établissent à 1 284 millions d'euros contre 1 362 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette baisse de 78 millions d'euros correspond essentiellement

à l'enregistrement d'une perte sur l'exercice de 146 millions d'euros, compensée partiellement par des écarts de conversion favorables de 48 millions d'euros sur la période.

3.D.2. Capital social

3.D.2.1. Évolution du capital social

Le capital social est composé de 78 209 617 actions de 3 euros de nominal unitaire au 31 décembre 2009. Le capital social n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions pouvant être émises par exercice d'options de souscription consenties au personnel et mandataires sociaux du Groupe ressort à 1 598 323 actions. À cette même date, la totalité des OCEANE était en circulation, donnant droit à 10 105 439 actions ⁽¹⁾.

3.D.2.2. Actions autodétenues

Au 31 décembre 2009, la Société détenait, directement ou indirectement, 2 652 119 de ses propres actions (soit 3,39 % du capital social) ayant une valeur unitaire évaluée au cours d'achat de 24,06 euros et une valeur nominale de 3 euros. Au 31 décembre 2008, Valeo détenait 3 142 499 de ses propres actions (soit 4,02 % du capital social).

Au cours de l'exercice 2009, les actions achetées l'ont été exclusivement aux fins de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Les achats ont été effectués conformément aux autorisations données au Conseil d'Administration par les assemblées générales d'actionnaires du 20 juin 2008 et du 9 juin 2009 à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Aux termes de sa sixième résolution, l'Assemblée Générale du 20 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration (avec faculté de subdélégation) à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue de procéder aux opérations suivantes :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement,

conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou

- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Valeo par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de services d'investissement, notamment dans le cadre de transactions hors marché.

La septième résolution de l'Assemblée Générale du 9 juin 2009 a autorisé le Conseil d'Administration (avec faculté de subdélégation) à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue de procéder aux opérations susmentionnées à l'exception de la dernière et a précisé que l'annulation des titres rachetés devait s'effectuer dans les termes indiqués dans la treizième résolution de cette assemblée.

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2009 qui sont affectées à la couverture de programmes d'options d'achat d'actions ressort à 2 606 119 titres à comparer à 2 671 869 actions détenues à cet effet au 31 décembre 2008. La variation reflète le transfert de propriété de 65 750 actions gratuites à des salariés du Groupe.

Le solde des titres autodétenus (46 000 titres au 31 décembre 2009 contre 470 630 titres au 31 décembre 2008) est affecté à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) signé avec un prestataire de services d'investissement le 22 avril 2004. Au 31 décembre 2009, les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressortent à 46 000 titres et 9 635 328 euros contre 470 630 titres et 1 182 909 euros à la clôture de l'exercice précédent. Il est rappelé que 220 000 actions Valeo et une somme de 6 600 000 euros avaient été affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité à la date de signature de celui-ci.

Dans le cadre du contrat de liquidité, Valeo a acquis par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, 727 135 titres à un cours moyen de 14,65 euros et vendu 1 151 765 titres à un cours moyen *First In First Out* de 15,70 euros. Les frais de négociation et ceux liés à la mise en œuvre du contrat de liquidité avec le prestataire de services d'investissement s'élèvent à un total de 175 000 euros, montant inchangé par rapport à 2008. Ces actions

(1) À la suite de l'OPRA/OPAS, conformément à la réglementation applicable et au contrat d'émission des OCEANE, le ratio de conversion ou d'échange des OCEANE a été porté de 1 action pour 1 obligation à 1,013 action pour 1 obligation.

n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs prévus par le programme de rachat d'actions.

3.D.2.3. Actionnariat salarié

Dans le cadre de plans d'épargne Groupe, directement ou au travers de deux fonds communs de placement, les salariés détiennent 123 746 actions au 31 décembre 2009, soit 0,16 % du capital social. Au 31 décembre 2008, ils détenaient 940 328 actions, soit 1,20 % du capital social.

3.D.2.4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)

Au cours de l'exercice, Jacques Aschenbroich, Directeur Général et administrateur de la Société, a acquis, le 27 mars 2009, 1 000 titres de la Société au prix unitaire de 11,94 euros, le 15 mai 2009, 2 000 titres de la Société au prix unitaire de 14,39 euros et 2 000 titres de la Société au prix unitaire de 14,43 euros et, le 18 juin 2009, 2 000 titres de la Société au prix unitaire de 13,24 euros.

3.D.3. Dividendes distribués

Au titre des trois derniers exercices, les dividendes mis en paiement ont été les suivants :

Année	Dividende par action (en euros)	Réfaction (en euros)	Total (en millions d'euros)
2006	1,10	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI	85
2007	1,20	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI	92
2008	0		0

3.E. Provisions pour autres passifs

Le bilan au 31 décembre 2009 fait ressortir un montant total de provisions de 1 113 millions d'euros (dont 749 millions pour la part à long terme), à comparer à 1 227 millions d'euros (dont 765 millions pour la part à long terme) à la clôture de l'exercice précédent.

Le total des provisions pour coûts sociaux et de restructuration diminue de 150 millions d'euros sur l'exercice 2009 et s'élève à 164 millions d'euros. Cette variation correspond notamment aux dépenses de l'année relatives au plan d'adaptation des effectifs permanents, qui a été annoncé le 17 décembre 2008 et qui prévoyait le départ de 5 000 personnes.

Les provisions pour retraites et engagements assimilés s'élèvent à 610 millions d'euros à la clôture de l'exercice, stables par rapport à 2008. Les écarts actuariels ont un impact à la hausse de 16 millions d'euros sur l'exercice 2009.

Les autres provisions passent de 302 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 339 millions d'euros au 31 décembre 2009. Elles comprennent un montant de 156 millions d'euros au titre de la garantie clients et 183 millions d'euros au titre des autres risques et litiges principalement de nature sociale, environnementale, fiscale et juridique.

3.F. Flux de trésorerie et endettement

Les flux nets de trésorerie des activités opérationnelles s'élevèrent à 599 millions d'euros (dont 474 millions d'euros au titre de la capacité d'autofinancement) contre 731 millions d'euros en 2008 (dont 623 millions d'euros de capacité d'autofinancement).

Hors impact des variations de périmètre, les opérations d'investissement occasionnent une utilisation de trésorerie nette de 487 millions d'euros (dont 150 millions d'euros en immobilisations incorporelles et 304 millions d'euros en immobilisations corporelles), à comparer à 623 millions d'euros en 2008 (dont 160 millions d'euros d'immobilisations incorporelles et 468 millions d'euros d'immobilisations corporelles). Les variations de périmètre se traduisent par un décaissement net de 10 millions d'euros contre des encaissements nets de 52 millions d'euros en 2008 (dont 73 millions d'euros au titre de la cession de l'activité thermique moteur poids lourds à la société suédoise EQT).

Les flux nets de trésorerie sur opérations de financement en 2009 sont positifs à hauteur de 176 millions d'euros. Ils intègrent 228 millions d'euros de souscription d'emprunt (dont l'emprunt souscrit auprès de la Banque Européenne d'Investissement fin juillet 2009). En 2008, les flux nets de trésorerie sur opérations de

financement représentaient un décaissement net de 143 millions d'euros dont un versement de 92 millions d'euros aux actionnaires de la Société. Il convient de rappeler que Valeo n'a pas procédé au versement d'un dividende en 2009.

Au total et y compris les incidences des variations de change, la trésorerie nette consolidée augmente de 292 millions d'euros sur l'exercice contre une baisse de 16 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

L'endettement financier net (solde des dettes financières, crédits à court terme et banques diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des prêts et autres actifs financiers à long terme) s'établit à 722 millions d'euros à la fin de l'exercice contre 821 millions d'euros au 31 décembre 2008. Le ratio d'endettement financier net sur les capitaux propres (hors intérêts minoritaires) atteint 59 % au 31 décembre 2009 contre 63 % au 31 décembre 2008. La diminution de l'endettement de 99 millions d'euros sur l'exercice 2009 s'explique pour l'essentiel par la génération de cash de l'exercice.

3.G. Engagements

Le tableau qui suit résume les principaux engagements donnés :

(en millions d'euros)

	2009	2008	2007
Contrats de location	103	100	71
Avals, cautions et garanties	2	2	3
Engagements irrévocables d'achat d'actifs	88	93	108
Autres engagements	141	140	124
TOTAL	334	335	306

Les notes explicatives relatives à ces engagements figurent au Chapitre 4, section 4.F.6.3 des Notes annexes aux comptes consolidés.

3.H. Rémunération des mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants du Groupe

3.H.1. Dirigeants mandataires sociaux

Lors de la réunion du 20 mars 2009, le Conseil d'Administration a décidé, conformément à l'avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et suite à la démission de Thierry Morin de son mandat de Président-Directeur Général, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de nommer Pascal Colombani aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et Jacques Aschenbroich aux fonctions de Directeur Général.

3.H.1.1. Rémunération de Pascal Colombani au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration

La rémunération versée par Valeo à Pascal Colombani, Président du Conseil d'Administration, est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

3.H.1.1.1. Rémunération fixe et avantages en nature

Le Conseil d'Administration a décidé que Pascal Colombani percevait au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, une rémunération annuelle fixe de 250 000 euros. Au cours de l'exercice 2009, Pascal Colombani a perçu, au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, une rémunération proratisée de 195 564 euros.

3.H.1.1.2. Rémunération variable

Pascal Colombani ne perçoit pas de rémunération variable.

3.H.1.1.3. Jetons de présence

Au cours de l'exercice 2009, Pascal Colombani a perçu 11 700 euros de jetons de présence pour la période pendant laquelle il a exercé son mandat d'administrateur sans exercer encore le mandat de Président du Conseil d'Administration. Après sa nomination, le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé que le Président du Conseil ne percevrait pas de jetons de présence à raison de son mandat actuel. Au cours de l'exercice 2008, Pascal Colombani avait perçu 49 000 euros de jetons de présence.

3.H.1.1.4. Rémunération versée par les sociétés contrôlées par Valeo

Pascal Colombani ne perçoit aucune rémunération de sociétés contrôlées par Valeo.

3.H.1.1.5. Stock-options et actions gratuites

Au cours de l'exercice 2009, aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni aucune action gratuite n'a été octroyée à Pascal Colombani.

3.H.1.1.6. Régime de retraite

Pascal Colombani ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire à raison de ses fonctions dans le groupe Valeo.

3.H.1.1.7. Indemnité de départ

Aucune indemnité de départ n'est prévue au bénéfice de Pascal Colombani.

3.H.1.1.8. Évolution de la rémunération du Président du Conseil d'Administration au cours des deux derniers exercices

Les tableaux ci-dessous font apparaître les rémunérations versées et les options et actions attribuées à Pascal Colombani au cours des deux derniers exercices.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Pascal Colombani

(en euros)	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	49 000	207 264
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	49 000	207 264

Tableau récapitulatif des rémunérations de Pascal Colombani

(en euros)	2008		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0	0	195 564	195 564
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	49 000	49 000	11 700	11 700
dont jetons de présence versés par Valeo	49 000	49 000	11 700	11 700
dont jetons de présence versés par les sociétés contrôlées	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	49 000	49 000	207 264	207 264

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Pascal Colombani

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Non applicable	Non applicable	Non applicable	0	Non applicable	Non applicable

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par Pascal Colombani

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Non applicable	0	Non applicable

Actions gratuites attribuées à Pascal Colombani

Actions gratuites attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à Pascal Colombani par Valeo et par toute société du Groupe

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Non applicable	0	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Actions gratuites devenues disponibles pour Pascal Colombani

N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Non applicable	0	Non applicable

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions – information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Non applicable.

Contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire et indemnités

	Contrat de travail	Régimes de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Pascal Colombani Président du Conseil d'Administration 1^{re} nomination en qualité d'administrateur : 21/05/2005 Date de début du mandat : 20/03/2009 Date de fin du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2010	Non	Non	Non	Non

3.H.1.2. Rémunération de Jacques Aschenbroich au titre de son mandat de Directeur Général

La rémunération versée par Valeo à Jacques Aschenbroich, Directeur Général, est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Jacques Aschenbroich ne bénéficie pas de contrat de travail au sein du groupe Valeo.

3.H.1.2.1. Rémunération fixe et avantages en nature

Le Conseil d'Administration du 9 avril 2009 a décidé que Jacques Aschenbroich percevrait au titre de ses fonctions de Directeur Général, une rémunération annuelle fixe de 850 000 euros. Le Conseil d'Administration du 9 avril 2009 a également décidé d'accorder à Jacques Aschenbroich le bénéfice de la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise (assurance chômage), du régime collectif et obligatoire en matière de frais médicaux, décès et invalidité et d'une assurance-vie intervenant en cas de décès, incapacité ou toute conséquence d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel. Au cours de l'exercice 2009, la rémunération fixe versée par Valeo à Jacques Aschenbroich s'est élevée à 689 550 euros. Elle se décompose en une rémunération

brute proratisée de 664 919 euros et 24 631 euros au titre des avantages en nature.

3.H.1.2.2. Rémunération variable

Après avoir recueilli l'avis du Comité des Sages (instance instituée par le MEDEF chargée de contribuer à la bonne application des principes de mesure, d'équilibre et de cohérence des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et pouvant être saisie par les Conseils d'Administration, les Comités de Rémunération ou les assemblées générales) et sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil d'Administration du 29 juillet 2009 a décidé que la rémunération variable pouvant être accordée à Jacques Aschenbroich au titre de l'exercice 2009, *prorata temporis* compte tenu de sa nomination le 20 mars 2009, sera fonction de :

- critères quantitatifs pouvant représenter au maximum 90 % de la rémunération fixe comprenant : (i) la liquidité du Groupe et le renouvellement des lignes de crédit, (ii) le free cash-flow du Groupe avant coûts de restructuration et frais financiers, (iii) la marge opérationnelle du Groupe positive au second semestre, (iv) l'EBITDA et (v) le montant des investissements (investissements physiques et efforts de R&D) au cours de l'exercice ;

- critères qualitatifs pouvant représenter au maximum 30 % de la rémunération fixe comprenant : (i) la simplification et le renforcement de l'organisation et (ii) la nouvelle stratégie pour Valeo à horizon 2015.

Le montant maximal de la partie variable a été fixé à 120 % de la rémunération fixe de Jacques Aschenbroich. Toutefois, compte tenu des circonstances économiques, il a été décidé pour le cas où l'application de ces critères conduirait à une rémunération variable supérieure à 60 % de la rémunération fixe, que cette part variable serait plafonnée à 60 % de la rémunération fixe.

Lors de la réunion du 24 février 2010, le Conseil d'Administration a constaté, qu'en application de ces critères, la rémunération variable de Jacques Aschenbroich devrait s'élever à plus de 60 % de sa rémunération fixe, et a donc décidé, conformément à l'avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et aux règles de plafonnement mentionnées ci-dessus, que la rémunération variable de Jacques Aschenbroich due au titre de l'exercice 2009 serait plafonnée à 60 % de sa rémunération fixe. En conséquence, elle s'est élevée à 398 952 euros.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'Administration a décidé que la rémunération variable pouvant être accordée à Jacques Aschenbroich au titre de l'exercice 2010 sera fonction de :

- critères quantitatifs comprenant : (i) la marge opérationnelle, (ii) le cash opérationnel, (iii) les prises de commandes du Groupe, et (iv) le résultat net ;
- critères qualitatifs comprenant : (i) la qualité de la communication financière et (ii) la mise en place d'une stratégie pour Valeo.

Le montant de la part variable en pourcentage de la rémunération fixe de base s'établirait comme suit :

- marge opérationnelle : 0 à 30 % ;
- cash opérationnel : 0 à 15 % ;
- prises de commandes : 0 à 20 % ;
- résultat net : 0 à 15 %.

Pour les critères qualitatifs, la qualité de la communication financière représenterait entre 0 et 15 % tandis que la mise en place d'une stratégie représenterait de 0 à 25 % de la rémunération fixe.

Le montant maximal de la partie variable s'élève à 120 % de la rémunération fixe de Jacques Aschenbroich.

3.H.1.2.3. Jetons de présence

Au cours de l'exercice 2009, Jacques Aschenbroich n'a pas perçu de jetons de présence en qualité d'administrateur de Valeo, le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, ayant décidé que le Directeur Général ne percevrait pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans le Groupe.

3.H.1.2.4. Rémunération versée par les sociétés contrôlées par Valeo

Au cours de l'exercice 2009, Jacques Aschenbroich n'a pas perçu de rémunération des sociétés contrôlées par Valeo, le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, ayant décidé que le Directeur Général ne percevrait pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans le Groupe.

3.H.1.2.5. Stock-options et actions gratuites

Au cours de l'exercice 2009, aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni aucune action gratuite n'a été octroyée à Jacques Aschenbroich.

3.H.1.2.6. Régime de retraite

Soucieux de retenir et motiver le nouveau Directeur Général au regard des objectifs de l'entreprise, de son intérêt social et des pratiques du marché, le Conseil d'Administration a, le 9 avril 2009, lors de la détermination de la rémunération globale de Jacques Aschenbroich, arrêté le principe d'octroi à Jacques Aschenbroich du bénéfice du régime de retraite complémentaire à prestations définies existant qui s'applique à l'ensemble des Cadres Hors Catégorie de la société Valeo et de ses filiales françaises (ou du nouveau régime qui était à l'étude qui le remplacerait), avec reconnaissance à sa prise de fonction d'une ancienneté de cinq ans tenant compte de l'âge de Jacques Aschenbroich et sachant qu'il ne bénéficie à ce jour d'aucun autre régime de retraite complémentaire.

Toutefois, du fait des modifications en cours de l'environnement législatif et réglementaire, le Conseil a décidé de reporter à une réunion ultérieure la mise en œuvre d'un régime de retraite complémentaire mais a pris en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime de retraite complémentaire pour déterminer la rémunération globale de Jacques Aschenbroich.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2009 a décidé de faire bénéficier Jacques Aschenbroich du nouveau régime de retraite additif à prestations définies applicable aux cadres hors catégorie du Groupe et dont les principales caractéristiques sont décrites ci-dessous section 3.H.4.

Pour tenir compte de l'âge de Jacques Aschenbroich et du fait qu'il ne bénéficiait d'aucun autre régime de retraite complémentaire, il a été décidé de reconnaître à Jacques Aschenbroich une ancienneté de cinq ans à sa prise de fonction.

Le nouveau régime de retraite est effectif depuis le 1^{er} janvier 2010.

3.H.1.2.7. Indemnité de départ et indemnité de non-concurrence

Le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et en accord avec Jacques Aschenbroich, a décidé qu'aucune indemnité de départ ne serait prévue pour l'exercice 2009 pour le Directeur Général, et que cette question serait reconsidérée au cours de l'exercice 2010.

Le Conseil d'Administration du 24 février 2010, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, et après consultation du Comité des Sages, a décidé de faire bénéficier Jacques Aschenbroich d'une indemnité de départ susceptible de lui être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (sauf faute grave commise lors de l'exécution de ses fonctions).

Le montant de cette indemnité sera modulé en fonction de l'année de départ contraint du Directeur Général comme suit :

- 6 mois de rémunération (fixe et variable) en cas de départ contraint en 2010 ;
- 12 mois en cas de départ contraint en 2011 ;
- 18 mois en cas de départ contraint en 2012 ; et
- 24 mois en cas de départ contraint en 2013.

Cette indemnité de départ sera en outre soumise aux critères de performance suivants :

- le paiement au moins deux fois sur les trois dernières années de tout ou partie de la prime exceptionnelle sur objectif (ramené au dernier exercice si fin du mandat après un an d'exercice et aux deux dernières années si fin du mandat après deux ans) ;
- l'atteinte d'un résultat net positif au cours du dernier exercice clôturé ;
- l'atteinte d'une marge opérationnelle au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 3,6 % ;
- l'atteinte d'une marge brute au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 16 % ;
- la réalisation d'un ratio de prise de commandes rapportée au chiffre d'affaires première monte supérieur à 1,3 en moyenne sur les deux exercices antérieurs (ramené au dernier exercice si fin du mandat après un an).

La rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité de départ sera la moyenne des rémunérations (fixe et variable) perçues au titre des 2 exercices sociaux précédant celui au cours duquel le départ intervient (ou au titre de l'exercice social précédent en cas de départ en 2010), étant précisé que pour les besoins du calcul de cette rémunération, la rémunération perçue au titre de l'exercice 2009 sera réputée être la rémunération qui aurait été perçue sur une base annualisée.

La somme globale susceptible d'être perçue au titre de l'indemnité de départ sera calculée selon le barème suivant :

- si 5 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 100 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 4 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 80 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 3 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 60 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 2 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 40 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si moins de 2 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 0 % des sommes prévues en cas de départ.

Le Conseil réduira de 20 % le montant résultant du calcul ci-dessus si un plan important concernant l'emploi a été mis en place dans l'année précédant la date à laquelle il est mis fin au mandat de Jacques Aschenbroich.

La somme payable au titre de l'indemnité de départ sera versée en une fois dans le délai maximum d'un mois suivant l'évaluation par le Conseil d'Administration du respect des critères d'attribution de l'indemnité de départ.

Le Conseil a aussi décidé de se donner l'option de soumettre Jacques Aschenbroich à une clause de non-concurrence. En cas d'exercice de cette clause par la Société, il sera interdit à Jacques Aschenbroich, pendant les 12 mois qui suivront la cessation de ses fonctions de Directeur Général de Valeo, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec un équipementier automobile, et plus généralement, avec une entreprise concurrente de Valeo.

Cette clause, si elle venait à être mise en œuvre, donnerait lieu au paiement à Jacques Aschenbroich d'une indemnité de non-concurrence d'un montant égal à 12 mois de rémunération (sur une base identique à la rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité de départ). Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la période pendant laquelle la clause de non-concurrence sera appliquée.

Il est précisé que la Société pourra toujours libérer le bénéficiaire de son obligation de non-concurrence (auquel cas l'indemnité ne sera pas due).

Si la Société exerçait cette clause de non-concurrence, le montant de l'indemnité due à ce titre s'imputerait sur le montant de l'indemnité de départ. Ainsi, selon les cas de figure, le montant maximum des indemnités susceptibles d'être versées à Jacques Aschenbroich au titre de l'indemnité de non-concurrence et/ou de départ serait égal à :

	Départ contraint avec exercice de la clause de non-concurrence	Départ contraint sans exercice de la clause de non-concurrence
Départ en 2010	12 mois	6 mois
Départ en 2011	12 mois	12 mois
Départ en 2012	18 mois	18 mois
Départ en 2013	24 mois	24 mois

En cas d'exercice de la clause de non-concurrence, Jacques Aschenbroich recevrait au minimum le montant de l'indemnité de non-concurrence, et la somme due au titre de cette indemnité et de l'indemnité de départ serait versée : (i) à hauteur du montant à payer au titre de l'indemnité de non-concurrence, conformément aux règles de paiement prévues pour celle-ci, (ii) pour le surplus, le cas échéant, conformément aux règles de paiement prévues pour l'indemnité de départ.

3.H.1.2.8. Évolution de la rémunération du Directeur Général au cours des deux derniers exercices

Les tableaux ci-dessous font apparaître les rémunérations versées et les options et actions attribuées à Jacques Aschenbroich au cours des deux derniers exercices.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Jacques Aschenbroich

(en euros)	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	0	1 088 502
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	0	1 088 502

Tableau récapitulatif des rémunérations de Jacques Aschenbroich

(en euros)	2008		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	Non applicable	Non applicable	664 919	664 919
Rémunération variable	Non applicable	Non applicable	398 952	0
Rémunération exceptionnelle	Non applicable	Non applicable	0	0
Jetons de présence	Non applicable	Non applicable	0	0
dont jetons de présence versés par Valeo	Non applicable	Non applicable	0	0
dont jetons de présence versés par les sociétés contrôlées	Non applicable	Non applicable	0	0
Avantages en nature*	Non applicable	Non applicable	24 631	24 631
TOTAL	Non applicable	Non applicable	1 088 502	689 550

* Voiture de fonction, cotisation annuelle au régime de Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise et cotisation annuelle de prévoyance.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Jacques Aschenbroich

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Non applicable	Non applicable	Non applicable	0	Non applicable	Non applicable

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par Jacques Aschenbroich

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Non applicable	0	Non applicable

Actions gratuites attribuées à Jacques Aschenbroich

Actions gratuites attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à Jacques Aschenbroich par Valeo et par toute société du Groupe

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Non applicable	0	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Actions gratuites devenues disponibles pour Jacques Aschenbroich

N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Non applicable	0	Non applicable

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions – information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Non applicable.

Contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire et indemnités

	Contrat de travail	Régimes de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
	Non	Oui	Oui	Oui
Jacques Aschenbroich Directeur Général 1^{re} nomination : 20/03/2009 Date de début du mandat : 20/03/2009 Date de fin du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2010		Le régime de retraite dont bénéficie Jacques Aschenbroich est décrit aux sections 3.H.1.2.6 et 3.H.4	Une description de ces indemnités et avantages figure à la section 3.H.1.2.7	Une description de cette indemnité figure section 3.H.1.2.7

3.H.1.3. Rémunération de Thierry Morin au titre de son mandat de Président-Directeur Général

Thierry Morin a quitté ses fonctions de Président-Directeur Général le 20 mars 2009 à la suite du constat de divergences stratégiques et de la volonté du Conseil de faire évoluer la structure de gouvernance du Groupe.

3.H.1.3.1. Rémunération fixe et avantages en nature

Au cours de l'exercice 2009, la rémunération brute fixe versée par Valeo à Thierry Morin pour l'exercice de ses fonctions jusqu'au 20 mars 2009 s'est élevée à 252 796 euros (contre 1 597 440 euros en 2008). Elle se décompose en une rémunération brute de 242 473 euros (contre 1 577 590 euros 2008) et 10 323 euros au titre des avantages en nature (contre 19 850 euros en 2008).

3.H.1.3.2. Rémunération variable

Le Conseil d'Administration du 12 février 2009, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé de calculer la rémunération variable au titre de l'exercice 2009 de Thierry Morin sur la base de critères quantitatifs s'appréciant par semestre (cash-flow net opérationnel

du Groupe hors coûts de restructuration et EBITDA) et sur l'intégralité de l'exercice (évolution du cours de l'action au regard d'un panier de valeurs du secteur), et de critères qualitatifs s'appréciant sur l'intégralité de l'exercice (notamment la bonne mise en œuvre du plan de crise) et ce, dans la limite d'un plafond fixé par le Conseil sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance à 100 % de la rémunération fixe annuelle.

Aucune rémunération variable n'a été versée à Thierry Morin au titre de l'exercice 2009. Aucune rémunération variable ne lui avait été versée au titre de l'exercice 2008.

3.H.1.3.3. Jetons de présence

Au cours de l'exercice 2009, Thierry Morin n'a pas perçu de jetons de présence en qualité d'administrateur de Valeo. Il avait perçu 49 000 euros au titre de jetons de présence en tant qu'administrateur de Valeo en 2008.

3.H.1.3.4. Rémunération versée par les sociétés contrôlées par Valeo

Au cours de l'exercice 2009, Thierry Morin n'a pas perçu de rémunération des sociétés contrôlées par Valeo.

Au cours de l'exercice 2008, la rémunération brute que Thierry Morin a perçue des sociétés contrôlées par Valeo (au sens de l'article

L. 233-16 du Code de commerce) s'est élevée à 45 750 euros de jetons de présence reçus de Valeo (UK) Limited.

3.H.1.3.5. Stock-options et actions gratuites

Le Conseil n'a pas, au cours des exercices 2009 et 2008, attribué à Thierry Morin d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites.

Au cours des exercices 2009 et 2008, Thierry Morin n'a pas procédé à la levée d'options attribuées au cours d'exercices précédents. Au cours de l'exercice 2008, il a bénéficié du transfert de propriété de 20 000 actions gratuites au titre du programme du 3 mars 2006.

3.H.1.3.6. Régime de retraite

Thierry Morin bénéficiait du régime complémentaire de retraite mis en place pour les dirigeants (Cadres Hors Catégorie) du groupe Valeo ainsi que du régime de retraite complémentaire mis en place pour les dirigeants précédemment membres du Directoire sur décision du Conseil de Surveillance du 17 octobre 2002. Ces régimes sont décrits ci-dessous section 3.H.4.

Au 31 décembre 2009, le montant total des sommes provisionnées par Valeo aux fins de versement s'élevait à 2 380 000 euros.

3.H.1.3.7. Indemnité de départ

Le Conseil d'Administration du 12 février 2009, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé de revoir les éléments de rémunération et indemnités susceptibles d'être versées à Thierry Morin dans certains cas de cessation de ses fonctions, qui avaient été approuvées par l'Assemblée Générale du 20 juin 2008 afin de les mettre en conformité avec les recommandations AFEP/MEDEF. Le Conseil d'Administration a ainsi décidé de fixer l'indemnité de départ forfaitaire susceptible d'être versée à Thierry Morin à deux ans de rémunération fixe et variable, la rémunération à prendre en compte étant la moyenne des rémunérations fixes et variables perçues au titre des trois derniers exercices clos précédant son départ. Il a été prévu que cette indemnité puisse être versée à Thierry Morin au cas où son départ interviendrait à la suite (i) d'un changement de contrôle de la Société ou (ii) d'un changement de stratégie décidé par le Conseil d'Administration et dans les deux hypothèses ci-dessus, quelles que soient les modalités juridiques du départ contraint du Président-Directeur Général, c'est-à-dire que le Conseil prenne la décision de mettre fin au mandat du Président-Directeur Général ou que le Président-Directeur Général n'ait d'autre possibilité que de démissionner après avoir constaté une modification significative des conditions d'exercice de son mandat social. Il a été prévu que le versement de cette indemnité et la fixation de son montant définitif étaient subordonnés à la constatation par le Conseil d'Administration

de la réalisation des critères de performance fixés par le Conseil d'Administration du 20 mars 2008 à savoir :

- le paiement au moins une fois sur les trois dernières années de tout ou partie de la prime exceptionnelle sur objectifs ;
- la réalisation d'un résultat de la période (part du Groupe) positif pour le dernier exercice clôturé ;
- l'atteinte d'une marge opérationnelle au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 3 % ;
- l'atteinte d'une marge brute au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 15 % ;
- la réalisation d'un ratio de prise de commandes rapportée au chiffre d'affaires première monte supérieur à 1 en moyenne sur les deux exercices antérieurs.

Il était prévu que la somme globale susceptible d'être perçue par Thierry Morin au moment de son départ de la Société ou postérieurement à celui-ci pourrait être réduite selon le barème ci-dessous présenté :

- si 4 ou 5 critères sont atteints : Thierry Morin percevrait 100 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 3 critères sont atteints : Thierry Morin percevrait 70 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 2 critères sont atteints : Thierry Morin percevrait 40 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si moins de 2 critères sont atteints : Thierry Morin percevrait 0 % des sommes prévues en cas de départ.

Thierry Morin qui bénéficiait par ailleurs d'un contrat de travail (dont l'exécution était suspendue) bénéficiait dans ce cadre d'une indemnité de rupture. Thierry Morin avait accepté (ce dont il avait été pris acte par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2008) de ne pas cumuler, le cas échéant, l'indemnité liée à la rupture de son mandat social et celle afférente à la rupture de son contrat de travail et de renoncer à son indemnité contractuelle de non-concurrence de sorte qu'en cas de rupture de son mandat social et de son contrat de travail, sa situation soit traitée comme suit : (i) s'il percevait tout ou partie de son indemnité liée à son mandat social, il ne percevrait rien au titre de la rupture de son contrat de travail ; (ii) s'il ne percevait aucune indemnité liée à son mandat social, la clause d'indemnité de son contrat de travail serait susceptible d'être appliquée et il percevrait, le cas échéant, une indemnité correspondant à deux années de sa dernière rémunération de salarié, soit 960 000 euros.

Le Conseil d'Administration du 20 mars 2009 a pris acte de la démission de Thierry Morin de ses fonctions de Président-Directeur Général en raison de divergences d'ordre stratégique qui l'opposaient au Conseil d'Administration et a décidé, à l'unanimité et conformément à l'avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, de mettre fin au mandat de Président-Directeur Général de Thierry Morin aux conditions

suivantes reflétées dans un protocole avec Thierry Morin (le "Protocole d'Accord") :

- (i) Versement à titre d'indemnité de départ à l'occasion de ce départ contraint d'une somme forfaitaire, égale à deux ans de rémunération, soit 3 261 405 euros brut, correspondant à la moyenne des rémunérations fixes et variables perçues par Thierry Morin au titre de son mandat social lors des trois derniers exercices clos précédant son départ. Le Conseil d'Administration a constaté qu'à la lettre, seuls trois des cinq critères de performance fixés par décision du Conseil d'Administration du 20 mars 2008 et approuvés par l'Assemblée Générale du 20 juin 2008 étaient remplis (paiement au moins une fois sur les trois dernières années de tout ou partie de la prime exceptionnelle sur objectifs ; atteinte d'une marge opérationnelle au cours du dernier exercice clôturé supérieur à 3 % ; et réalisation d'un ratio de prise de commandes rapportée au chiffre d'affaires première monte supérieur à 1 en moyenne sur les deux exercices antérieurs), ce qui conduisait à abattre le montant de l'indemnité de départ d'un montant de 30 %. Le Conseil d'Administration a décidé que le critère fondé sur le résultat (part du Groupe) pour un exercice devait s'apprécier sans tenir compte des éléments exceptionnels. Le Conseil a considéré que, compte non tenu des provisions exceptionnelles passées dans les comptes de l'exercice 2008 et correspondant à une décision approuvée par le Conseil d'Administration avant la fin de l'exercice 2008, ce critère était respecté pour 2008. Le Conseil a constaté ainsi que quatre des cinq critères de performance auxquels l'indemnité de départ de Thierry Morin était soumise étaient remplis, et qu'en conséquence, aucun abattement n'avait à être appliqué. Le Conseil d'Administration a décidé que l'indemnité de départ serait versée le 23 mars 2009.
- (ii) À la demande de Thierry Morin, le Conseil d'Administration a accepté de le dispenser de la condition de présence figurant dans tous les plans d'options de souscription et d'achat d'actions dont il bénéficiait après avoir décidé de soumettre cette dispense aux mêmes conditions de performance que l'indemnité de départ susvisée et constaté la réalisation de 4 des 5 critères de performance.

Par ailleurs, le Conseil du 20 mars 2009 a décidé qu'il serait mis fin le 30 juin 2009 au contrat de travail dont Thierry Morin bénéficiait et qui avait été suspendu pendant l'exécution de son mandat social. Le Conseil a décidé que lorsqu'il serait mis fin à ce contrat, Thierry Morin bénéficierait seulement d'un préavis de six mois et de son indemnité de congés payés, Thierry Morin ayant renoncé à toute autre indemnité au titre de son contrat de travail.

Suite à la découverte postérieure au départ de Thierry Morin d'enregistrements clandestins notamment des séances du Conseil d'Administration et de certaines réunions d'administrateurs, la Société a procédé à une enquête interne. Au vu des informations recueillies, le Conseil d'Administration a décidé de saisir la justice. Considérant que les décisions du 20 mars 2009 n'auraient pas été prises si le Conseil d'Administration avait eu connaissance de ces faits, le Conseil a décidé, lors de sa séance du 15 mai 2009, de recommander aux actionnaires de ne pas approuver les conventions conclues entre Thierry Morin et la Société à l'occasion de la cessation de ses fonctions et autorisées par le Conseil d'Administration du 20 mars 2009. Ces conventions ont été rejetées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2009 (résolution A).

En conséquence, des procédures judiciaires ont été mises en œuvre afin de recouvrer les sommes versées à Thierry Morin à l'occasion de son départ et il a été mis fin à son contrat de travail avant l'échéance du 30 juin 2009 prévue par le Protocole d'Accord. Thierry Morin a perçu au titre de l'exécution de son contrat de travail la somme brute de 98 194 euros, et a perçu, au titre de son préavis contractuel de six mois et de son indemnité de congés payés, la somme brute de 284 148 euros ainsi que 8 816 euros au titre d'avantages en nature.

État des procédures

Le 16 juin 2009, Valeo a attiré Thierry Morin devant le Tribunal de commerce de Nanterre et a sollicité l'annulation du Protocole d'Accord pour erreur sur la personne de Thierry Morin, fausse cause ou dol. À titre subsidiaire, Valeo sollicite la restitution de 30 % de l'indemnité de départ perçue par Thierry Morin et le rétablissement de la condition de présence dans le cadre de l'exercice de ses stock-options, en raison de la non-approbation du Protocole d'Accord par l'Assemblée Générale des actionnaires de Valeo. Thierry Morin a attiré dans la cause Messieurs Pascal Colombani, Behdad Alizadeh, Gérard Blanc, Jérôme Contamine, Michael Jay, Philippe Guedon, Georges Pauget, Erich Spitz et Daniel Camus ainsi que Madame Helle Kristoffersen. La procédure est en cours.

Par ailleurs, Valeo a licencié, par anticipation, Thierry Morin pour cause réelle et sérieuse. Le 30 octobre 2009, Thierry Morin a attiré Valeo devant le Conseil de Prud'Hommes de Paris et demande des indemnités totalisant 2 441 000 euros au titre de son licenciement. La procédure est en cours.

3.H.1.3.8. Évolution de la rémunération du Président-Directeur Général au cours des deux derniers exercices

Les tableaux ci-dessous font apparaître les rémunérations versées et les options et actions attribuées à Thierry Morin au cours des deux derniers exercices en lien avec son mandat social de Président-Directeur Général.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Thierry Morin

(en euros)	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 692 190	3 514 201
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	1 692 190	3 514 201

Tableau récapitulatif des rémunérations de Thierry Morin

(en euros)	2008		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	1 577 590	1 577 590	242 473	242 473
Rémunération variable	0	236 640	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	3 261 405	3 261 405
Jetons de présence	94 750	94 750	0	0
dont jetons de présence versés par Valeo	49 000	49 000	0	0
dont jetons de présence versés par les sociétés contrôlées	45 750	45 750	0	0
Avantages en nature*	19 850	19 850	10 323	10 323
TOTAL	1 692 190	1 928 830	3 514 201	3 514 201

* Voiture de fonction et cotisation annuelle au régime de Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Thierry Morin

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Non applicable	Non applicable	Non applicable	0	Non applicable	Non applicable

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par Thierry Morin

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Non applicable	0	Non applicable

Actions gratuites attribuées à Thierry Morin

Actions gratuites attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à Thierry Morin par Valeo et par toute société du Groupe

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Non applicable	0	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Actions gratuites devenues disponibles pour Thierry Morin

N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Non applicable	0	Non applicable
TOTAL	0	

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions à Thierry Morin – informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Date d'assemblée	25/05/2000	09/05/2001	10/06/2002	31/03/2003	05/04/2004	03/05/2005	03/05/2005	03/05/2005
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire selon le cas	21/03/2001	07/12/2001	31/03/2003	06/11/2003	08/11/2004	03/03/2006	07/03/2007	15/11/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	80 000	600 000	700 000	1 280 000	1 404 000	187 000	250 000	1 677 000
Thierry Morin	50 000	200 000 (dont 50 % condit.)	100 000	100 000	200 000	150 000	200 000	150 000 (dont 50 % condit.)
Point de départ d'exercice des options	21/03/2001	07/12/2001	31/03/2005 31/03/2006	06/11/2005 06/11/2006	08/11/2006 08/11/2007	03/03/2008 03/03/2009	07/03/2009 07/03/2010	15/11/2010
Date d'expiration	20/03/2009	06/12/2009	30/03/2011	05/11/2011	07/11/2012	02/03/2014	06/03/2015	14/11/2015
Prix de souscription ou d'achat	55,82 €	42,48 €	23,51 €	32,91 €	28,46 € et 32,74 €	33,75 €	36,97 €	36,82 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	100 % imm.	50 % imm. 50 % condit	50 % - 2 ans ; 100 % - 3 ans	50 % - 2 ans ; 100 % - 3 ans	50 % - 2 ans ; 100 % - 3 ans	50 % - 2 ans ; 100 % - 3 ans	50 % - 2 ans ; 100 % - 3 ans	50 % - 3 ans ; 50 % condit
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31/12/2009	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	50 000	200 000	0	0	0	0	0	75 000 (condit.)
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0	0	100 000 + 1 000 Opra/Opas	100 000 + 1 000 Opra/Opas	200 000 + 2 000 Opra/Opas	150 000	200 000	75 000

Contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire et indemnités

	Contrat de travail	Régimes de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
	Oui	Oui	Oui	Non
Thierry Morin Président-Directeur Général 1^{re} nomination : 21/03/2001 Date de début du mandat : 21/05/2007 Date de fin du mandat : 20/03/2009	Thierry Morin bénéficiait d'un contrat de travail depuis son entrée dans le Groupe en 1989. Ce contrat qui était suspendu depuis le 21/03/2001 a repris effet le 20 mars 2009 lors de la cessation du mandat de Président-Directeur Général de Thierry Morin. Il a été mis fin à ce contrat le 3 juin 2009*.	Les régimes de retraite dont bénéficie Thierry Morin sont décrits aux sections 3.H.1.3.6 et 3.H.4.	Une description de ces indemnités et avantages figure à la section 3.H.1.3.7	

* Avec effet à l'expiration de la période de préavis de six mois.

3.H.2. Autres administrateurs (mandataires sociaux non dirigeants)

Les administrateurs non dirigeants reçoivent des jetons de présence. Au cours de l'exercice 2009, les jetons de présence ont été répartis par le Conseil d'Administration de la manière suivante : à chaque administrateur, une part fixe de 17 000 euros par an et une part variable de 1 900 euros par séance, le tout étant plafonné à 30 300 euros par an ; pour ceux d'entre eux participant à l'un des Comités du Conseil mais non président de Comité, une part variable de 1 900 euros supplémentaires par séance, le tout dans la limite de 17 100 euros par an ; et pour chaque administrateur président de Comité, une part fixe de 7 000 euros par an et une part variable de 1 900 euros par séance, le tout étant plafonné à 24 100 euros par an.

Les jetons de présence sont versés semestriellement sur la base des règles d'assiduité suivantes :

- paiement de la part variable en fonction du nombre de réunions auxquelles l'administrateur a participé réellement ; et
- paiement de l'intégralité de la part fixe lorsque l'assiduité moyenne de l'administrateur aux réunions du Conseil d'Administration et, pour les administrateurs membres d'un Comité, aux réunions dudit

Comité, est égale ou supérieure à 50 % au cours du semestre écoulé, à défaut, non-paiement de celle-ci.

L'enveloppe de jetons de présence de 600 000 euros a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2008.

À l'exception de Pascal Colombani, Jacques Aschenbroich et Thierry Morin, les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage. Les administrateurs n'ont pas bénéficié de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites. Aucun d'entre eux (à l'exception de Thierry Morin) n'est détenteur d'options de souscription ou d'achat d'actions.

3.H.3 Tableau récapitulatif des jetons de présence et des autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration se sont élevés à 363 550 euros en 2009, contre 582 000 euros en 2008. La répartition de ces jetons de présence figure dans le tableau ci-après :

(en euros)	Jetons de présence		Autres rémunérations (rémunération fixe, variable, exceptionnelle, avantages en nature)	
	2008	2009	2008	2009
Mandataires sociaux dirigeants				
Pascal Colombani	49 000	11 700	0	195 564
Jacques Aschenbroich	0	0	0	689 550
Thierry Morin*	49 000	0	1 879 830	3 514 201
Mandataires sociaux non dirigeants				
Behdad Alizadeh**	0	0	0	0
Gérard Blanc	58 000	37 900	0	0
Daniel Camus	56 000	45 050	0	0
Jérôme Contamine	58 000	52 500	0	0
Michel de Fabiani***	0	8 050	0	0
Pierre-Alain De Smedt****	58 000	9 350	0	0
Philippe Guédon	58 000	41 700	0	0
Lord Jay of Ewelme	47 000	43 600	0	0
Helle Kristoffersen	49 000	36 000	0	0
Georges Pauget	51 000	41 700	0	0
Erich Spitz*****	49 000	36 000	0	0
TOTAL	582 000	363 550	1 879 830	4 399 315

* Thierry Morin a démissionné de ses fonctions de Président-Directeur Général le 20 mars 2009.

** Behdad Alizadeh a renoncé à tous ses jetons de présence.

*** Michel de Fabiani a été coopté en qualité d'administrateur le 20 octobre 2009.

**** Pierre-Alain De Smedt a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 12 février 2009.

***** Erich Spitz a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 20 octobre 2009.

3.H.4. Rémunération globale des autres dirigeants du Groupe

Les autres dirigeants sont les membres du Comité Opérationnel qui compte 14 membres et le Directeur Général. Le Comité de Gestion qui constituait l'organe de direction en 2008 comportait 26 membres et le Président-Directeur Général. Le montant global des rémunérations brutes perçues en 2009 par les membres du Comité Opérationnel (hors le Directeur Général) s'est élevé à 6 550 955 euros (contre 12 455 517 euros en 2008 pour les membres du Comité de Gestion hors le Président-Directeur Général), dont 5 740 957 euros au titre de la part fixe de la rémunération, 625 612 euros au titre de la part variable, 110 029 euros au titre d'avantages en nature, 45 735 euros au titre de jetons de présence et 28 621 euros au titre de la participation.

Au cours de l'exercice 2009, les membres du Comité Opérationnel de Valeo hors mandataires sociaux ne se sont vus attribuer aucune option d'achat ou de souscription d'actions ni aucune action gratuite.

Jusqu'au 31 décembre 2009, deux régimes de retraite complémentaire étaient susceptibles de bénéficier aux cadres dirigeants du Groupe :

- un régime de retraite à prestations définies s'apparentant à une "retraite chapeau" au bénéfice de la totalité des cadres hors catégorie (dont Thierry Morin). Ce régime prévoyait une rente correspondant à 150 % des retraites acquises au titre des régimes obligatoires ou facultatifs dans la limite de 55 % du salaire de fin de carrière (hors éléments exceptionnels). Le salaire de fin de carrière est défini comme la plus élevée des deux valeurs suivantes : (i) la dernière rémunération annuelle brute instantanée perçue au titre de l'activité au sein du Groupe, ou (ii) la moyenne annuelle des salaires bruts, hors éléments exceptionnels, des 36 derniers mois d'activité au sein du Groupe.

Dans le cas d'une carrière incomplète au sein du Groupe, le montant de la retraite est pondéré par la valeur du coefficient N/T où (N) est le nombre de trimestres passés au sein du Groupe et (T) le nombre de trimestres permettant la liquidation à taux plein de la retraite due au titre du régime de la Sécurité Sociale. Pour être mis en œuvre, ce régime nécessitait notamment de terminer effectivement sa vie professionnelle au sein du Groupe ;

- un régime de retraite s'apparentant à un régime de type "additif" qui couvrait les salariés du Groupe, membres ou anciens membres du Directoire : il assurait à ses bénéficiaires une rente égale à 2 % par année d'ancienneté et était plafonné de sorte que les bénéficiaires ne puissent percevoir, toutes retraites confondues

(régimes obligatoires ou facultatifs), un montant supérieur à 60 % de leur rémunération de fin de carrière, cette dernière étant égale à la somme de la dernière rémunération annuelle brute de base perçue au sein du Groupe et la moyenne annuelle des bonus perçus au cours des cinq dernières années. Pour être mis en œuvre, ce régime complémentaire nécessitait une ancienneté minimale de 15 ans dans le Groupe au moment du départ à la retraite et Valeo, ou l'une de ses filiales, doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite.

Ce second régime prenait en compte exclusivement les années de carrière effectuées au sein du Groupe.

Ce régime concernait quatre dirigeants du Groupe dont Thierry Morin.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2009, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé de mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire couvrant les cadres dirigeants du Groupe présents à la date de mise en place de ce nouveau régime (y compris Jacques Aschenbroich) et se substituant aux régimes existants, dont les droits ont été gelés au 31 décembre 2009.

Les principales caractéristiques du nouveau régime de retraite supplémentaire sont les suivantes :

- plafonnement de par la nature du régime : complément de retraite de 1 % du salaire de référence par année d'ancienneté à compter du 1er janvier 2010, dans la limite d'un plafond maximum de 20 % ;
- plafonnement dans l'assiette de détermination des droits : le montant total des retraites, tous régimes confondus, ne peut excéder 55 % du salaire de référence, uniquement basé sur le salaire fixe.

Le salaire de référence est égal à la moyenne des 36 derniers mois de rémunération fixe de base, hors part variable et hors rémunération à caractère exceptionnel. Valeo, ou l'une de ses filiales, doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite sans qu'il soit besoin que le bénéficiaire soit présent dans le Groupe au moment de la liquidation de ses droits. Jacques Aschenbroich s'est vu reconnaître une ancienneté de cinq ans à la date de prise de ses fonctions, voir section 3.H.1.2.6.

3.H.5. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions gratuites

La politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et la politique d'attribution d'actions gratuites sont décrites dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la

composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, Chapitre 6, section 6.A.2.12.

3.H.5.1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées au cours de l'exercice

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux et options levées par les dix salariés dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice	Date d'échéance	Date du Conseil d'Administration
Options consenties durant l'exercice par Valeo et toute société comprise dans le périmètre d'attribution d'options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	0	Non applicable		Non applicable
Options détenues sur Valeo et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	0	Non applicable		Non applicable

3.H.5.2. Actions gratuites

Actions gratuites attribuées aux dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date du Conseil d'Administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par Valeo aux dix salariés de Valeo ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 et dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	0	Non applicable

3.H.6. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'avantages

Au 31 décembre 2009, le montant total des sommes provisionnées par Valeo ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraite ou autres avantages aux membres du Conseil d'Administration ou autres dirigeants du Groupe s'élevait à 10 millions d'euros (contre 18 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Au 31 décembre 2009, le montant total des sommes provisionnées et des sommes versées par Valeo ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraite ou d'autres avantages à d'anciens membres du Conseil d'Administration ou autres dirigeants du Groupe s'élevait respectivement à 3,9 millions d'euros (contre 2 millions d'euros au 31 décembre 2008) et 93 000 euros (contre 89 000 euros au 31 décembre 2008).

3.I. Risques et incertitudes

3.I.1. Risques liés à l'environnement économique actuel

Valeo, comme l'ensemble de ses concurrents et de ses clients, a été confronté durant l'année 2009 à la crise qui a particulièrement frappé le secteur automobile.

Si le Groupe a vu son chiffre d'affaires du premier trimestre 2009 diminuer de 33 % par rapport à la même période de 2008, Valeo a bénéficié de l'amélioration sensible du marché automobile sur les 3 derniers trimestres de l'année 2009 en particulier grâce à l'impact positif des dispositifs de prime à la casse en Europe ainsi qu'à l'amélioration de la production en Asie.

Ainsi, le redressement du marché automobile, l'efficacité de son plan de réduction des coûts et l'amélioration de ses performances

industrielles, ont permis à Valeo d'améliorer significativement ses résultats à partir du deuxième trimestre de l'année 2009, renouant avec un résultat net positif dès le troisième trimestre 2009 après 3 trimestres consécutifs de pertes.

La poursuite du plan actuel de réduction des coûts a permis d'adapter l'outil industriel au niveau actuel d'activité. Une nouvelle dégradation du marché automobile, en deçà de ce niveau d'activité, si elle était amenée à se produire en 2010, pourrait à nouveau affecter les résultats de Valeo.

3.I.2. Risques industriels et environnementaux

3.I.2.1. Risques liés au métier d'équipementier automobile

Le chiffre d'affaires du Groupe est tributaire du niveau de la production automobile, particulièrement en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. La production est elle-même affectée par de nombreux

paramètres notamment la confiance des ménages, l'évolution de l'emploi et du revenu disponible, le niveau des stocks de véhicules, ou encore le niveau des taux d'intérêt et l'accès des consommateurs au crédit. Le volume de production est également affecté par les programmes gouvernementaux, en particulier les programmes d'incitation à l'achat de véhicules, les accords commerciaux, les évolutions de la réglementation et enfin par les éventuels problèmes

sociaux (dont les grèves et les arrêts de travail). Il convient de noter que le secteur a largement bénéficié en 2009 des programmes de prime à la casse qui ont contribué au redressement de la production automobile dans la zone européenne. L'arrêt d'un certain nombre de ces dispositifs en Europe rend les perspectives d'évolution de la production automobile dans cette zone incertaine.

Depuis le deuxième semestre 2008, Valeo a été confronté à la crise économique et financière qui a particulièrement touché le secteur automobile. La forte dégradation de la production a été particulièrement sensible en Amérique du Nord (-33 % en 2009 par rapport à l'année 2008). Elle s'est accompagnée de la mise sous la loi de la faillite (*Chapter 11*) des constructeurs américains General Motors et Chrysler respectivement les 1^{er} juin et 30 avril 2009. Valeo n'a pas constaté de pertes en 2009 sur les créances commerciales avec ces deux clients. Pour autant, la crise, si elle était amenée à se prolonger, pourrait provoquer de nouvelles défaillances de constructeurs clients de Valeo, de telles défaillances pouvant affecter la situation financière du Groupe.

Le secteur automobile se caractérise par une relative concentration autour de grands constructeurs mondiaux. Les difficultés financières rencontrées par certains constructeurs automobile clients de Valeo ont conduit ou peuvent conduire à l'accélération du mouvement de concentration entraînant par là même la disparition de certaines marques clientes du Groupe. La moindre diversification du portefeuille clients de Valeo pourrait alors avoir comme conséquence l'augmentation de l'exposition du Groupe au risque de défaillance desdits clients et la réduction de sa capacité de négociation dans le cadre de ses relations commerciales. Le Groupe disposait fin 2009, d'un portefeuille diversifié de plus de 100 clients en première monte dans plus de 50 pays soit la quasi-totalité des grands constructeurs mondiaux : les cinq principaux clients du Groupe représentent 68 % du chiffre d'affaires première monte tourisme du Groupe (par ordre de chiffre d'affaires décroissant : Renault-Nissan, Volkswagen, PSA Peugeot-Citroën, Ford et BMW), le chiffre d'affaires réalisé avec chacun de ces clients étant compris entre 5 et 18 % du total.

Valeo est exposé au risque d'actions en garantie de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. Les ventes de produits et services donnent lieu à la constitution de provisions statistiques mises à jour régulièrement en tenant compte des taux de retour observés dans le passé et qui couvrent la charge attendue des retours clients. Le Groupe peut être confronté ponctuellement à des problèmes de qualité et de sécurité plus importants débouchant sur une campagne de rappel significative relative à une période de production déterminée. Face à ce risque, le Groupe dispose d'une police d'assurance qui couvre, au-delà d'une franchise, les coûts de campagne de rappel c'est-à-dire le coût de retour des véhicules au garage, le montage et le démontage de la pièce défectueuse, le coût

des pièces restant à la charge du Groupe. Au total, les provisions pour garantie clients s'élevaient à 156 millions d'euros au 31 décembre 2009.

3.1.2.2. Risques liés au succès commercial des modèles de véhicules produits

Les contrats de fourniture avec les constructeurs automobile prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volume minimum. Ils sont consentis directement pour chacune des fonctions d'un véhicule et sont généralement valables pour la durée de vie du modèle. Ainsi, les résultats de Valeo peuvent être affectés par la dégradation de la situation économique et la baisse des ventes d'automobiles, mais également par l'échec commercial d'un modèle et/ou par le fait que le Groupe ne soit pas retenu sur une nouvelle génération de modèle. Les risques se trouvent toutefois répartis dans la mesure où Valeo offre une large gamme de produits et services installés ou mis en œuvre sur un très grand nombre de références de véhicules.

3.1.2.3. Risques liés au développement de nouveaux produits

Le chiffre d'affaires et les résultats de Valeo sont dépendants de la capacité du Groupe à développer de nouveaux produits et à réaliser les avancées technologiques nécessaires pour rester compétitif.

En effet, les évolutions en matière de réglementation ou de technologie peuvent rendre les produits de Valeo obsolètes ou moins attractifs pour les constructeurs. La capacité du Groupe à anticiper ces évolutions réglementaires et technologiques (par une veille technologique approfondie et une revue systématique du plan technologique produits, modules et systèmes de chaque Famille de Produits à horizon de 10 ans...) et sa capacité à développer de nouveaux produits est un facteur important de la compétitivité de Valeo et de la croissance de ses parts de marché.

Nonobstant les efforts déployés par le Groupe pour rester à la pointe des développements technologiques, aucune assurance ne peut être donnée quant à la capacité du Groupe à répondre de manière satisfaisante aux évolutions réglementaires et technologiques, et donc à développer de nouveaux produits compétitifs.

Le Groupe est aussi sujet aux risques inhérents au développement et à la production de nouveaux produits, notamment l'absence de succès commercial, des retards de développement ou des dysfonctionnements de produits.

3.1.2.4. Risques fournisseurs

Le haut niveau d'intégration avec les fournisseurs, notamment en vue de l'amélioration constante de la qualité des produits délivrés aux constructeurs, ne signifie pas qu'il existe des liens capitalistiques entre Valeo et ses fournisseurs.

Valeo est exposé au risque de défaillance potentiel de l'un de ses fournisseurs qui pourrait avoir comme conséquence des ruptures d'approvisionnement et la non-capacité du Groupe à livrer ses clients. Le Groupe conforte la régularité de ses approvisionnements grâce notamment à une surveillance financière permanente de sa base fournisseurs élaborée à partir d'une approche multicritères. Le Groupe maintient une liste de fournisseurs à risque qui fait l'objet d'un suivi permanent avec constitution le cas échéant de stocks de sécurité et/ou la mise en place d'une politique visant à éviter d'avoir un fournisseur unique pour un produit donné ce, afin d'éviter les ruptures d'approvisionnement.

La crise qui frappe actuellement le secteur automobile a poussé Valeo à la mise en place d'un audit systématique de sa base fournisseurs (environ 2 400 fournisseurs) avec l'élaboration d'une nouvelle grille d'évaluation et d'une organisation spécifique afin d'identifier les fournisseurs à risque, d'anticiper les conséquences négatives pour Valeo et ses clients et de mettre en place un plan d'action approprié.

3.1.2.5. Risques environnementaux technologiques et naturels

Les activités de Valeo sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diverses et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement. Des dysfonctionnements ou des sinistres affectant les installations, des erreurs humaines ou le non-respect ou un durcissement de ces normes applicables pourraient engendrer des coûts et/ou des dépenses d'investissement supplémentaires pour le Groupe afin d'y remédier, de s'y conformer et/ou au titre d'éventuelles sanctions.

La politique du Groupe interdit depuis de nombreuses années à l'ensemble des unités de production l'utilisation de l'amiante à la fois dans les produits et les processus, y compris dans les pays où son emploi est autorisé. Certaines sociétés du Groupe font l'objet de contentieux relatifs à l'amiante. Ainsi, des procédures ont été engagées principalement en France par d'anciens salariés. Bien que l'issue de l'ensemble des procédures existantes en matière d'amiante

ne soit prévisible, Valeo considère, à ce jour, qu'elles n'auront pas d'effet significatif défavorable sur le résultat net du Groupe (sous réserve de ce qui est indiqué section 3.1.4).

Décrite dans le présent Chapitre, section 3.P " Responsabilité sociétale d'entreprise - Environnement et Développement Durable : pilotage et performance ", la politique environnementale vise à maîtriser et réduire autant que possible les risques environnementaux. La gestion des risques environnementaux est de la responsabilité de la Direction des Risques Assurances Environnement du Groupe. Pour accomplir sa mission, cette Direction a mis en place une organisation dédiée à la Sécurité, la Sûreté, la Santé et l'Environnement (" SSSE ") en s'appuyant sur toutes les directions du Groupe. La Direction Risques Assurances Environnement du Groupe est assistée par un Coordinateur au niveau de chacune des Familles de Produits. Au sein de chacun des sites Valeo, un responsable SSSE est chargé de l'application concrète des procédures. Il apporte son expertise à la direction du site et veille au respect de la réglementation et des standards Valeo.

Un outil d'autoévaluation permet à chaque site d'évaluer son niveau de maîtrise des risques environnement, santé et sécurité au travail.

De plus, à l'initiative de la Direction des Risques Assurances Environnement du Groupe, des inspections par des consultants externes et indépendants sont régulièrement effectuées pour vérifier l'application de la politique de gestion des risques. Déployé depuis 20 ans, le programme d'audit Valeo est une composante majeure de sa politique de réduction des risques. Tous les sites sont audités au moins une fois tous les trois ans. Ces audits sur sites ont pour objectif d'évaluer leur niveau de performance ainsi que les progrès réalisés dans des domaines différents, dont l'environnement.

Enfin, la politique du Groupe a toujours été d'assurer le plus haut niveau de protection de ses sites face aux aléas naturels et aux risques technologiques. C'est pourquoi :

- la grande majorité des sites Valeo est classée RHP (Risque Hautement Protégé) et dispose notamment d'une protection automatique par *sprinklers* pour lutter contre l'incendie ainsi que d'équipes régulièrement entraînées pour faire face à toute situation de risque ;
- tous les sites installés dans des zones à risque sismique ont été construits ou sont mis à niveau conformément aux règles sismiques les plus récentes ;
- les sites Valeo sont implantés dans des zones non inondables ou à défaut disposent de moyens de protection contre le risque d'inondation ;
- les nouveaux sites Valeo sont éloignés de sites présentant des potentiels de risque important (sites Seveso, etc.) qui pourraient, par effet domino, les affecter ;

- le Manuel de Gestion des Risques Valeo contient une directive spécifique à la prévention des situations de crise et aux plans d'urgence à mettre en œuvre en fonction des différentes situations ; cette directive du Groupe impose à chaque site l'établissement d'un plan d'urgence afin de lutter contre les sinistres envisageables.

Au 31 décembre 2009, il existe un montant de provisions de 22 millions d'euros au titre de la remise en état de sites ou liées à l'environnement. Dans ce montant, 2,3 millions d'euros représentent la part des travaux requis pour mise en conformité avec la réglementation environnementale. Aucune provision n'est d'un montant individuel significatif.

3.1.3. Risques de marché

Dans la mesure où son activité s'inscrit dans un contexte international, le Groupe est confronté aux risques de marché. Il utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux fluctuations de cours de change, de prix sur certaines matières premières et de taux d'intérêt. De manière générale, ces risques font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de la société mère Valeo. Depuis 2008, l'environnement économique a conduit Valeo à renforcer les contraintes relatives à la gestion de la liquidité et au suivi des contreparties. Au sein du Groupe, la fonction Trésorerie de la Direction Financière propose et met en œuvre les règles concernant la gestion des risques liés au financement externe et des risques de marché relatifs à la variation des taux d'intérêt, des devises et des matières premières. La fonction Trésorerie s'appuie, entre autres, sur un système de gestion de trésorerie qui permet le suivi permanent des principaux indicateurs de liquidité et celui de l'ensemble des instruments financiers utilisés au niveau central (taux/change). Des états de *reporting* réguliers permettent d'informer la Direction Générale de Valeo de l'évolution des marchés et de leurs conséquences sur la liquidité du Groupe et sur la valeur du portefeuille des produits dérivés ; du détail des opérations de couverture et leurs conséquences sur la répartition de la dette à taux fixe et à taux variable ; ainsi que du risque de crédit sur les créances clients au travers d'une analyse mensuelle.

3.1.3.1. Risque de change

Les entités du Groupe peuvent être soumises au risque de transaction relatif à une opération d'achat ou de vente dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. La couverture des transactions commerciales et d'investissement en cours et futures effectuées par les filiales porte sur des durées généralement inférieures à 6 mois. Les couvertures des filiales sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo, qui à son tour couvre les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes. Dans ce cadre,

la comptabilité de couverture telle que définie par la norme IAS 39 n'est pas applicable et les produits dérivés de change sont donc qualifiés d'instruments de trading conformément à la norme sur les instruments financiers. Toutefois, à titre exceptionnel et pour des transactions précises et significatives, le Groupe met en place des couvertures spécifiques et applique les règles de comptabilité de couverture. Compte tenu de la position nette en devises à la clôture de l'exercice 2009, une fluctuation des taux de change n'aurait qu'un impact mineur sur les comptes du Groupe.

Les investissements dans les filiales étrangères peuvent également occasionner un risque de change à travers les fluctuations des devises contre la monnaie fonctionnelle. La politique du Groupe est de couvrir ce risque au cas par cas. Aucun instrument dérivé à ce titre n'était comptabilisé dans le bilan du Groupe à la clôture de l'exercice 2009.

Par ailleurs, un risque de change est lié au financement, par le Groupe, de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. L'exposition résulte essentiellement de dettes non couvertes en euros, contractées par des filiales localisées en Europe de l'Est auprès de Valeo (cf. analyse de sensibilité à ce risque Chapitre 4, section 4.F.6.2.1.1).

3.1.3.2. Risque matières premières

Le Groupe utilise un ensemble de matières premières dans le cadre de son activité industrielle (parmi lesquelles l'acier, les métaux non ferreux et les résines – au total 800 millions d'euros en 2009). Certaines matières premières comme l'acier et les plastiques ne font pas l'objet de couverture car elles ne sont pas cotées sur un marché officiel. Dans ce cas, le Groupe négocie avec ses fournisseurs sur la base de contrats généralement annuels afin de stabiliser les conditions d'achat et son objectif est d'indexer au maximum ses prix de vente sur l'évolution des prix d'achat de ces matières premières.

L'exposition aux métaux non ferreux (aluminium, aluminium de 2^e fusion, cuivre, zinc) est couverte auprès de banques de premier rang au travers d'instruments de couverture classiques sur des maturités généralement inférieures ou égales à six mois. Les quantités couvertes sont celles pour lesquelles le Groupe n'a pas de clause d'indexation parfaite avec ses clients. Les techniques de couverture privilégient les instruments avec règlement monétaire. Ces opérations sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39. Pour la période close au 31 décembre 2009, un gain latent de 10 millions d'euros lié à ces couvertures est comptabilisé directement dans les capitaux propres. Au 31 décembre 2008, une perte latente de 13 millions d'euros avait été enregistrée en capitaux propres.

Les baisses rapides et fortes des volumes de production de Valeo à la fin 2008 et au début de 2009 ont engendré au premier trimestre de l'année 2009 des pertes sur les couvertures de matières premières prises avant le recul significatif des prix de celles-ci. Les couvertures en place se sont donc révélées surdimensionnées au regard du niveau d'activité inférieur à celui initialement prévu. Une partie des couvertures a dû être soldée à des prix de vente inférieurs à leur prix d'achat. Les couvertures passées sur le second semestre se sont avérées en ligne avec les besoins du Groupe.

La valorisation des stocks est peu impactée par la hausse des matières compte tenu de leur rotation rapide et d'une optimisation maximum des flux logistiques afin de réduire leur montant.

L'exposition au risque matières premières et l'analyse de sensibilité au risque matières premières figurent dans les Notes annexes aux comptes consolidés, Chapitre 4, section 4.F.6.2.1.2.

3.1.3.3. Risque de taux

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt pour échanger le taux de sa dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux variable ou fixe.

À la clôture de l'exercice 2009, 72 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe contre 83 % à fin 2008 (un swap décalé au mois d'août 2010 devrait porter ce ratio à 85 %). Le taux de financement du Groupe ressort à 6 % comparé à 4,9 % en 2008, en raison de l'augmentation du coût des lignes de crédit et de la

mise en place de liquidités complémentaires (prêt BEI notamment) remplacées à des taux de marché en nette détérioration par rapport à l'année 2008.

L'exposition au risque de taux et l'analyse de sensibilité au risque de taux figurent dans les Notes annexes aux comptes consolidés, Chapitre 4, section 4.F.6.2.1.3.

3.1.3.4. Risque sur actions

3.1.3.4.1 Titres autodétenus

Selon la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées dès l'acquisition, en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque des actions propres sont acquises ou cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres acquis ou cédés. L'acquisition de 727 135 actions propres au cours de l'exercice 2009 et la cession de 1 217 515 titres conduisent à une augmentation des capitaux propres de 8 millions d'euros au 31 décembre 2009 comparé au 31 décembre 2008.

3.1.3.4.2 Investissements en actions pour les fonds de pension

Les actifs représentatifs des fonds affectés au financement des retraites sont composés d'actions à hauteur de 162 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit 60 % des actifs investis. La baisse des marchés actions en 2008 avait entraîné une diminution de la valeur des fonds affectés à cette classe d'actifs. En 2009, la reprise des marchés a conduit à une revalorisation des fonds positionnés sur ce segment de marché (voir les Notes annexes aux comptes consolidés Chapitre 4, section 4.F.4.9.2). La répartition des fonds sur les différentes classes d'actifs est retenue par des comités d'investissement ou le cas échéant sur avis des trustees, sur proposition de conseils externes ; ils sont gérés par des sociétés de gestion spécialisées. Un comité de suivi Valeo, assisté des mêmes conseils, se réunit régulièrement pour juger de la pertinence et évaluer les performances des différents investissements.

3.1.4. Risques juridiques

Dans la gestion courante de l'activité du Groupe, certaines sociétés peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires et notamment des procédures engagées par certains de ses salariés ou anciens salariés en matière d'amiante.

Chacun des litiges connus, dans lesquels Valeo ou une société du Groupe sont impliqués, fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Bien que l'issue de l'ensemble des procédures existantes ne soit pas prévisible, Valeo considère, à ce jour, qu'elles n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière du Groupe. Néanmoins, Valeo ne peut exclure que de nouvelles procédures contentieuses soient initiées à raison d'événements ou de faits qui ne seraient pas connus à ce jour ou dont le risque associé n'est pas encore déterminable et/ou quantifiable. De telles procédures pourraient alors avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net du Groupe ou sur son image.

3.1.4.1. Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets)

La politique de Recherche et Développement conduite par Valeo lui permet d'être la source de ses propres innovations et lui donne la maîtrise des brevets indispensables à ses activités. Moins de 4 % du chiffre d'affaires du Groupe repose sur des brevets ou des licences externes.

Le risque majeur auquel Valeo doit faire face en matière de propriété intellectuelle est le risque de contrefaçon.

Le savoir-faire industriel de Valeo et les innovations issues de la recherche du Groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle. À ce titre, Valeo est un déposant majeur de brevets dans son secteur d'activité, ce qui lui procure une arme efficace pour lutter contre la contrefaçon. En vue de la protection de sa propriété intellectuelle, le Groupe a mis en place une surveillance douanière en Chine qui permet une surveillance tant à l'importation qu'à l'exportation. Par ailleurs, en France, existe une veille permettant la protection de la marque apposée sur les produits relevant du domaine d'activité de Valeo.

Par ailleurs, dans le cadre normal de son activité, Valeo perçoit des royalties sur des licences de brevets accordées à des tiers.

3.1.4.2. Responsabilité liée aux produits et services vendus

Valeo est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, Valeo a souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations. Il ne peut toutefois être établi avec certitude que la police d'assurance ainsi souscrite serait suffisante pour couvrir l'ensemble des conséquences financières liées à de telles réclamations. Bien que Valeo poursuive une politique visant à atteindre un degré d'excellence en matière de qualité, si un problème qualité devait entraîner une campagne de rappel de grande ampleur, les effets sur la situation financière du Groupe et sur son image seraient substantiels.

3.1.5. Autres risques

3.1.5.1. Risque de crédit et de contrepartie

3.1.5.1.1. Risque de crédit client

Valeo est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients constructeurs.

Valeo travaille avec tous les constructeurs du secteur. Au 31 décembre 2009, le premier groupe automobile client de Valeo représente environ 16 % du poste clients. Environ 6 % du poste clients correspondent aux constructeurs américains Chrysler et General Motors dans le monde, dont un tiers en Amérique du Nord. La dégradation de la conjoncture automobile en 2008 et 2009 a entraîné un contrôle renforcé du risque client et des délais de règlement qui au cas par cas ont pu faire l'objet de renégociations

bilatérales avec les clients. Lors du redressement administratif de GM et Chrysler courant 2009, Valeo a recouvré l'ensemble de ses créances. La prise de contrôle de ces constructeurs par l'État américain intervenue en 2009 réduit le risque de crédit lié à ces deux clients.

Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2009 s'élève à 61 jours contre 69 au 31 décembre 2008.

Valeo réalise par ailleurs plus de 17 % de son chiffre d'affaires en seconde monte, dont 8 % avec les constructeurs et 9 % avec les réseaux indépendants. Le portefeuille des clients appartenant aux réseaux indépendants (moins de 8 % du poste clients du Groupe au 31 décembre 2009), fortement diversifié, fait l'objet d'un suivi constant, le risque de défaut étant couvert par une police d'assurance-crédit.

3.1.5.1.2. Risque de crédit lié aux supports d'investissements financiers

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement (633 millions d'euros) représentées par des SICAV monétaires investies dans des titres de créance négociables bénéficiant de la qualité de la signature des émetteurs (banques, entreprises, États les mieux notés de la zone Euro) et de maturité très courte. Ces SICAV monétaires présentent un risque très faible en capital, conformément à la politique de gestion de la trésorerie du Groupe. Selon les règles comptables en vigueur, ces instruments sont évalués à leur valeur de marché, très proche de leur valeur comptable.

Par ailleurs, à fin 2009, les actifs représentatifs des fonds affectés à moyen et long terme au financement des retraites sont essentiellement investis en actions (cf. section 3.1.3.4.2) et obligations. La part investie dans des obligations est composée de titres d'État (12 % du total des actifs affectés aux retraites) émis principalement par les États américain, britannique et japonais, et d'autre part, de titres émis par des entreprises (24 % du total des actifs affectés aux retraites) principalement européennes et américaines. Ces titres, gérés par des sociétés de gestion de premier rang, restent sensibles aux variations du marché du crédit.

3.1.5.1.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie se matérialise dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques financiers et de trésorerie. Le Groupe établit des limites par contrepartie en considérant notamment la notation de celles-ci par les agences de rating et dans le souci d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers. La mise en place de rapports dédiés

permet un suivi précis des risques de contrepartie sur chaque marché (change, taux et matières premières).

Les liquidités excédentaires du Groupe sont placées selon des objectifs rappelés à la section 3.1.5.2, auprès de sociétés de gestion, par ailleurs souvent filiales de grandes banques prêteuses du pool bancaire. En cas de défaut de la banque mère ou de la société de gestion, les titres restent conservés dans les livres de banques dépositaires qui garantissent la propriété des titres à Valeo.

3.1.5.2. Risque de liquidité

Le Groupe veille à maintenir un accès très large à la liquidité pour faire face à ses engagements et ses besoins d'investissement.

Au 31 décembre 2009, Valeo dispose d'une trésorerie de 860 millions d'euros (661 millions d'euros au 31 décembre 2008). La trésorerie est constituée de dépôts bancaires à hauteur de 227 millions d'euros. Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement (633 millions d'euros) représentées par des SICAV monétaires.

Les sources supplémentaires d'accès à la liquidité sont les suivantes :

- des lignes de crédit bancaire confirmées à échéance moyenne de 2,4 ans pour un total de 1 milliard d'euros, sur lesquelles il n'y a pas eu de tirage au 31 décembre 2009. Ces lignes de crédit ont été négociées auprès de 10 banques de premier rang (notation moyenne de AA- chez S&P et Aa3 chez Moody's). En vertu des *covenants* négociés avec ces banques, l'exigibilité anticipée des tirages effectués et/ou l'annulation des lignes de crédit peuvent être mises en œuvre si le ratio d'Endettement financier net/EBITDA est supérieur à 3,5 pour l'année 2009 et 3,25 au moins à partir de l'année 2010. En l'espèce l'EBITDA est égal à la marge opérationnelle du Groupe avant amortissements et dépréciations. Il exclut donc les autres produits et charges à l'exception des coûts de restructuration excédant 75 millions d'euros en 2010 puis 50 millions d'euros les années suivantes. Ce ratio calculé sur 12 mois s'établit à 1,1 (au 31 décembre 2009) ;
- un programme de financement à court terme sous forme de billets de trésorerie plafonné à 1,2 milliard d'euros. Toutefois, l'accès au marché des billets de trésorerie est actuellement restreint pour Valeo depuis l'abaissement de sa notation Moody's en catégorie spéculative (" *non investment grade* ") intervenue le 7 janvier 2009 (voir section 3.1.5.3 ci-dessous).

L'endettement financier brut du Groupe de 1 639 millions d'euros au 31 décembre 2009 se compose d'une dette à court terme de 73 millions d'euros et d'une dette à long terme de 1 566 millions d'euros (95 % du total). La maturité moyenne pondérée de l'endettement financier long terme ressort à 2,8 ans à la clôture

de l'exercice. Les composantes de l'endettement financier à plus d'un an sont les suivantes :

- un emprunt de 463 millions d'euros représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes remboursable en totalité le 1^{er} janvier 2011. La trésorerie disponible et les lignes de crédit bancaires confirmées permettront au Groupe de faire face au remboursement de l'OCEANE le 1^{er} janvier prochain ;
- deux emprunts syndiqués pour un total de 225 millions d'euros avec une échéance de remboursement au 29 juillet 2012. Ces deux emprunts sont depuis fin juin 2009 soumis au covenant, s'appliquant aux lignes de crédit, et en application duquel le ratio d' "Endettement financier net/EBITDA" du Groupe doit être inférieur à 3,5 en 2009 et 3,25 pour l'année 2010 ;
- dans le cadre d'un programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Notes* d'un montant maximum de 2 milliards d'euros, un emprunt obligataire de 600 millions d'euros remboursable le 24 juin 2013. Cet emprunt comporte une option accordée aux obligataires qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de la notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (" *investment grade* ") dans l'hypothèse où elle était précédemment notée valeur d'investissement ou qu'il entraîne une baisse d'une catégorie de notation (par exemple de Ba1 à Ba2) si cette notation était précédemment en dessous de valeur d'investissement ;
- un emprunt de 225 millions d'euros à 7 ans, amortissable en quatre annuités égales à compter d'août 2013, contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement. Cet emprunt est soumis au covenant financier d' "Endettement financier net / EBITDA" qui s'applique aux lignes de crédit. Il est accordé dans le cadre du soutien de dépenses engagées par le Groupe relatives à ses

projets actuels de recherche dans les domaines de la réduction de la consommation du carburant, des émissions de CO₂, et de l'amélioration de la sécurité active.

Par ailleurs, les lignes de crédit avec les banques et les dettes long terme du Groupe comportent des clauses dites de défaut croisé (" *cross default* ") en vertu desquelles si un certain montant de dette financière est susceptible de devenir exigible par anticipation, les autres dettes financières peuvent alors également être exigées par anticipation. Certains contrats accordent un délai avant mise en œuvre de cette clause d'exigibilité, ainsi Valeo aurait un délai de grâce compris entre 20 et 30 jours pendant lequel la situation peut être régularisée.

À la date d'arrêté des comptes annuels, le Groupe prévoit de respecter les *covenants* attachés à sa dette sur les douze prochains mois.

3.1.5.3. Notation

Les notations de la dette long terme et court terme ont été abaissées le 7 janvier 2009 de Baa3/perspective négative à Ba1/perspective négative et de Prime 3 à *not prime* respectivement. Le 12 août 2009, la notation Moody's de la dette long terme du Groupe a encore été abaissée à Ba2 avec une perspective stable. L'accès au marché des billets de trésorerie est restreint pour Valeo depuis le classement de la dette du Groupe en catégorie spéculative (" *non investment grade* "). Ce classement est également de nature à renchérir le coût de financement du Groupe. Par ailleurs, le classement dans cette catégorie est susceptible d'avoir un impact sur le refinancement des dettes du Groupe à leur échéance.

3.1.6. Assurances et couverture des risques

La politique d'assurance du Groupe est associée à une démarche forte de prévention et de protection contre les risques. Elle prend en compte la couverture des sinistres majeurs ; afin d'optimiser les coûts d'assurance, le Groupe pratique une politique d'autoassurance pour des risques de fréquence.

L'ensemble des sociétés du Groupe est assuré auprès de compagnies d'assurance de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Les limites de garantie sont indiquées ci-dessous :

Sont principalement assurés les risques en matière de :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- transport de marchandises ou d'équipements et pertes d'exploitation après sinistre transport ;
- dommages causés aux clients et aux tiers ;
- dommages du fait d'accidents et de maladies professionnelles du personnel ;
- dommages liés aux risques du travail.

Type d'assurance	Limite de garantie (en euros)
Dommages aux biens et pertes d'exploitation : limite d'indemnité par sinistre	750 millions
Responsabilité civile générale produits et environnement	200 millions
Transport de marchandises ou d'équipements	À hauteur du montant des biens transportés
Responsabilité civile des dirigeants	130 millions
Responsabilité civile liée aux rapports sociaux	50 millions

Les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf et les pertes d'exploitation sur la base de la perte de marge sur une année.

Au titre de l'année 2009, les primes supportées par le Groupe au titre de ces couvertures d'assurance se sont élevées à 10 millions d'euros.

3.J. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

3.J.1. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance (articles L. 233-7 et 233-12. du Code de commerce)

La répartition du capital et des droits de vote présentée ci-dessous a été établie, en ce qui concerne le nombre d'actions et de droits de vote détenus, sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, en application des articles L. 233-7 et L.233-12 du Code de commerce et, le cas échéant, sur la base d'informations volontairement transmises par les actionnaires de la Société, et en ce qui concerne le pourcentage d'actions et de droits de vote détenu par

chaque actionnaire, sur la base du capital de la Société et des droits de vote au 31 décembre de chacune des trois années considérées et au 19 février 2010. Au 31 décembre 2009, le capital de la Société était divisé en 78 209 617 actions correspondant à un nombre de droits de vote de 80 543 525 comprenant 2 652 119 actions autodétenues.

	31/12/2007				31/12/2008			
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote*	%	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote*	%
Pardus ⁽¹⁾	14 500 000	18,54	14 500 000	18,36	15 450 000	19,75	15 450 000	18,99
Caisse des dépôts et consignations	4 681 559	5,99	6 748 860	8,54	4 681 559	5,99	6 748 860	8,29
M&G Investment Management Limited	1 631 438	2,09	1 631 438	2,07	1 780 731	2,28	1 780 731	2,19
AQR Capital Management, LLC					1 582 308	2,02	1 582 308	1,94
Morgan Stanley	8 685 926	11,11	8 685 926	11,00	2 949 810	3,77	2 949 810	3,63
Brandes Investment Partners LP	3 572 038	4,57	3 572 038	4,52	3 572 038	4,57	3 572 038	4,39
The Goldman Sachs Group, Inc.					3 468 372	4,43	3 468 372	4,26
Franklin Resources, Inc.	3 752 183	4,80	3 752 183	4,75	1 527 313	1,95	1 527 313	1,88
Actionnariat Salarié**	962 270	1,23	962 270	1,22	940 328	1,20	940 328	1,16
Autodétention***	1 432 804	1,83	0	0,00	3 142 499	4,02	3 142 499	3,86
Autres	38 991 399	49,84	39 130 222	49,54	39 114 659	50,02	40 199 776	49,41
TOTAL	78 209 617	100	78 982 937	100	78 209 617	100	81 362 035	100

(1) Dans le cadre d'une réorganisation de ses participations, Pardus Special Opportunities Master Fund L.P. a transféré ses actions Valeo à sa filiale Pardus Investments SARL (déclaration en date du 30 juin 2008).

* Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (voir section 7.A.1.13).

** Pour plus d'informations sur l'actionnariat salarié, voir section 3.D.2.3.

*** Pour plus d'informations sur l'autodétention, voir section 3.D.2.2.

	31/12/2009				19/02/2010			
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote*	%	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote*	%
Pardus	15 450 000	19,75	15 450 000	19,18	15 450 000	19,75	15 450 000	19,18
Fonds Stratégique d'Investissement	4 620 567	5,91	4 620 567	5,74	4 620 567	5,91	4 620 567	5,74
Caisse des dépôts et consignations	2 410 992	3,08	4 478 293	5,56	2 410 992	3,08	4 478 293	5,56
Barclays Global Investors UK. Holding Limited	3 798 812	4,86	3 798 812	4,72	3 798 812	4,86	3 798 812	4,72
Crédit Suisse Group AG					1 561 121	1,99	1 561 121	1,94
AQR Capital Management, LLC	1 533 743	1,96	1 533 743	1,90	1 533 743	1,96	1 533 743	1,90
UBS	2 422 556	3,10	2 422 556	3,01	1 478 534	1,89	1 478 534	1,84
M&G Investment Management Limited	1 416 450	1,81	1 416 450	1,76	1 416 450	1,81	1 416 450	1,76
Morgan Stanley**	**				**			
The Goldman Sachs Group, Inc.**	**				**			
Actionnariat Salarié***	123 746	0,16	247 492	0,31	122 596	0,16	245 192	0,30
Autodétention****	2 652 119	3,39	2 652 119	3,29	2 901 119	3,71	2 901 119	3,60
Autres	43 128 297	55,15	43 271 158	53,72	42 263 348	54,05	42 406 288	52,65
TOTAL	78 209 617	100	80 543 525	100	78 209 617	100	80 542 454	100

* Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (voir section 7.A.1.13).

** Participations détenues au 31 décembre 2010 et au 19 février 2010 inférieures aux seuils statutaires et légaux de déclaration obligatoire.

*** Pour plus d'informations sur l'actionnariat salarié, voir section 3.D.2.3.

**** Pour plus d'informations sur l'autodétention, voir section 3.D.2.2.

À la connaissance de la Société, il n'existait pas au 31 décembre 2009 d'autres actionnaires que Pardus Investments SARL, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et la Caisse des dépôts et consignations, détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existait pas au 31 décembre 2009 d'autres actionnaires que Pardus Investments SARL, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), la Caisse des dépôts et consignations, Barclays Global Investors UK. Holding Limited et UBS, détenant, directement ou indirectement, 2 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existait pas au 19 février 2010 d'autres actionnaires que Pardus Investments SARL, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), la Caisse des dépôts et consignations, et Barclays Global Investors UK. Holding Limited, détenant, directement ou indirectement, 2 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

Le 25 février 2009, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déclaré avoir franchi à la hausse le 20 février 2009, par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) qu'elle contrôle, le seuil de 10 % des droits de vote et détenir à cette date 7,88 % du capital et 10,11 % des droits de vote. Elle a en outre indiqué avoir porté sa position le 24 février 2009, directement et indirectement par l'intermédiaire du FSI, à 8,33 % du capital

et 10,55 % des droits de vote. Par le même courrier, la Caisse des dépôts et consignations a indiqué agir seule, que le FSI, et par conséquent le groupe Caisse des Dépôts, envisage d'accroître sa participation dans la Société en fonction des opportunités, et ne pas avoir l'intention de prendre le contrôle de la Société, et que le FSI envisage la possibilité de demander la nomination d'un représentant au Conseil d'Administration. Par courrier du 21 juillet 2009, suite à l'apport en date du 15 juillet 2009 par la CDC à sa filiale FSI de 2 270 567 actions de la Société Valeo, la CDC a déclaré avoir franchi directement à la baisse le seuil statutaire de 4 % du capital de la Société et les seuils statutaires de 8 % et 6 % des droits de vote de la Société. Elle a également déclaré que le FSI a franchi à la hausse à titre individuel le seuil légal de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et le seuil statutaire de 4 % du capital et des droits de vote. La CDC détient désormais, directement et indirectement par l'intermédiaire du FSI, 8,99 % du capital et 11,19 % des droits de vote de la Société.

Par courrier du 18 mai 2009, Barclays Global Investors UK. Holding Ltd a déclaré, pour le compte des sociétés de gestion du groupe Barclays, que ces dernières ont franchi à la hausse le 12 mai 2009, le seuil de 5 % du capital et détiennent 5,07 % du capital et 4,88 % des droits de vote. Par courrier du 22 mai 2009, Barclays Global Investors UK. Holding Ltd a déclaré, pour le compte des sociétés de gestion du groupe Barclays, que ces dernières ont franchi à la hausse le 18 mai

2009, le seuil de 5 % des droits de vote et détiennent 5,29 % du capital et 5,09 % des droits de vote. Par courrier du 3 juin 2009, Barclays Global Investors UK. Holding Ltd a déclaré, pour le compte des sociétés de gestion du groupe Barclays, que ces dernières ont franchi à la baisse le 29 mai 2009, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détiennent 4,20 % du capital et 4,04 % des droits de vote. Par courrier du 19 juin 2009, Barclays Global Investors UK. Holding Ltd a déclaré, pour le compte des sociétés de gestion du groupe Barclays, que ces dernières ont franchi à la hausse le 16 juin 2009, le seuil de 5 % du capital et détiennent 5,03 % du capital et 4,83 % des droits de vote. Par courrier du 20 août 2009, Barclays Global Investors UK. Holding Ltd a déclaré, pour le compte des sociétés de gestion du groupe Barclays, que ces dernières ont franchi à la hausse le 14 août 2009, le seuil de 5 % des droits de vote et détiennent 5,82 % du capital et 5,60 % des droits de vote. Par courrier du 24 septembre 2009, Barclays Global Investors UK. Holding Ltd a déclaré, pour le compte des sociétés de gestion du groupe Barclays, que ces dernières ont franchi à la baisse le 18 septembre 2009, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détiennent 4,86 % du capital et 4,67 % des droits de vote. Par courrier du 15 janvier 2010, Crédit Suisse Group AG a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 2 % du capital et des droits de vote et détenir 2,0792 % du capital. Par courrier du 28 janvier 2010, Crédit Suisse Group AG a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 2 % du capital et des droits de vote et détenir 1,9961 % du capital.

Par courrier du 23 janvier 2009, AQR Capital Management, LLC a déclaré avoir franchi à la baisse le 22 janvier 2009, les seuils de 2 % du capital et des droits de vote et détenir 1,98 % du capital et 1,98 % des droits de vote. Par courrier du 17 juin 2009, AQR Capital Management, LLC a déclaré avoir franchi à la hausse le 12 juin 2009, les seuils de 2 % du capital et des droits de vote et détenir 2,01 % du capital et 2,01 % des droits de vote. Par courrier du 9 novembre 2009, AQR Capital Management, LLC a déclaré avoir franchi à la baisse le 6 novembre 2009, les seuils de 2 % du capital et des droits de vote et détenir 1,96 % du capital et 1,96 % des droits de vote.

Par courrier du 21 avril 2009, UBS Investment Bank Wealth Management and Corporate Centre a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 2 % du capital et des droits de vote et détenir 3,10 % du capital et 2,98 % des droits de vote. Par courrier du 20 janvier 2010, UBS Investment Bank Wealth Management and Corporate Centre a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 2 % du capital et des droits de vote et détenir 1,89 % du capital et 1,84 % des droits de vote.

Par courrier du 2 mars 2009, Morgan Stanley a déclaré avoir franchi indirectement à la hausse le 23 février 2009, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir indirectement par l'intermédiaire de ses filiales 7,69 % du capital et 7,39 % des

droits de vote. Morgan Stanley a en outre précisé détenir 20 000 « océanes » donnant droit, par conversion, à 20 260 actions. Par courrier du 7 juillet 2009, Morgan Stanley a déclaré avoir franchi indirectement à la baisse le 3 juillet 2009, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir indirectement par l'intermédiaire de ses filiales 4,82 % du capital et 4,64 % des droits de vote. Au 31 décembre 2009, la participation de Morgan Stanley était inférieure aux seuils statutaires et légaux de déclaration obligatoire.

Par courrier du 17 février 2009, The Goldman Sachs Group, Inc., agissant pour le compte de ses filiales, a déclaré avoir franchi à la hausse le 10 février 2009, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir 5,53 % du capital et 5,32 % des droits de vote. Le 19 février 2009, The Goldman Sachs Group, Inc., agissant pour le compte de ses filiales, a déclaré avoir franchi à la baisse le 13 février 2009, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir 4,93 % du capital et 4,74 % des droits de vote. Par courrier du 6 avril 2009 complété par un courrier du 9 avril 2009, The Goldman Sachs Group, Inc., agissant pour le compte de ses filiales, a déclaré avoir franchi à la hausse le 1^{er} avril 2009, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir 7,63 % du capital et 7,33 % des droits de vote. Le groupe a précisé détenir 3 379 "OCEANE" donnant droit par conversion à 3 422 actions Valeo. Par courrier du 23 avril 2009, The Goldman Sachs Group, Inc., agissant pour le compte de ses filiales, a déclaré avoir franchi à la baisse le 16 avril 2009, le seuil de 5 % des droits de vote et détenir 5,05 % du capital et 4,85 % des droits de vote ; il a également déclaré avoir franchi à la hausse le 17 avril 2009, le seuil de 5 % des droits de vote et détenir 5,42 % du capital et 5,21 % des droits de vote. Par ailleurs le déclarant a précisé détenir au 16 avril et au 17 avril 2009 879 "OCEANE" donnant droit par conversion à 890 actions. Par courrier du 6 juillet 2009 complété par un courrier du 10 juillet 2009, The Goldman Sachs Group, Inc., agissant pour le compte de ses filiales, a précisé que la déclaration du franchissement de seuil du 23 avril 2009 incluait des prêts intra-groupe réalisés entre Goldman Sachs International et Goldman Sachs & Co. En excluant ces prêts intra-groupe, la déclaration d'avril 2009 n'était pas nécessaire. En retenant cette approche, The Goldman Sachs Group, Inc. a franchi à la hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote le 20 avril 2009 et détenait 5,17 % du capital et 5,38 % des droits de vote. Dans le même courrier du 6 juillet 2009, Goldman Sachs Group a par ailleurs déclaré à titre de régularisation avoir franchi à la baisse le 5 mai 2009, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir 3,78 % du capital et 3,64 % des droits de vote. The Goldman Sachs Group a en outre précisé détenir, au 9 juillet 2009, pour le compte de ses filiales, 2,23 % du capital et 2,32 % des droits de vote. Au 31 décembre 2009, la participation de Goldman Sachs Group était inférieure aux seuils statutaires et légaux de déclaration obligatoire.

3.J.2. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, portait gravement atteinte à ses intérêts

- Ainsi que mentionné dans " Risques et incertitudes ", section 3.I.5.2. " Risques de liquidité " ci-dessus, l'Euro Medium Term Notes de 600 millions d'euros échéance 2013 comporte une option qui permet aux obligataires de demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de la notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (" *investment grade* "), dans l'hypothèse où elle était précédemment notée valeur d'investissement, ou qu'il entraîne une baisse d'une catégorie de notation (par exemple de Ba1 à Ba2) si cette notation était précédemment en dessous de valeur d'investissement.
- Les conditions générales d'achat de certains clients de Valeo comportent une clause de résiliation en cas de changement de contrôle de Valeo.
- La société commune d'importance mineure en termes d'activité, Valeo Systems South Africa contient une clause de changement de contrôle appelée à jouer en cas de prise de contrôle par un concurrent des autres associés.
- L'accord conclu avec Pardus le 21 mai 2008 contient une clause prévoyant que les dispositions de cet accord cesseront de s'appliquer en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société initiée par un tiers n'agissant pas de concert avec Pardus et déclarée conforme par l'Autorité des Marchés Financiers à son Règlement Général, si Pardus le souhaite et que son représentant, Behdad Alizadeh, démissionne de ses fonctions d'administrateur. Cet accord est décrit à la section 3.J.4.2. ci-dessous.

3.J.3. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Tel qu'indiqué en section 3.H.1.2.7 ci-dessus, Jacques Aschenbroich, Directeur Général, bénéficierait d'une indemnité de départ fixée entre 6 mois et 24 mois de rémunération annuelle, fixe et variable, dans l'hypothèse d'un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (sauf faute grave commise lors de l'exécution de ses fonctions). Le versement de cette indemnité est conditionné à la réalisation de critères de performance et le montant dû à ce titre s'imputerait sur celui qui pourrait être dû au titre de la clause de non-concurrence.

Le Conseil s'est donné l'option de soumettre Jacques Aschenbroich à une clause de non-concurrence qui interdirait à Jacques Aschenbroich,

pendant les 12 mois suivant la cessation de ses fonctions de Directeur Général de Valeo, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec un équipementier automobile, et plus généralement, avec une entreprise concurrente de Valeo en contrepartie du paiement à Jacques Aschenbroich d'une indemnité de non-concurrence d'un montant égal à 12 mois de rémunération (sur une base identique à la rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité de départ). Valeo pourra toujours libérer le bénéficiaire de son obligation de non-concurrence (auquel cas l'indemnité ne sera pas due). Pour plus de détails, voir section 3.H.1.2.7 ci-dessus.

3.J.4. Accords pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

3.J.4.1. Relations avec le FSI

La cooptation de Michel de Fabiani, candidat proposé par le FSI, en qualité d'administrateur en remplacement de Erich Spitz a été décidée par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2009. À cette occasion, et après avoir pris en compte la structure particulière actuelle de l'actionariat de Valeo, le FSI (qui agit dans le cadre du périmètre de consolidation de la Caisse des dépôts et consignations, CDC – dont il est une filiale à 51 %) par courrier du 19 octobre 2009, a notamment confirmé que l'ensemble de la ligne détenue chez Valeo par le Groupe CDC s'exprimerait d'une seule voix lors de l'Assemblée Générale et qu'il soutiendrait les résolutions adoptées par le Conseil et que le FSI n'accroîtrait pas sa participation au-delà du seuil de 15 % sans avoir l'assentiment du Conseil de Valeo. Le FSI a également confirmé qu'il était désormais initié au sens de la réglementation applicable au même titre que Michel de Fabiani dans le cadre du suivi de la participation du FSI au capital de Valeo et dans le respect de l'intérêt du Groupe.

3.J.4.2. Accord avec Pardus

Le 21 mai 2008, la Société a conclu un accord avec le fonds Pardus Capital Management L.P. (ci-après, "Pardus") et Behdad Alizadeh, qui a été soumis et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2008. Cet accord est disponible dans son intégralité sur le site de la Société (www.valeo.com) et ses principales stipulations sont résumées ci-dessous.

3.J.4.2.1. Désignation d'un représentant de Pardus au Conseil d'Administration

L'accord prévoit que la Société recommande la nomination de Behdad Alizadeh, représentant la société Pardus, aux fonctions d'administrateur à l'Assemblée Générale du 20 juin 2008 pour une durée de quatre ans. Il prévoit que la Société fera en sorte que le Conseil d'Administration nomme le représentant de Pardus au Comité des Nominations et des Rémunérations au plus tard le 31 octobre 2008 et si un nouveau Comité était créé au sein du Conseil d'Administration, la Société fera ses meilleurs efforts à l'effet de faire nommer le représentant en tant que membre dudit Comité. Conformément à cet accord, le Conseil a recommandé à l'Assemblée Générale du 20 juin 2008 la candidature de Behdad Alizadeh en tant qu'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale du 20 juin 2008 a élu Behdad Alizadeh en tant qu'administrateur et il a été

nommé membre du Comité des Nominations et des Rémunérations (devenu depuis le 20 octobre 2008 le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance) par le Conseil du 28 juillet 2008. Lors de la création du Comité Stratégique par le Conseil du 20 octobre 2008, Behdad Alizadeh a été nommé membre de ce nouveau Comité.

L'accord prévoit qu'au cas où le siège d'administrateur du représentant de Pardus au sein du Conseil deviendrait vacant à raison d'un décès ou d'une démission due à la cessation de ses fonctions au sein de Pardus (hormis les cas de résiliation de l'accord), la Société fera en sorte que le Conseil d'Administration procède à la cooptation d'une personne physique proposée par Pardus, étant entendu que (i) le candidat proposé devra satisfaire aux critères fixés raisonnablement par le Comité des Nominations, des Rémunérations de la Gouvernance de la Société concernant la nomination de candidats au poste d'administrateur, (ii) que ce candidat pourra être un employé ou dirigeant de Pardus. Si la candidature ainsi proposée ne recueille pas l'assentiment du Conseil d'Administration, l'accord prévoit que Pardus devra alors proposer un autre candidat.

En outre, il est prévu que le représentant de Pardus devra démissionner de ses fonctions d'administrateur si la participation de Pardus dans le capital de la Société devient inférieure à 8 %.

3.J.4.2.2. Loyauté du représentant de Pardus et de Pardus envers la Société et son Conseil d'Administration

Pardus et son représentant au sein du Conseil se sont engagés à respecter plusieurs règles de conduite et notamment à :

- ne pas critiquer publiquement la stratégie de la Société ;
- respecter les règles de fonctionnement du Conseil ;
- voter en faveur des résolutions dont le vote est proposé par le Conseil d'Administration aux assemblées générales ordinaires qui n'auraient pas d'impact sur la nomination et les fonctions d'administrateur de son représentant ainsi que les résolutions dont le vote est proposé aux assemblées générales extraordinaires par le Conseil d'Administration et qui sont de même nature que les résolutions suivantes présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2007 :
 - la 18^e résolution, soit une résolution déléguant compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières

donnant droit à l'attribution de titres de créance (mais dans la limite d'une délégation portant sur un montant nominal d'augmentation de capital de 40 millions d'euros),

- la 21^e résolution, soit une résolution déléguant compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, et
 - la 22^e résolution, soit une résolution déléguant compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, ainsi que, de manière générale, les résolutions relatives à la politique d'intéressement des mandataires sociaux et salariés du Groupe (conformes à celles mises en œuvre au cours des 5 dernières années) ;
- s'abstenir de requérir, en qualité d'actionnaire, l'inscription de résolutions à l'ordre du jour des assemblées sans avoir reçu au préalable un avis favorable de la majorité du Conseil.

Pardus s'est interdit d'interférer dans les relations entre la Société d'une part, et ses clients, fournisseurs ou partenaires sociaux d'autre part sans l'assentiment préalable de la Direction Générale de la Société, sans préjudice du droit de Pardus de s'entretenir avec ces personnes dans le respect de la compétence de principe de la Direction Générale.

Pardus s'est engagé à ne pas agir de concert avec un tiers, vis-à-vis de la Société, ni à solliciter un tiers ou conclure un quelconque accord relativement à la Société ou à ses titres.

La Société s'est engagée à s'abstenir et à ce que tout membre de son Conseil d'Administration et tout employé de la Société ou d'une société qu'elle contrôle s'abstienne, en dehors du Conseil, de critiquer ou dénigrer Pardus.

3.J.4.2.3. Relations entre Pardus et les concurrents de la Société

Pardus s'est engagé à ne pas demander la désignation de candidats au sein des organes de Direction ou d'Administration d'une liste de 32 sociétés annexée à l'accord et exerçant une activité similaire ou concurrente à celle de la Société, et de toute entité contrôlée par ou contrôlant ces sociétés, et plus particulièrement au sein des sociétés Visteon et Delphi.

Pardus s'est également engagé à ne pas procéder à l'acquisition d'une participation supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote au sein de sociétés concurrentes de la Société dont la liste est annexée à l'accord à l'exception de la société Visteon compte tenu de la participation détenue par Pardus dans le capital de cette société.

Pardus s'est enfin engagé à ce que son représentant au Conseil d'Administration de la Société ne participe pas aux débats et au vote du Conseil d'Administration lorsqu'il est question des relations entre la Société et Visteon et s'abstienne de participer au vote du Conseil d'Administration lorsqu'il est question des relations entre la Société et toute société dans laquelle Pardus détient ou viendrait à détenir plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

3.J.4.2.4. Participation de Pardus dans la Société

Pardus s'est engagé à limiter sa participation, seul ou de concert, à 20 % du capital et des droits de vote de la Société sauf si un tiers, n'agissant pas de concert avec Pardus, venait à détenir une participation supérieure à 15 % du capital ou des droits de vote de la Société. Dans ce cas, Pardus pourrait accroître sa participation au-delà de 20 % du même nombre de points de pourcentage que celui détenu par le tiers au-delà de 15 %.

En conséquence, Pardus s'est interdit seul ou de concert (i) de souscrire, d'acquérir directement, indirectement ou par personne interposée, toute action ou autre valeur mobilière ou instrument pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société (ci-après, les " Titres de la Société "), (ii) de conclure toute convention (y compris par l'intermédiaire de tout instrument dérivé) relative à l'achat ou à la souscription de Titres de la Société, si dans chaque cas ces opérations sont susceptibles d'avoir pour effet d'élever la participation de Pardus dans la Société au-dessus du seuil de 20 % du capital ou des droits de vote.

Pardus s'est également interdit d'acquérir tout nouvel instrument financier qui ne serait pas émis par la Société et qui aurait pour sous-jacent un Titre de la Société sans l'assentiment préalable du Conseil. Pardus a à cet égard communiqué à la Société une liste exhaustive des conventions conclues par Pardus portant sur des instruments financiers ayant pour sous-jacent un Titre de la Société. Pardus aura le droit de renouveler ou modifier les termes de ces conventions, et notamment leur durée, à condition que (i) le règlement de ces instruments financiers soit exclusivement en numéraire, (ii) que ces instruments financiers ne portent pas sur un nombre de titres sous-jacents de la Société supérieur à celui stipulé dans les conventions actuelles et (iii) que Pardus ait préalablement consulté la Société et pris en compte les observations légitimes de la Société relativement à la tenue de son cours de bourse et aux intérêts de l'ensemble de ses actionnaires.

Pardus a la faculté d'acquérir des droits de vote double sur les actions conformément aux dispositions statutaires mais ne pourra pas exercer les droits de vote lors des assemblées générales de la Société correspondant à la fraction supérieure à 20 %.

Si Pardus venait à détenir plus de 20 % du capital ou des droits de vote de la Société consécutivement à une opération de réduction de capital, au rachat par la Société de ses propres actions ou à une perte de droits de vote double par un actionnaire, Pardus ne serait pas réputé avoir failli à ses obligations au titre de l'accord, mais il ne pourra néanmoins pas exercer les droits de vote en Assemblée Générale pour la partie supérieure à 20 % des droits de vote.

Pardus s'est engagé à ne pas s'associer ou favoriser une opération non recommandée par le Conseil d'Administration.

3.J.4.2.5. Vote en assemblée

Pardus s'est engagé à participer à chaque assemblée ou à voter par correspondance et à voter en faveur des résolutions ordinaires et des résolutions extraordinaires énumérées à la section 3.J.4.2.2 ci-dessus présentées par le Conseil d'Administration et inscrites à l'ordre du jour de ladite assemblée. L'accord prévoit que Pardus doit voter à toute assemblée contre toute résolution non recommandée par le Conseil d'Administration.

3.J.4.2.6. Cession d'actions Valeo

L'accord prévoit que Pardus peut librement céder les actions Valeo qu'il détient, sur le marché ou hors marché, à condition que ces cessions portent sur un nombre d'actions n'excédant pas 3 % du capital de la Société, qu'elles ne soient pas raisonnablement susceptibles d'affecter négativement le cours du titre Valeo de façon significative et que les titres ainsi cédés en dessous de ce seuil de 3 % ne représentent pas plus de 10 % du capital de la Société sur une période de 6 mois consécutifs.

L'accord prévoit que Pardus devra informer la Société préalablement à tout projet de cession portant sur un nombre d'actions excédant 3 % du capital de la Société :

1. Si Pardus souhaite céder un bloc d'actions excédant 3 % du capital de la Société sous une forme autre qu'une offre organisée d'actions Valeo :

- la Société dispose d'un délai de sept jours de bourse à compter de la notification de ce projet de cession envisagé pour proposer d'acquérir ou de faire acquérir par un tiers, à un prix déterminé, tout ou une partie raisonnable des actions dont la cession a été ainsi notifiée. En cas d'exercice de ce droit de première offre, Pardus a la faculté, par notification faite à la Société dans les cinq jours de bourse suivant réception par Pardus de la notification d'exercice de son droit de première offre par la Société, soit :
 - i. de céder les titres concernés à la Société ou au tiers désigné par la Société au prix proposé par la Société (dans ce cas la Société dispose d'un délai de trois jours de bourse à compter de la notification par Pardus de son acceptation de l'offre, pour

acquérir ou faire acquérir par un tiers, les titres concernés aux conditions de l'offre notifiée à Pardus), soit

- ii. de les céder à un ou plusieurs tiers, à condition que cette cession soit effectuée à un prix supérieur à celui offert par la Société et dans un délai de 60 jours suivant la notification de l'opération envisagée ;

- à défaut, Pardus doit se soumettre à nouveau à la procédure décrite dans ce paragraphe et le suivant. À défaut d'exercice par la Société de son droit de première offre dans les conditions stipulées au présent paragraphe, Pardus sera libre de céder les actions Valeo objet de la notification sans restriction de prix dans le délai de 60 jours susvisé ;

2. En cas d'offre organisée d'actions Valeo par Pardus (tel qu'un *accelerated book building*) représentant plus de 3 % du capital, Pardus doit informer la Société du projet d'offre envisagé. La Société s'est engagée à faire ses meilleurs efforts pour contribuer à la réussite de cette opération. Cette cession doit être effectuée soit au travers d'un intermédiaire financier de réputation internationale désigné conjointement avec la Société ou bien par l'intermédiaire de deux intermédiaires financiers dont un sera désigné par la Société et qui agira en qualité de teneur de livre associé (*joint-bookrunners*) partageant avec celui qui sera désigné par Pardus les mêmes conditions (y compris financières) d'engagement.

Si Pardus reçoit d'un des concurrents de la Société mentionnés dans la liste annexée à l'accord une offre d'acquérir un bloc d'actions représentant plus de 3 % du capital, Pardus doit informer la Société de l'opération envisagée en mentionnant le prix de cession ainsi que le nom du ou des cessionnaires. La Société dispose alors d'un délai de douze jours de bourse à compter de la notification de l'opération envisagée pour notifier à Pardus sa décision de faire acquérir par un tiers ou par la Société au prix indiqué par Pardus les actions dont la cession a été notifiée. Si la Société ne notifie pas sa décision à l'expiration du délai de douze jours de bourse ou ne rachète pas ou ne fait pas racheter les actions au prix de cession envisagé à l'expiration d'un délai de cinq jours de bourse à compter de la notification de l'exercice de son droit de préemption, Pardus pourra effectuer la cession notifiée à un prix au minimum égal au prix susmentionné. Pardus ne pourra pas céder les actions Valeo concernées à un prix inférieur à celui notifié à la Société, sauf à se soumettre à nouveau à la procédure visée au présent paragraphe. En tout état de cause, si aucune cession d'actions Valeo n'est réalisée dans un délai de 45 jours suivant la notification de l'opération envisagée, Pardus doit se soumettre à nouveau à la procédure visée à la présente section 3.J.4.6 (sauf son premier paragraphe). Il est précisé que cette procédure de préemption ne se cumule pas avec le droit de première offre décrit ci-dessus et prévaut sur ce dernier.

3.J.4.2.7. Étendue des engagements

Pardus s'est engagé à faire respecter l'accord (i) par toute société qu'elle contrôle ou viendrait à contrôler, (ii) par tout fonds géré par Pardus Capital Management L.P ou par toute entité dont les associés seraient majoritairement les mêmes que ceux de Pardus Capital Management L.P (iii) ou par toute entité ou personne physique la contrôlant ou sous contrôle commun ou (iv) par toutes personnes qui lui sont liées (notamment ses salariés ou dirigeants).

De son côté, la Société s'est engagée à faire respecter l'accord par toute société qu'elle contrôle ou viendrait à contrôler, ou par ses salariés et dirigeants.

Il est précisé que la violation des dispositions de l'accord par l'une quelconque des personnes mentionnées ci-dessus est considérée comme une violation directe par, respectivement, Pardus et/ou son représentant, ou la Société, des dispositions de l'accord.

3.J.4.2.8. Durée de l'accord et cas d'une offre publique initiée par un tiers n'agissant pas de concert avec Pardus

L'accord expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Pardus peut le dénoncer à tout moment avec respect d'un préavis de 4 mois. Si Pardus ou le représentant manquent à l'une de leurs obligations, la Société peut résilier l'accord si Pardus ne se conforme pas à ses obligations dans un délai de huit jours suivant la mise en demeure par la Société. En cas de dénonciation par Pardus comme en cas de résiliation par la Société, le représentant de Pardus devra démissionner de ses fonctions.

Durant la période de préavis, quelle que soit la partie à l'origine de la résiliation, Pardus devra respecter toutes ses obligations mais pourra néanmoins organiser un "proxy fight" contre les résolutions présentées à une Assemblée Générale extraordinaire autres que celles énumérées à la section 3.J.4.2 ci-dessus.

En cas d'offre publique initiée par un tiers n'agissant pas de concert avec Pardus qui serait déclarée conforme par l'AMF, et sous réserve que le représentant de Pardus ait démissionné du Conseil d'Administration de la Société, les dispositions de l'accord cesseront de s'appliquer et Pardus pourra déposer une offre concurrente dès l'ouverture de l'offre initiée par le tiers.

3.K. Litiges, procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage

Chacun des litiges connus, dans lesquels Valeo ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés. Le montant de ces provisions est indiqué dans les Notes annexes aux comptes consolidés, Chapitre 4, section 4.F.4.9. À la connaissance de Valeo

et à l'exception des procédures en matière d'amiante mentionnées section 3.I.2.5., il n'y a pas eu, au cours des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou de procédure dont Valeo serait menacé) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

3.L. Perspectives

Sur l'année 2010, Valeo anticipe, par rapport à l'année 2009, une poursuite du redressement de la production automobile mondiale qui devrait connaître une croissance plus soutenue durant le premier semestre et des situations contrastées suivant les régions :

- dans un environnement qui reste incertain, principalement en raison de l'arrêt des dispositifs de prime à la casse, une légère baisse de la production en Europe ;
- une nouvelle amélioration en Asie ;
- un redressement en Amérique du Nord.

Ainsi, Valeo confirme ne pas prévoir de sortie de crise avant 2011.

Sur la base de ce scénario, et grâce notamment à la poursuite de la mise en place de sa nouvelle organisation autour de quatre Pôles annoncée en juillet 2009 et dont l'objet est de renforcer l'efficacité et la rentabilité du Groupe, Valeo se fixe comme objectif pour l'année 2010, un taux de marge opérationnelle proche du double de celui constaté en 2009.

3.M. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de Valeo, il n'est pas intervenu depuis le 31 décembre 2009 d'autre événement susceptible d'avoir une

influence significative sur l'Activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

3.N. Comptes annuels

Suite à la filialisation de ses activités industrielles en 2002, la Société anonyme Valeo n'a plus qu'une activité de *holding* et de gestion de la trésorerie du Groupe.

La perte d'exploitation 2009 est identique à celle de 2008 et s'élève à 11 millions d'euros.

Le résultat financier 2009 est une perte de 32 millions contre un profit de 62 millions en 2008. Cette forte variation s'explique essentiellement par une diminution de 173 millions d'euros des dividendes reçus, compensée partiellement par des reprises de provisions comptabilisées sur les titres autodétenus, titres pour lesquels d'importantes dépréciations avaient été enregistrées l'an passé. Le résultat exceptionnel 2009 est négatif et s'élève à 6 millions d'euros contre une perte de 12 millions d'euros l'an passé. Il inclut notamment le coût de départ de l'ancien Président-Directeur Général Thierry Morin, qui a quitté le Groupe en mars 2009.

L'impôt sur les bénéfices en 2009 est un produit net de 19 millions d'euros contre un produit de 1 million d'euros en 2008. Valeo a comptabilisé en 2009 une reprise de provision de 11 millions d'euros relative au risque de reversement d'impôts aux filiales intégrées fiscalement et un produit d'intégration fiscale de 8 millions d'euros.

Le résultat net de Valeo est une perte de 30 millions d'euros. En 2008, Valeo avait enregistré un bénéfice de 40 millions d'euros.

Les capitaux propres de la société Valeo s'élèvent à 3 180 millions d'euros au 31 décembre 2009, en baisse de 30 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008. Valeo n'a pas distribué de dividendes en 2009.

À compter du 1^{er} janvier 2009, en conformité avec la loi de modernisation de l'économie, Valeo a appliqué de nouveaux termes de paiement à ses fournisseurs. Pour toute nouvelle commande émise à compter du 1^{er} janvier 2009 et pour les commandes ouvertes existant à cette date, les fournisseurs sont réglés à 45 jours fin de mois date de facture. Si les conditions de paiement existant avant l'entrée en vigueur de la loi étaient plus courtes, aucun changement n'a été effectué. Le solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2009 s'élève à 6,4 millions d'euros dont 0,1 million d'euros était payable avant décembre 2009 et 6,3 millions d'euros sont payables en janvier 2010.

3.0. Composition du Conseil d'Administration durant l'exercice clos au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009 et au 24 février 2010, la composition du Conseil d'Administration était la suivante :

- Pascal Colombani ;
- Jacques Aschenbroich ;
- Behdad Alizadeh ;
- Gérard Blanc ;
- Daniel Camus ;
- Jérôme Contamine ;
- Michel de Fabiani ;
- Philippe Guédon ;
- Lord Jay of Ewelme ;
- Helle Kristoffersen ;
- Georges Pauget.

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives aux personnes ayant exercé les fonctions d'administrateur au cours de l'exercice 2009 :

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Pascal Colombani 64 ans Valeo 43, rue Bayen 75017 Paris	100	21/05/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Président du Conseil d'Administration	Senior Advisor de AT Kearney	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de : British Energy Group Plc*, Alstom SA*, Rhodia SA*, Technip SA*, Energy Solutions Inc.*, EDF, IFP, Cogéma, Fondation C-Génial*, Fondation "Pour le Partage du Savoir"*, Fondation partenariale UPMC* ■ Membre de l'Académie des Technologies* ■ Président du Conseil de Surveillance d'Areva ■ Président du Conseil d'Administration de l'ENS Cachan ■ Président de l'Association française pour l'Avancement des Sciences ■ Senior Advisor de : Detroyat et Associés, Arjil Banque

* Mandat ou fonction en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Jacques Aschenbroich 55 ans Valeo 43, rue Bayen 75017 Paris	7 000	20/03/2009	20/03/2009	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Valeo Finance, Valeo Service, Valeo Habitatacle, Valeo SpA, Valeo Japan Co. Ltd, Valeo (UK) Limited ■ Gérant de Valeo Management Services ■ Administrateur de Valeo Service Espana, S.A. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général et administrateur de SEPR-Société Européenne des Produits Réfractaires - France ■ Président-Directeur Général de Saint-Gobain Glass France ■ Président de Saint-Gobain Sekurit France ■ Vice-Chairman, Président, Directeur Général et administrateur de Saint-Gobain Corporation (États-Unis) ■ Président-Directeur Général de Saint-Gobain Advanced Ceramics Corp. (États-Unis) ■ Chairman de Saint-Gobain Abrasives Inc. (États-Unis), Saint-Gobain Advanced Ceramics Corp. (États-Unis), et Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc. (États-Unis) ■ Président de Saint-Gobain Corporation Foundation Inc. (États-Unis) et Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc. (États-Unis) ■ Administrateur de Saint-Gobain Corporation (États-Unis), Saint-Gobain Corporation Foundation Inc. (États-Unis), Saint-Gobain Performance Plastics Corp. (États-Unis), Saint-Gobain Containers Inc. (États-Unis) Solaglas Ltd (Royaume-Uni), Saint-Gobain Sekurit Hanglas Polska (Pologne), Saint-Gobain Sekurit Benelux SA (Belgique), Saint-Gobain Sekurit Italia (Italie), Grindwell Norton Ltd. (Inde), Saint-Gobain Glass India Ltd. (Inde) et Saint-Gobain Sekurit India (Inde), Saint-Gobain K.K. (Japon), Hankuk Glass Industries Inc. (Corée), Saint-Gobain Glass Mexico (Mexique), Saint-Gobain Sekurit Mexico (Mexique), ESSO S.A.F. ■ Membre du Conseil de Surveillance de Saint-Gobain Autoglas GmbH (Allemagne) et de Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH (Allemagne) ■ Membre du Conseil Consultatif d'Avancis GmbH & Co. KG (Allemagne)
Behdad Alizadeh 48 ans Pardus Europe S.A.S. 21, avenue George V 75008 Paris	100	20/06/2008	20/06/2008	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2011		Président Pardus Europe S.A.S.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partner de Pardus Capital Management L.P. ■ Membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin* ■ Membre du Conseil d'Administration du Governor's Committee on Scholastic Achievement* ■ Managing Director en charge du pôle Merchant Banking de Bank of New York ■ Membre du Conseil d'Administration de Caliber Collision Centers ■ Membre du Conseil d'Administration de Mid West Wholesale Distribution

* Mandat ou fonction en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Gérard Blanc 67 ans Marignac Gestion S.A.S. 17, rue Joseph Marignac 31300 Toulouse	150	21/05/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Président-Directeur Général de Marignac Gestion S.A.S.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Sogclair* ■ Executive Vice President des Opérations d'Airbus
Daniel Camus 57 ans EDF 22-30, avenue Wagram 75008 Paris	200	17/05/2006	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		<p>Directeur Exécutif du Groupe EDF en charge des activités internationales et de la stratégie (à partir du 4 février 2010 - jusqu'à cette date, il était Directeur Général Délégué, responsable des finances et du développement international du groupe EDF et assurera les responsabilités de Directeur Financier jusqu'au 29 mars 2010)</p>	<p>Groupe EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de EDF International* ■ Administrateur de : EDF Energy (Grande-Bretagne)*, Edison (Italie), Transalpina di Energia (Italie) ■ Membre du Conseil de Surveillance de EnBW (Allemagne)* <p>Hors groupe EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil de Surveillance de : Dalkia SA*, Morphosys (Allemagne)*, SGL Carbon (Allemagne)*

* Mandat ou fonction en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Jérôme Contamine 52 ans Sanofi-Aventis 174, avenue de France 75635 Paris Cedex 13	2 000	17/05/2006	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		Vice-Président Exécutif et Directeur Financier de Sanofi-Aventis	Groupe Sanofi-Aventis <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de SECIPE* et de Sanofi 1* ■ Gérant de Sanofi 4* et de Sanofi-Aventis Amérique du Nord* ■ Directeur Général de Sanofi-Aventis Europe* et Sanofi-Aventis Participations* ■ Administrateur de Sanofi Pasteur Holding*, Meril Ltd. (Royaume-Uni)* et Zentiva N.V. (Pays-Bas)* Hors groupe Sanofi-Aventis <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement (Jusqu'au 16/01/2009) ■ Président du Conseil d'Administration de VE Services-Ré ■ Président de VE EUROPE SERVICES (Belgique) ■ Administrateur de : Veolia Transport, Veolia Propreté, VE Services-Ré, Veolia UK (Grande-Bretagne), Veolia Environmental Services Plc (Grande-Bretagne), Veolia ES Holdings Plc (Grande-Bretagne), Veetra, Venac (États-Unis) ■ Président de VENA0 (États-Unis) ■ Chairman de VENA0 (États-Unis) ■ Managing Director de Veolia UK (Grande-Bretagne) ■ Président de VE IT ■ Membre du Directoire de Vivendi Environnement ■ Membre du Conseil de Surveillance de : Veolia Eau, Dalkia France ■ Membre des Conseils de Surveillance A et B de Dalkia ■ Administrateur de : Rhodia, FCC Espagne, Cementos Portland Espagne
Michel de Fabiani 64 ans CCI Franco-Britannique 31, rue Boissy d'Anglas 75008 Paris	100	20/10/09	20/10/09	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Britannique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général de BP France ■ Président Europe du Groupe BP ■ Vice-Président d'Europia (Association Européenne de l'Industrie Pétrolière) à Bruxelles ■ Président du Conseil d'Administration de British Hertford Hospital Corporation (Levallois)* ■ Président Fondateur du Cercle Économique Sully et de l'Association pour la Promotion des Véhicules Écologiques* ■ Administrateur de : BP France*, Groupe Rhodia*, Groupe Vallourec*, EB Trans S.A. (Luxembourg)*, Star Oil Mali, SEMS (Maroc)

* Mandat ou fonction en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Philippe Guédon 76 ans Espace Développement 16, rue Troyon 92316 Sèvres	100	31/03/2003	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Gérant d'Espace Développement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général de Matra ■ Président du Conseil de Surveillance de Matra Automobile
Lord Jay of Ewelme 63 ans House of Lords Westminster London SW1A OPW United Kingdom	100	21/05/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Membre de la Chambre des Lords	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur du Crédit Agricole* et de EDF* ■ Directeur non exécutif de : Associated British Foods (ABF)*, Candover Investments Plc* ■ Membre indépendant de la Chambre des Lords (House of Lords)* ■ Chairman House of Lords Appointments Commission* ■ Vice-Chairman de Business for New Europe* ■ Chairman de Merlin (international medical charity)* ■ Permanent Under Secretary, Foreign & Commonwealth Office ■ Trustee, British Council
Helle Kristoffersen 45 ans Alcatel-Lucent 54, rue La Boétie 75008 Paris	100	22/03/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Senior Vice President Vertical Markets d'Alcatel-Lucent	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur de l'Analyse Économique, groupe Alcatel ■ Directeur de la Stratégie d'Alcatel-Lucent
Thierry Morin 58 ans (membre du Conseil d'Administration jusqu'au 20/03/2009)	31 295	21/03/2001	21/05/2007	20/03/2009			<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de l'INPI* ■ Administrateur de Arkema* ■ Représentant permanent de Valeo au Conseil du CEDEP

* Mandat ou fonction en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale et adresse professionnelle de l'administrateur	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Georges Pauget 62 ans Crédit Agricole S.A. 91-93, boulevard Pasteur 75710 Paris Cedex 15	100	10/04/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Directeur Général de Crédit Agricole SA (jusqu'au 28 février 2010)	Groupe Crédit Agricole <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration et Président du Comité des Rémunérations de Calyon* ■ Président du Comité Exécutif de Crédit Agricole SA* ■ Président du Conseil d'Administration de LCL – Le Crédit Lyonnais* ■ Président d'Amundi Group* Hors groupe Crédit Agricole <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française (FBF)* ■ Administrateur de : Danone Communities, Sicav*, Paris-Europlace* ■ Représentant du Crédit Agricole SA, Membre du Club des partenaires de l'association TSE*
Pierre-Alain De Smedt 65 ans (membre du Conseil d'Administration jusqu'au 12/02/2009) 46, boulevard de la Woluwe 1200 Bruxelles Belgique	10 000	07/03/2005	21/05/2007	20/03/2009		Président de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle) et administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de : Belgacom*, CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille/ groupe Albert Frère)*, Deceuninck Plastics*, Alcopa*, Avis Europe Plc* ■ Membre du Comité de Direction et administrateur de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Industrie de l'Automobile et du Cycle)* ■ Membre du Comité de Direction de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique)
Erich Spitz 78 ans (membre du Conseil d'Administration jusqu'au 20/10/2009) 87, boulevard de Port-Royal 75013 Paris	144	24/06/1987	21/05/2007	20/10/2009		Conseil	Groupe Thales <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Thales Avionics Lcd ■ Administrateur de Thales Corporate Ventures* Hors groupe Thales <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil de Surveillance de : Novaléd, Riber ■ Membre du Directoire de ERA ■ Membre du Conseil de Surveillance de Riber* ■ Membre Correspondant de l'Académie des Sciences* ■ Membre de l'Académie des Technologies* ■ Président d'Honneur de European Industrial Research Management Association (EIRMA)*

* Mandat ou fonction en cours.

3.P. Responsabilité sociale d'entreprise – Environnement et Développement Durable : pilotage et performance

Le début des années 2000 a vu la montée en puissance progressive de la compréhension, par l'ensemble des parties prenantes, des défis écologiques majeurs auxquels notre planète est confrontée. Avec le sommet de Copenhague, l'année 2009 a également renforcé la prise de conscience générale de la nécessité de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Mais l'année 2009 a également été marquée par la crise économique et financière mondiale, affectant particulièrement le secteur automobile.

Dans ce contexte, Valeo a continué de faire de la responsabilité sociale d'entreprise l'une de ses priorités. Le Groupe a renforcé sa détermination à mener une politique volontaire en matière d'environnement, de santé et de sécurité et a poursuivi son engagement face au défi du changement climatique.

En dépit de la crise économique et financière, Valeo a continué d'investir en 2009 dans des programmes de recherche dédiés au développement du véhicule électrique en créant une unité spécifique véhicule électrique traduisant sa volonté d'investir sur le long terme dans ce domaine, mais également dans l'amélioration des rendements des moteurs thermiques et le développement des solutions hybrides. Par son investissement Valeo est passé du quatrième au deuxième rang français en matière de dépôt de brevets.

L'ambition prioritaire du Groupe reste de favoriser les innovations technologiques et le développement de solutions et de systèmes écologiques.

Vers le Véhicule Zéro Émission

En septembre 2009, Valeo a publié son livre blanc *Le véhicule Zero Émission* <http://www.valeo.com/fr/publications.html>. Ce document de synthèse présente la vision prospective de Valeo pour le développement d'alternatives aux véhicules thermiques. Il rappelle que beaucoup de progrès et d'innovations doivent encore voir le jour avant la généralisation du Véhicule Zéro Émission. Dans l'intervalle, toutes les pistes doivent continuer d'être explorées et développées :

- poursuivre l'amélioration du rendement des moteurs thermiques qui représentent encore aujourd'hui 90 % du marché ;
- développer l'hybridation qui constitue une solution alternative performante ;
- poursuivre la recherche sur le véhicule électrique qui permettra de changer radicalement le rapport à la voiture et son utilisation dans la ville.

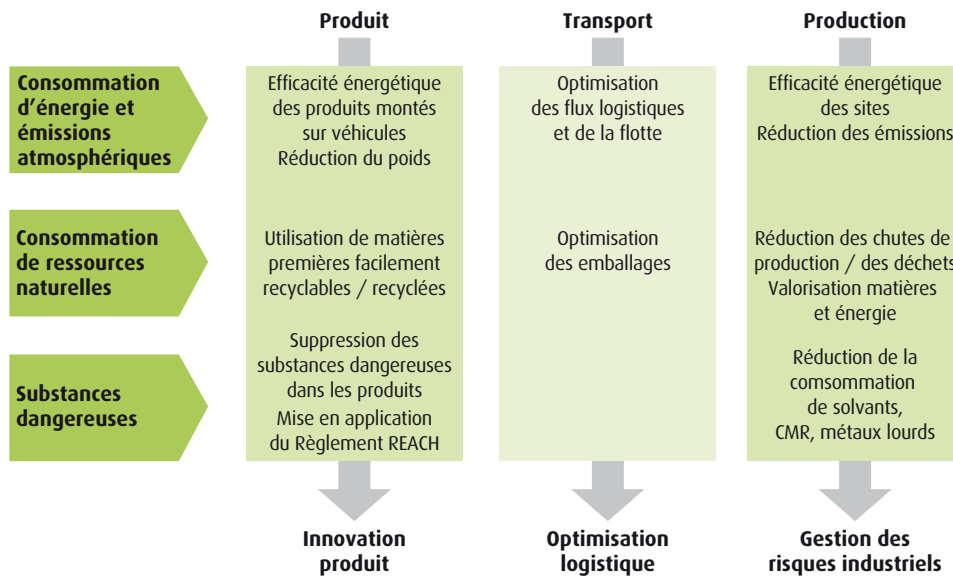
Le Groupe continue la mise en œuvre et le déploiement de démarches et programmes d'action en faveur de la protection de l'environnement sur ses sites. Ce chapitre présente les engagements de Valeo en matière d'environnement et de développement durable. Ils sont illustrés par les résultats de l'entreprise concernant la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. En la matière, les mêmes objectifs sont fixés aux filiales en France et à l'étranger. La mesure de la performance environnementale de Valeo, centrée sur ses sites de production, est présentée sous l'angle du cycle de vie des produits, couvrant les phases de conception, fabrication, utilisation et de fin de vie. Les indicateurs environnementaux exposés ci-après ont été établis sur la base des dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce.

3.P.1. Stratégie et pilotage de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

3.P.1.1. Valeo, un acteur engagé face aux enjeux RSE qui lui sont posés

Valeo, en tant qu'équipementier automobile, veille à réduire ses consommations de matières premières, de ressources naturelles, de substances dangereuses et d'énergie, ainsi qu'à diminuer ses

émissions de CO₂. Valeo doit relever le défi de l'efficacité énergétique de ses produits, de ses procédés et de ses bâtiments en recherchant l'utilisation croissante d'énergies renouvelables lors de toutes les phases, y compris celle du transport. Ces défis touchent tout autant la conception des produits Valeo, que les phases amont de production et de transport.



La mise en place et le déploiement des systèmes de management de l'environnement et de la santé sécurité au travail permettent au Groupe d'améliorer en permanence sa maîtrise des risques.

S'agissant des produits, Valeo a toujours investi en matière de Recherche & Développement. Ainsi, malgré les délais nécessaires entre la phase de R&D et les phases d'industrialisation et de mise sur le marché, Valeo est toujours en mesure de proposer des produits répondant aux besoins et à la maturité du marché.

3.P.1.2. Une stratégie globale de responsabilité sociétale d'entreprise

Valeo a une exigence globale de la responsabilité sociétale d'entreprise, qui permet d'englober tous les impacts environnementaux et sociétaux liés à l'activité du Groupe et à ses produits.

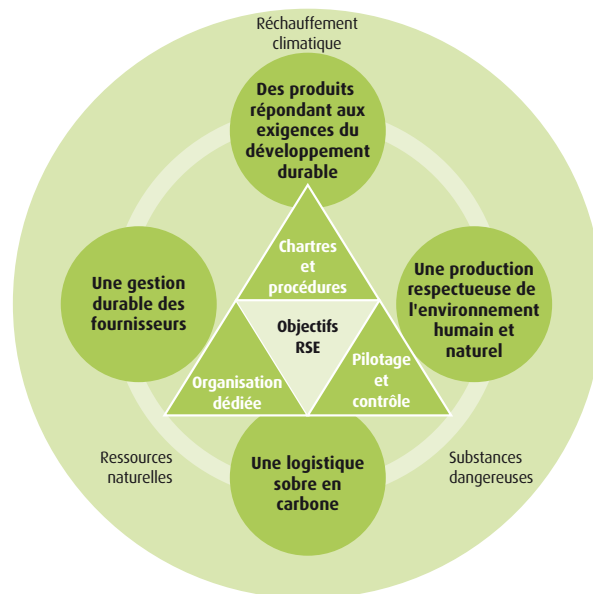
Cette exigence se concrétise dans la stratégie de responsabilité sociale d'entreprise, qui traduit l'implication globale du Groupe dans la mise en œuvre d'une démarche de responsabilité vis-à-vis de son environnement économique, humain et naturel.

Cette stratégie couvre quatre dimensions clés du Groupe :

- une production respectueuse des hommes et des milieux naturels ;
- des produits répondant aux exigences du développement durable ;
- une logistique sobre en émissions de CO₂ ;
- une gestion durable des fournisseurs.

Elle est structurée autour de 4 piliers qui encadrent la mise en œuvre opérationnelle de la démarche :

- des **chartes et procédures** qui définissent les engagements et modes opératoires ;
- des **objectifs** qui structurent les priorités et traduisent l'amélioration continue ;
- une **organisation dédiée** qui assure le déploiement et le suivi de la démarche ;
- des **outils de pilotage et de contrôle** du suivi de la démarche.



Depuis plus de 20 ans, le Groupe a travaillé sur la gestion environnementale et sociale de ses procédés et produits (la performance sociale du Groupe est présentée en détail dans le Chapitre 3.Q "Indicateurs sociaux" du présent rapport de gestion). Valeo réfléchit désormais à étendre plus systématiquement sa démarche aux aspects sociétaux, notamment vis-à-vis de parties prenantes comme ses fournisseurs ou ses riverains. Valeo a confirmé son engagement de longue date dans la RSE en adhérant au Pacte Mondial de l'ONU dès 2003.

3.P.1.3. La structure de la responsabilité sociale d'entreprise de Valeo : engagements, objectifs, organisation et outils de pilotage

Un engagement RSE encadré par des documents fondateurs

Valeo appuie sa démarche RSE sur un ensemble de textes de portées différentes :

La Charte de Développement Durable

Élaborée en 2008, elle vise à couvrir les enjeux humains, environnementaux et économiques, impliquant les différentes parties prenantes du Groupe : employés, clients, actionnaires, fournisseurs, communautés locales et pouvoirs publics.

Cette Charte de Développement Durable décline en 15 points les engagements de Valeo, en particulier sur l'amélioration de sa performance environnementale, la diffusion et la prise en compte de son Code d'éthique, le déploiement des systèmes de management et la promotion de cette démarche auprès de l'ensemble des

parties prenantes. Elle regroupe des engagements généraux sur des thématiques qui font l'objet de déclinaisons détaillées dans des documents dédiés :

- une Charte Environnement ;
- une Charte Santé Sécurité au travail ;
- une Charte Sécurité des Installations ;
- une Charte Sûreté.

Ces **chartes** s'inscrivent dans le cadre d'un **système intégré de gestion des risques** couvrant l'environnement, la santé et la sécurité au travail, la sûreté des personnes, des biens et des informations et la sécurité des bâtiments et installations.

Le Code d'éthique

Valeo dispose d'un Code d'éthique qui a été refondu en 2005 et a été déployé à l'ensemble du Groupe et auprès de ses fournisseurs. Ce Code vise à assurer le développement de Valeo dans le respect des règles de droit et d'éthique nationales et transnationales. Il décrit l'ensemble des règles et comportements que le groupe Valeo et ses filiales s'engagent à respecter dans l'exercice de leurs activités, en sus des lois et règlements applicables dans les pays où sont exercées ces activités, qu'ils soient de portée nationale ou transnationale.

Ce Code d'éthique couvre : le respect des droits fondamentaux (travail des enfants, travail des personnes handicapées, discrimination, harcèlement sexuel et harcèlement moral, santé et sécurité au travail), le soutien au développement durable (environnement, ressources humaines, aspects sociétaux), l'éthique de conduite des affaires (relations avec les clients, les prestataires ou les fournisseurs, respect du droit de la concurrence), l'éthique de conduite professionnelle (confidentialité, sauvegarde des biens du Groupe, loyauté, conflits d'intérêt).

Le **Manuel de Gestion des Risques** regroupe l'ensemble des Directives de Valeo dans ce domaine. Celles-ci s'appliquent avec le même niveau d'exigence à tous les sites du Groupe. Depuis plus de 20 ans cette démarche d'amélioration continue fait l'objet d'inspections régulières effectuées par des consultants externes afin d'en vérifier la performance. Le Groupe a mené en 2009 et poursuit en 2010 un chantier de refonte de ce Manuel. Cette refonte a pour objectif l'unification des systèmes de management afin de parvenir à une certification multisites. La certification multisites constitue un degré d'exigence renforcé envers les sites et permet une meilleure maîtrise des risques ainsi que le partage des savoir-faire et des pratiques.

Un outil de veille réglementaire est également en développement, qui permettra à chaque site quels que soient son activité et son contexte, de recenser les textes législatifs applicables.

La démarche RSE se formalise également dans la conception des produits, avec la directive "**Eco-design standard**", qui permet d'inciter à la prise en compte des impacts environnementaux lors de la conception de nouveaux produits (voir description au chapitre suivant).

Les objectifs et les résultats RSE du groupe Valeo

Pour rendre concret et opérationnel son engagement dans le développement durable, le groupe Valeo se dote d'objectifs ambitieux à moyen terme :

Objectifs et résultats RSE de Valeo sur la période 2008-2009

Des objectifs de performance ont été définis début 2008, site par site, après comparaison des résultats de chaque site par Famille de Produits. Il a été demandé à chaque site d'atteindre sur 2 ans la performance du meilleur site de sa Famille de Produits, le meilleur site devant quant à lui atteindre une performance de 3 % chaque année sur chacun des indicateurs de référence.

Cette méthode a permis, comme on le verra dans le tableau ci-dessous, d'obtenir de bons résultats mais comporte aussi ses limites car elle ne tient pas suffisamment compte des contraintes opérationnelles propres à chaque site ; c'est pourquoi une nouvelle méthode d'assignation d'objectifs de performance a été définie pour la période 2010-2012.

Résultats de Valeo sur la période 2008-2009

Thématique	Indicateurs utilisés	Résultats 2008 vs 2007	Résultat 2009 vs 2008	Résultat 2009 vs 2007
Consommation d'énergie	Ratio consommation d'énergie/CA	- 1,5 %	- 3,5 %	- 5 %
Consommation d'eau	Ratio consommation d'eau/CA	0 %	- 14,4 %	- 14,4 %
Consommation de matériaux d'emballage	Ratio consommation d'emballages/CA	- 4,3 %	- 16,1 %	- 20,4 %
Production de déchets	Taux de valorisation des déchets	+ 4,1 %	+ 6,5 %	+ 10,6 %

Objectifs de Valeo sur la période 2010-2012

Compte tenu des résultats obtenus sur la période 2008-2009 et des limites indiquées ci-dessus de la méthode appliquée, les objectifs 2010-2012 ont été revus de manière à être tout aussi ambitieux mais atteignables par chaque site grâce à des actions de fond.

De nouveaux objectifs ont été assignés concernant notamment l'efficacité énergétique et l'empreinte carbone des sites.

Thématique	Objectif	Cible	Unité	Échéance
Pilotage des risques et de la performance de Développement Durable	Certification ISO 14001 et OHSAS 18001	100 %	Nb de sites	2012
	Atteinte par les sites d'une note ≥ 3 sur chacune des thématiques évaluées (environnement, santé et sécurité au travail, éthique) ⁽¹⁾	100 %	Nb de sites	En continu
Sobriété carbone des infrastructures et de la logistique	Réduction de l'empreinte carbone du groupe Valeo ⁽²⁾	- 10 %	t CO ² /M€	2012
	Amélioration de l'efficacité énergétique moyenne des bâtiments	- 12 %	kWh/m ²	2012
Performance environnementale des sites de production	Réduction de l'intensité énergétique	- 10 %	MWh/M€	2012
	Réduction de l'intensité d'usage de l'eau	- 7 %	m ³ /M€	2012
	Réduction de l'intensité d'usage de matériaux d'emballage	- 15 %	kg/M€	2012
	Réduction de l'intensité de production de déchets	- 15 %	t/M€	2012
	Taux de valorisation des déchets	+ 15 %	%	2012

Ces objectifs ont été fixés en référence à la performance mesurée pour l'exercice 2009.

(1) Valeo fait auditer la totalité de ses sites industriels par des experts indépendants, selon une fréquence triennale. À l'issue de ces audits, des notes – comprises entre 1 et 5 – sont attribuées à chaque site, pour chacune des trois thématiques citées, en application d'un système d'évaluation propre à Valeo (disponible sur demande auprès de la Direction Risques Assurance Environnement). Ces notes sont mises à jour chaque année en concertation avec le site. La note de 3 correspondant globalement au respect des contraintes réglementaires et des standards Valeo, avec éventuellement certains points d'amélioration pour mieux gérer des risques jugés non critiques.

(2) L'empreinte carbone du groupe Valeo a fait l'objet d'une première estimation en 2009 et la précision sera accrue en 2010. Voir page 10 pour la description du périmètre couvert par l'empreinte carbone.

Une organisation dédiée pour la mise en œuvre et le suivi de la démarche RSE

Les **responsabilités** liées aux trois volets du développement durable sont portées par les fonctions concernées :

- Environnement et Santé Sécurité au travail : Direction Risques Assurances Environnement ;
- Social et Sociétal : Direction des Ressources Humaines.

Toutes les fonctions de l'entreprise sont également associées à la démarche.

Au sein de **chaque site**, un **responsable Sécurité, Sûreté, Santé et Environnement (SSSE)** est chargé de la mise en œuvre concrète des procédures. Il apporte son expertise à la Direction des Sites et veille par des audits internes au respect de la réglementation et des standards Valeo.

Au niveau des **Familles de Produits**, la Direction des Risques Assurances Environnement s'appuie sur des **Coordinateurs**. Chaque Coordinateur apporte son appui technique aux responsables SSSE des sites de sa Famille de Produits et fait part des retours d'expérience au sein du **Comité de Gestion des Risques**. Ils contribuent à impulser une dynamique d'amélioration continue et effectuent un véritable travail de fond d'accompagnement des sites :

- Ils contribuent à la mise en cohérence des procédures et des objectifs en fonction des lignes directrices du Groupe ;

- Ils reportent et diffusent les bonnes pratiques et les besoins en investissements identifiés lors de leurs visites de site ;
- Ils relaient les conclusions, enseignements et plans d'action issus des audits internes sur sites.

Le **Comité de Gestion des Risques** est l'organe de pilotage central de la Direction Risques Assurances Environnement. Il est composé des Coordinateurs au niveau des Familles de Produits et du Directeur Groupe. Il se réunit tous les deux mois et permet de faire part des retours d'expérience et de faire évoluer la politique RSE du Groupe.

Un suivi trimestriel de la performance RSE et des outils de pilotage dédiés

Depuis 2006, le Groupe a fait évoluer le *reporting* annuel des indicateurs vers un *reporting* trimestriel, devenu un véritable outil de management de la performance environnementale des sites.

Vérifier régulièrement la conformité réglementaire et l'application des standards Valeo

Au niveau Groupe, la politique de gestion des risques de Valeo est inscrite dans les procédures du Manuel de Gestion des Risques. Elle permet de s'assurer que les activités du Groupe sont conformes aux dispositions réglementaires de chaque pays et aux standards qu'il a développés.

À l'initiative de la Direction des Risques Assurances Environnement du Groupe, des **inspections par des consultants externes et indépendants** sont régulièrement effectuées pour vérifier l'application de la politique de gestion des risques. Déployé depuis près de 20 ans, ce programme d'audits Valeo est une composante majeure de sa politique de réduction des risques. Tous les sites sont audités au moins une fois tous les trois ans.

Ces audits sur site ont pour objectif d'évaluer leur niveau de performance ainsi que les progrès réalisés dans les quatre domaines suivants :

- l'environnement ;
- la santé et la sécurité des personnes au travail ;
- la sécurité des bâtiments et installations ;
- la sûreté des installations et des informations.

Sur la base des constats effectués et d'une hiérarchisation des risques, ils donnent lieu à l'établissement de **plans d'action par les sites**. L'avancement des plans d'action est reporté à la Direction des Risques Assurances Environnement du Groupe.

Chaque site est noté par le consultant externe sur la base de critères objectifs à l'issue de chaque audit externe sur les domaines indiqués puis les 4 notes sont agrégées pour donner une note à chaque site. Chaque année, les notes par site et par Famille de Produits sont communiquées à la Direction Générale.

Un **outil d'auto-diagnostic** sous forme de *roadmap*, mis en place en 2008, permet à chaque responsable sécurité, sûreté, santé et environnement d'évaluer le suivi de sa performance au fur et à mesure de l'avancement des plans d'actions. Cet outil est en place aujourd'hui pour évaluer le suivi environnemental et de santé/sécurité au travail et est en cours d'élaboration en ce qui concerne la sécurité des bâtiments et des installations ; il sera déployé ultérieurement en ce qui concerne la sûreté des installations et des informations.

En 2009, la Direction des Risques Assurances Environnement a diffusé un **référentiel d'audit de développement durable** qui élargit le champ des audits actuels HSE en y adjoignant des aspects éthiques, sociaux et sociétaux. Cet outil permet d'évaluer la sensibilité des sites aux enjeux de Développement Durable ainsi que de s'assurer de la bonne application de la Charte Développement Durable.

3.P.1.4. Le management de la performance environnementale sur le cycle de vie

La démarche environnementale globale de Valeo intervient durant toutes les étapes du cycle de vie d'un produit depuis sa conception jusqu'à la gestion de sa fin de vie.

Innovation produit : priorité à la réduction du CO₂ et au gain de poids

Les programmes de recherche et développement de Valeo suivent deux axes principaux :

- l'anticipation des ruptures technologiques, avec des travaux concernant en particulier le véhicule électrique ;
- l'amélioration continue des performances des véhicules à moteur thermique. Pour cela Valeo développe des produits innovants qui permettent d'optimiser la gestion des flux électrique, thermique et mécanique au sein du véhicule.

Pour améliorer la performance environnementale des produits aux différentes étapes du cycle de vie, et notamment en phase d'utilisation, il est nécessaire d'agir dès la phase de conception du produit. Pour ce faire, Valeo intègre des critères de consommation d'énergie, de poids, de choix des matériaux (recyclés, recyclables) et de substances à supprimer dans l'évaluation des projets.

Depuis 2007, Valeo va plus loin avec la formalisation, par le comité transversal dédié à l'éco-conception, d'une **Directive "Eco-design Standard"**. Elle amène le *designer* à évaluer l'ensemble des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit qu'il est entrain de développer : type, nombre et quantité de matières premières, production, emballage, transport et distribution, utilisation et entretien, démontage, recyclage, réemploi, valorisation, élimination. Pour cela le *designer* dispose d'un outil, du type "check-list", lui permettant d'intégrer toutes ces dimensions dans le projet de développement de nouveaux produits.

En 2008, cette Directive a été intégrée comme un guide proposé pour le développement des produits. Aujourd'hui, tous les projets en phase de développement sont menés selon les préconisations de cette Directive.

Outre les programmes internes, Valeo est engagé dans de nombreux programmes européens de Recherche & Développement en collaboration. Parmi les 47 projets auxquels Valeo participe, 30 sont consacrés au développement de véhicules propres et de l'électronique associée.

La BEI finance à hauteur de 300 millions d'euros les programmes de Recherche & Développement de Valeo consacrés aux projets à forte valeur ajoutée environnementale.

Zoom sur les projets Valeo à faibles émissions de CO₂

Valeo a présenté deux projets de R&D au ministère du Développement Durable fin 2009 :

MYGHALE (Mild HYbride GénérALisable) : Le but de ce projet est de développer une solution d'hybridation abordable pour le plus grand nombre avec un impact significatif sur les émissions de CO₂ au niveau mondial. Cette solution, basée sur une machine électrique de forte puissance, offrira les fonctions Start/Stop, freinage récupératif et assistance de couple ou "boost". Le potentiel de réduction des émissions de CO₂ de "l'Hybride pour Tous" est de l'ordre de 25 % à 30 %.

VEGA/THOP : Le projet VEGA/THOP propose de développer une nouvelle gestion thermique du véhicule électrique pour offrir un confort de chauffage équivalent à celui des véhicules thermiques, quelle que soit la saison, avec le plus faible impact possible sur l'autonomie du véhicule. L'objectif est de réduire de 75 % la puissance et la consommation moyenne du chauffage et de 35 % la puissance et la consommation moyenne de la climatisation.

D'autres projets font également l'objet de recherches, tel que le chargeur onduleur. Cette nouvelle architecture électrique et électronique permettra, sur les véhicules électriques, de supprimer le chargeur, lourd et coûteux. Encore au stade d'étude de faisabilité technique il devrait pouvoir être intégré aux véhicules de deuxième génération.

Optimisation de la logistique : vers moins de carbone

Les actions pour une logistique plus sobre en carbone et moins consommatrice d'emballages

Les activités de Valeo nécessitent en amont un approvisionnement en matières premières et en composants par les fournisseurs, puis des flux intersites, et en aval des livraisons aux constructeurs et aux réseaux de distribution. Elles génèrent de nombreux transports et une forte consommation d'emballages.

Sur le thème des transports, Valeo a initié un travail de fond visant à identifier de nouvelles pistes d'optimisation logistique et environnementale : gestion de la chaîne de sous-traitance (en amont), optimisation des flux intersites, coordination avec les donneurs d'ordre. Un vaste programme d'actions a été démarré en 2009 qui porte sur l'ensemble des étapes logistiques ayant un impact sur l'environnement. Quelques exemples :

- l'optimisation des taux de remplissage des remorques et l'ajustement de leur taille pour les livraisons de tous les produits entrant sur site sont en cours ; l'objectif étant de gagner

15 à 20 % du volume. Cette optimisation implique traçabilité, ordonnancement et planification au plus juste dans les ateliers ;

- la diminution du nombre de magasins externes en intégrant les stocks aux magasins présents dans les usines a d'ores et déjà permis de réduire les flux ;
- la planification des tournées de camions est optimisée pour supprimer les retours à vide ;
- l'utilisation de bacs recyclables est développée, avec pour objectif de les généraliser à l'ensemble des fournisseurs. Aujourd'hui 65 % des flux sont réalisés dans des bacs recyclables.

Ce programme d'actions général s'est accompagné d'expérimentations pilotes locales comme :

- un test pour l'utilisation de véhicules hybrides aux États-Unis ;
- l'utilisation du ferroutage pour les transports entre la Chine et l'Europe, en remplacement de transports par bateau. Ce système n'a pu être validé à ce jour pour des raisons de volumes insuffisants.

Afin d'évaluer l'impact environnemental de sa logistique, une **étude transport** a été initiée en 2007 et a permis de compiler les résultats auprès de 30 % des sites. Valeo a ainsi pu constater que 50 % des émissions de CO₂ proviennent des transports.

Cette étude a été approfondie par la suite, *via* la mise en place d'un questionnaire de recueil d'information environnementale auprès des transporteurs. Ces questionnaires, qui ont permis d'accroître la précision des données, ont été exploités pour le calcul de l'empreinte carbone (voir plus bas).

Des bâtiments et usines plus respectueux de l'environnement

L'efficacité énergétique des bâtiments et process

Conscient de la nécessité d'optimiser l'efficacité énergétique de ses bâtiments et process de fabrication, Valeo souhaite renforcer son pilotage sur ce point en lançant en 2010 une importante campagne sur ce thème. Cette campagne vise à identifier précisément les bonnes pratiques et foyers d'optimisation permettant de gagner en efficacité énergétique, et de diffuser cette information aux sites pour qu'ils puissent ensuite les mettre en œuvre.

Organisée avec le support d'un cabinet externe spécialiste en gestion de l'énergie et efficacité énergétique, cette campagne se déclinera comme suit :

- audits approfondis de la performance énergétique sur un échantillon de sites du Groupe ;
- identification des actions/procédés/équipements permettant de gagner en efficacité énergétique, aussi bien à très court terme qu'au travers d'investissements envisageables à plus long terme ;

- formalisation d'un guide de bonnes pratiques à destination des sites, apportant un support à la démarche et identifiant les actions envisageables, les avantages et inconvénients ;
- formation de relais "efficacité énergétique", chargés de diffuser l'information, d'assurer un support auprès des usines et d'animer la démarche.

Avec le déploiement de cette campagne, Valeo se veut assez confiant dans sa capacité à réduire sa consommation d'énergie et à atteindre l'ambitieux objectif qu'il s'est fixé pour 2015.

Par ailleurs, en 2010, le Groupe réfléchit à la mise en place du système de management ISO 50001 en matière d'efficacité énergétique.

L'usine générique Valeo : le développement durable appliqué au site de production

Le cycle de vie d'un site consiste à sélectionner un emplacement, à construire le site et à l'exploiter, puis éventuellement à le fermer ou à le céder. Pour l'ensemble de ces phases, Valeo a poursuivi depuis 1996 l'enrichissement du concept d'**usine générique** et la mise en place de règles bien précises formalisées dans le **Valeo Factory Design** guide de conception des usines.

Ainsi :

- **l'implantation** se fait le plus souvent à proximité des sites clients. Les sites sont localisés dans des zones industrielles existantes ou en création de façon à bénéficier des infrastructures locales et d'une sous-traitance qualifiée ;
- le Groupe fait réaliser systématiquement, lors de la sélection des emplacements, des audits visant à identifier l'existence éventuelle d'un passif environnemental (pollution des sols et de la nappe), d'un voisinage dangereux ou particulièrement sensible, ainsi que des risques naturels potentiels (inondation, sismicité, etc.) ;
- **la construction** des sites ou leur réhabilitation est réalisée suivant le cahier des charges développé dans le guide *Valeo Factory Design*. Il intègre des critères de développement durable portant à la fois sur la construction de l'usine, les conditions de travail des collaborateurs, les conditions d'exploitation de l'usine, le respect des réglementations, les standards Valeo en matière de prévention des risques, l'optimisation des consommations et la réduction des émissions et des déchets.

Outre les contraintes et spécifications de toutes natures (architecturales, environnementales, organisationnelles, etc.) qui sont rassemblées dans ce Manuel, l'élément clé est l'obligation de constituer une "équipe projet" qui intègre dès le début des consultants en matière d'environnement et de sécurité des installations. Cette équipe projet a pour objectif d'anticiper sur les différentes phases de vie du site (construction – exploitation – extension – fermeture)

et d'apporter les meilleures solutions possibles de développement durable.

- **La phase d'exploitation** des sites est régie par les Directives du Groupe qui concernent aussi bien la sécurité et la santé du personnel que l'environnement, la sécurité et la sûreté des installations. Lors de cette phase d'exploitation, si une pollution des sols ou de la nappe est suspectée, elle fait l'objet d'investigations et de traitements appropriés.
- **En cas de cession ou de cessation** d'une activité, le groupe Valeo fait réaliser systématiquement un audit qui est généralement complété d'une investigation des sols et des eaux souterraines afin de déterminer si ces derniers ont été affectés durant la phase d'exploitation. Si une pollution est découverte, elle est traitée. En cas de fermeture définitive d'un site et dans l'attente d'un acquéreur, l'ensemble des déchets, matières premières, produits et équipements est évacué et la maintenance du site reste assurée.

Une nouvelle approche basée sur l'empreinte carbone

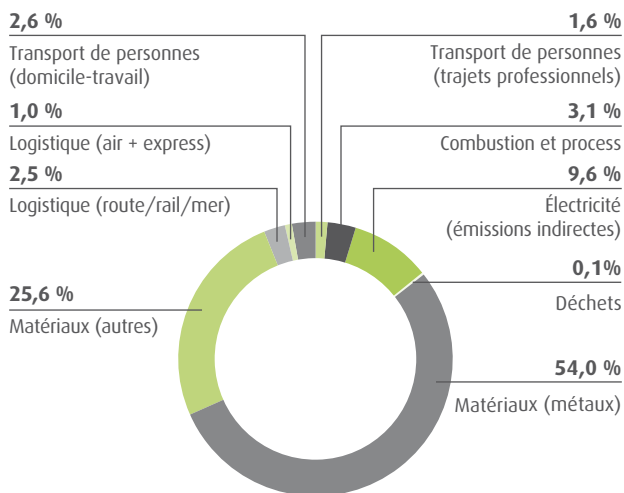
Afin de se doter d'un outil d'évaluation global de l'impact de son activité, Valeo a décidé de raisonner désormais en empreinte carbone. Cette approche vise à évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées directement ou indirectement par les activités et produits de Valeo, selon une vision cycle de vie.

En 2009, une première évaluation a été faite sur la base des informations disponibles au sein du Groupe et permettant d'avoir une première estimation de la répartition des émissions de CO₂ entre les différents contributeurs. Les postes d'émissions couverts par ce premier bilan sont les suivants :

- **matières premières** : émissions de CO₂ générées par la production des matières premières et composants principalement utilisés par Valeo : métaux (acier, aluminium, cuivre, zinc), plastiques, composants électroniques ;
- **fabrication** : consommation d'énergie fossile, consommation d'électricité, matériaux d'emballages consommés, déchets générés ;
- **transports** : logistique amont et aval, trajets domicile – travail, trajets professionnels, utilisation de flottes de véhicules.

Les informations disponibles permettent pour le moment de ne procéder qu'à des estimations. L'empreinte carbone du groupe Valeo est évaluée – selon cette méthode – à environ 3,5 millions de tonnes de CO₂ équivalent. Ces émissions se répartissent comme suit selon les postes contributeurs :

Estimation de l'empreinte carbone Valeo – données 2009



Ces premiers chiffres montrent la forte contribution des matériaux à l'empreinte carbone du Groupe : ceux-ci représentent environ 80 % des émissions de gaz à effet de serre directement et indirectement générées par l'Activité de Valeo. Parmi les matériaux consommés, les métaux (acier et aluminium principalement) concentrent près de 55 % de cette empreinte. Par ailleurs, les émissions indirectement générées par la consommation électrique des sites de Valeo contribuent pour environ 10 % à l'empreinte. Au total, les émissions indirectes représentent près de 90 % de l'empreinte carbone globale du Groupe.

Les émissions directes représentent environ 10 % de l'empreinte carbone globale du Groupe et se décomposent en trois postes aux proportions similaires (environ 3 % de l'empreinte carbone globale) : les émissions de CO₂ générées par les consommations d'énergies fossiles des sites industriels, les émissions générées par la logistique, et enfin les émissions générées par les transports des personnes.

En 2010, Valeo mettra en place une méthodologie permettant de gagner en précision dans l'évaluation de son empreinte carbone.

Mettre en œuvre l'amélioration continue dans toutes les usines

Afin de mettre en œuvre son engagement à réduire d'année en année ses impacts environnementaux ainsi qu'à améliorer la santé et la sécurité de ses collaborateurs, le groupe Valeo a mis en place successivement des **systèmes de management certifiés par un tiers**.

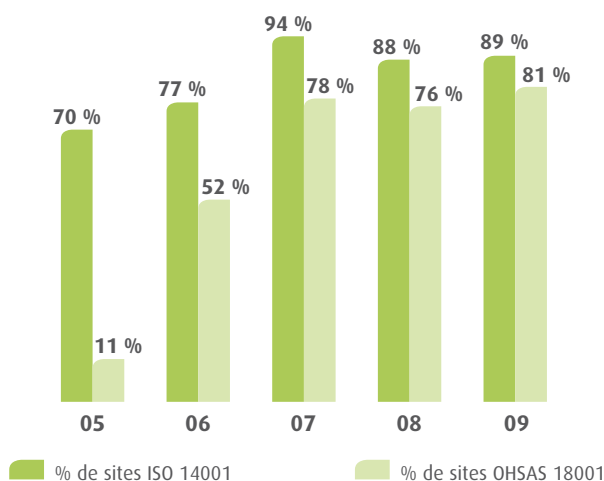
Depuis 1998 Valeo poursuit la certification ISO 14001 de ses sites industriels détenus à plus de 50 %, ainsi que de ses sites R&D et de

distribution. Fin 2009, 114 sites sont certifiés ISO 14001, soit 89 % des sites Valeo.

Le processus de déploiement de la certification OHSAS 18001 a été initié courant 2005. Depuis 2007, l'extension de cette certification à l'ensemble des sites est l'un des objectifs du Groupe. En 2009, 104 sites sont certifiés OHSAS 18001, soit 81 % des sites, ce qui permet à Valeo d'afficher son avance en matière de management de la santé sécurité.

Le Groupe a démarré en 2009 un chantier de refonte des systèmes de management ISO 14001 et OHSAS 18001 avec pour objectif d'homogénéiser les systèmes de management et les procédures du Groupe et de permettre ainsi la certification multisites. Cette refonte permet une meilleure maîtrise des risques, un meilleur partage des savoir-faire et des pratiques, et constitue un degré d'exigence renforcé envers les sites.

% de sites* certifiés ISO 14001 et OHSAS 18001



* Sites de production, distribution et de R&D. Hors sites uniquement administratifs.

En parallèle, le Groupe met sur son intranet des outils à la disposition des sites. En 2007 et 2008, un **outil d'auto-évaluation des sites en matière de gestion des risques** a été déployé fournissant à chaque site une évaluation de son niveau de maîtrise des risques environnement, santé et sécurité.

En 2009, Valeo a étendu cet outil à d'autres activités que l'environnement et la santé et sécurité des personnes, pour permettre notamment l'auto-évaluation des sites en termes de sécurité des installations. Cet outil d'auto-évaluation s'intègre dans le processus global de maîtrise des risques du Groupe et alimente les cartographies de risques déjà réalisées par Valeo.

Des **Journées de sensibilisation à la Sécurité** sont organisées chaque année dans tous les pays sur certains des sites du Groupe.

Ces journées sont l'occasion de réunir les responsables Sécurité Sûreté Santé Environnement des sites par pays pour les sensibiliser sur des thématiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail et de sécurité des installations et des bâtiments. Elles sont axées essentiellement sur des travaux pratiques dans les unités de production, permettant de montrer l'application concrète des directives du Groupe sur ces sujets.

Une nouvelle thématique de sensibilisation et de communication sera proposée en 2010 dans le cadre de *la semaine de la sécurité*, où les formateurs sensibiliseront les salariés des sites, à partir de mises en situation au sein de l'usine, aux bons gestes en matière de sécurité : apprendre à regarder et détecter les risques en situation. La formation au développement durable et à l'environnement des salariés du Groupe continue cette année encore d'être soutenue avec un nombre total d'heures de formation qui s'élèvent à 37 291, en légère diminution par rapport à 2008 (41 313) mais en nette augmentation par rapport à 2007 (33 458).

Assurer la sécurité des opérations et la sûreté des installations

La politique du Groupe en la matière a toujours été d'assurer le plus haut niveau de protection de ses sites face aux aléas naturels et aux risques technologiques. C'est pourquoi :

- la grande majorité des sites Valeo est classée RHP (Risque Hautement Protégé) et dispose notamment d'une protection automatique par *sprinklers* pour lutter contre l'incendie ainsi que d'équipes régulièrement entraînées pour faire face à toute situation de risque ;
- tous les sites installés dans des zones à risque sismique ont été construits ou sont mis à niveau conformément aux **normes sismiques** les plus récentes ;
- les sites Valeo sont implantés dans des **zones non inondables** ou à défaut disposent de moyens de protection du risque d'inondation ;
- les nouveaux sites Valeo sont éloignés de sites présentant des potentiels de risque important (sites Seveso, etc.) qui pourraient, par effet domino, les affecter ;
- le Manuel de Gestion des Risques contient une **Directive spécifique** à la prévention des situations de crise et aux plans d'urgence à mettre en œuvre en fonction des différentes situations ; cette Directive du Groupe impose à chaque site l'établissement d'un plan d'urgence afin de lutter contre les sinistres envisageables.

Dans sa politique globale de gestion des risques, Valeo a finalisé en 2007 la version définitive de l'outil VERM (*Valeo Emergency and Recovery Management*) dédié à la prévention des situations d'urgence. Il s'agit d'un outil cadre d'assistance à la conception et

à la mise en place des plans d'urgence, de gestion de crise et de redémarrage des installations, qui s'intègre dans le système de gestion des risques d'un site Valeo.

La démarche VERM unifie les procédures de gestion des situations d'urgence prévues par les référentiels en place dans le Groupe ; elle renforce la capacité du site à agir quelle que soit la crise. Son déploiement a été poursuivi en 2009.

Fin décembre 2008, un incendie a eu lieu en Espagne sur un site Valeo. Le feu est parti d'une structure provisoire ne disposant pas d'une protection automatique d'extinction d'incendie, mais ne s'est pas propagé au bâtiment principal qui bénéficiait quant à lui d'une telle protection automatique par *sprinkler*, imposée par les standards Valeo dans ses bâtiments. Cet incident a permis de montrer l'efficacité des systèmes de protection automatique contre le feu et a abouti à la suppression des structures provisoires présentant un risque d'incendie.

En matière de sûreté matérielle et immatérielle, Valeo continue de renforcer ses dispositifs de sécurisation des installations (contrôles d'accès, vidéosurveillance, détection) pour améliorer la qualité des systèmes de sûreté et effectue des tests de pénétration physique et informatique afin d'en vérifier l'efficacité.

Les aspects fondamentaux de performance, santé, sécurité et sûreté sont testés en permanence pour permettre des améliorations sur les sites.

De nombreuses initiatives de sites, preuve d'une implication forte et quotidienne dans la RSE

Santé, prévention et éducation

- Le site de Sunderland (Valeo Thermique Moteur) a installé au sol des matelas antifatigue afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques, notamment en amortissant les déplacements répétitifs des salariés postés aux lignes de production.
- De même, le site de Mondovi (Valeo Transmissions) a élaboré en 2009, en collaboration avec l'Hôpital public de Turin, une méthodologie dite *Check list of Turin* exposant de manière simplifiée les risques liés à la manutention de charges trop élevées et les gestes correctifs à employer. Cette liste, testée auprès de différentes entreprises a démontré son applicabilité à différents métiers.
- Le site de Nogent-le-Rotrou (Valeo Thermique Habitacle) a mis en place en septembre 2009 un bras manipulateur permettant d'éviter le port de charges lors de la mise en container de produits finis, diminuant ainsi le risque de maladies professionnelles liées au port de charges.
- Le site de La Suze sur Sarthe (Valeo Thermique Habitacle) fait intervenir depuis 2009 un kinésithérapeute pour former le personnel à l'intégration d'exercices d'étirements au minimum

toutes les deux heures. Cette mesure a permis une diminution de 63 % des plaintes pour douleurs et maladies en un an.

- Le site de La Verrière (R&D) a mis en place un test pour évaluer le stress des salariés et alerter en cas de situation anormale. Cette action a permis de sensibiliser aux risques psychosociaux et de suivre de façon objective l'évolution du stress au travail. Le site de Nogent-le-Rotrou (Valeo Thermique Habitacle) a mis en place en décembre 2009 un accompagnement psychologique de ses salariés en toute confidentialité.

Sécurité

De nombreux sites du Groupe mettent en place des formations sur la sécurité :

- le site de l'Isle d'Abeau (Valeo Systèmes Électriques Moteur) a mis en place un dispositif complet de renforcement de la sécurité : construction d'une borne de formation sécurité, formation de l'ensemble du personnel, et "chasses" régulières aux presque-accidents sur le terrain. Ce dispositif a permis le passage d'un taux de gravité de 0,34 (nombre de journées perdues par 1 000 heures travaillées) en 2008 à 0,007 en 2009 et la baisse du taux de fréquence de 9,7 (nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées) en 2008 à 1,32 en 2009 ;
- le site de Saragosse (Valeo Thermique Moteur) a étendu ses formations sur la sécurité aux employés d'entreprises extérieures, permettant une satisfaction mutuelle dans l'exécution des travaux ;
- afin d'avoir un système de management le plus réactif possible sur la sécurité, le site de Sunderland (Valeo Thermique Moteur) a instauré un audit quotidien sur les thèmes de la santé et de la sécurité. Des actions immédiates sont alors menées en cas de besoin. De plus, ce site a également exposé à l'entrée l'uniforme exigé lors de déplacements sur le lieu de l'entreprise afin de sensibiliser les salariés et les visiteurs ;
- le site de Sablé sur Sarthe (Valeo Systèmes Électriques Moteur) s'est fait le relais de l'association de la sécurité routière en entreprise en distribuant des gilets de sécurité à l'ensemble du personnel afin de mieux équiper leur propre véhicule.

Insertion et participation à la vie de la collectivité locale

- Le site de Kyungju (Valeo Systèmes Électriques Moteur) participe à la vie de la collectivité locale dans le cadre de l'action *Save Environment* en travaillant deux fois par mois à la dépollution des rivières et des lieux environnants.
- Le site de Cergy (R&D) parraine des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle en partenariat avec la mission locale. En 2008, 50 % des solutions trouvées se sont avérées durables car ayant conduit à un emploi supérieur à 6 mois.
- Dans le cadre de sa lutte contre les préjugés, le site de Gravatai (Valeo Thermique Moteur) emploie depuis 2009 quatre sourds et muets. Une formation au langage des signes a été organisée pour les collaborateurs impliqués dans le projet.
- Même en temps de crise, Valeo maintient ses actions de responsabilité sociale et sociétale. Ainsi, Valeo est partenaire depuis plus de 20 ans du Centre de choix et d'essais de fauteuils roulants de la Fondation de Garches et lui apporte également aujourd'hui son savoir-faire technologique. Un système de détection d'obstacles développé à l'origine pour les voitures est en cours d'adaptation pour un fauteuil électrique notamment par le site de Bietigheim (Valeo Contrôles Intérieurs).

Sensibilisation au développement durable

- Le site de Sunderland (Valeo Thermique Moteur) a mis en place une formation des employés afin de s'assurer de la bonne compréhension et application des politiques d'égalité et des répercussions encourues en cas de non-respect du Code d'éthique. Les bonnes pratiques environnementales mises en œuvre par les sites sont présentées dans les pages suivantes, consacrées à la performance environnementale du groupe Valeo.

3.P.2. Performances environnementales

3.P.2.1. Reporting de la performance environnementale

Périmètre de reporting

Les données environnementales publiées dans ce rapport concernent l'ensemble des sites de production et de distribution du groupe Valeo à travers le monde, à l'exclusion des filiales minoritaires du Groupe. Un suivi de cohérence est réalisé entre les données financières communiquées par le Groupe (chiffres d'affaires, dépenses de Recherche & Développement) et celles communiquées par les sites. Le périmètre 2009 des indicateurs environnementaux comprend ainsi 118 sites, dont 8 sites Valeo Service et 1 site de stockage, étant précisé que :

- les centres uniquement dédiés à la Recherche & Développement, les bureaux ainsi que les sites ayant fait l'objet d'une acquisition, cession ou fermeture au cours de l'année 2009 ne font pas partie du périmètre traité ;
- les sociétés contrôlées à 50 % par Valeo sont prises en compte à hauteur de 50 % et les sociétés dont Valeo contrôle plus de 50 %, à 100 %.

Présentation des indicateurs

La plupart des indicateurs sont exprimés en quantité totale ainsi qu'en quantité par million d'euros. La quantité par million d'euros est calculée en divisant la quantité totale par le chiffre d'affaires des sites ayant répondu à l'indicateur.

Le profil d'**activité** particulier de 2009 (avec une baisse de l'activité et du chiffre d'affaires de 14 % par rapport à 2008) est de nature à impacter les indicateurs environnementaux sous diverses formes :

- diminution des indicateurs "bruts" (quantités totales) dans des proportions plus ou moins équivalentes à la baisse d'activité ;
- dégradation des ratios de performance environnementale : à performance environnementale absolue équivalente (consommation totale constante d'eau, d'énergie, etc.), la contraction brutale du chiffre d'affaires n'entraîne pas de réduction d'impact environnemental dans les mêmes proportions (effet de rémanence des systèmes de production industriels), de sorte que cela impacte négativement le ratio "performance absolue/CA".

La représentativité de chaque indicateur est caractérisée par un taux de réponse. Il est exprimé en divisant le chiffre d'affaires des sites ayant répondu à l'indicateur par le chiffre d'affaires de l'ensemble des sites du périmètre. La qualité des taux de réponse en 2009 est

excellente : 100 % pour tous les indicateurs sauf pour les indicateurs relatifs aux matériaux d'emballage dont le taux de réponse est de 99,2 %.

Comme pour les années antérieures, l'ensemble des réponses des sites a été revu par un organisme extérieur afin d'en assurer la qualité et la représentativité.

Les pages suivantes présentent domaine par domaine la performance environnementale du groupe Valeo en 2009. Pour chaque domaine la stratégie adoptée par Valeo dans la conception de ses produits et dans la gestion de ses sites est décrite. Les graphiques et les commentaires associés permettent d'appréhender la performance du Groupe et son évolution sur les cinq années précédentes. Les moyens mis en œuvre au niveau Groupe ainsi qu'au niveau local sont également présentés. Enfin, les orientations pour l'avenir donnent les prochaines étapes que Valeo a choisies pour continuer de progresser en faveur de l'environnement.

3.P.2.2. Énergie et réchauffement climatique

Le dioxyde de carbone (CO₂) est l'un des six gaz à effet de serre (GES) qui s'accumulent dans l'atmosphère et provoquent le réchauffement de la planète. Le secteur du transport émet environ un quart des GES mondiaux, le secteur routier y contribue à hauteur de 18 %, uniquement par l'usage des véhicules, sans compter les émissions liées à la consommation d'énergie nécessaire pour les produire et les monter en usine. La croissance démographique et économique prévue pour les prochaines décennies impose de réconcilier la forte demande de mobilité individuelle avec la lutte contre le réchauffement climatique et la raréfaction des énergies fossiles.

Valeo y participe d'une part en développant des produits et des technologies qui visent à réduire sensiblement la consommation des véhicules et donc leurs émissions de CO₂, et d'autre part en déployant sur ses sites des processus de fabrication de plus en plus propres et économes en énergie.

Développer des produits qui réduisent la consommation des véhicules

Le Groupe s'est engagé depuis longtemps dans la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique en faisant le choix de développer des produits et des systèmes écologiques. Les innovations Valeo récemment mises au point peuvent ainsi réduire la consommation de carburant et les émissions de CO₂ de 20 % lorsqu'elles sont combinées.

Jusqu'à 20 % de réduction de carburant

	Technologies	Réductions (non forcément cumulables)
Contrôle de l'énergie	Système de climatisation haute performance	3 %
	Projecteur LED	1 %
Gestion thermique	UltimateCooling™	3 à 5 %
	Vanne THEMIS™	2 à 4 %
Automatisation de la transmission	Transmission par double embrayage et actionneurs électromécaniques	4 à 6 %
Admission moteur	Refroidisseurs des gaz d'échappement recirculés (EGR)	5 à 7 %
Hybridation	Système micro-hybride StARS (de Stop-Start au freinage récupératif)	6 à 15 %
	Alternateur haut rendement	1 à 2 %
	Démarrateur renforcé	4 à 5 %
Contrôle du moteur	Système e-Valve	Jusqu'à 20 %

La **technologie Valeo e-Valve** est basée sur un système électromagnétique variable de commande des soupapes qui remplace le système mécanique traditionnel. Elle permet jusqu'à 20 % d'économie de carburant, des performances moteur améliorées et une conduite plus aisée.

Le principe de l'**alterno-démarrateur StARS** repose sur la capacité du système à arrêter et redémarrer le moteur instantanément et silencieusement. StARS économise le carburant (de 6 à 15 %) et réduit de façon significative les émissions polluantes lorsque le véhicule est à l'arrêt à un feu rouge ou dans un embouteillage.

Dans la continuité de l'alterno-démarrateur, l'**alternateur "haut rendement"** (en développement) permettra un gain de rendement par rapport à l'alterno-démarrateur et ainsi des économies de carburant améliorées.

De même, le **démarrateur renforcé** a une fonction identique à celle de l'alterno-démarrateur, mais assurée par un équipement au surcoût moins élevé, qui permet de l'inclure dans les véhicules de gamme moyenne.

La fonction principale des **systèmes de refroidissement EGR** est de réduire la formation d'oxyde d'azote dans les moteurs diesel. Récemment, le système de refroidissement EGR a été mis en place sur les moteurs à essence pour réaliser des économies de carburant (5 à 7 %) par des rapports de compression plus élevés.

Alternative aux transmissions hydrauliques automatiques, la **boîte de vitesse à double embrayage à sec** comprend un embrayage pour les vitesses paires et un embrayage pour les vitesses impaires. Cette solution combine le confort d'une transmission automatique et la consommation de carburant réduite d'une transmission manuelle (4 à 6 % de réduction des émissions de CO₂).

La **vanne THEMIS™**, intégrée au circuit de refroidissement du moteur, assure la gestion du flux du liquide de refroidissement à travers le moteur, le radiateur et le radiateur de chauffage. Économie de carburant de 2 à 4 %, réduction des émissions polluantes et performances améliorées des appareils de climatisation sont quelques-uns des nombreux avantages de la vanne **THEMIS™**.

UltimateCooling™ est un nouveau système de refroidissement qui permet d'optimiser la gestion de l'énergie thermique en faisant passer tous les fluides par une seule boucle de refroidissement. Outre des économies de carburant (3 à 5 %), le système **UltimateCooling™** améliore aussi le design du véhicule en réduisant les porte-à-faux avant (de 20 à 40 % par rapport aux systèmes classiques).

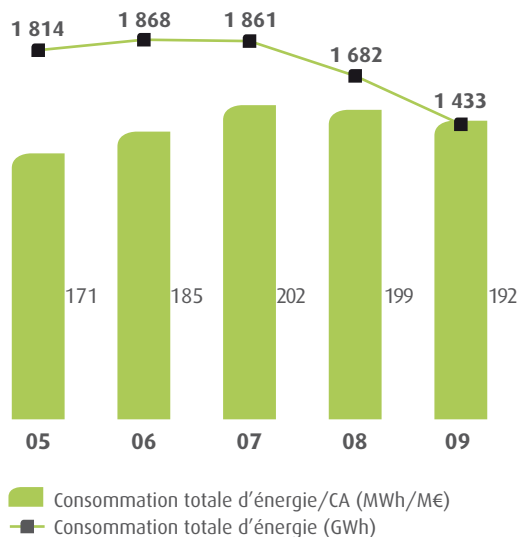
Le **système de climatisation haute performance** de Valeo présente des composants innovants et plus légers, combinés à un algorithme de commande par ordinateur pour obtenir en permanence une efficacité optimale. Ceci conduit à une moindre consommation d'énergie (- 3 %) et à de significatives économies de carburant.

La nouvelle génération de **projecteurs LED** de Valeo permet de diviser par 3 la consommation des ampoules. Proche de la lumière du jour, la couleur et les performances des LEDs blanches offrent un excellent confort visuel et une perception accrue tout en ayant une durée de vie plus élevée et une consommation énergétique moindre.

Le groupe Valeo poursuivra dans les années à venir sa politique d'innovation produite favorisée par le contexte européen. Le montage de composants permettant aux véhicules automobiles de réduire leurs émissions de CO₂ devrait progressivement s'étendre.

Consommation d'énergie/Répartition des consommations d'énergie

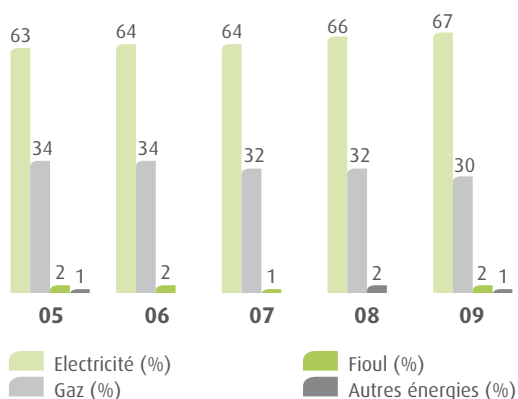
Consommation d'énergie



Taux de réponse

2005	2006	2007	2008	2009
98,7 %	96,2 %	99,7 %	98,9 %	100 %

Répartition des consommations d'énergie



Taux de réponse

	2005	2006	2007	2008	2009
Électricité	99,7 %	97,8 %	99,7 %	98,9 %	100 %
Gaz	99,6 %	96,8 %	99,7 %	98,9 %	100 %
Fioul	99,8 %	98,1 %	99,6 %	98,9 %	100 %

Dans la continuité de 2008, 2009 montre une réduction de la consommation d'énergie, aussi bien en valeur absolue (GWh) que relative (MWh/M€) et ce, malgré une dégradation du chiffre d'affaires en lien avec le contexte économique. Ces résultats traduisent les forts engagements pris par le Groupe pour maîtriser sa consommation d'énergie, concrétisés par les objectifs annuels fixés aux sites et les plans d'actions mis en œuvre au niveau des sites pour la réduction des émissions de CO₂.

Le mix énergétique reste globalement constant avec des niveaux d'utilisation de l'électricité et du gaz autour de 67 % et 30 % respectivement. Cela confirme la volonté du Groupe de recourir principalement à ces deux sources d'énergie, laissant un rôle marginal au fioul.

Des **actions** sont engagées au niveau du Groupe et par chaque site pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Valeo mesure depuis 2001 les émissions liées à la combustion des énergies fossiles. Un chapitre sur l'optimisation énergétique est intégré au concept d'usine générique du Groupe. Les aspects thermiques du bâtiment, la ventilation, l'éclairage et l'intégration énergétique des procédés ou des systèmes utilisés sont abordés dès le stade de la conception afin de maîtriser les dépenses énergétiques d'exploitation.

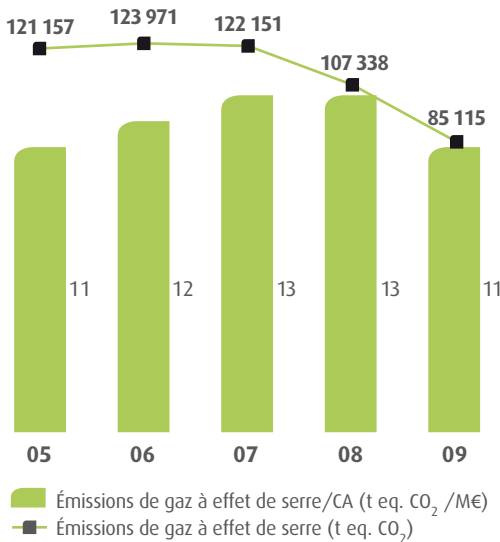
Tous les sites travaillent à la réduction des consommations d'énergie à travers des initiatives propres dont quelques exemples sont listés ci-dessous :

- Le site de l'Isle d'Abeau (Valeo Systèmes Électriques Moteur) a mis en place en novembre 2009 un système de récupération d'énergie des compresseurs via l'installation de manches à air chaud pulsé au-dessus des lignes de production. La réduction de la consommation de gaz associée devrait induire un gain économique de 10 k€/an et éviter le rejet de 255 t CO₂ par an.
- Le site d'Annemasse (Valeo Contrôles Intérieurs) a choisi de remplacer un compresseur à air comprimé par deux modèles plus performants et mieux adaptés aux besoins en air du site. Cette mesure a permis une réduction notable de 15 % de la consommation électrique du site et la diminution des coûts de chauffage en réutilisant la chaleur émise par les compresseurs.
- Le site de Sainte Florine (Valeo Thermique Moteur) a installé des horloges sur les machines clés nécessitant une mise sous tension avant 5 h du matin le lundi afin d'éviter de laisser les appareils sous tension le week-end. Cet investissement (4 000 € pour 9 horloges) devrait permettre de diminuer la consommation électrique du site et induire un gain de 20 k€/an.

Afin de dresser un panorama des pratiques des sites en termes de consommation d'énergie, le Groupe réalisera en 2010 un audit sur plusieurs sites. Ces audits permettront de mesurer les économies

d'énergie possibles mais aussi de mettre en évidence les bonnes pratiques qui seront diffusées aux autres installations.

Émissions de CO₂ (émissions directes uniquement)



Taux de réponse

2005	2006	2007	2008	2009
100 %	96,9 %	99,7 %	98,9 %	100 %

Les émissions directes sont celles générées par la combustion de gaz et fioul sur les sites, par opposition aux émissions indirectes qui correspondent aux émissions générées lors de la production de l'électricité consommée par les sites du Groupe.

Dans la continuité de 2008, l'année 2009 apporte une baisse significative de 21 % du niveau d'émissions directes de CO₂ équivalent. Cette performance est le fruit de l'effort de maîtrise de la consommation d'énergie entrepris par le Groupe notamment dans l'optimisation énergétique des process : chaque fois qu'un nouveau process est mis en œuvre, un audit énergétique est réalisé afin d'optimiser son fonctionnement.

Partout, les sites du Groupe sensibilisent les salariés aux gestes quotidiens simples et de bon sens qui participent aux économies d'énergie.

Réduire les consommations et les émissions liées aux transports

L'évaluation de l'empreinte carbone du Groupe, réalisée en 2009, montre que les émissions liées à la logistique – estimées à environ

125 kt CO₂ équivalent – sont sensiblement égales à celles générées par la combustion d'énergie fossile dans les sites industriels du Groupe. Les modes de transport terrestre et maritime sont responsables d'environ trois quarts des émissions (l'essentiel étant porté par les transports par camion). L'avion, utilisé ponctuellement mais possédant un fort « poids carbone », contribue pour environ un quart aux émissions de la logistique.

Le suivi des consommations : un travail à coordonner avec les fournisseurs

En 2009, Valeo a poursuivi les travaux par une enquête auprès des plus gros transporteurs. Des **informations qualitatives** ont été obtenues sur la qualité de la flotte ainsi que sur l'état des lieux des émissions de CO₂ liées au transport logistique. Elle montre, par exemple, une amélioration de la qualité de la flotte chez les grands transporteurs équipés de camions aux normes Euro 4, 5 et 6 ; mais des moyens supplémentaires doivent être mis en œuvre afin de disposer de **données précises et quantitatives** sur les consommations de l'ensemble des transporteurs.

Pour 2010, Valeo va travailler à fiabiliser l'évaluation de l'empreinte carbone de sa logistique. À l'issue de ce travail, le Groupe pourra connaître plus précisément les postes d'émissions les plus contributeurs sur lesquels des actions doivent être envisagées en priorité.

3.P.2.3. Utilisation de ressources

L'activité humaine dans son ensemble requiert une part croissante de ressources naturelles (eau, minerais, pétrole, etc.). Face au caractère limité et non renouvelable de certaines de ces ressources, le développement économique mondial laisse entrevoir leur épuisement et met en péril la capacité des générations futures à disposer d'un environnement présentant la même diversité qu'aujourd'hui. Le cours des matières premières sur les marchés mondiaux (métal, pétrole et donc plastique) montre également qu'au-delà de l'enjeu environnemental, l'utilisation de ces ressources constitue aussi un enjeu économique primordial.

Valeo, à travers les produits qu'il conçoit, les emballages qu'il utilise ou les processus industriels qu'il opère, consomme des ressources naturelles comme l'eau, les métaux ou les plastiques. Soucieux de limiter son impact sur l'environnement, Valeo poursuit deux axes : limiter la consommation de matières premières et recourir plus largement à des matières recyclables et recyclées.

Concevoir des produits en limitant l'impact environnemental

Valeo poursuit ses efforts pour limiter les impacts de ses produits et processus sur l'environnement, notamment les impacts sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées ; Valeo travaille notamment à la réduction du poids des matières premières utilisées pour la conception des produits et à la mise en place de des procédés novateurs permettant un impact environnemental plus faible lors de la phase de fabrication des produits.

L'intégration de l'électronique StARS à l'arrière des véhicules permet une importante réduction de poids et une réduction de la consommation de matières premières.

Valeo a mis au point un système de nettoyage du pare-brise qui permet la distribution du liquide de lave-glacé uniformément sur toute la longueur du balai. **AquaBlade®** system améliore ainsi la sécurité de conduite grâce à un balayage plus homogène et sans rupture de visibilité, le liquide étant invisible et essuyé immédiatement. L'utilisation optimisée du liquide de nettoyage permet de réduire considérablement les quantités réglementaires embarquées (- 2 kg par véhicule) contribuant ainsi à la réduction du poids du véhicule et donc de ses émissions de CO₂.

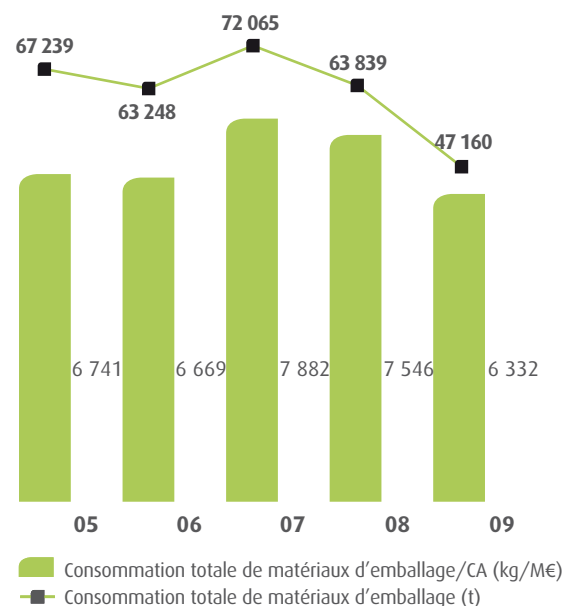
Le site de Kyungju (Valeo Systèmes Électriques Moteur) a mis au point un lubrifiant d'usinage à froid se substituant à l'ancien lubrifiant au phosphate ne générant pratiquement pas d'émissions dans l'air (SO_x, NO_x, poussières) et permettant de réduire de 90 % les rejets d'eaux usées.

Limiter la quantité d'emballage

Les emballages sont essentiels pour la manipulation des produits Valeo : ils permettent à la fois de transporter les produits, de faciliter leur stockage, de les protéger et de les promouvoir (produits de deuxième monte). Pour remplir ces différentes fonctions, Valeo a recours à des emballages très divers, constitués principalement de papier/carton, bois, plastique et métal.

Consommation de matériaux d'emballage/ Répartition de la consommation de matériaux d'emballage

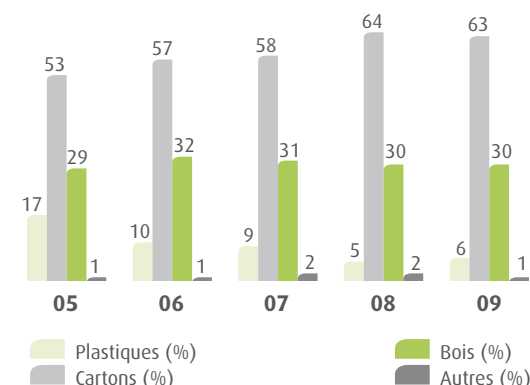
Consommation de matériaux d'emballage



Taux de réponse

2005	2006	2007	2008	2009
92,5 %	90,4 %	99,1 %	98,9 %	100 %

Répartition de la consommation de matériaux d'emballage



Taux de réponse

	2005	2006	2007	2008	2009
Plastique	93,1 %	92,1 %	99,1 %	98,9 %	100 %
Cartons	92,6 %	92,9 %	99,1 %	98,9 %	100 %
Bois	94,3 %	94,4 %	99,1 %	98,9 %	100 %

2009 marque une diminution significative de la consommation de matériaux d'emballage. Les efforts entrepris par les sites se traduisent par une réduction de plus de 20 % de la consommation d'emballages. Les efforts de réduction des consommations sont répartis sur l'ensemble des familles de produits et résultent d'un travail conjoint mené par les sites avec leurs clients et fournisseurs.

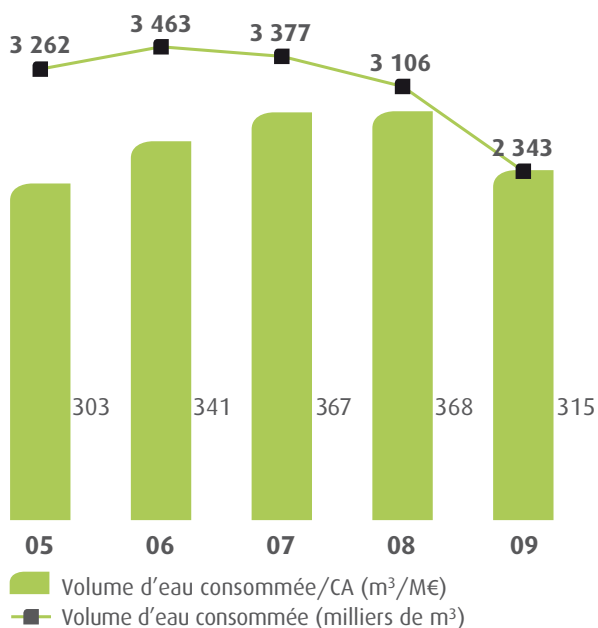
Valeo promeut l'utilisation d'emballages réutilisables (l'emploi de caisses navettes est aujourd'hui largement répandu dans les sites) et de matières recyclables (plastiques, cartons) ou recyclés (plastiques, papier, cartons). En 2009, des actions de valorisation et de diminution des emballages ont été menées.

Le site de Nanhui (Valeo Systèmes Électriques Moteur) a choisi de remplacer les emballages en bois par des boîtes en carton recyclé économisant ainsi 76 000 kg de bois par an et réduisant le poids des paquets et donc les coûts de logistique.

Enfin, de nombreux sites du Groupe ont recours à des entreprises d'insertion (travailleurs handicapés et sociaux) pour valoriser leurs palettes en bois. Les sites confient les palettes détériorées à ces entreprises, qui se chargent de les remettre en état. Les palettes réparées sont alors vendues ou circulent à nouveau entre les sites. Ces actions permettent de prolonger la durée de vie des palettes, et donc de préserver in fine la ressource en bois.

Valeo continuera ses efforts en 2010, afin de réduire l'utilisation des emballages et d'augmenter leur valorisation sur ses sites.

Consommation d'eau



Taux de réponse

2005	2006	2007	2008	2009
99,7 %	96,9 %	99,7 %	98,7 %	100 %

Parmi les objectifs environnementaux triennaux fixés aux sites, l'un porte sur la maîtrise de la consommation d'eau. La mise en œuvre d'actions pour l'atteinte de ces objectifs sur de nombreux sites a permis d'observer une diminution progressive de la consommation d'eau depuis 2006. En 2009, une forte baisse de la consommation d'eau est enregistrée, notamment en raison de la fermeture du site de Kronach-Neuses (Valeo Éclairage et Signalisation), site assez fortement contributeur les années précédentes en raison d'un circuit de refroidissement ouvert. Néanmoins, cette bonne performance traduit également les efforts d'économie de la consommation d'eau au niveau des sites. Cependant, ceux-ci ont été particulièrement anéantis par une consommation d'eau accrue dans certains pays en raison de l'épidémie de grippe H1N1 et des recommandations sanitaires associées.

La réduction des consommations d'eau fait l'objet d'une attention particulière dans les pays où la ressource en eau est rare. Ainsi, au Brésil, depuis juin 2008 le site de Campinas traite les eaux usées et les réutilise à 45 %, le surplus d'eaux traitées étant utilisé dans un système de refroidissement de la toiture.

Par ailleurs, la généralisation des circuits fermés de refroidissement afin de maîtriser la consommation d'eau reste un des objectifs de Valeo étant donné qu'il existe encore quelques sites qui possèdent des circuits ouverts qui contribuent fortement à la consommation d'eau du Groupe.

En ligne avec les objectifs poursuivis à travers le concept d'usine générique, chaque site du Groupe est incité, pour les années à venir, à mettre en œuvre les techniques qui permettent de réduire davantage les consommations d'eau : recherche de fuites, amélioration des comportements individuels, remplacement des systèmes de refroidissement en circuit ouvert. La récupération des eaux de pluie ou des eaux usées est aussi une des voies à explorer au cas par cas.

3.P.2.4. Production et valorisation des déchets

Toute bonne politique de gestion des déchets comporte quatre volets : **la réduction à la source** (un déchet bien géré est d'abord un déchet qui n'est pas produit), **le tri**, indispensable à l'économie de matières par **recyclage**, et enfin **l'élimination** dans des conditions respectueuses de l'environnement. Ces principes prévalent pour Valeo, tant dans la gestion de ses sites que dans la conception de ses produits, destinés à devenir des déchets en fin de vie. Le Groupe participe ainsi aux objectifs fixés par la directive 2000/53/CE du 18 septembre 2000 relative aux véhicules hors d'usage (VHU), qui prévoit au 1^{er} janvier 2015 que les taux de valorisation des VHU atteignent 95 % dont 85 % de réutilisation et de recyclage.

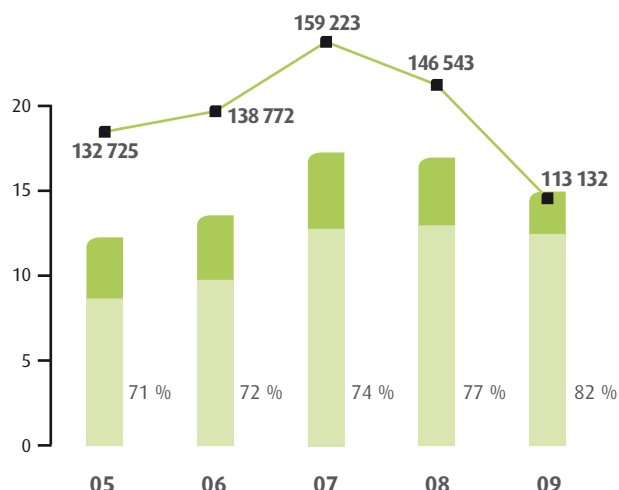
Concevoir des produits pour limiter la quantité de déchets

La directive "Eco-design Standard" a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie. À ce titre, elle intègre les exigences nécessaires pour réduire les impacts de la fin de vie des produits, réparties en trois domaines : la présence de **métaux lourds**, la **recyclabilité**, le **réemploi**. Ainsi, dès la conception de ses produits, le groupe Valeo s'attache à réduire le nombre de pièces, réduire le nombre de métaux différents, faciliter le démantèlement et favoriser les produits réutilisables.

Réduire la production de déchets des sites

Les principaux déchets issus des activités du Groupe sont par ordre d'importance les métaux, le bois et les plastiques. En ce qui concerne les déchets métalliques, ceux-ci sont revendus pour recyclage dans leur quasi-totalité. Le bois est recyclé pour nouvel usage, le reste étant valorisé thermiquement. Concernant les plastiques, les deux tiers sont vendus pour recyclage.

Production de déchets et taux de valorisation

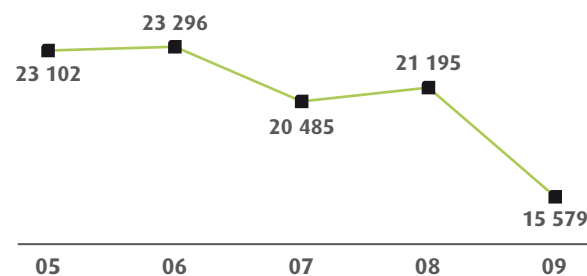


■ % déchets non valorisés
 ■ % déchets valorisés
 ■ Quantité totale de déchets générés (t)
 □ Déchets générés (tonnes/M€)

Taux de réponse

2005	2006	2007	2008	2009
99,9 %	97,4 %	99,7 %	98,9 %	100 %
99,4 %	96,8 %	94,7 %	98,9 %	100 %

Production de déchets dangereux



■ Déchets dangereux (t)

Taux de réponse

2005	2006	2007	2008	2009
100 %	97,4 %	100 %	98,9 %	100 %

Cette année marque une décroissance significative de la production de déchets totaux, ce que les audits de suivi de la performance RSE des sites ont confirmé : de nombreux sites ont pris cette problématique à bras-le-corps et ont lancé des plans d'action volontaristes.

Depuis 2005, le taux de recyclage progresse régulièrement. L'année 2009 marque une progression de 6,5 points du taux de recyclage par rapport à 2008. On observe une décroissance importante de la production de déchets dangereux qui passe sous les 20 000 tonnes et creuse un écart de plus de 25 % avec l'année 2008.

La part des déchets valorisés a progressé de 10 points depuis 2006 grâce aux efforts constants pour favoriser le tri et la réutilisation au niveau des sites. Pour 2009, une amélioration générale sur l'ensemble du Groupe est observée. Ces progrès sont à mettre en lien avec l'objectif Groupe fixé sur ce sujet. Lors de la majorité des audits réalisés en 2009, il a été noté que les sites avaient travaillé sur le sujet.

Le site d'Itatiba (Valeo Thermique Habitable et Valeo Thermique Moteur) a lancé en juin 2009, une campagne de sensibilisation à l'environnement et au tri permettant à l'avenir un meilleur tri des déchets collectés facilitant leur réemploi ou leur recyclage.

Le site de Sainte Florine (Valeo Thermique Moteur) récupère depuis 2009 les cartons de ses fournisseurs et les réutilise en interne permettant la réduction de sa propre consommation en cartons. Ainsi, entre 2008 et 2009, un gain de 25 505 cartons a été réalisé soit une réduction de 57 %.

L'objectif du Groupe pour les années à venir est de poursuivre ces actions de réduction de la production de déchets, d'amélioration des processus et d'augmentation du recyclage et du réemploi des matières.

3.P.2.5. Substances dangereuses

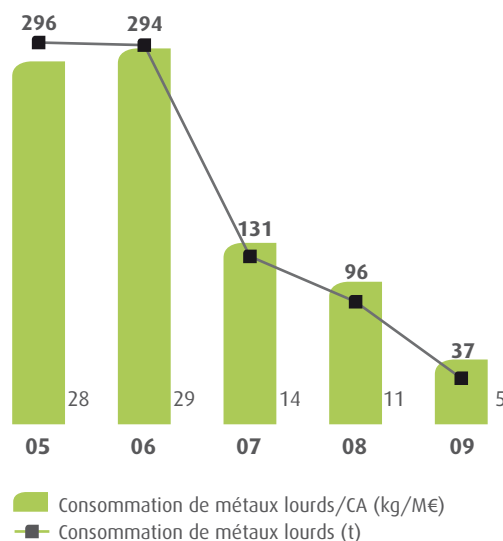
L'enjeu de l'exposition aux substances dangereuses se pose à la fois en termes de produits et de mise en œuvre des processus de production. La suppression de ces substances représente un double défi, pour l'environnement et pour la santé humaine :

- lors de l'entretien ou du démantèlement des produits en fin de vie, des substances toxiques pour l'environnement peuvent être émises dans l'air, l'eau ou le sol, conduisant à des pollutions locales ;
- les substances dangereuses possèdent généralement des propriétés toxiques, cancérigènes, mutagènes qui sont susceptibles de nuire à la santé de toute personne exposée : opérateur en usine, réparateur de véhicule, etc.

La conformité à la Directive VHU : des produits sans métaux lourds

La Directive européenne de 2000 sur le traitement des véhicules hors d'usage implique des mesures relatives à la conception des véhicules et concerne en cela l'activité d'un équipementier tel que Valeo. Elle vise à interdire, sauf en cas d'impasse technique, l'emploi de certains métaux lourds (mercure, plomb, cadmium, chrome hexavalent) et à favoriser leur recyclage. L'arrêté du 24 décembre 2004 fixe les conditions dans lesquelles ces substances peuvent tout de même être employées.

La Directive VHU sera mise à jour en 2010. Les discussions actuelles laissent entrevoir un durcissement des exigences, envisageant l'interdiction de l'emploi des soudures au plomb dans l'électronique **pour tous les véhicules** à partir de 2015 (sauf cas particuliers).



Taux de réponse

2005	2006	2007	2008	2009
99,6 %	97,5 %	100 %	98,9 %	100 %

La baisse continue enregistrée depuis 2005 se poursuit cette année encore de manière significative (- 54 % entre 2008 et 2009 sur le ratio par chiffre d'affaires). Cette baisse significative est principalement liée à la sortie du périmètre du site de Queretaro (Valeo Transmissions).

Pour parvenir à de tels résultats, de nombreuses pistes ont été suivies par les Familles de Produits depuis plusieurs années :

- suppression du plomb dans les soudures de composants électroniques ;

- modification des processus de traitement de surface pour passer du chrome 6 au chrome 3 ;
- suppression du cadmium en tant que pigment colorant.

Dans les années à venir, le Groupe continuera d'élargir le périmètre initial des substances couvertes par la directive VHU pour tendre vers le "zéro métaux lourds" dans ses produits. Cet objectif se traduira par une poursuite de l'effort technologique entrepris par les départements R&D des Familles de Produits.

Mise en conformité avec le règlement REACH

Le règlement CE du 18 décembre 2006 communément appelé REACH met en place un système unique d'enregistrement (*Registration*), d'évaluation (*Evaluation*) et d'autorisation (*Authorisation*) des substances chimiques (*Chemicals*). Entré en vigueur le 1er juin 2007, il remplace plus de 40 directives et règlements.

REACH vise à améliorer la connaissance des propriétés des substances chimiques fabriquées ou mises sur le marché de l'Union Européenne, à assurer la maîtrise des risques liés à leur usage et, si besoin, à réduire ou interdire leur emploi.

De par ses activités, le groupe Valeo est principalement considéré, au titre du règlement REACH, comme un utilisateur en aval de substances chimiques. En tant que tel, Valeo doit, pour assurer la sécurité de son approvisionnement et de son activité, recenser les substances entrant dans la fabrication de ses produits, ainsi que celles nécessaires au fonctionnement de son outil industriel.

Afin de répondre aux exigences du règlement REACH, Valeo participe activement aux travaux menés par les associations professionnelles, au niveau européen comme au niveau international, et a suivi les recommandations du Guide de l'Industrie Automobile publiées en 2007.

Au cours de l'année 2009, le Groupe s'est attaché à sécuriser ses approvisionnements et à mettre en place un dispositif de gestion des substances chimiques dites "extrêmement préoccupantes" identifiées dans la liste publiée par l'Agence Européenne des Substances Chimiques le 28 octobre 2008.

Mise en place de l'organisation REACH

L'organisation mise en place en 2008 est pérenne en 2009 et pour les années à venir. Dans chaque entité concernée par le règlement REACH et dans chaque usine Valeo, un correspondant REACH a été nommé. Le groupe Valeo s'est ainsi doté d'un réseau de 242 responsables REACH. Les départements R&D, Achats et Qualité Client ont été chargés de garantir la maîtrise de la connaissance des produits et d'assurer la communication avec les acteurs externes sur le sujet (fournisseurs, clients et autorités compétentes).

Des outils de formation à REACH sont déployés auprès des acteurs du Groupe et régulièrement mis à jour pour tenir compte des échéances successives.

Une démarche de mise à jour des procédures internes du Groupe a été engagée pour y intégrer les exigences de REACH, notamment au sein des fonctions R&D, Achats et HSE.

Sécurisation des approvisionnements du groupe Valeo - Pré-enregistrement et enregistrement

Le pré-enregistrement, qui a pris fin réglementairement le 30 novembre 2008, incombait aux fabricants et importateurs de substances et de préparations. Suite à cette étape, Valeo a procédé à toutes les vérifications de conformité nécessaires. Le constat est le suivant :

- tous les fournisseurs hors de l'Union Européenne des 13 **substances ou préparations importées** par Valeo en Europe ont bien donné lieu à la nomination, par le fournisseur, d'un représentant exclusif basé dans l'Union Européenne ;
- Valeo a identifié 13 substances ou préparations qualifiées de "**critiques**" au regard de ses activités et a vérifié que chacune d'elles a bien été correctement pré-enregistrée auprès de l'Agence Européenne des Produits Chimiques.

Valeo est donc en conformité avec les exigences réglementaires.

La période suivante, qui prenait fin au 30 novembre 2009, a consisté, pour les fabricants de substances, à identifier les usages de leurs produits, afin de préparer les dossiers d'enregistrement auprès de l'Agence Européenne. Lors de cette phase, Valeo a pris soin de répertorier, dans ses sites de production, les éventuels usages non génériques de substances et préparations et d'en informer ses fournisseurs.

Gestion des substances chimiques "extrêmement préoccupantes" (SVHC : Substance of Very High Concern)

L'objectif de Valeo est d'être en mesure de tracer la présence de ces substances dites "extrêmement préoccupantes" dans tous les produits achetés et vendus par le Groupe. Suite à la parution de la première liste, en octobre 2008, Valeo a entrepris une démarche généralisée d'identification des références Valeo contenant lesdites substances.

Via l'outil IMDS (*International Material Data System*), propre à l'industrie automobile et utilisé par tous les acteurs du secteur, le Groupe a recensé, en 2009, 1 589 références contenant au moins une substance dite "extrêmement préoccupantes" et appartenant à la liste.

Le Groupe a ensuite identifié les fournisseurs des composants impactés pour les questionner sur leur stratégie relative à l'utilisation de ces substances, et pouvoir en fonction de leurs réponses établir la stratégie Valeo. Valeo poursuit l'objectif de ne commercialiser

que des produits répondant aux attentes de ses clients : produits exempts de substances extrêmement préoccupantes ou disposant des autorisations réglementaires nécessaires.

À la fin 2009, 8 des 10 Familles de Produits de Valeo ont terminé ce processus d'identification et le Groupe entre dans une phase de réflexion stratégique produit par produit, privilégiant les fournisseurs qui proposeront des alternatives ne contenant aucune substance extrêmement préoccupante.

En 2010, Valeo se prépare à déployer les dispositions nécessaires pour prendre en compte la seconde liste de l'Agence Européenne des Substances Chimiques publiée en janvier 2009. L'identification des produits Valeo couverts par cette seconde liste a déjà été réalisée, ils sont au nombre de 69.

L'ensemble des dispositions prises pour satisfaire les exigences du règlement REACH viennent s'ajouter à celles mises en place de longue date au sein du Groupe pour répondre aux exigences de ses clients en matière d'identification des substances et de respect des seuils d'utilisation.

Éradiquer les substances dangereuses utilisées sur les sites

Parallèlement aux actions menées sur les produits, notamment dans le cadre de la mise en conformité avec le règlement REACH, le Groupe poursuit l'éradication de toutes les substances jugées dangereuses et utilisées sur les sites industriels.

Depuis 2008, un nouveau règlement européen CLP (*Classification Labelling and Packaging*) fait suite au GHS (*Global Harmonized System*) qui implique l'intégration d'une information sur l'évaluation des risques chimiques (issus de l'enregistrement REACH) dans les nouvelles fiches de données de sécurité.

La procédure suivie par les sites consiste à identifier les produits interdits, rechercher des produits de substitution (dans des conditions économiques acceptables), les tester et les faire approuver par les clients. La majorité des produits dangereux résiduels dans les sites sont soit ceux en cours d'homologation, soit ceux pour lesquels les produits de substitution présentent aujourd'hui des coûts d'utilisation excessivement élevés.

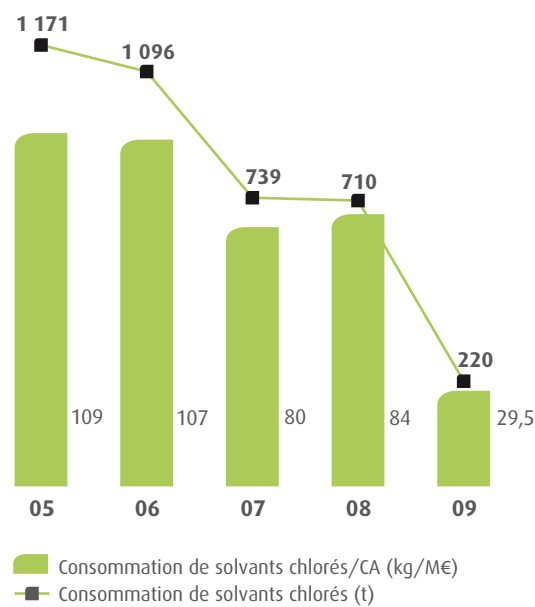
Avec la réglementation REACH, et pour les substances concernées, les sites doivent se conformer aux usages tels qu'ils sont enregistrés par les fabricants et metteurs sur le marché.

Des initiatives sont prises au niveau des sites pour adapter les processus à une suppression de l'utilisation de substances dangereuses.

Le site d'Ora (Valeo Compresseurs) a initié le changement de son système de lavage passant d'une machine utilisant des solvants organiques à une machine utilisant de l'eau alcaline ionisée. De futurs changements de machines sont prévus pour mai 2010.

Le procédé de vernissage sans solvant pour réflecteur de phare, lancé initialement par le site de Cracovie (Valeo Éclairage Signalisation), est devenu la norme de cette Famille de Produits et a été nommé en tant que finaliste dans la catégorie "procédés de fabrication" des *PACE Awards*. Ce procédé innovant utilise un vernis respectueux de l'environnement.

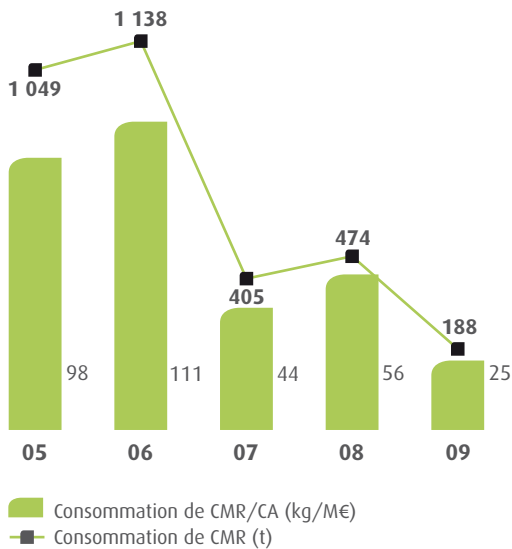
Consommation de solvants chlorés



Taux de réponse

2005	2006	2007	2008	2009
99,3 %	98,2 %	100 %	98,9 %	100 %

Consommation de produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)



Taux de réponse

2005	2006	2007	2008	2009
98,8 %	98,2 %	99,4 %	98,9 %	100 %

La consommation de CMR et de solvants chlorés sur l'année 2009 enregistre une baisse importante par rapport à 2008. Cette baisse très significative est expliquée principalement par l'arrêt d'activité du site de Queretaro (Valeo Transmissions), contributeur majeur en 2008. Douze sites utilisent encore des solvants chlorés, dont seulement deux dans des proportions importantes (plus de 20 t/an). De plus, des efforts de réduction des consommations de solvants chlorés ont été réalisés sur les sites de Rayong et Ora (Valeo Compresseurs) qui voient leurs consommations diminuer sensiblement.

Dans tous les sites du Groupe, le nombre de produits chimiques référencés a diminué et les quantités de produits chimiques ont été limitées.

Des actions ont déjà été menées pour réduire le recours aux substances dangereuses et aux produits chlorés comme les peintures par exemple.

Dans les années à venir, le Groupe poursuivra les actions engagées pour atteindre l'objectif d'éradiquer tout produit dangereux de ses sites de production. Par ailleurs, les sites poursuivront leurs actions de mise en conformité liées à la directive REACH.

3.P.2.6. Réduire les nuisances

Réduire les nuisances sous toutes leurs formes est un objectif constant du Groupe garantissant la bonne intégration des activités industrielles dans leur environnement. Cet objectif concerne tout autant les performances des produits développés par le Groupe que les processus mis en œuvre pour les produire.

Les activités des sites Valeo sont peu bruyantes et le Groupe veille à ce que les nouveaux sites soient implantés loin des zones résidentielles. Valeo a développé une directive Groupe qui décrit les processus et les pratiques visant à limiter le bruit dans les usines.

Le groupe Valeo développe depuis plusieurs années une politique visant à favoriser l'installation d'Équipements de Protection Collective (les outils bruyants disposant de moyens de protection adaptés pour réduire leur bruit) tout en poursuivant la sensibilisation au port des Équipements de Protection Individuelle par ses salariés.

La réduction des impacts visuels des sites est prise en compte lors de leur construction en application du guide *Valeo Factory Design* ; une large part est ainsi réservée aux espaces verts.

Les nuisances olfactives, généralement associées à l'émission de composés organiques volatils (COV) peuvent être particulièrement désagréables pour les riverains. Des procédés ont été mis en œuvre pour réduire à la source l'usage ou l'émission de ces composés comme le remplacement de peintures solvantées par des peintures à base d'eau ou la suppression du trichloréthylène dans la fabrication de garnitures d'embrayage.

Les sites Valeo concernés sont équipés de systèmes de traitement de ces composés odorants pour en limiter l'émission en dessous du seuil de perception : bio-filtration, absorption, condensation et incinération, ce dernier traitement étant le plus souvent utilisé.

Dans le cadre d'une démarche volontaire, le Groupe a travaillé avec le ministère en charge du Développement Durable sur la mise en sécurité d'anciens sites dont Valeo n'est plus le propriétaire depuis plus de 30 ans. Cette démarche globale s'inscrit dans une politique d'"entreprise citoyenne".

3.P.3. Tableau récapitulatif des indicateurs environnementaux

	2005	2006	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires des sites du périmètre (brut)	10786	10 486	9 222	8 555	7 448
Nombre total de sites du périmètre	137	138	119	119	118
Sites certifiés ISO 14001 (%)	70	77	94	88	89
Sites certifiés OHSAS 18001 (%)	11	52	74	76	81
Volume total d'eau consommée (milliers de m ³)	3 262	3 463	3 377	3 106	2 343
Volume total d'eau consommée/CA (m ³ /M€)	303	341	367	368	315
Consommation totale d'énergie (GWh)	1 814	1 868	1 861	1 682	1 433
Consommation totale d'énergie/CA (MWh/M€)	171	185	202	199	192
Électricité (%)	63	64	64	66	67
Gaz (%)	34	34	32	32	30
Fioul (%)	2	2	1	2	2
Autres énergies (%)	1	0	0	0	1
Consommation de solvants chlorés (t)	1 171	1 096	739	710	220
Consommation de solvants chlorés/CA (kg/M€)	109	107	80	84	29,5
Consommation de métaux lourds (t)	296	294	131	96	37
Consommation de métaux lourds/CA (kg/M€)	28	29	14	11	5
Consommation de CMR (t)	1 049	1 138	406	474	188
Consommation de CMR/CA (kg/M€)	98	111	44	56	25
Consommation totale de matériaux d'emballage (t)	67 239	63 248	72 065	63 839	47 160
Consommation totale de matériaux d'emballage/CA (kg/M€)	6 741	6 669	7 882	7 546	6 332
Part des emballages plastiques (%)	17	10	10	5	6
Part des emballages cartons (%)	53	57	58	64	63
Part des emballages bois (%)	29	32	31	30	30
Part des autres emballages (%)	1	1	2	2 %	1
Consommation de plastiques recyclés (t)	5 020	6 150	7 184	6 751	7 490
Volume des effluents industriels rejetés (milliers de m ³)	695	748	918	809	642
Volume des effluents industriels rejetés/CA (m ³ /M€)	65	76	103	96	86,3
Charge de métaux lourds dans les effluents (kg)	208	278	242	142	278
Charge de métaux lourds dans les effluents/CA (kg/M€)	0	0	0	0	0
Émissions atmosphériques de COV (t)	1 708	1 489	1 296	1 107	1 001
Émissions atmosphériques de COV/CA (kg/M€)	162	153	141	132	134
Émissions de TCE à l'atmosphère (t)	465	327	51	89	42
Émissions de TCE à l'atmosphère/CA (kg/M€)	44	32	6	10,5	5,6
Émissions de plomb à l'atmosphère (kg)	72	52	173	137	11
Émissions de plomb à l'atmosphère/CA (g/M€)	7	5	20	16,5	1,5
Émissions de gaz à effet de serre (t eq. CO ₂)	121 157	123 971	122 151	107 338	85 115
Émissions de gaz à effet de serre/CA (t eq. CO ₂ /M€)	11	12	13	13	11
Quantité totale de déchets générés (t)	132 725	138 772	159 223	146 543	113 133
Quantité totale de déchets générés/CA (t/M€)	12	14	17	17	15
Déchets dangereux (t)	23 102	23 296	20 485	21 195	15 579
Déchets non dangereux (t)	109 628	115 498	138 738	125 347	97 554
Taux de valorisation des déchets (%)	71	72	74	77	82
Nombre d'amendes et d'indemnités	5	3	1	10	4
Montant des amendes et indemnités (k€)	16	4	1	4,1	112,7
Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux (k€)	8 054	3 091	4 289	1 386	2 358
Montant des dépenses fonctionnelles engagées pour prévenir les conséquences environnementales de l'Activité (k€)	13 861	16 417	19 789	19 930	11 740
Montant des investissements engagés hors coûts de dépollution pour prévenir les conséquences environnementales de l'Activité (k€)	7 205	4 244	3 552	4 898	2 080
Coûts spécifiques de dépollution (kD)	1 467	1 240	1 427	1 217	1 358

3.Q. Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux exposés ci-dessous ont été établis sur la base des obligations et recommandations des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 du Code du commerce.

Le groupe Valeo a fait le choix de prendre en compte l'ensemble de son périmètre mondial consolidé, sauf exceptions qui seront précisées au cas par cas.

Valeo a poursuivi durant l'année 2009 le développement progressif de son système d'indicateurs grâce au travail réalisé par l'ensemble des 9 Familles de Produits, de l'activité Services et des *holdings* du Groupe, représentant un total de 120 sites de production, 61 centres R&D et 10 plates-formes de distribution réparties dans 27 pays.

3.Q.1. Emploi

3.Q.1.1. Effectifs

3.Q.1.1.1. Évolution des effectifs sur 3 ans

	2007	2008	2009
Ingénieurs et Cadres (I&C)	11 294	11 468	10 834
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise (ATAM)	9 307	8 243	7 433
Agents	34 303	29 898	28 789
Effectif inscrit	54 904	49 609	47 056
Intérimaires	6 148	1 531	5 054
Effectif total	61 052	51 140	52 110
dont :			
Effectif permanent	51 791	48 631	44 705
Effectif temporaire	9 261	2 509	7 405

Au 31 décembre 2009, le Groupe emploie 52 110 personnes, soit une augmentation des effectifs totaux de 1,9 % par rapport à 2008 mais une diminution 14,6 % par rapport à 2007. Cette quasi-stabilisation des effectifs totaux par rapport à 2008 résulte de la forte augmentation de 195 % des effectifs temporaires (contrats à durée déterminée et intérimaires) alors que les effectifs permanents continuent de décroître de 8 % par rapport à 2008.

La hausse des effectifs temporaires sur fin 2009 fait suite au surcroît d'activité dû aux effets temporaires des programmes de prime à

la casse en Europe et au fort rebond de la production automobile dans les pays émergents principalement asiatiques. Les effectifs permanents ont baissé dans le cadre du plan de redimensionnement des effectifs permanents fin 2008 pour faire face aux effets de la crise.

Enfin, la réduction des effectifs totaux par rapport à 2007 fait essentiellement suite à la vente de l'activité Câblage de la Famille de Produits Valeo Systèmes de Liaison fin 2007 ainsi qu'à la cession de l'activité Thermique Moteur Poids Lourds en mai 2008.

Ainsi à périmètre consolidé, l'effectif temporaire s'est réduit à 4,9 % des effectifs totaux en 2008, suite aux premières mesures mises en place par Valeo au cours de la crise en décembre 2008.

À fin décembre 2009, il remonte à 14,2 % des effectifs totaux pour répondre à la charge stimulée par les primes à la casse.

Le pourcentage d'Ingénieurs et Cadres reste stable. Il représente, à fin 2009, 23,0 % de l'effectif inscrit, contre 23,1 % en 2008 et 20,6 % en 2007.

3.Q.1.1.2. Internationalisation des effectifs du Groupe

Le renforcement de la présence du Groupe dans le monde se traduit par une internationalisation croissante des effectifs inscrits : 70 % des effectifs sont aujourd'hui localisés dans un autre pays que la France, contre 47,8 % en 1995. Ce pourcentage montre cependant une certaine stabilité depuis quelques années (70,8 % en 2008, 71,2 % en 2007, 71,5 % en 2005).

Effectif total hors France

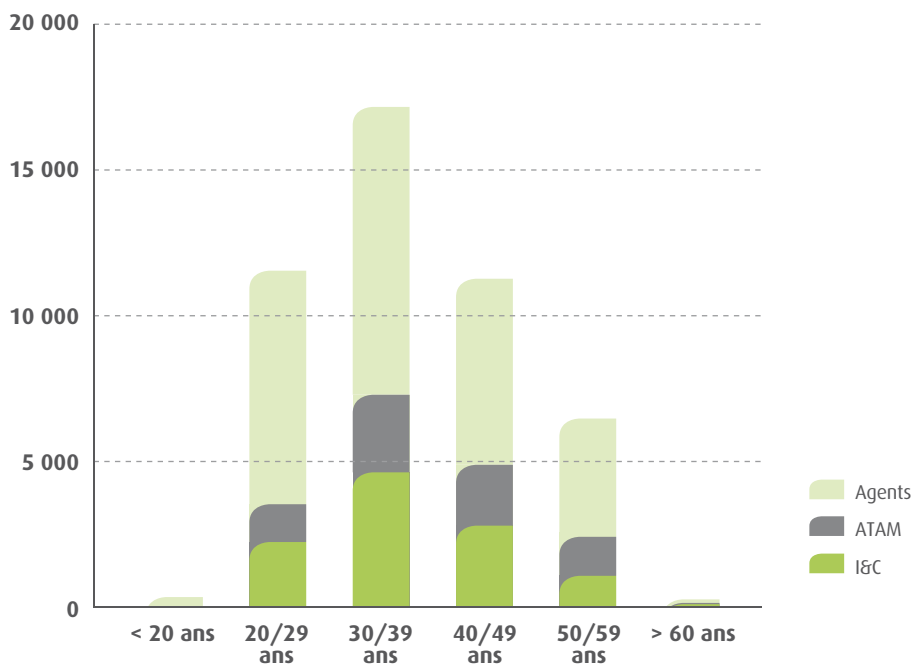
1995	2000	2005	2008	2009
14 125	50 002	50 273	36 220	36 492

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Effectif total au 31/12/2009	24 592	8 212	1 335	4 191	4 287	9 493
en % de l'effectif total 2009	47,2 %	15,8 %	2,6 %	8,0 %	8,2 %	18,2 %

Par rapport à 2008, les effectifs ont baissé de 0,4 % en Europe de l'Ouest, de 10,3 % en Amérique du Nord et de 1,2 % en Europe de l'Est, alors qu'ils ont augmenté de 22,8 % en Afrique, de 9,8 % en Amérique du Sud et de 11,9 % en Asie. Ceci s'explique en partie par le rebond de la production automobile dans les pays émergents principalement asiatiques.

3.Q.1.1.3. Le renouvellement des générations

Effectif inscrit par tranche d'âge



Au 31 décembre 2009, les effectifs inscrits du Groupe étaient donc répartis comme suit :

- 0,7 % de moins de 20 ans ;
- 24,5 % de 20-29 ans ;
- 36,5 % de 30-39 ans ;
- 23,9 % de 40-49 ans ;
- 13,8 % de 50-59 ans ;
- 0,6 % de plus de 60 ans.

Il est à noter que les Ingénieurs et Cadres se situent à 42,7 % dans la tranche d'âge 30-39 ans, alors que cette tranche d'âge ne représente que 35,8 % des ATAM et 34,3 % des Agents, cette dernière catégorie se situant à 27,8 % également dans la tranche d'âge 20-29 ans.

Compte tenu du nombre de recrutements réalisés chaque année, le Groupe continue de connaître un renouvellement de générations.

3.Q.1.2. Embauches

Hormis quelques difficultés de recrutement localisées, notamment sur des postes à fort niveau d'expertise ou demandant des capacités linguistiques particulières et dans des bassins d'emploi où sévit une très forte concurrence, le Groupe, fort de son image et de son expérience, n'a pas rencontré de difficultés particulières lors de ses opérations d'embauche.

3.Q.1.2.1. Contrats à durée indéterminée

Nombre d'embauches en CDI

	2007	2008	2009
Ingénieurs et Cadres	1 207	1 724	713
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	484	540	194
Agents	5 360	3 430	1 729
TOTAL	7 051	5 694	2 636

Depuis le dernier trimestre 2009, afin de faire face aux effets de la crise et en cohérence avec les mesures de redimensionnement des effectifs, Valeo a mis en place un filtrage des embauches externes en CDI afin de privilégier la mobilité interne de ses collaborateurs. Les recrutements en contrats à durée indéterminée ont donc chuté en 2009 de 54 % toutes catégories socioprofessionnelles confondues par rapport à 2008 et de 63 % par rapport à 2007.

Cependant, la part des embauches Ingénieurs et Cadres décroît peu en 2009 représentant 27 % des embauches contre 30 % en 2008 et 17 % en 2007.

Au contraire, les embauches des agents de fabrication alors qu'impactées par la baisse des volumes de production au premier trimestre 2009 ont connu une augmentation passant de 60 % des embauches en 2008 à 65 % en 2009 grâce au rebond de la production automobile de la deuxième partie de l'année.

Répartition des embauches en contrats à durée indéterminée par zone géographique

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Embauches CDI 2009	134	347	69	258	831	997
en % des embauches CDI 2009	5,1 %	13,2 %	2,6 %	9,8 %	31,5 %	37,8 %

L'effort de recrutement a porté essentiellement dans les zones à forte croissance : l'Amérique du Sud et l'Asie.

3.Q.1.2.2. Contrats à durée déterminée

Nombre d'embauches en CDD

	2007	2008	2009
Ingénieurs et Cadres	73	131	73
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	82	93	65
Agents	3 980	1 616	3 746
TOTAL	4 135	1 840	3 884

3 884 embauches en contrats à durée déterminée ont été réalisées durant l'année, soit une hausse de 111 % par rapport à 2008 pour faire face au surcroît d'activité temporaire suite aux programmes de prime à la casse et au rebond de la production automobile dans les pays émergents.

L'effectif en contrat à durée déterminée au 31 décembre 2009 est de 2 350 personnes (contre 978 en 2008 et 3 112 en 2007).

Répartition des embauches en contrats à durée déterminée par zone géographique

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Embauches CDD 2009	1 203	731	387	685	41	837
En % des embauches CDD 2009	31 %	18,8 %	10 %	17,6 %	1,1 %	21,5 %

Par rapport à 2008, les recrutements en contrats à durée déterminée se sont accrus de 3,2 points en Europe de l'Est, de 9 points en Asie, de 8,3 points en Afrique, de 9,2 points en Amérique du Nord et

1 point en Amérique du Sud. Seule l'Europe de l'Ouest a connu une baisse de ses recrutements en CDD de 30,7 points.

3.Q.1.3. Départs

	2007	2008	2009
Licenciements :	2 007	4 167	3 806
■ dont motif économique	607	2 238	2 619
Démissions	4 029	3 937	2 038
Préretraites	160	191	225
Retraites	668	417	285

En 2009, Valeo a procédé à 3 806 licenciements, soit 8,5 % de l'effectif permanent (8,6 % en 2008 et 3,9 % en 2007).

Les licenciements pour motif économique représentent près de 69 % de ces licenciements contre un peu plus de la moitié en 2008 et contre moins d'un tiers des licenciements en 2007 tout comme en 2006 et en 2005.

La hausse de ces licenciements résulte des mesures de redimensionnement des effectifs engagées par Valeo pour faire face à la crise mondiale affectant le secteur automobile.

Les départs en préretraite et retraite représentent 1,1 % de l'effectif permanent (1,2 % en 2008 et 1,6 % en 2007).

Malgré une importante baisse de la part des démissions de 48 % par rapport à 2008, celles-ci restent cependant après les licenciements une des principales causes des départs et représentent 4,6 % de

l'effectif permanent en 2009 (8,1 % en 2008 et 7,8 % en 2007). Si l'on regarde la répartition par catégorie socioprofessionnelle, les démissions représentent 5,6 % de l'effectif permanent des

Ingénieurs et Cadres, 3,9 % de l'effectif permanent des ATAM, et 4,3 % de l'effectif permanent des Agents.

Répartition des départs 2009 par zone géographique

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Licenciements économiques	962 36,7 %	410 15,7 %	91 3,5 %	736 28,1 %	147 5,6 %	273 10,4 %
Licenciements non économiques	276 23,3 %	197 16,6 %	5 0,4 %	125 10,5 %	351 29,6 %	233 19,6 %
Démissions	466 22,9 %	404 19,8 %	64 3,1 %	255 12,5 %	122 6 %	727 35,7 %
Préretraites	196 87,1 %	0 0 %	0 0 %	1 0,4 %	0 0 %	28 12,5 %
Retraites	171 60,1 %	19 6,7 %	1 0,4 %	32 11,2 %	4 1,4 %	58 20,2 %

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassements, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Valeo s'attache à privilégier une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à mettre en œuvre des mesures qui visent à retarder, voire éviter, les licenciements telles que la prise de congés, la baisse des heures supplémentaires, la réduction du nombre d'intérimaires et de sous-traitants ou encore le chômage partiel. Lorsque la nécessité d'optimiser son dispositif industriel est avérée, Valeo entreprend des opérations de restructuration. Dans ce cadre, et en concertation régulière avec les partenaires sociaux, le Groupe mobilise tous les dispositifs favorisant le réemploi du personnel : reclassement interne, reclassement externe, recherche de repeneur, réindustrialisation des bassins d'emploi.

Les plans de réduction d'effectifs lancés en 2009 ont concerné toutes les Familles de Produits y compris l'activité Services et les *holdings* (contre 7 en 2008), pour un total de 2 775 personnes (contre 1 248 en 2008).

Au titre des plans terminés en 2009, 1 680 personnes ont trouvé une solution de reclassement sur un total de 1 729 personnes concernées, soit un taux de reclassement de 97,2 % (contre 94,8 % en 2008) : 9,3 % d'entre eux sont des reclassements internes, 13,1 % des reclassements externes, 9,7 % des départs en préretraite et retraite, 51,4 % des départs volontaires, et enfin 13,7 % correspondent à d'autres solutions de reclassement.

3.Q.2. Organisation du temps de travail

3.Q.2.1. Durée du travail

Durée du travail des salariés à temps plein

Le travail du personnel au sein des 120 sites de production, 61 centres R&D et 10 plates-formes de distribution du Groupe est

organisé dans le cadre de durées légales, variables d'une législation nationale à une autre et allant de 35 à 48 heures par semaine.

La durée légale la plus fréquemment rencontrée est de 40 heures par semaine.

En France, l'accord sur la réduction du temps de travail, signé le 20 avril 2000 avec les organisations syndicales, fixe la durée du travail comme suit :

Ingénieurs et Cadres	215 jours par an
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	35 h
Sauf personnel forfaité	37 h 30
Agents	35 h

Durée du travail des salariés à temps partiel

Étant considéré comme temps partiel tout horaire inférieur à l'horaire standard d'un établissement, la durée moyenne du temps de travail des salariés à temps partiel varie, selon les pays et les catégories socioprofessionnelles, de 16 à 36 heures par semaine.

3.Q.2.2. Horaires de travail

Répartition du personnel par horaire de travail en %

(en %)	2007	2008	2009
Horaire journée	44	48	48
Horaire 2x8	24	23	21
Horaire 3x8	24	23	23
Permanent nuit	6	5	6
Équipe de fin de semaine	2	0	1

Le personnel de production est très majoritairement présent en équipe 2x8, 3x8, ou de nuit afin d'optimiser la durée de fonctionnement des installations. En 2009, les salariés travaillant en équipes sont de 24 420, soit 52 % des effectifs inscrits.

Les femmes représentent 76,9 % de ce nombre (79,1 % en 2008 et 73,8 % en 2007).

Ces effectifs se répartissent de la manière suivante : Ingénieurs et Cadres : 8 % ; Administratifs, Techniciens, Agents de maîtrise : 17,3 % ; et Agents : 74,7 %.

3.Q.2.3. Heures supplémentaires

En 2009, 4 393 339 heures supplémentaires ont été payées (contre 4 897 136 en 2008, et 5 596 662 en 2007), dont 87,7 % aux opérateurs de production (82,5 % en 2008, 84 % en 2007).

Ces heures supplémentaires payées représentent 4,7 % des heures possibles de travail du Groupe (on entend par "heures possibles de travail" le nombre d'heures maximum pouvant être travaillées par l'ensemble des salariés du Groupe).

3.Q.2.5. Absentéisme

En 2009, le taux d'absentéisme du Groupe (ratio du nombre d'heures d'absence sur le nombre d'heures possibles de travail) est de 2,55 %. Il comprend les absences pour les motifs suivants : maladies 82,3 % (contre 82,9 % en 2008), absences sans motif 2,9 % (contre 4 % en 2008), absences autorisées comme le congé sans solde 4,2 % (contre 4 % en 2008), accidents du travail et de trajet 4 % (contre 3,7 % en 2008), grèves 4,2 % (contre 2,7 % en 2008), mises à pied 0,2 % (contre 0,3 % en 2008), et les autres motifs 2,2 %.

En France, l'absentéisme est supérieur à celui du Groupe avec un taux d'absentéisme de 3,1 %.

3.Q.2.4. Temps partiel

1 036 salariés travaillent à temps partiel dans le Groupe en 2009, soit 2,2 % de l'effectif inscrit (2,4 % en 2008, 2,5 % en 2007 et 1,9 % en 2006 et 2005).

3.Q.3. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et diversité

3.Q.3.1. Répartition hommes - femmes

Valeo s'attache à promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

Pour le périmètre français du Groupe, Valeo élabore un rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes dans chacune

des sociétés françaises du Groupe. Ce rapport sert de fondement à une négociation annuelle avec les partenaires sociaux sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et sur les mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

On observe une progression du taux de féminisation des Ingénieurs et Cadres du Groupe qui a augmenté, en 2009, de 0,2 point par rapport à 2008 et de 1,1 point par rapport à 2007.

Répartition des femmes par catégorie socioprofessionnelle

(en % des effectifs inscrits 2009)

	2007	2008	2009
Ingénieurs et Cadres	17,4	18,3	18,5
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	26,3	25,5	24,6
Agents	39,2	38,9	38,1

Valeo mène une politique de féminisation de ses effectifs en entretenant des partenariats avec les grandes écoles et certaines associations comme "Elles bougent". Cependant comme le montre

le tableau ci-dessous, le taux de féminisation des recrutements en contrats à durée indéterminée a baissé en 2009 toutes catégories socioprofessionnelles confondues.

Taux de féminisation des recrutements en contrats à durée indéterminée sur 3 ans

	Ingénieurs et Cadres		Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise		Agents		Total	
	Femmes	%	Femmes	%	Femmes	%	Femmes	%
2007	337	27,9 %	146	30,1 %	2 298	42,9 %	2 781	39,4 %
2008	419	24,2 %	179	33,2 %	1 205	35,1 %	1 803	31,7 %
2009	144	20,2 %	44	22,7 %	419	24,2 %	607	23 %

3.Q.3.2. Diversité

L'implantation géographique du Groupe dans 27 pays favorise fortement la diversité.

Sur l'année 2009, le Groupe a comptabilisé 91 nationalités différentes dans ses effectifs.

Les 10 nationalités les plus représentées au sein des Divisions sont les nationalités française, chinoise, brésilienne, polonaise, allemande, mexicaine, espagnole, coréenne, américaine et tchèque.

Les pays comptant le plus de nationalités sont : la France (59 nationalités), l'Allemagne (36 nationalités), les États-Unis (23 nationalités), la République tchèque (22 nationalités), et l'Italie (20 nationalités).

Les deux Divisions les plus fortement diversifiées sont celles de la Famille de Produits Valeo Systèmes Électriques Moteur en France qui compte 21 nationalités différentes réparties sur un effectif inscrit de 324 personnes, et de Valeo Audit Qualité qui compte également 20 nationalités différentes réparties sur un effectif inscrit de 85 personnes.

3.Q.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Valeo développe une politique contractuelle active avec les partenaires sociaux. En 2009, 315 accords ont été conclus (contre 267 en 2008 et 213 en 2007) dans 19 pays différents sur de nombreux sujets et selon des modalités dépendant des lois nationales.

Parmi ces accords, 126 (40 %) ont concerné le temps de travail, 90 (28,6 %) les salaires, 9 (2,9 %) l'intéressement et la participation, et 35 (11,1 %) différentes primes.

Au regard de la situation difficile de la production automobile en 2009, des accords concernant les plans de réduction d'effectifs ont été signés proposant des reclassements et des départs volontaires dans plusieurs pays.

Ces accords de redimensionnement des effectifs sont à ajouter à la signature de multiples accords dont certains sont mentionnés ci-après à titre d'exemples :

Europe de l'Ouest :

- France : accords salariaux 2009, accords d'intéressement et de participation, accords sur la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés, accords relatifs aux retraites, santé, prévoyance, dispositions sociales statutaires ;
- Italie : accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés, le chômage (CIGO-CIGS), la mobilité longue ;
- Allemagne : accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés, accords relatifs aux versements de primes ;
- Espagne : conventions collectives, accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés.

Europe de l'Est :

- République tchèque : accords sur la convention collective, accords salariaux ;
- Roumanie : accord collectif de travail ;

- Hongrie : accords salariaux et accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés.

Amérique du Nord :

- Mexique : accords salariaux, accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés.

Amérique du Sud :

- Brésil : accords salariaux, accords sur la convention collective, accords relatifs à l'intéressement et à la participation ;
- Argentine : accords salariaux, accords sur la convention collective.

Asie :

- Japon : accords salariaux, accords relatifs aux versements de primes, accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés ;
- Chine : accord relatif aux contrats de travail ;
- Corée et Thaïlande : accords salariaux.

Afrique :

- Tunisie : accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés, accords relatifs aux versements de primes.

Le Comité d'Entreprise Européen compte : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, le Royaume-Uni et l'Irlande. L'accord d'entreprise sur le CEE a été révisé en juillet 2008.

Le Comité d'Entreprise Européen s'est réuni à 7 reprises en 2009.

Les pays dans lesquels une convention collective couvre intégralement ou partiellement les salariés, sont les suivants : la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie, la Turquie, la Tunisie, l'Afrique du Sud, les États-Unis, le Mexique, le Brésil, l'Argentine, la Corée du Sud, le Japon, la Thaïlande et l'Inde.

3.Q.5. Hygiène et sécurité au travail

L'objectif, en matière de sécurité et de conditions de travail, est de tendre vers le "zéro accident".

Pour Valeo, la santé et la sécurité au travail sont un objectif prioritaire. Le Groupe a mis en place des audits systématiques (réalisés par des consultants externes) afin de mieux évaluer et contrôler les risques tout en renforçant la qualité de ses standards.

En 2009, fidèle aux principes de l'amélioration continue, Valeo a poursuivi le déploiement des outils d'analyse après chaque accident ou incident de travail mis en œuvre en 2007 et optimisé en 2008, avec une forte implication du Management qui a conduit à une diminution importante du taux d'accidents.

Valeo a poursuivi sa démarche de prévention des TMS (Troubles Musculosquelettiques) et maladies professionnelles, initiée en 2007,

avec son projet "Bien-être et efficacité au poste de travail" qui s'applique aussi bien aux postes de production que d'administration. Ainsi, la méthode d'identification, de hiérarchisation et de traitement des risques aux postes de travail, qui a été formalisée en 2007, continue d'être déployée sur l'ensemble des sites du Groupe.

Indépendamment des audits qui sont réalisés de manière systématique, Valeo utilise deux indicateurs afin de mesurer l'efficacité des mesures prises :

- le taux de fréquence (nombre d'accidents entraînant un arrêt par million d'heures travaillées) ;

- le taux de gravité (nombre de jours perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées).

En 2009, le nombre d'accidents de travail ayant généré ou non un arrêt est de 1 924 contre 3 225 en 2008, soit un recul de 40 % par rapport à l'année 2008. Le nombre d'accidents du travail avec arrêt s'est élevé à 348 (contre 515 en 2008 et 555 en 2007) soit un recul de 32 %.

De façon générale, les principales causes d'accident avec arrêt sont des accidents liés aux machines ou process 50,1 %, ou à l'ergonomie 18 %.

Groupe

	2007	2008	2009
Taux de fréquence*	5,47	5,24	4,08
Taux de gravité**	0,14	0,13	0,10

* Taux de fréquence : nombre d'accidents entraînant un arrêt par million d'heures travaillées.

** Taux de gravité : nombre de jours perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées.

France

	2007	2008	2009
Taux de fréquence	8,94	9,72	7,28
Taux de gravité	0,21	0,21	0,20

Pour la France, les taux de fréquence et de gravité 2009 sont inférieurs respectivement de 17,4 points et de 1,1 point à ceux du secteur de la Métallurgie (source CNAMTS - 2008 - dernière enquête réalisée).

18,4 % des heures de formation dispensées dans le Groupe ont été consacrées, en 2009, à la sécurité, en progression de 3,8 points par rapport à l'année 2008.

Par ailleurs, le pourcentage des personnes ayant bénéficié d'au moins une action de formation à la sécurité est de 51,5 % en 2009.

3.Q.6. Rémunération

3.Q.6.1. Les rémunérations et leur évolution, les charges sociales

(en millions d'euros)	2007	2008	2009
Masse salariale hors charges hors intérimaires	1 517	1 496	1 354
Charges sociales	399	367	358
Charges de retraite des régimes à prestations définies	31	26	25
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	96	88	79
Masse salariale chargée	2 043	1 977	1 816
Taux de charge	32,6 %	30,4 %	32,3 %

(en millions d'euros)	2007	2008	2009
Dépenses de personnel chargées (incluant le personnel intérimaire)	2 212	2 106	1 888
% du chiffre d'affaires	23,1 %	24,3 %	25,2 %

Répartition par zone géographique en 2009

(en millions d'euros)	France	Europe (hors France)	Hors Europe
Masse salariale hors charges	587	437	330
Charges sociales	205	90	63
Masse salariale chargée	792	527	393
Taux de charge	34,9 %	20,6 %	19,1 %

À titre indicatif, la France est le pays où l'effectif inscrit est le plus élevé avec 13 108 salariés à fin décembre 2009.

3.Q.6.2. L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale

3.Q.6.2.1. Participation

Au titre de l'année 2009, 1 seule des 15 sociétés françaises du Groupe ayant du personnel a dégagé une réserve spéciale de participation pour un montant de 1 058 000 euros.

3.Q.6.2.2. Intéressement

Les accords d'intéressement ont permis aux salariés de 3 sur les 15 sociétés françaises du Groupe de percevoir, au titre de l'année 2009, un montant total de 3 714 433 euros.

3.Q.6.2.3. Épargne salariale

Plan d'Épargne Groupe

Le Plan d'Épargne Groupe a été mis en place le 13 novembre 2001 par un accord collectif signé entre la Direction du Groupe et quatre organisations syndicales. Il a fait l'objet d'un avenant le 17 septembre 2008.

Le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif a été mis en place le 17 septembre 2008 par un accord collectif signé entre la Direction du Groupe et quatre organisations syndicales.

Les salariés français ont la possibilité de placer les sommes issues de la participation, de l'intéressement ainsi que des versements volontaires sur un Plan d'Épargne Groupe (PEG) et depuis le 1er janvier 2009 sur un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) dont les investissements se placent dans les mêmes fonds que le PEG ; il est également possible d'effectuer des transferts d'avoirs du PEG vers le PERCO. Les versements volontaires font l'objet

d'un abondement par Valeo dans la limite de 275 euros pour le PEG et de 750 euros pour le PERCO par an et par salarié en fonction du/des versement(s).

Ces accords ne concernent que le périmètre français du Groupe.

Au 31 décembre 2009 en France, 10 828 salariés sont adhérents au PEG Valeo (en baisse de 4,1 % par rapport au 31 décembre 2008). Il est à noter que sur la même période les effectifs inscrits de Valeo en France sont en baisse de 11,5 % passant de 14 815 salariés au 31 décembre 2008 à 13 108 salariés au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2009, les salariés adhérents au PEG Valeo représentent 82,6 % de l'effectif inscrit français (13 108 salariés français inscrits au 31 décembre 2009) contre 76,2 % en 2008.

Le montant total des avoirs des salariés placés dans le cadre du PEG Valeo représente un encours de 42 733 539 euros répartis sur 7 Fonds Communs de Placement.

Au 31 décembre 2009, 694 salariés sont adhérents au PERCO Valeo soit 5,3 % des effectifs inscrits en France. Le montant total des avoirs des salariés placés dans le cadre du PERCO Valeo représente un encours de 1 222 820 euros répartis sur 5 Fonds Communs de Placement.

Depuis 2008, la gestion financière de ces Fonds Communs de Placement a été confiée à Crédit Agricole Asset Management et BNP Paribas Asset Management.

Actionnariat salarié

Fin 2004, le Groupe a lancé un Plan d'Actionnariat Salarié, intitulé Valeorizon, auquel ont adhéré 14 % des salariés de 16 des pays dans lesquels Valeo est implanté.

À compter du 16 décembre 2009, les avoirs investis par les salariés dans le cadre de Valeorizon sont désormais disponibles après une période de blocage de 5 années.

Au 31 décembre 2009, le fonds "Valeorizon" détient 123 746 actions, et le fonds "Valeorizon+" est soldé.

Depuis 2008, la tenue de comptes d'épargne salariale a été confiée à un seul prestataire administratif, CREELIA filiale de Crédit Agricole

Asset Management (précédemment la tenue de compte du Plan d'Épargne Groupe et des Fonds Valeorizon et Valeorizon+ était assurée par Natixis Interépargne et Société Générale, respectivement).

3.Q.7. Formation

Évolution de la formation sur 3 ans

En 2009, les dépenses de formation se sont élevées à 20 180 632 euros, en baisse de 20 % par rapport à 2008 en valeur absolue, tout en restant stables en valeur relative à 1,49 % de la masse salariale hors charges.

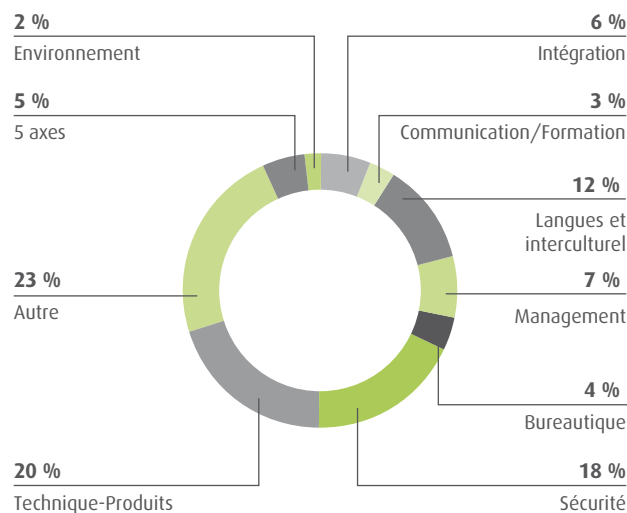
Dans le cadre de sa politique de formation, le Groupe a maintenu ses investissements en formation sur le plus grand nombre de salariés, tout en cherchant à réduire le coût des actions menées. Ainsi 77 % du personnel a participé au moins à une action de formation dans

l'année 2009 (82 % en 2008), pour 22 heures en moyenne par personne, alors que l'investissement moyen par personne formée a baissé de 10,2 % (de 619 à 556 euros par personne formée).

La répartition entre formations dédiées à la prise de fonction ou à l'adaptation au poste (65 %) et formations dédiées au développement de nouvelles compétences transversales (afin de préparer une mobilité interne) ou à l'évolution dans un métier du Groupe (35 %) est restée stable en 2009.

	2007	2008	2009
Nombre d'heures de formation dispensées	1 172 356	1 065 792	780 413
Dépenses consacrées à la formation	24 922 581 €	25 223 395 €	20 180 632 €
Nombre de personnes formées	44 523	40 730	36 285
% de personnes formées Total	81,1 %	82,1 %	77,1 %
■ Ingénieurs et Cadres	87 %	87,6 %	86,9 %
■ Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	78,5 %	85,7 %	82,5 %
■ Agents	79,9 %	79 %	72 %

Répartition des heures par catégorie de formation en 2009



Nombre moyen d'heures de formation par catégorie socioprofessionnelle

	2007	2008	2009
Ingénieurs et Cadres	41	38	33
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	37	38	29
Agents	18	18	14
TOTAL	26	26	22

La stratégie de formation du Groupe consiste à renforcer les compétences des collaborateurs tout en s'appuyant sur différents moyens pédagogiques ; cette stratégie permet de s'adapter aux contraintes de temps et de mobilité géographique, mais aussi aux thèmes traités, aux modes et rythmes d'apprentissage propres à chacun, grâce à des :

- sessions animées en salle ou à distance (classes virtuelles, visioconférences, cours par téléphone) par des formateurs externes ou des Experts Valeo, favorisant le partage d'expérience et de bonnes pratiques entre les participants ;
- formations-actions sur le terrain, impliquant le management de proximité, pour renforcer la polyvalence et la polycompétence des opérateurs ou les écoles 5 Axes, pour renforcer la connaissance des outils et méthodologies de travail de Valeo ;
- modules d'autoformation en ligne – Valeo C@mpus- avec ou sans tutorat, soit pour acquérir les bases théoriques nécessaires avant une session en salle ou sur le terrain, soit pour créer des parcours de formation individualisés, échelonnés dans le temps, alternant enseignement théorique et périodes de mise en pratique tutorées ;

Les besoins en formation sont analysés à partir des évaluations intégrant les compétences nécessaires à la tenue du poste ou à l'évolution des métiers et à la mobilité interne. Des Plans Individuels de Développement sont construits pour accompagner le développement des talents en intégrant trois étapes : formation théorique, mise en situation dans le contexte professionnel et partage d'expérience, exposition tutorée et retour d'expérience.

Afin de soutenir la politique d'innovation et de développement technologique du Groupe, les programmes liés à la connaissance des matériaux, produits, systèmes et processus de fabrication restent les plus élevés en nombre d'heures de formation (20 %).

Ces programmes, animés par les Experts techniques du Groupe ou des spécialistes externes, évoluent régulièrement sous l'impulsion de la Direction R&D et des *Valeo Technical Institutes* (Instituts Techniques Valeo).

Comme en 2008, le Groupe a mis l'accent en 2009 sur les formations à la sécurité (18 % des heures totales pour 51 % des effectifs inscrits), grâce au module *Play Safe* ; le Groupe a également poursuivi ses efforts de formation à l'ergonomie grâce à un programme, "Bien être et Efficacité au poste de travail", déployé en *e-learning* (apprentissage en ligne) (disponible en 11 langues) avec des exercices pratiques réalisés au poste de travail. Co-animées par l'encadrement et par les responsables sécurité, avec une forte implication du personnel concerné, ces sessions visent à prévenir les TMS (Troubles Musculosquelettiques) et les risques d'accident.

La priorité a également été mise sur les formations aux méthodes et outils Qualité, dont le "QRQC" (*Quick Response Quality Control*) qui permet de détecter – analyser - traiter tous types de non-qualité, la catégorie "autres formations métiers" représentant 23 % en 2009.

Les formations aux 5 Axes, ainsi que les programmes d'intégration et de connaissance de la culture d'entreprise ont représenté une part importante des actions engagées (11 %), ainsi que les formations aux langues et aux relations interculturelles (12 %), du fait de la présence mondiale du Groupe et du développement des activités internationales dans toutes les activités du Groupe.

Le Groupe a également consacré des efforts importants (7 %) pour le renforcement des compétences managériales (en particulier, grâce à une collaboration active avec le CEDEP) et développe des programmes en *e-learning* et en présentiel, permettant la mise en situation et le développement personnel des managers.

3.Q.8. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En révisant son Code d'éthique en 2004, le groupe Valeo a tenu à réaffirmer son engagement à promouvoir, d'une part, la dignité et la valeur de la personne humaine, et d'autre part, l'égalité des droits de ses salariés. Dans ce cadre, le groupe Valeo participe à des actions tendant à favoriser l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés. 716 salariés handicapés travaillent dans les établissements du Groupe à fin décembre 2009, soit une stabilisation à 1,5 % de l'effectif inscrit entre 2008 et 2009.

En France, 414 salariés handicapés étaient comptabilisés dans les effectifs à fin décembre 2009 (428 à fin décembre 2008 et 466 à fin décembre 2007), soit 3,2 % des effectifs inscrits. Par ailleurs, le montant total des contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestations de services conclus avec des ateliers protégés ou des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) est de près de 1,5 million en 2009 (1,4 million d'euros en 2008).

3.Q.9. Activités sociales et culturelles

Dans la grande majorité des pays où il est présent, le Groupe participe financièrement aux activités d'associations sportives, éducatives, culturelles et de charité. En 2009, 32 millions d'euros ont ainsi été consacrés aux œuvres sociales, soit 2,4 % de la masse salariale (hors charges).

En France, les sommes consacrées à la gestion des œuvres sociales ont représenté 11,1 millions d'euros en 2009 (10,3 millions en 2008 et 11,8 millions en 2007), soit 0,8 % de la masse salariale (hors charges). Ces sommes se répartissent comme suit : 25,1 % pour la restauration, 12,3 % pour les voyages culturels, 6,5 % pour l'aide au transport, 4 % pour les associations sportives ou de loisirs, 4,5 % pour les services médicaux et campagnes de vaccination, 6,7 % pour les crèches et colonies de vacances, 2,3 % pour les œuvres caritatives, 0,9 % pour les bibliothèques, et 37,7 % pour d'autres types d'activités.

Au surplus, Valeo a développé une culture du développement durable qui implique un certain nombre d'initiatives sociales, sociétales et environnementales.

Afin d'en mesurer la portée et les progrès, le Groupe a mis en place en 2008 un *reporting* spécifique des initiatives locales, nationales et mondiales en la matière.

Les premières remontées d'informations démontrent que le groupe Valeo est un véritable acteur de la vie locale et agit notamment en qualité de soutien institutionnel, de promoteur culturel, d'organisateur des transports, de contributeur à la santé de ses salariés, de promoteur de l'éducation, d'aide au logement...

Dans la lignée de son investissement dans les domaines du développement durable chaque site du Groupe peut être amené à interagir directement avec les populations locales.

Le personnel employé par le groupe Valeo au sein de ses différents sites est majoritairement issu des bassins d'emploi au sein desquels il s'implante.

Les établissements nouent des liens avec les autorités locales et les administrations afin de s'intégrer au mieux au sein du tissu économique régional. Par ailleurs, des liens sont également noués avec les établissements scolaires/universitaires/écoles en vue de favoriser l'insertion, la formation et le recrutement de futurs salariés.

3.Q.10. Sous-traitance

Valeo fait appel à des sociétés de sous-traitance pour des prestations spécifiques effectuées sur ses sites (gardiennage, nettoyage, maintenance, support informatique et administratif...).

Le poste sous-traitance s'élève à 148,9 millions d'euros en 2009 soit 11 % de la masse salariale hors charges du Groupe. En France, le poste s'élève à 65,5 millions soit 4,8 % de la masse salariale hors charges.

Le Groupe veille à ce que ses filiales respectent les dispositions fondamentales du droit du travail national et international dans leurs relations avec les sous-traitants, et s'assure notamment que les prescriptions du Code d'éthique Valeo relatives aux droits

fondamentaux de l'homme soient respectées par ses sous-traitants et fournisseurs.

Valeo a pris l'engagement d'exiger de l'intégralité de nos fournisseurs dans le monde de prendre des engagements de nature identique à ceux pris par le Groupe en matière de développement durable. Ainsi, un document intitulé "Exigences de Valeo envers ses Fournisseurs" a été rédigé et traduit dans 15 langues en 2007. Ce document a été envoyé aux 2 750 fournisseurs de Valeo dans le monde. Nos fournisseurs doivent en accepter le contenu ainsi que le fait que nous soyons susceptibles de les auditer sur ces thèmes.

3.Q.11. Rôle de l'entreprise dans la formation et l'emploi des jeunes

Le Groupe poursuit également sa contribution à la formation initiale des jeunes avec 1 281 stagiaires dont 39,1 % de femmes, 743 apprentis dont 29,5 % de femmes, et 183 VIE (Volontariat International en Entreprise) dont 32,2 % de femmes.

3.Q.11.1. Perspective internationale

Valeo poursuit et approfondit par ailleurs sa politique de relations avec les établissements d'enseignement supérieur en développant notamment des partenariats avec des universités et des écoles réputées au niveau international, tout en favorisant la promotion de la diversité au sein de ses équipes.

En 2009, le Groupe a participé à de très nombreuses manifestations permettant la prise de contacts avec de futurs diplômé(e)s, notamment dans les universités situées en Chine et en Inde et au forum VIE organisé par UbiFrance à Paris.

Valeo a également parrainé l'association étudiante ShARE, qui regroupe des étudiant(e)s issu(e)s des universités les plus réputées d'Asie et a activement participé à l'organisation du séminaire mondial de cette association en Inde, en décembre dernier.

3.Q.11.2. En France

Afin de pourvoir à ses besoins de développement en France, Valeo a renforcé ses relations avec ses partenaires, parmi lesquelles figurent, notamment :

- Supélec dans le cadre du PERCI (Programme d'Enseignement et de Recherche en Coopération Industrielle) ;
- UTC (Compiègne) et ENS (Cachan), grâce au développement de collaborations scientifiques ;
- ESTACA, dans le cadre du parrainage des activités de l'association "Elles Bougent" ;
- Audencia Nantes, dans le cadre d'un partenariat conclu pour la création et de développement d'une filière ingénieurs-managers ;
- ESEO, dans le cadre des travaux de recherche sur les systèmes embarqués ;
- ESIGELEC, dans le cadre de l'accord de partenariat conclu avec l'école.

Valeo a également participé activement à de nombreux forums écoles, dont ceux organisés notamment par Arts et Métiers Paristech, Centrale Paris, ESEO Angers, ESO, Supélec, UTC Compiègne, Audencia Nantes, EDHEC, Reims MS.

De plus, Valeo parraine l'association "Elles bougent" qui permet la promotion des métiers du transport auprès des lycéennes, et a participé activement à la campagne de promotion de l'apprentissage conduite par la FIEV (Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules) et au forum de l'apprentissage organisé par le CEFIPA (Bagneux).

Comptes consolidés au 31 décembre 2009

4.A.	Compte de résultat	126
4.B.	État du résultat global	127
4.C.	État de la situation financière	128
4.D.	Tableau des flux de trésorerie	129
4.E.	Variation des capitaux propres	130
4.F.	Notes annexes aux états financiers consolidés	132
4.G.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	188

4.A. Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2009	2008 ⁽¹⁾
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	7 499	8 677
Coût des ventes	3.2	(6 361)	(7 350)
MARGE BRUTE		1 138	1 327
% du chiffre d'affaires		15,2 %	15,3 %
Frais de Recherche et Développement nets	3.4	(473)	(501)
Frais commerciaux		(156)	(177)
Frais administratifs		(376)	(419)
MARGE OPÉRATIONNELLE		133	230
% du chiffre d'affaires		1,8 %	2,7 %
Autres produits et charges	3.5	(49)	(282)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		84	(52)
Charges d'intérêts	3.6	(69)	(68)
Produits d'intérêts	3.6	9	23
Autres produits et charges financiers	3.7	(57)	(59)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	4.4	(34)	9
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		(67)	(147)
Impôts sur les résultats	3.8	(79)	(51)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(146)	(198)
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat des activités abandonnées (net d'impôt)	3.9.3	-	(1)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		(146)	(199)
Attribuable aux :			
■ Actionnaires de la société mère		(153)	(207)
■ Intérêts minoritaires		7	8
Résultat de la période par action :			
■ Résultat de base par action (en euros)	3.9.1	(2,04)	(2,73)
■ Résultat dilué par action (en euros)	3.9.2	(2,04)	(2,73)
Résultat des activités poursuivies par action :			
■ Résultat de base par action (en euros)		(2,04)	(2,73)
■ Résultat dilué par action (en euros)		(2,04)	(2,73)

(1) La présentation du compte de résultat de l'exercice 2008 a été modifiée par rapport à celle publiée en février 2009 (cf. Note 3.1).

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.B. État du résultat global

(en millions d'euros)	2009	2008
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	(146)	(199)
Écarts de conversion	48	(28)
<i>Dont impôts</i>	-	-
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	(13)	(60)
<i>Dont impôts</i>	3	(4)
Couvertures de flux de trésorerie :		
■ profit (perte) porté(e) en capitaux propres	12	(13)
■ (profit) perte transféré(e) en résultat de la période	8	9
<i>Dont impôts</i>	(2)	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	4	-
<i>Dont impôts</i>	-	-
Autres éléments du résultat global pour la période nets d'impôt	59	(92)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	(87)	(291)
Attribuable aux :		
■ Actionnaires de la société mère	(93)	(303)
■ Intérêts minoritaires	6	12

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.C. État de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes explicatives	31 décembre 2009	31 décembre 2008
ACTIF			
Goodwill	4.1	1 146	1 154
Autres immobilisations incorporelles	4.2	535	525
Immobilisations corporelles	4.3	1 665	1 739
Participations dans les entreprises associées	4.4	94	133
Actifs financiers non courants		74	24
Actifs d'impôt différé	4.5	117	103
Actif non courant		3 631	3 678
Stocks et en-cours	4.6	482	543
Créances clients	4.7	1 251	1 168
Autres créances		232	248
Actifs d'impôt exigible		15	30
Autres actifs financiers courants		13	15
Actifs destinés à être cédés		1	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.10.4	860	661
Actif courant		2 854	2 670
TOTAL ACTIF		6 485	6 348
PASSIF			
Capital social	4.8.1	235	235
Primes	4.8.2	1 402	1 402
Réserves consolidées	4.8.4	(404)	(326)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société		1 233	1 311
Intérêts minoritaires	4.8.7	51	51
Capitaux propres		1 284	1 362
Provisions - part à plus d'un an ⁽¹⁾	4.9	749	765
Dettes financières - part à plus d'un an	4.10.2	1 526	1 299
Subventions - part à plus d'un an ⁽¹⁾		25	7
Passifs d'impôt différé	4.5	25	16
Passif non courant		2 325	2 087
Dettes fournisseurs d'exploitation		1 648	1 454
Provisions - part à moins d'un an	4.9	364	462
Subventions - part à moins d'un an		13	5
Passifs d'impôt exigible		18	50
Autres dettes		715	698
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	4.10.2	40	26
Autres passifs financiers courants		5	38
Crédits à court terme et banques	4.10.3	73	166
Passif courant		2 876	2 899
TOTAL PASSIF		6 485	6 348

(1) Pour la période close au 31 décembre 2008, la présentation de l'état de la situation financière a été modifiée par rapport à celui publié en février 2009. Les subventions étaient présentées avec les provisions au regard du montant non significatif. Ces deux éléments sont désormais présentés distinctement.

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.D. Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2009	2008
FLUX DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat de la période		(146)	(199)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		34	(9)
Dividendes nets reçus des entreprises associées		2	3
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	4.11.1	445	732
Coût de l'endettement financier net		60	45
Charges d'impôt (exigible et différé)		79	51
Capacité d'autofinancement		474	623
Impôts versés		(89)	(71)
Variation du besoin en fonds de roulement	4.11.2	214	179
Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles		599	731
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(150)	(160)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(304)	(468)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles		10	15
Variation nette des actifs financiers non courants		(43)	(10)
Incidence des variations de périmètre	4.11.3	(10)	52
Flux nets de trésorerie sur investissements		(497)	(571)
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société		-	(92)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales intégrées		(7)	(7)
Précompte mobilier ⁽¹⁾		-	27
Augmentation de capital en numéraire		1	3
Vente (rachat) d'actions propres		8	(39)
Souscription d'emprunts à long terme		228	8
Intérêts financiers versés		(52)	(51)
Intérêts financiers reçus		4	17
Remboursements effectués sur emprunts à long terme		(6)	(9)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		176	(143)
Incidence des variations des taux de change		14	(33)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		292	(16)
Trésorerie nette au 1^{er} janvier		495	511
TRÉSORERIE NETTE EN FIN DE PÉRIODE		787	495
Dont :			
■ Trésorerie et équivalents de trésorerie		860	661
■ Crédits à court terme et banques		(73)	(166)

(1) Ce montant correspond au remboursement par l'État, conformément au jugement du tribunal administratif de décembre 2007, du précompte mobilier payé par Valeo en 2000.

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.E. Variation des capitaux propres

Nombre d'actions	(en millions d'euros)	Capital	Primes	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
76 776 813	Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	235	1 402	57	44	1 738	44	1 782
	Dividende distribué	-	-	-	(92)	(92)	(7)	(99)
(1 709 695)	Actions propres	-	-	-	(39)	(39)	-	(39)
	Augmentation de capital	-	-	-	-	-	3	3
	Paiements en actions	-	-	-	8	8	-	8
	Autres mouvements	-	-	-	(1)	(1)	(1)	(2)
	Transactions avec les actionnaires	-	-	-	(124)	(124)	(5)	(129)
	Résultat de la période	-	-	-	(207)	(207)	8	(199)
	Autres éléments du résultat global, nets d'impôt :							
	Écarts de conversion	-	-	(32)	-	(32)	4	(28)
	Écarts actuariels	-	-	-	(60)	(60)	-	(60)
	Profit (perte) sur couverture de flux de trésorerie porté(e) en capitaux propres	-	-	-	(13)	(13)	-	(13)
	(Profit) perte sur couverture de flux de trésorerie transféré(e) en résultat de la période	-	-	-	9	9	-	9
	Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
	Total des autres éléments du résultat global	-	-	(32)	(64)	(96)	4	(92)
	Résultat global	-	-	(32)	(271)	(303)	12	(291)
75 067 118	Capitaux propres au 31 décembre 2008	235	1 402	25	(351)	1 311	51	1 362

Nombre d'actions	(en millions d'euros)	Capital	Primes	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
75 067 118	Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	235	1 402	25	(351)	1 311	51	1 362
	Dividende distribué	-	-	-	-	-	(7)	(7)
490 380	Actions propres	-	-	-	8	8	-	8
	Augmentation de capital	-	-	-	-	-	1	1
	Paiements en actions	-	-	-	7	7	-	7
	Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
	Transactions avec les actionnaires	-	-	-	15	15	(6)	9
	Résultat de la période	-	-	-	(153)	(153)	7	(146)
	Autres éléments du résultat global, nets d'impôt :							
	Écarts de conversion	-	-	49	-	49	(1)	48
	Écarts actuariels	-	-	-	(13)	(13)	-	(13)
	Profit (perte) sur couverture de flux de trésorerie porté(e) en capitaux propres	-	-	-	12	12	-	12
	(Profit) perte sur couverture de flux de trésorerie transféré(e) en résultat de la période	-	-	-	8	8	-	8
	Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	-	-	4	4	-	4
	Total des autres éléments du résultat global	-	-	49	11	60	(1)	59
	Résultat global	-	-	49	(142)	(93)	6	(87)
75 557 498	Capitaux propres au 31 décembre 2009	235	1 402	74	(478)	1 233	51	1 284

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.F. Notes annexes aux états financiers consolidés

4.F.1. Principes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Valeo pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprennent la société Valeo, ses filiales ainsi que sa quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Valeo est un groupe indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour le secteur automobile. Il compte parmi les premiers équipementiers mondiaux.

Valeo est une société de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé au 43, rue Bayen, 75017 Paris.

Les comptes consolidés de Valeo ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 24 février 2010.

Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

4.F.1.1. Référentiel appliqué

Les états financiers sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne est consultable sur le site internet de la Commission européenne⁽¹⁾.

4.F.1.1.1. Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009

■ IAS 1 révisée – Présentation des états financiers

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions requises par la norme IAS 1 révisée. L'impact sur la présentation des comptes du Groupe est limité car la principale modification induite par cette norme consiste à présenter distinctement des capitaux propres, un état de résultat global comprenant les éléments de produits et charges qui ne sont pas comptabilisés en résultat comme l'autorisent ou l'imposent certaines normes IFRS. Le Groupe communiquait déjà l'essentiel de ces informations dans le document intitulé « État des produits et charges comptabilisés sur la période ».

Celles-ci sont maintenant insérées à la suite du compte de résultat consolidé, dans l'état du résultat global.

■ IFRS 8 – Secteurs opérationnels

Cette norme, qui remplace IAS 14, conduit à présenter une information sectorielle fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. En application de cette nouvelle norme le Groupe a retenu quatre secteurs à présenter (contre un seul auparavant) et donne pour chacun d'eux les principaux agrégats financiers utilisés par la Direction pour piloter le Groupe (cf. Note 5). L'application de cette norme n'a pas d'effet sur le résultat ni sur la situation financière du Groupe.

■ IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts

Cette norme qui impose la capitalisation des coûts d'emprunts dans la valeur comptable des actifs qualifiés n'a pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2009, en raison du nombre très restreint et de la faible valeur des actifs identifiés comme « actifs qualifiés ».

■ IFRIC 14 – IAS 19 : le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction.

Cette interprétation a un impact non significatif sur les capitaux propres. Celui-ci est lié à la réévaluation des engagements de retraite au Japon, du fait de la prise en compte de la législation locale et des caractéristiques des plans quant aux exigences de financement minimal.

■ Amendements de la norme IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir

Ces amendements imposent notamment de fournir des informations plus complètes sur les méthodes de valorisation des instruments financiers en juste valeur ainsi que sur le risque de liquidité. Son incidence sur l'information financière du Groupe est limitée et a conduit à compléter la Note annexe 6.1.

■ Les autres amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 ainsi que les améliorations annuelles des IFRS publiées en mai 2008, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

(1) http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission

4.F.1.1.2. Normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et non anticipés par le Groupe.

■ Norme IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises et norme IAS 27 amendée « États financiers consolidés et individuels »

Ces deux normes, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, seront adoptées de façon prospective et auront notamment des impacts sur la comptabilisation des opérations d'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2010.

■ Textes relatifs aux améliorations des IFRS publiés en avril 2009

Parmi ces textes, l'impact sur les comptes du Groupe de celui relatif à la norme IAS 36, qui précise les modalités d'affectation du goodwill aux UGT en liaison avec les secteurs opérationnels définis par la norme IFRS 8, est en cours d'analyse, l'organisation du Groupe étant susceptible d'évoluer courant 2010. Ce texte sera applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les autres normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore applicables ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

4.F.1.1.3 Rappel des options de transition IFRS 1

Lors de la transition aux IFRS en 2005, conformément à la norme IFRS 1, le Groupe a retenu l'option de ne pas retraiter rétrospectivement les points suivants :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 (norme IFRS 3) ;
- les engagements de retraites et avantages similaires (norme IAS 19) conduisant ainsi à une remise à zéro, au 1^{er} janvier 2004, des écarts actuariels antérieurement constatés selon les principes comptables français ;
- la conversion des comptes des entreprises étrangères (norme IAS 21) donnant ainsi lieu à l'annulation des écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- seuls les instruments des capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005 (norme IFRS 2) ont fait l'objet d'un retraitement.

4.F.1.2. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

Ils ont, par ailleurs, été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle ;
- continuité d'exploitation ;
- méthode de la comptabilité d'engagement ;
- permanence de la présentation ;
- importance relative et regroupement.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Valeo, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses concernent à la fois les risques spécifiques liés au métier d'équipementier automobile, qui sont les risques relatifs aux normes de qualité et de sécurité (cf. section 3.1.2.1. du rapport de gestion, Chapitre 3), et les risques plus généraux auxquels le Groupe est exposé du fait de son activité industrielle dans un contexte international. Celui-ci est fortement marqué par la crise économique qui frappe en particulier le secteur automobile. Ainsi, sur l'exercice 2009, la production automobile mondiale a chuté de 12 %.

Malgré la constatation d'une amélioration significative d'un certain nombre d'indicateurs depuis le deuxième trimestre 2009, l'environnement économique reste difficile.

Dans ces conditions, Valeo a notamment continué son plan d'économies engagé fin 2008, accentué son contrôle des liquidités (cf. Note 6.2.2) ainsi que le suivi de la situation de ses clients et fournisseurs. Ces actions sont complétées par une analyse continue des risques de marché auxquels est confronté le Groupe. Les informations relatives à ces risques sont exposées en Note 6.2.1.

Pour l'exercice de son jugement, le Groupe se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard des circonstances. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation et plus particulièrement dans le contexte de crise actuel, il est possible que les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Valeo soient différents des valeurs actuellement estimées.

Les estimations réalisées et hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers pour la période close au 31 décembre 2009 portent principalement :

- sur l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 3.5.3) ;
- sur l'estimation des provisions (cf. Note 4.9) ;

■ sur l'évaluation des actifs d'impôts différés (cf. Note 4.5).
Enfin, à la date d'arrêt des comptes, le Groupe prévoit d'être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois (cf. paragraphe 6.2.2 sur le risque de liquidité).

4.F.1.3. Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles Valeo exerce directement ou indirectement le contrôle.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée lorsque les contrats organisant le contrôle d'une société prévoient un contrôle conjoint des deux partenaires. Une société de ce type est appelée coentreprise. Dans ce cas, la quote-part du Groupe de chacun des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées (à hauteur de la part d'intérêt détenue par le Groupe pour les coentreprises), de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les sociétés dans lesquelles Valeo exerce une influence notable, appelées entreprises associées, sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, le coût d'acquisition initial augmenté ou diminué de la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Les résultats des sociétés acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle (exclusif ou conjoint) ou l'influence notable est exercé.

4.F.1.4. Principes de conversion

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat, à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts qui, en

substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère.

Celles-ci sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, dans les réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés, pour leur montant net d'impôt jusqu'à la date de sortie de l'investissement net où elles sont enregistrées en résultat.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours de change aux dates de transaction ou en pratique, au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

4.F.1.5. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires inclut essentiellement les ventes de produits finis et l'ensemble des revenus sur outillages. Pour les ventes de produits ou d'outillages, il est enregistré à la date à laquelle le Groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété et n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Dans le cas où le Groupe conserve le contrôle des avantages économiques futurs et des risques liés aux outillages, le financement éventuel est étalé sur la durée de vie du projet dans la limite de 4 ans.

4.F.1.6. Marge brute, marge opérationnelle et résultat opérationnel

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes, ce dernier correspondant pour sa majeure partie au coût des produits vendus.

La marge opérationnelle correspond à la marge brute diminuée des frais de Recherche et de Développement nets ainsi que des frais commerciaux et administratifs. Les frais de Recherche et de Développement nets sont constitués des coûts encourus sur la période, y compris les dotations aux amortissements des coûts de développement capitalisés, minorés des contributions reçues de clients sur frais de développement, des ventes de prototypes, du crédit d'impôt recherche et de la quote-part rapportée au résultat des subventions accordées au Groupe pour la recherche et le développement.

Les contributions reçues des clients sont différées et étalées au résultat sur la période de commercialisation des produits correspondants dans la limite de 4 ans.

Les subventions reçues sont enregistrées en résultat en fonction de l'avancement des projets auxquels ces aides se rapportent.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les charges et produits d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- la quote-part dans les résultats des entreprises associées ;
- les impôts sur les résultats ;
- le résultat des activités abandonnées.

Afin de faciliter la lisibilité du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges ».

4.F.1.7. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des charges et produits d'intérêts et, d'autre part, des autres produits et charges financiers.

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts versés au titre des dettes financières, et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers comprennent notamment :

- le résultat sur les opérations de couverture de change et de taux ;
- les résultats sur les opérations non qualifiées de couverture au sens de la norme IAS 39 sur les instruments financiers relatifs aux opérations de change ou matières ;
- les dépréciations pour risque de crédit ainsi que le coût des assurances crédit ;
- l'effet de la désactualisation des provisions, y compris celui relatif aux provisions pour retraites et engagements assimilés pour tenir compte du passage du temps ;
- le rendement attendu des fonds affectés à la couverture des engagements de retraites et assimilés.

4.F.1.8. Impôts courants et différés

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les principales

différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que Valeo disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Les impôts à payer et les crédits d'impôt à recevoir sur les distributions de dividendes prévues par les sociétés du Groupe sont enregistrés au compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. En France, Valeo a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises éligibles à ce régime.

Le groupe Valeo a également opté pour des régimes d'intégration fiscale (ou assimilés) pour ses filiales implantées dans des pays dont la législation offre cette possibilité (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni et États-Unis).

En France, la loi de finance pour 2010 votée en décembre 2009, introduit une Contribution Économique Territoriale (CET) en remplacement de la taxe professionnelle. La CET a deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Valeo a jugé que la CVAE correspondait à la définition d'un impôt tel que précisé par IAS 12 et par l'IFRIC dans la mesure où la Valeur Ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base selon les règles fiscales françaises à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

4.F.1.9. Résultat par action

Le résultat de la période par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat de la période de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues. Le résultat de la période dilué par action est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital de Valeo (options de souscription ou obligations convertibles) lorsque ceux-ci sont

susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leur prix d'exercice est inférieur au prix du marché (cours moyen de l'action Valeo sur l'exercice). Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options de souscription), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Cette méthode dite du « rachat d'actions » permet de déterminer les actions « non rachetées » qui viennent s'ajouter aux actions ordinaires en circulation et qui constituent ainsi l'effet dilutif. Lorsque les fonds sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs (cas des obligations convertibles), le résultat net est corrigé de l'économie de frais financiers nette d'impôts qui résulterait de la conversion en actions des obligations convertibles.

4.F.1.10. Regroupements d'entreprises

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif pris en charge ou éventuels sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit du Groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en goodwill. Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

Les ajustements des valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de l'absence de résultats d'expertises ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme un ajustement rétrospectif du goodwill s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

4.F.1.11. Immobilisations incorporelles

Le processus d'innovation peut s'analyser en une activité de recherche et une activité de développement. La recherche est l'activité programmée en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles. Le développement est l'application des résultats de la recherche en vue de la réalisation des produits, avant le commencement de leur production commerciale.

Les coûts liés à la recherche sont comptabilisés en charge dans l'exercice dans lequel ils sont encourus.

Les frais de développement sont, quant à eux, immobilisés dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement inscrits à l'actif de l'état de la situation financière correspondent donc à des projets d'application spécifique pour les clients, qui reposent sur des standards génériques validés ou sur des technologies déjà appliquées en production. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation énoncés ci-dessus.

Ils sont ensuite amortis sur une durée maximale de 4 ans à compter de la date de démarrage de la production en série.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et pertes de valeur constatés. Elles sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation prévue :

- logiciels 3 ans
- brevets et licences en fonction
- autres immobilisations incorporelles des durées d'utilisation
- (hors relations clients) 5 ans
- actifs représentatifs des relations au maximum 25 ans
- clients acquises

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la Note 1.13.

4.F.1.12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué des amortissements et pertes de valeurs constatés. Les réévaluations significatives, pratiquées conformément aux dispositions réglementaires des pays dans lesquels le Groupe opère, ont été éliminées pour assurer l'homogénéité de l'ensemble des valeurs immobilisées à l'intérieur du Groupe.

Les outillages spécifiques à un projet font l'objet d'une analyse économique de la relation contractuelle avec le constructeur afin de déterminer à qui revient le contrôle des avantages économiques futurs et les risques liés à ces équipements. Ils sont immobilisés dans l'état de la situation financière du Groupe lorsque ce contrôle revient à Valeo ou comptabilisés en stocks (jusqu'à leur cession) dans le cas contraire. La perte sur le contrat d'outillage qui peut en découler (correspondant à l'écart entre la contribution du client et le prix de revient de l'outillage) est provisionnée dès qu'elle est connue.

Lorsqu'aux termes d'un contrat de location dont le Groupe est preneur, il apparaît que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont transférés par le bailleur au preneur, les actifs correspondants sont inscrits lors de leur première comptabilisation, en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière du Groupe, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations :

■ constructions	20 ans
■ agencements et installations générales	8 ans
■ matériels et outillages	4 à 8 ans
■ autres immobilisations	3 à 8 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les éventuels financements reçus des clients sur les outillages sont comptabilisés au passif de l'état de la situation financière et sont rapportés au compte de résultat en chiffre d'affaires proportionnellement aux amortissements de ces biens.

4.F.1.13. Dépréciation d'actifs

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêt des comptes s'il existe un indice de perte de valeur d'un actif immobilisé (autre qu'un actif financier), d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36, ou d'un groupe d'UGT.

Les UGT sont des entités de gestion générant des cash flows indépendants. Dans l'organisation actuelle du Groupe, elles correspondent généralement à des sites de production ou à des groupes de sites de production.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service font l'objet d'un test systématique de dépréciation au moins une fois par an. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du Groupe, Valeo utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT.

Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant : en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Dans le Groupe, les goodwill sont principalement testés au niveau des Familles de Produits, qui constituent les principaux regroupements d'UGT auxquels ils sont alloués. Les pertes de valeur comptabilisées pour les goodwill ne sont jamais reprises. Pour les autres actifs, lorsque apparaît un indice montrant qu'une perte de valeur est susceptible de ne plus exister, la reprise de perte de valeur antérieurement constatée est déterminée sur la base de la valeur recouvrable nouvellement estimée, mais ne doit pas conduire à une valeur comptable supérieure à celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

4.F.1.14. Actifs et passifs financiers

L'évaluation des actifs et passifs financiers est définie dans les normes IAS 32 et IAS 39.

4.F.1.14.1. Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres de participation non consolidés. Les actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés à leur initiation à la juste valeur. Toute variation de cette dernière est par la suite enregistrée dans les autres éléments du résultat global ou dans le résultat de la période en cas de baisse importante ou prolongée de la juste valeur.

Les titres non cotés pour lesquels il ne peut être établi de juste valeur demeurent inscrits à leur coût. Ces actifs sont classés en actifs financiers non courants.

4.F.1.14.2. Prêts et créances à long terme

Cette catégorie regroupe essentiellement les prêts à long terme. Ils sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Ils figurent dans l'état de la situation financière, sur la ligne actifs financiers non courants.

4.F.1.14.3. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en contrepartie du résultat.

4.F.1.14.4. Actifs et passifs financiers courants

Les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et dettes commerciales, les instruments financiers dérivés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est constitué de valeurs mobilières de placement (de type OPCVM de trésorerie) ayant un risque de variation de valeur faible, de dépôts et placements sans risque à très court terme facilement mobilisables ou cessibles, de maturité inférieure à 3 mois, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Ces actifs financiers courants, comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sont détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

■ Créances et dettes commerciales

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées à leur initiation à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement conduisant à une perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite dans l'état de la situation financière. Elle sera comptabilisée en résultat opérationnel ou en autres charges financières si elle est liée à un risque de cessation de paiement du débiteur.

■ Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur sur les lignes autres actifs financiers courants ou autres passifs financiers courants. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est différent selon que l'on applique ou non la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants dans l'état de la situation financière, la partie couverte de ces éléments est évaluée à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée (pour la part efficace) par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global et la part inefficace impacte les autres produits et charges financiers ;
- pour la couverture d'investissement net à l'étranger, la variation de juste valeur des instruments de couverture mis en place est

différée dans les autres éléments du résultat global, pour la partie efficace, jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

■ Change

Les instruments financiers dérivés de change, bien qu'ils offrent une couverture économique au Groupe, ne répondent pas toujours aux critères de la comptabilité de couverture. Aussi, la variation de valeur des dérivés, qui est enregistrée en résultat financier, est compensée le cas échéant par la variation de valeur des dettes et créances sous-jacentes.

Le Groupe a recours à la comptabilité de couverture pour un nombre limité de transactions futures hautement probables, généralement significatives. Dans ce cas, la variation de valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour la part efficace et est ensuite reprise en résultat opérationnel dès que l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace est inscrite en autres produits et charges financiers.

■ Métal

En principe, le Groupe applique la comptabilité de couverture dite de flux futurs. La part efficace de la couverture est reclassée des autres éléments du résultat global en résultat opérationnel lorsque la position couverte affecte le résultat. La part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Lorsqu'il s'avère qu'une transaction prévue n'est plus hautement probable, le montant des gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en résultat financier.

■ Taux d'intérêt

Le Groupe applique en général la comptabilité de juste valeur lorsqu'il utilise des swaps de taux d'intérêts pour échanger le taux des dettes à taux fixe contre des dettes à taux variable. Les variations de juste valeur des dettes financières, liées à l'évolution des seuls taux d'intérêt, ainsi que les variations symétriques de juste valeur des dérivés de taux sont alors comptabilisées en autres produits et charges financiers de la période.

Lors de la mise en place d'une couverture d'un emprunt à taux variable, le Groupe se protège contre les variations de flux relatives aux paiements des intérêts. Cette couverture est éligible à la comptabilité de cash flow hedge. L'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur et comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la part efficace et en résultat pour la part inefficace. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture sont repris en résultat

au fur et à mesure de la comptabilisation des charges d'intérêts de l'emprunt couvert.

Dans certains cas, les dérivés de taux ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 ; leur variation de juste valeur est comptabilisée en autres produits et charges financiers de la période.

4.F.1.14.5. Dettes financières

■ Emprunts obligataires et autres emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par application du taux d'intérêt effectif de l'emprunt à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le coupon impacte la valeur de la dette.

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font généralement l'objet d'une comptabilité de couverture. Elles sont réévaluées à leur juste valeur, liée à l'évolution des seuls taux d'intérêts.

■ OCEANE

Les obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) octroient aux porteurs une option de conversion en actions de Valeo. Elles constituent un instrument financier hybride qui, selon la norme IAS 32, doit être scindé en deux composantes :

- la valeur de la composante dette est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs au taux de marché en vigueur à la date d'émission (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ;
- la valeur de la composante des capitaux propres est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et le montant calculé de la composante dette.

■ Crédits à court terme et banques

Ce poste inclut essentiellement les soldes créditeurs de banques et également les billets de trésorerie émis par Valeo pour se financer à court terme. Les billets de trésorerie ont une maturité maximum de 3 mois et sont évalués au coût amorti.

4.F.1.15. Stocks et encours

Les stocks et encours sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre de production, ainsi que les autres frais directement rattachables à la fabrication sur la base du niveau d'activité normal. Ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « Premier

Entré, Premier Sorti » (« *First In, First Out* ») et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient.

Une dépréciation est constatée par comparaison à la valeur nette de réalisation.

4.F.1.16. Paiement fondé sur les actions

Les plans d'attribution d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites donnent lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel. Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation adaptés aux caractéristiques des instruments (modèle de Black & Scholes Merton pour les options).

4.F.1.17. Retraites et engagements assimilés

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations ;
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

La provision pour retraites, engagements assimilés et avantages à long terme est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement ainsi que des ajustements au titre des coûts des services passés non reconnus. La provision pour avantages à long terme est quant à elle égale à la valeur actualisée des obligations.

La détermination de ces provisions repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent des hypothèses tant financières (taux d'actualisation, taux de rentabilité à long terme des actifs, croissance des salaires, évolution des dépenses de santé) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés dans le résultat de l'exercice correspondant. En revanche, en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global dans l'exercice au cours duquel ils sont évalués.

Un coût des services passés peut être engendré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies. Pour les avantages à long terme, les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat. Pour les avantages de retraite et assimilés, les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption d'un régime ou de sa modification, les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat.

4.F.1.18. Provisions

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et qu'un commencement de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente fondée chez les personnes concernées.

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé des retours des équipements vendus. La charge correspondante est enregistrée dans le coût des ventes.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé en utilisant un taux qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps (« désactualisation ») est enregistrée en résultat dans les autres produits et charges financiers.

4.F.1.19. Subventions

Ce poste comprend les aides reçues d'organismes publics pour soutenir les dépenses engagées par le Groupe dans le cadre notamment de ses projets de Recherche et Développement et d'investissements, y compris les avantages résultant de financements accordés à taux bonifié.

Ces subventions, comptabilisées au passif de l'état de la situation financière, sont ensuite rapportées au compte de résultat dans la marge opérationnelle au même rythme que les coûts que le prêt ou l'aide finance.

4.F.1.20. Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière. Les passifs relatifs à cet actif sont également présentés, le cas échéant, sur une ligne distincte au passif de l'état de la situation financière. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé « diminué des frais liés à la vente ». Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement. Les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5, une composante majeure du Groupe ou faisant partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou une société acquise exclusivement dans la perspective d'une cession ultérieure. La classification comme activité abandonnée intervient au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Le résultat ainsi que la plus ou moins-value de cession de ces activités sont alors présentés, nets d'impôt, sur une ligne distincte du compte de résultat. Le même traitement est appliqué de manière comparative au compte de résultat de l'exercice précédent.

4.F.1.21. Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, l'information sectorielle présentée dans la Note 5 est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. Celle-ci représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les secteurs retenus ou Pôles, au nombre de quatre, correspondent à la nouvelle organisation du Groupe par Pôle et résultent de l'agrégation de plusieurs Familles de Produits issues du reporting interne utilisé par la Direction Générale.

Les quatre secteurs retenus par le Groupe sont les suivants :

- Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite – celui-ci regroupe les Familles de Produits Contrôles Intérieurs et Sécurité Habitable. Ces Familles de Produits traitent de l'interface entre le

conducteur, son environnement et le véhicule et contribuent à améliorer le confort et la sécurité ;

- Pôle Systèmes de Propulsion – ce Pôle regroupe les Familles de Produits Systèmes Électriques Moteur et Transmissions. Ces Familles de Produits jouent un rôle clé dans la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ ;
- Pôle Systèmes Thermiques – celui-ci regroupe les Familles de Produits Thermique Habitacle, Compresseurs et Thermique Moteur. Ces Familles de Produits contribuent notamment au confort dans l'habitacle et à la réduction de la consommation d'énergie ;
- Pôle Systèmes de Visibilité – ce dernier regroupe les Familles de Produits Éclairage Signalisation et Systèmes d'Essuyage. Ces Familles de Produits contribuent à la sécurité en améliorant la visibilité du véhicule et du conducteur.

Chacun de ces Pôles a également la responsabilité de la production et d'une partie de la distribution des produits de 2^e monte. Aussi les

résultats de Valeo Service, qui ne vend quasi exclusivement que des produits fabriqués par le Groupe sont intégrés dans chacun des Pôles.

À ces quatre Pôles s'ajoutent les *holdings*, les activités cédées ainsi que des éliminations entre les quatre secteurs opérationnels classés dans une rubrique « Autres ».

Les indicateurs clés par Pôle exposés en Note 5.1 sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA qui correspond au résultat opérationnel avant amortissements, pertes de valeur (comprises dans la marge opérationnelle) et autres produits et charges (cf. Note 1.6) ;
- les frais de Recherche et de Développement nets ;
- les investissements corporels et incorporels ;
- les actifs sectoriels qui sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les goodwill), des stocks, des créances clients et autres créances diverses.

4.F.2. Évolution du périmètre de consolidation

4.F.2.1. Opérations réalisées sur l'exercice 2009

4.F.2.1.1 Prise de participation dans la société Valeo Fawer Compressor (Changchun) Co., Ltd.

Le 2 novembre 2009, Valeo a porté sa participation à 100 % dans la société Valeo Fawer Compressor (Changchun) Co., Ltd. basée à Changchun qui développe et fabrique des compresseurs. La nouvelle entité intégrée globalement à compter de novembre 2009, se nomme Valeo Compressor (Changchun) Co., Ltd. Avant cette opération, Valeo et Fawer détenaient respectivement 60 % et 40 % du capital de cette société, consolidée par intégration proportionnelle. Cette prise de participation n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2009.

4.F.2.2. Opérations réalisées sur l'exercice 2008

4.F.2.2.1. Prise de contrôle de la société Valeo Radar Systems, Inc.

À compter du 15 décembre 2008, Valeo a pris le contrôle à 100 % de la société Valeo Radar Systems, Inc. (ex-Valeo Raytheon Systems Inc.). Cette entité auparavant détenue à 77,8 % et consolidée par intégration proportionnelle compte tenu des caractéristiques du contrat de *joint venture*, est désormais intégrée globalement. Cette prise de contrôle a entraîné la constatation d'un goodwill de 6 millions d'euros et par ailleurs a donné lieu à la mise en place d'un contrat de redevance au profit du cédant.

4.F.2.2.2. Création de l'entité Valeo Climate Control Tomilino LLC en Russie

Valeo a signé le 18 juin 2008 un accord pour la création d'une entité en Russie, détenue à 95 % par Valeo et à 5 % par la société russe Itelma. La nouvelle entité, baptisée Valeo Climate Control Tomilino LLC, produit des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation. La consolidation de cette entité, par intégration globale, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2008. C'est seulement à partir de 2009 que cette société a commencé à livrer le marché russe.

4.F.2.2.3. Cession de l'activité Thermique Moteur poids lourds

Valeo a cédé le 30 mai 2008 son activité Thermique Moteur poids lourds à la société suédoise EQT pour un montant de 77 millions d'euros. La plus-value définitive après impôt dégagée sur cette opération qui a été enregistrée sous la rubrique « Autres produits et charges » s'établit à 25 millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2008. Cette Division avait contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 76 millions d'euros sur les cinq premiers mois de l'exercice 2008 (172 millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2007).

4.F.2.2.4. Cession de Valeo Armco Engine Cooling Co.

Valeo a conclu le 20 décembre 2008 la cession de ses titres dans la *joint venture* iranienne Valeo Armco Engine Cooling Co. au groupe Armco. Cette cession est sans impact significatif sur les comptes 2008.

4.F.3. Notes relatives au compte de résultat

4.F.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe Valeo s'est élevé à 7 499 millions d'euros en 2009, contre 8 677 millions d'euros en 2008, soit une diminution de 13,6 %. Cette baisse du chiffre d'affaires provient essentiellement de la chute de la production automobile mondiale. Les variations de périmètre ont un impact négatif de 0,8 % tandis que les effets de change ont une incidence positive de 0,9 %.

À périmètre et change constants, le chiffre d'affaires consolidé diminue de 13,7 % entre les exercices 2008 et 2009.

Pour la période close au 31 décembre 2008, la présentation du compte de résultat a été modifiée par rapport à celle publiée en février 2009. Ainsi les autres produits de l'activité qui s'établissaient à 151 millions d'euros et correspondaient essentiellement aux contributions reçues de clients sur frais de développement ont été reclassés en déduction des frais de Recherche et Développement pour un montant de 138 millions d'euros. Le solde (13 millions d'euros) correspondant à des prestations externes ou des redevances reçues a été incorporé au chiffre d'affaires portant le taux de marge brute de 15,2 % à 15,3 %.

4.F.3.2. Coût des ventes

Le coût des ventes se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

	2009	2008
Consommation matières	(4 115)	(4 815)
Main-d'œuvre	(1 125)	(1 310)
Coût directs et frais généraux de production	(764)	(846)
Amortissements ⁽¹⁾	(365)	(387)
Autres	8	8
Coût des ventes	(6 361)	(7 350)

(1) Ce montant n'inclut pas les amortissements sur les frais de développement capitalisés, comptabilisés en frais de Recherche et Développement nets.

4.F.3.3. Charges de personnel

	2009	2008
Effectifs totaux au 31 décembre ⁽¹⁾	52 110	51 140

(1) Effectifs intérimaires inclus.

Le compte de résultat présente les frais d'exploitation par destination. Ils comprennent notamment les éléments relatifs au personnel suivants :

(en millions d'euros)	2009	2008
Traitements et salaires ⁽¹⁾	1 451	1 651
Charges sociales	358	367
Paievements en actions	7	8
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	79	88

(1) Effectifs intérimaires inclus.

Les charges de retraite des régimes à prestations définies sont présentées dans la Note 4.9.2.

4.F.3.4. Frais de Recherche et Développement nets

(en millions d'euros)	2009	2008
Frais de Recherche et Développement	(655)	(687)
Contributions reçues et subventions	182	186
Frais de Recherche et Développement nets	(473)	(501)

4.F.3.5. Autres produits et charges

(en millions d'euros)	2009	2008
Litiges	(19)	1
Restructurations	(4)	(239)
Perte de valeur sur actifs immobilisés	(23)	(58)
Autres	(3)	14
Autres produits et charges	(49)	(282)

4.F.3.5.1. Litiges

Sur la période close au 31 décembre 2009, le montant de 19 millions d'euros concerne principalement des dotations aux provisions pour litiges sociaux.

4.F.3.5.2. Restructurations

Le Groupe a annoncé en décembre 2008 un plan mondial de réduction de ses effectifs de 5 000 personnes, qui a donné lieu à la constatation d'une charge de restructuration de 225 millions d'euros en 2008. Les négociations relatives à ce plan ont été finalisées sur l'exercice 2009. Les paiements d'indemnités importants sur l'exercice se poursuivront en 2010.

4.F.3.5.3. Pertes de valeur sur actifs immobilisés

■ Immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill)

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels et incorporels résultent essentiellement de tests de dépréciation réalisés sur des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles des indices de perte de valeur ont été identifiés. Les principaux indicateurs de perte de valeur retenus par le Groupe sont l'anticipation d'une marge opérationnelle négative pour la période close au 31 décembre ou d'une chute des ventes supérieures à 20 % entre le deuxième semestre 2009 et celui de 2008. Le périmètre des UGT testées est déterminé en octobre et peut être complété en fin d'exercice si des événements défavorables surviennent. Les tests sont réalisés sur les mois de novembre et décembre selon la méthode suivante :

- la valeur d'utilité des UGT est déterminée en utilisant les projections à 5 ans des flux de trésorerie après impôts, établies

à partir des budgets et plans à moyen terme préparés par les divisions du Groupe. Les prévisions sont fondées sur l'expérience passée, les données macroéconomiques concernant le marché de l'automobile, les carnets de commandes et les produits en développement. Le contexte actuel est marqué par une diminution de la production automobile mondiale de 12 % en 2009 par rapport à l'année 2008. Cette baisse très forte au début de l'exercice a été compensée par l'amélioration significative d'un certain nombre d'indicateurs sur le deuxième semestre 2009. Dans cet environnement économique qui reste difficile et incertain, le Groupe a établi des business plans sur la période 2010-2014 à partir des hypothèses suivantes :

- un budget 2010 qui anticipe une légère progression des volumes de ventes prévisionnelles par rapport à ceux de 2009,
- des plans à moyen terme qui prévoient un retour fin 2012 à des volumes des ventes comparables à ceux de 2007 ainsi que des volumes de ventes prévisionnelles en 2014 identiques à ceux de 2013 ;
- au-delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance de 1 %. Ce dernier qui reste en deçà du taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité du Groupe, est identique à celui retenu pour l'exercice 2008 ;
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital (WACC) de 8,5 % après impôts en 2009 inchangé par rapport au 31 décembre 2008. L'utilisation d'un taux après impôts aboutit à la détermination de valeurs recouvrables similaires à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Le Groupe s'est appuyé sur un expert indépendant pour déterminer la méthode de calcul du WACC. La méthode, mise en place en 2007, repose notamment sur un échantillon de 20 sociétés du secteur des équipementiers automobiles.

Période close au 31 décembre 2009

Ces tests ont abouti à la constatation de pertes de valeur sur les UGT pour un montant net de 16 millions d'euros. Les principales pertes de valeur sont les suivantes :

- 11 millions d'euros ont été affectés aux immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles de trois UGT de la Famille de Produits Systèmes d'Essuyage, localisées en Europe de l'ouest ;
- 4 millions d'euros correspondent à des dépréciations d'actifs d'UGT situées en Europe et rattachées aux Familles de Produits Éclairage Signalisation et Contrôles Intérieurs ;

Période close au 31 décembre 2008

Les tests avaient conduit le Groupe à enregistrer des pertes de valeur pour un montant net de 58 millions d'euros qui se détaillait principalement comme suit :

- 20 millions d'euros affectés aux immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles d'une UGT de la Famille de Produits Compresseurs située en République Tchèque ;
- 20 millions d'euros correspondant à des dépréciations d'actifs d'UGT situées sur le continent américain et rattachées aux Familles de Produits Systèmes d'Essuyage, Thermique Habitat et Contrôles Intérieurs ;
- 10 millions d'euros enregistrés sur les actifs d'une UGT de la Famille de Produits Systèmes d'Essuyage dont les sites sont localisés en France et en Espagne.

■ Sensibilité des tests de perte de valeur sur les UGT au taux d'actualisation

Période close au 31 décembre 2009

À la fois une hausse et une baisse de 1 % du taux d'actualisation seraient sans impact sur les résultats des tests de perte de valeur.

Période close au 31 décembre 2008

Une hausse de 1 % du taux d'actualisation aurait conduit à constater une perte de valeur complémentaire de 10 millions d'euros sur les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe. À l'inverse une baisse de 1 % du taux d'actualisation aurait conduit à reprendre 14 millions d'euros de perte de valeur sur les actifs immobilisés. Ces données ont été calculées en retenant un taux de conversion de l'euro par rapport au dollar de 1,5.

■ Goodwill

Les goodwill sont alloués à des groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en fonction des Familles de Produits auxquelles ils se rapportent. Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an en décembre, suivant la même méthode et les mêmes hypothèses que celles retenues pour les UGT, décrites ci-dessus. Les tests effectués au niveau des Familles de Produits ont montré qu'aucune dépréciation des goodwill n'était nécessaire pour la période close au 31 décembre 2009.

La cession d'une UGT de la Famille de Produits Systèmes Électriques Moteur est envisagée et, à ce titre, la quote-part du goodwill liée à cette UGT a été dépréciée à hauteur de 7 millions d'euros, afin de prendre en considération la valeur de marché de cette entité.

Au 31 décembre 2008, ces tests n'avaient donné lieu à aucune dépréciation des goodwill.

■ Sensibilité des tests de perte de valeur sur les goodwill

Une hausse de 1 % du taux d'actualisation n'aurait pas d'impact sur les résultats des tests de dépréciation des goodwill au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

Le report d'un an de la sortie de crise n'aboutirait pas à la dépréciation des goodwill.

4.F.3.6. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)

	2009	2008
Charges d'intérêts	(69)	(68)
Produits d'intérêts	9	23
Coût de l'endettement financier net	(60)	(45)

Le coût de l'endettement net financier est en hausse en 2009, il est pénalisé par un taux de financement qui passe de 4,9 % en 2008 à 6,0 % en 2009. Cette augmentation du taux de financement est liée à la forte progression du coût des lignes de crédit et aux

4.F.3.5.4. Autres

Au 31 décembre 2008, ce poste est constitué principalement de la plus-value de 25 millions d'euros réalisée sur la cession de l'activité Thermique Moteur poids lourds.

réinvestissements des liquidités à des taux de marché en nette détérioration par rapport à 2008. Le taux de financement est calculé en rapportant les charges d'intérêts à l'endettement financier net moyen.

4.F.3.7. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)

	2009	2008
Charges d'intérêts sur les engagements de retraite et assimilés ⁽¹⁾	(48)	(49)
Rendement attendu des actifs de couverture des engagements de retraite ⁽¹⁾	16	21
Résultat de change sur opérations de couverture de flux de trésorerie	-	-
Résultat de change sur autres opérations	(12)	(6)
Résultat sur opérations matières - (trading et inefficacité)	(5)	(17)
Résultat sur opérations de couverture de juste valeur (taux)	-	-
Dotations aux provisions pour risque de crédit	(3)	(5)
Résultat de cessions sur actifs financiers	-	-
Désactualisation des provisions (hors engagements de retraite et assimilés)	(4)	(1)
Divers	(1)	(2)
Autres produits et charges financiers	(57)	(59)

(1) Voir Note 4.9.2.

Les baisses rapides et fortes de volumes mises en œuvre par les clients à la fin de 2008 et au début de l'année 2009 ont engendré des pertes sur les couvertures de matières premières : 17 millions d'euros en 2008 et 5 millions d'euros en 2009. Les volumes

couverts n'étant plus conformes aux besoins révisés, une partie des couvertures a été soldée dans le marché, à des prix de vente inférieurs à leur prix d'achat.

4.F.3.8. Impôts sur les résultats

4.F.3.8.1. Détail des impôts sur les résultats

(en millions d'euros)	2009	2008
Impôts courants	(75)	(73)
Impôts différés	(4)	22
Impôts sur les résultats	(79)	(51)

4.F.3.8.2. Analyse de la charge d'impôts

Pour la période close au 31 décembre 2009, le Groupe constate une charge d'impôts de 79 millions d'euros alors que le résultat avant impôts est déficitaire.

(en millions d'euros)	2009	2008
Résultat avant impôts (hors quote-part dans les résultats des entreprises associées)	(33)	(156)
Taux normal d'impôts en France	(34,4)	(34,4)
(Charge) Profit d'impôt théorique	11	54
Incidence des :		
■ Impôts différés actifs non constatés et pertes fiscales de l'exercice non utilisées	(110)	(112)
■ taux d'impôts différents du taux normal	22	(3)
■ utilisations de pertes fiscales des exercices antérieurs	9	1
■ différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	(6)	2
■ crédits d'impôts	4	7
■ autres impacts ⁽¹⁾	(9)	-
(Charge) Profit d'impôt du Groupe	(79)	(51)

(1) Impôts différés provisionnés par résultat au 31 décembre 2009 au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Le Groupe ne constate pas d'impôt différé actif dans les pays où il est probable que les bénéfices futurs ne permettront pas d'imputer ces impôts différés actifs notamment en France et aux États-Unis.

4.F.3.9. Résultat par action

4.F.3.9.1. Résultat par action de base

	2009	2008
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la Société mère (en millions d'euros)	(153)	(207)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers d'actions)	75 312	75 922
Résultat net par action (en euros)	(2,04)	(2,73)

4.F.3.9.2. Résultat par action dilué

	2009	2008
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la Société mère (en millions d'euros)	(153)	(207)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers d'actions)	75 312	75 922
Options sur actions (en milliers d'options)	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers d'actions)	75 312	75 922
Résultat net dilué par action (en euros)	(2,04)	(2,73)

4.F.3.9.3. Résultat des activités abandonnées

Pour les périodes closes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, les activités abandonnées n'ont pas eu d'incidence significative sur le résultat du Groupe.

4.F.4. Notes relatives à l'état de la situation financière**4.F.4.1. Goodwill**

(en millions d'euros)	2009	2008
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 154	1 165
Acquisitions de l'exercice ⁽¹⁾	1	6
Ajustements de prix sur acquisitions antérieures à l'exercice	-	(1)
Cessions en valeurs nettes	-	(31)
Écarts de conversion	(2)	15
Perte de valeur	(7)	-
Valeur nette au 31 décembre	1 146	1 154
Dont dépréciation au 31 décembre	(7)	-

(1) Cf. Note 2.1.1.

La perte de valeur constatée sur l'exercice 2009 est liée au projet de cession d'une UGT de la Famille de Produits Systèmes Électriques Moteur dont la valeur comptable est supérieure de 7 millions d'euros à la valeur de marché estimée au 31 décembre 2009.

Pour la période close au 31 décembre 2008, la variation des goodwill s'explique principalement par :

- l'opération de cession de l'activité Thermique Moteur poids lourds (cf. Note 2.2.3) ;
- la prise de contrôle de la société Valeo Radar System Inc. (cf. Note 2.2.1).

Les principaux goodwill se répartissent par groupe d'UGT comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Systèmes d'Essuyage	210	214
Thermique Habitacle	231	238
Contrôles Intérieurs	175	176
Systèmes de Contrôle Moteur	-	181
Sécurité Habitacle	130	125
Systèmes Électriques Moteur	260	80
Autres	140	140
TOTAL	1 146	1 154

Les Familles de Produits Systèmes de Contrôle Moteur et Systèmes Électriques se sont regroupées en 2009 pour former la Famille de Produits Systèmes Électriques Moteur.

4.F.4.2. Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	2009			2008
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	177	(156)	21	28
Brevets et licences	63	(39)	24	28
Frais de développement immobilisés	865	(505)	360	321
Relations clients	141	(28)	113	121
Autres	41	(24)	17	27
Immobilisations incorporelles	1 287	(752)	535	525

Les relations clients ont été valorisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions, notamment au cours de l'exercice 2005. De même, le poste « Brevets et licences » comprend des actifs représentatifs des technologies acquises.

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2009 et 2008 sont analysées ci-dessous :

Année 2009

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2009	170	62	757	191	1 180
Amortissements et dépréciations cumulés	(142)	(34)	(436)	(43)	(655)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2009	28	28	321	148	525
Acquisitions	3	-	147	5	155
Cessions	-	-	(2)	-	(2)
Variations de périmètre	-	-	(2)	2	-
Pertes de valeur	(1)	-	(14)	-	(15)
Amortissements	(14)	(5)	(100)	(10)	(129)
Écarts de conversion	-	-	2	(2)	-
Reclassements	5	1	8	(13)	1
Valeur nette au 31 décembre 2009	21	24	360	130	535

Année 2008

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2008	146	80	636	179	1 041
Amortissements et dépréciations cumulés	(111)	(59)	(334)	(23)	(527)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2008	35	21	302	156	514
Acquisitions	5	1	147	7	160
Cessions	-	-	-	(1)	(1)
Variations de périmètre	-	-	(4)	-	(4)
Pertes de valeur	-	-	(18)	(5)	(23)
Amortissements	(16)	(6)	(95)	(10)	(127)
Écarts de conversion	-	-	(1)	10	9
Reclassements	4	12	(10)	(9)	(3)
Valeur nette au 31 décembre 2008	28	28	321	148	525

4.F.4.3. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	2009			2008
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	151	(14)	137	136
Constructions	1 001	(611)	390	366
Installations techniques, matériels et outillages	3 471	(2 760)	711	740
Outillages spécifiques	1 298	(1 145)	153	157
Autres immobilisations corporelles	415	(352)	63	73
Immobilisations en cours	214	(3)	211	267
TOTAL	6 550	(4 885)	1 665	1 739

Les immobilisations corporelles ne font pas l'objet de nantissements significatifs au 31 décembre 2009.

Le montant des contrats de location capitalisés sur le poste immobilisations corporelles se décompose comme suit :

Contrats de location

(en millions d'euros)	2009	2008
Terrains	-	-
Constructions	-	1
Installations techniques, matériels et outillages	5	3
Outillages spécifiques	-	-
Autres immobilisations corporelles	2	3
Immobilisations en cours	-	-
TOTAL	7	7

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2009 et 2008 sont analysées ci-dessous :

Année 2009

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2009	151	935	3 339	1 234	426	267	6 352
Amortissements et dépréciations cumulés	(15)	(569)	(2 599)	(1 077)	(353)	-	(4 613)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2009	136	366	740	157	73	267	1 739
Acquisitions	-	7	87	50	12	168	324
Cessions	-	(1)	(3)	(2)	(1)	(3)	(10)
Variations de périmètre	-	-	3	(1)	-	-	2
Pertes de valeur	2	-	(18)	(1)	1	(2)	(18)
Amortissements	(1)	(44)	(222)	(91)	(33)	-	(391)
Écarts de conversion	(1)	6	11	1	1	2	20
Reclassements	1	56	113	40	10	(221)	(1)
Valeur nette au 31 décembre 2009	137	390	711	153	63	211	1 665

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5, les bâtiments pour lesquels le Groupe cherche activement des acquéreurs, sont classés dans l'état de la situation financière sur le poste actifs destinés à être cédés.

Année 2008

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2008	149	939	3 259	1 211	452	215	6 225
Amortissements et dépréciations cumulés	(13)	(549)	(2 459)	(1 062)	(352)	-	(4 435)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2008	136	390	800	149	100	215	1 790
Acquisitions	-	19	157	67	27	208	478
Cessions	(3)	(2)	(5)	(5)	(2)	(1)	(18)
Variations de périmètre	(1)	(4)	(15)	(4)	(3)	(2)	(29)
Pertes de valeur	(3)	(2)	(27)	(1)	(3)	-	(36)
Amortissements	(1)	(46)	(260)	(89)	(39)	-	(435)
Écarts de conversion	8	(9)	(12)	1	(1)	(1)	(14)
Reclassements	-	20	102	39	(6)	(152)	3
Valeur nette au 31 décembre 2008	136	366	740	157	73	267	1 739

4.F.4.4. Participations dans les entreprises associées

L'évolution du poste « participations dans les entreprises associées » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Entreprises associées au 1^{er} janvier	133	103
Résultat des entreprises associées	(34)	9
Distribution de dividendes	(3)	(3)
Modifications de périmètre	-	-
Écarts de conversion ⁽¹⁾	(6)	25
Autres	4	(1)
Entreprises associées au 31 décembre	94	133

(1) En 2008 essentiellement lié à l'appréciation du Yen sur la participation Ichikoh.

Sur l'année 2009, la perte des entreprises associées de 34 millions s'explique essentiellement par le résultat du groupe Ichikoh. Ichikoh a enregistré sur l'exercice des pertes d'exploitation, les coûts

relatifs à un plan de restructuration qui s'est achevé en fin d'année et des dépréciations d'actifs.

	Taux de détention (en pourcentage)		Valeur de mise en équivalence (en millions d'euros)	
	2009	2008	2009	2008
Ichikoh	31,6	31,6	63	100
Faw Valeo Climate Control	36,5	36,5	25	26
Autres	-	-	6	7
Entreprises associées	-	-	94	133

Ichikoh industries Ltd. est une société cotée à la bourse de Tokyo. Au 31 décembre 2009, la valorisation boursière des titres détenus par le groupe Valeo est de 33 millions d'euros (30 millions d'euros au 31 décembre 2008). La valeur de mise en équivalence de cette participation est justifiée par sa valeur d'utilité pour Valeo.

L'accord de Gouvernance signé en mai 2008 et confirmé en 2009 a renforcé l'influence de Valeo dans la Direction Générale et opérationnelle du groupe Ichikoh, sans toutefois lui en donner le contrôle.

Les données financières résumées des entreprises associées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2009	2008
Total des actifs	618	841
Total des passifs hors capitaux propres	495	546
Chiffre d'affaires	731	876
Résultat de la période	(109)	27

4.F.4.5. Impôt différé

Les impôts différés par catégorie de différences temporelles se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Déficits reportables	846	718
Frais de développement immobilisés	(93)	(99)
Engagements de retraite et assimilés	147	148
Autres provisions	87	65
Stocks	25	24
Provisions pour coûts sociaux et restructuration	38	88
Outillages	1	1
Immobilisations	(14)	(3)
Autres	80	32
Total impôts différés bruts	1 117	974
Total des impôts différés actifs non comptabilisés	(1 025)	(887)
Total impôts différés	92	87
Dont :		
■ Impôts différés actifs	117	103
■ Impôts différés passifs	(25)	(16)

Au 31 décembre 2009, les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Base	Économie d'impôts potentielle
Déficits reportables jusqu'aux exercices 2010 à 2013	138	33
Déficits reportables en 2014 et au-delà	996	367
Déficits reportables indéfiniment	1 207	415
Déficits fiscaux courants	2 341	815
Actifs d'impôts différés non constatés sur différences temporelles	-	210
Total des actifs d'impôts différés non constatés	-	1 025

4.F.4.6. Stocks et en-cours

Au 31 décembre 2009, les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2009			2008
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières	206	(44)	162	181
En-cours de production	56	(7)	49	50
Produits finis, marchandises et outillages spécifiques	325	(54)	271	312
Stocks et en-cours nets	587	(105)	482	543

Les dépréciations sur stocks et en-cours s'élevaient à 105 millions d'euros au 31 décembre 2009 (101 millions d'euros au 31 décembre 2008) avec des dotations nettes de reprises d'un montant de 14 millions d'euros sur la période.

Sur l'exercice 2008, les dotations nettes pour dépréciation des stocks s'établissaient à 8 millions d'euros.

4.F.4.7. Créances clients

(en millions d'euros)	2009	2008
Créances clients brutes	1 277	1 200
Dépréciations	(26)	(32)
Créances clients nettes	1 251	1 168

Pour la période close au 31 décembre 2009, les montants des créances clients brutes non échues ou échues depuis moins d'un mois s'établissent respectivement à 1 208 et 39 millions d'euros, soit 98 % du montant total des créances clients brutes (cf. Note 6.2.2.).

Le capital potentiel théorique de Valeo s'élèverait à 270 millions d'euros correspondant à 89 913 379 actions en cas :

- d'exercice des options de souscription en faveur du personnel du groupe Valeo ;
- de conversion des actions nouvelles des obligations émises dans le cadre de l'emprunt OCEANE (cf. Note 4.10.2).

Le Groupe vise une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et afin de pouvoir assurer son développement futur. Son objectif est de maintenir un équilibre entre dettes et fonds propres et de ne pas dépasser durablement un ratio d'endettement sur fonds propres de 100 %.

Le Groupe rachète ses propres actions sur le marché dans le but d'assurer la couverture des plans d'options et d'actions gratuites, les plans d'actionnariat salarié et la mise en œuvre du contrat de liquidité (cf. section 3.D.2.2 du rapport de gestion, Chapitre 3).

4.F.4.8. Capitaux propres

4.F.4.8.1. Capital

Au 31 décembre 2009, le capital est de 235 millions d'euros, divisé en 78 209 617 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (2 333 908 actions au 31 décembre 2009) bénéficient d'un droit de vote double.

■ Les caractéristiques des plans d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur du personnel du groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2009 :

Plans d'options de souscription d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option ⁽¹⁾ (en euros)	Nombre d'actions restant à émettre au 31 décembre 2009 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2002	420 000	43,84	173 922	2010
2002	600 000	28,30	101 969	2010
2003	700 000	23,51	218 002	2011
2003	780 000	32,91	394 983	2011
2004	1 123 200	28,46	709 447	2012
TOTAL	3 623 200		1 598 323	

(1) Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration ou les réunions du Directoire attribuant les options de souscription.

(2) Ce nombre d'actions intègre les effets d'une offre publique de rachat d'actions et d'une offre publique d'achat simplifiée, intervenues en 2005, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

Plans d'options d'achat d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option ⁽¹⁾ (en euros)	Nombre d'actions restant à acquérir au 31 décembre 2009 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2003	500 000	32,91	253 342	2011
2004	280 800	32,74	178 388	2012
2005	650 000	32,32	422 750	2013
2006	187 000	33,75	187 000	2014
2006	1 309 250	32,63	928 500	2014
2007	250 000	36,97	250 000	2015
2007	1 677 000	36,82	1 270 750	2015
2008	426 750	31,41	366 000	2016
TOTAL	5 280 800		3 856 730	

(1) Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration, ou à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société si celui-ci est supérieur au cours de l'action Valeo.

(2) Ce nombre d'actions intègre les effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée, applicables aux plans antérieurs à 2005, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

Plan d'attribution d'actions gratuites

Année de mise en place du plan	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions restant à transmettre au 31/12/2009	Année d'acquisition
2007	100 000	79 000	2010
TOTAL	100 000	79 000	

■ Les mouvements intervenus sur les plans se présentent de la manière suivante :

Année 2009

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1^{er} janvier 2009	6 634 464	33,43
Options attribuées / Actions gratuites à remettre	-	-
Options annulées	(416 445)	32,12
Options échues	(638 850)	44,24
Options exercées	(65 750)	-
Options non exercées / Actions gratuites à remettre au 31 décembre ⁽¹⁾	5 513 419	32,68
Options exerçables au 31 décembre 2009	3 672 669	31,93

(1) Ce nombre d'actions n'intègre pas les effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée intervenues en 2005.

Année 2008

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1^{er} janvier 2008	7 526 508	33,13
Options attribuées / Actions gratuites à remettre	426 750	31,41
Options annulées	(1 068 719)	38,36
Options échues	-	-
Options exercées	(250 075)	-
Options non exercées / Actions gratuites à remettre au 31 décembre	6 634 464	33,43
Options exerçables au 31 décembre 2008	3 851 714	33,67

■ Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres sont les suivantes pour l'année 2008, aucun nouveau plan n'ayant été attribué en 2009 :

Option d'achat	2008
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	22,6
Volatilité attendue (en %)	39,7
Taux sans risque (en %)	4,0
Taux de dividende (en %)	3,9
Durée de vie de l'option (en années)	8,0
Juste valeur des instruments de capitaux propres (en euros)	4,0

La volatilité attendue est déterminée comme étant la volatilité implicite à la date d'attribution du plan. La maturité retenue de 4 ans pour les plans d'achat ou de souscription d'actions correspond à la période d'indisponibilité fiscale, estimée correspondre à la durée de vie de l'option.

La charge enregistrée en 2009 relative aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites s'établit à 7 millions d'euros (8 millions d'euros sur l'exercice 2008).

4.F.4.8.2. Primes d'émission

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

4.F.4.8.3. Écarts de conversion

Les écarts de conversion de la période comprennent essentiellement les gains et les pertes résultant de la conversion des capitaux propres des filiales brésiliennes et asiatiques.

4.F.4.8.4. Réserves consolidées

Les réserves consolidées incluent notamment la perte de l'exercice de (153) millions d'euros avant répartition.

4.F.4.8.5. Dividendes par action

Les réserves distribuables de la société mère s'élèvent à 1 514 millions d'euros, avant affectation du résultat 2009. Elles étaient de 1 544 millions d'euros en 2008.

4.F.4.8.7. Intérêts minoritaires

L'évolution des intérêts minoritaires s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

	2009	2008
Intérêts minoritaires au 1^{er} janvier	51	44
Quote-part de résultat	7	8
Dividendes versés	(7)	(7)
Augmentation de capital	1	3
Écarts de conversion	(1)	4
Variations de périmètre	-	(1)
Intérêts minoritaires au 31 décembre	51	51

Aucun versement de dividende n'a eu lieu en 2009.

Les dividendes versés en 2008 se sont élevés à 92 millions d'euros soit 1,20 euro par action.

4.F.4.8.6. Actions propres

Au 31 décembre 2009, Valeo détient 2 652 119 de ses propres actions, soit 3,39 % du capital social, contre 3 142 499 actions (4,02 %) au 31 décembre 2008.

4.F.4.9. Provisions pour autres passifs

L'évolution des provisions pour autres passifs est la suivante :

(en millions d'euros)

	Provisions pour coûts sociaux et de restructuration	Provisions pour retraites et engagements assimilés	Autres provisions	Total
Provisions au 1^{er} janvier 2008	127	608	358	1 093
Utilisation de l'année	(50)	(65)	(60)	(175)
Modifications de périmètre	-	(12)	(5)	(17)
Écarts de conversion	4	2	-	6
Reclassement	(1)	(9)	5	(5)
Dotations	240	30	73	343
Effet financier de l'actualisation	1	28	-	29
Reprises	(7)	(27)	(69)	(103)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-	56	-	56
Provisions au 31 décembre 2008	314	611	302	1 227
Utilisation de l'année	(151)	(61)	(68)	(280)
Modifications de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	(2)	(3)	4	(1)
Reclassement	-	2	4	6
Dotations	31	22	126	179
Effet financier de l'actualisation	3	32	-	35
Reprises	(31)	(9)	(29)	(69)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-	16	-	16
Provisions au 31 décembre 2009	164	610	339	1 113
Dont part à moins d'un an	122	51	191	364

4.F.4.9.1. Provisions pour coûts sociaux et de restructuration

Les provisions pour coûts sociaux et de restructuration s'élevaient à 164 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 314 millions d'euros au 31 décembre 2008. La diminution significative enregistrée sur l'exercice correspond aux dépenses importantes réalisées au titre du plan mondial de réduction des effectifs de 5 000 personnes annoncé et provisionné en toute fin d'année 2008.

4.F.4.9.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés

■ Description des régimes

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent essentiellement les régimes à prestations définies suivants :

- des indemnités de cessation de service (Corée du Sud, France, Italie) ;
- des compléments de retraite (Allemagne, États-Unis, France, Japon, Royaume-Uni) qui s'ajoutent aux régimes nationaux ;

Pour la période close au 31 décembre 2009, le Groupe a conservé pour la détermination des taux d'actualisation, les indices de référence qu'il utilisait les années précédentes. Les taux retenus, pour les pays dont les engagements sont les plus significatifs, sont les suivants :

Indice de référence	(en pourcentage)	2009	2008
		Taux retenu	Taux retenu
iBoxx Euro-Corporate AA 10 ans et plus	Zone Euro	5,3	6,0
iBoxx £-Corporate AA 15 ans et plus	Royaume-Uni	5,7	6,5
Citigroup Pension Discount Curve	États-Unis	5,7	6,1
Obligation d'État à 10 ans	Japon	2,0	2,0
Obligation d'État à 10 ans	Corée du Sud	5,3	4,0

La sensibilité des principaux engagements à une variation de plus ou moins 0,5 % des taux d'actualisation est présentée ci-après.

Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements. Les taux pour les principaux fonds investis du Groupe se détaillent comme suit :

(en pourcentage)	2009	2008
États-Unis	8,0	8,0
Royaume-Uni	6,7	6,3
Japon	2,7	2,7

Le taux moyen pondéré de progression des salaires à long terme est de 3,5 % au 31 décembre 2009, inchangé par rapport au 31 décembre 2008.

Le taux de croissance des frais médicaux aux États-Unis retenu pour l'évaluation des engagements au 31 décembre 2009 est de

- la prise en charge de certains frais médicaux et d'assurance-vie des retraités (États-Unis) ;
- certains avantages mentionnés ci-dessus accordés spécifiquement dans le cadre de régimes de préretraite (Allemagne, États-Unis, France) ;
- d'autres avantages à long terme (médailles du travail en France, en Allemagne, en Corée du Sud et au Japon).

Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la Note 1.17.

■ Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements tiennent compte des conditions démographiques et financières propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de premier plan sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

9,9 % jusqu'à fin 2010 puis diminue sur les 22 années suivantes pour atteindre 5 %. Cette hypothèse n'a pas évolué de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

■ Détail des engagements

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	125	229	91	41	486
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	17	56	281	46	400
Valeur de marché des actifs investis	(2)	(37)	(197)	(33)	(269)
Déficit	140	248	175	54	617
Coût des services passés non comptabilisés	(7)	-	-	-	(7)
Provisions constituées au 31 décembre 2009	133	248	175	54	610

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	110	203	103	44	460
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	18	43	274	48	383
Valeur de marché des actifs investis	(1)	(29)	(157)	(38)	(225)
Déficit	127	217	220	54	618
Coût des services passés non comptabilisés	(7)	-	-	-	(7)
Provisions constituées au 31 décembre 2008	120	217	220	54	611

■ Évolution des provisions

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Provisions au 1^{er} janvier 2008	159	251	155	43	608
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	(6)	(26)	74	14	56
Utilisation de l'année	(27)	(14)	(16)	(8)	(65)
Modifications de périmètre	-	(8)	(4)	-	(12)
Reclassement	(9)	-	-	-	(9)
Écarts de conversion	-	(4)	10	(4)	2
Charges / (produits) de l'exercice :	3	18	1	9	31
■ coût des services rendus	(9)	6	(3)	9	3
■ charges d'intérêts	9	15	22	3	49
■ coût des services passés	3	-	-	-	3
■ rendement attendu des fonds	-	(3)	(17)	(1)	(21)
■ autres éléments	-	-	(1)	(2)	(3)
Provisions au 31 décembre 2008	120	217	220	54	611
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	11	29	(24)	-	16
Utilisation de l'année	(12)	(15)	(24)	(10)	(61)
Modifications de périmètre	-	-	-	-	-
Reclassement	2	-	-	-	2
Écarts de conversion	-	1	(6)	2	(3)
Charges / (produits) de l'exercice :	12	16	9	8	45
■ coût des services rendus	4	3	1	7	15
■ charges d'intérêts	8	15	22	3	48
■ coût des services passés	(1)	-	-	-	(1)
■ rendement attendu des fonds	-	(2)	(13)	(1)	(16)
■ autres éléments	1	-	(1)	(1)	(1)
Provisions au 31 décembre 2009	133	248	175	54	610
Dont part à moins d'un an	11	10	27	3	51

Les charges de l'exercice 2009 relatives aux retraites et autres engagements sociaux s'établissent à 45 millions d'euros contre 31 millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2008.

En 2008, la charge avait été minorée par une reprise de 16 millions d'euros sur les engagements de retraite France suite à l'annonce

du plan d'adaptation des effectifs, les engagements sociaux liés aux départs annoncés ayant été pris en compte dans les provisions pour coûts sociaux.

■ Évolution des engagements

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2009	128	246	377	92	843
Coût des services rendus	4	3	1	7	15
Charge d'intérêts	8	15	22	3	48
Prestations versées	(11)	(14)	(21)	(15)	(61)
Écarts actuariels	11	32	7	1	51
Modifications de périmètre	-	-	-	-	-
Reclassement	2	-	-	-	2
Autres	-	-	(1)	(1)	(2)
Écarts de conversion	-	3	(13)	-	(10)
Engagements au 31 décembre 2009	142	285	372	87	886

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2008	190	295	366	82	933
Coût des services rendus	(9)	6	(3)	9	3
Charge d'intérêts	10	14	22	3	49
Prestations versées	(30)	(14)	(19)	(11)	(74)
Écarts actuariels	(8)	(34)	(4)	7	(39)
Modifications de périmètre	-	(8)	(4)	-	(12)
Reclassement	(9)	-	-	-	(9)
Autres	(16)	-	-	-	(16)
Écarts de conversion	-	(13)	19	2	8
Engagements au 31 décembre 2008	128	246	377	92	843

■ Évolution des actifs investis

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Actifs investis au 1^{er} janvier 2008	6	44	211	39	300
Rendement attendu des fonds	-	2	18	1	21
Contributions versées aux fonds externes	2	2	10	3	17
Prestations versées	(5)	(2)	(12)	(6)	(25)
Écarts actuariels	(2)	(9)	(78)	(6)	(95)
Écarts de conversion	-	(8)	8	7	7
Actifs investis au 31 décembre 2008	1	29	157	38	225
Rendement attendu des fonds	-	2	13	1	16
Contributions versées aux fonds externes	2	3	16	4	25
Prestations versées	(1)	(2)	(13)	(9)	(25)
Écarts actuariels	-	3	31	1	35
Écarts de conversion	-	2	(7)	(2)	(7)
Actifs investis au 31 décembre 2009	2	37	197	33	269

Après une forte chute en 2008, la juste valeur des actifs investis a augmenté au 31 décembre 2009 en liaison avec l'évolution du marché des actions. Ceci explique les 35 millions d'écarts actuariels d'expérience générés sur les actifs investis, correspondant à la différence entre le rendement réel et le rendement attendu. Ces écarts ont été constatés en augmentation des capitaux propres pour la période close au 31 décembre 2009.

Le rendement effectif des fonds s'établit à 51 millions d'euros en 2009, contre (74) millions d'euros en 2008.

Les contributions versées aux fonds externes se sont élevées à 25 millions d'euros pour l'année 2009 et sont estimées à 27 millions d'euros pour l'année 2010.

■ Détail des actifs investis

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Banque	-	-	11	6	17
Actions	1	29	98	12	140
Obligations d'État	-	-	35	20	55
Obligations d'entreprises	-	-	13	-	13
Détail des actifs investis au 31 décembre 2008	1	29	157	38	225
Banque	-	-	4	6	10
Actions	2	25	125	10	162
Obligations d'État	-	6	10	17	33
Obligations d'entreprises	-	6	58	-	64
Détail des actifs investis au 31 décembre 2009	2	37	197	33	269

■ Historique

L'historique de l'engagement, des actifs financiers et des pertes et gains actuariels se décline comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Engagements	886	843	933	1 074	1 188
Actifs financiers	(269)	(225)	(300)	(301)	(294)
Engagements nets	617	618	633	773	894
(Pertes) et gains actuariels reconnus en capitaux propres ⁽¹⁾	(16)	(56)	79	27	(50)

(1) Dont gains actuariels d'expérience générés sur actifs financiers de 35 millions d'euros et pertes actuarielles d'hypothèses générées sur engagements de 51 millions d'euros en 2009.

■ Sensibilité des engagements aux taux d'actualisation et au taux de croissance des frais médicaux

L'évolution des engagements est sensiblement impactée par les taux d'actualisation retenus par zone géographique. Ainsi, une hausse de 0,5 % des taux d'actualisation aurait pour conséquence une diminution de la provision de l'ordre de 46 millions d'euros et du coût des services rendus d'environ 1 million d'euros. Une baisse de 0,5 % des taux d'actualisation aurait l'effet inverse.

Une variation de 1 % du taux croissance des frais médicaux aux États-Unis n'aurait pas d'incidence significative sur le montant des engagements et sur la charge de l'exercice.

■ Sensibilité des actifs de couverture au taux de rendement

Une diminution de 1 % du taux de rendement attendu sur les actifs conduirait à diminuer d'environ 3 millions d'euros le produit financier annuel constaté sur le rendement de ces actifs. Une hausse de 1 % du taux de rendement attendu sur les actifs aurait l'effet inverse.

4.F.4.9.3. Autres provisions

(en millions d'euros)	2009	2008
Provisions pour garanties clients	156	133
Autres	183	169
Autres provisions	339	302

Pour la période close au 31 décembre 2009, le poste « autres » comprend des provisions pour risques fiscaux à hauteur de 58 millions d'euros ainsi que des provisions pour remise en état de sites ou liées à l'environnement à hauteur de 22 millions d'euros. Le solde est destiné à couvrir des litiges avec des employés ou anciens employés, des litiges de prix et autres risques opérationnels.

4.F.4.10. Endettement financier

4.F.4.10.1. Endettement financier brut

Au 31 décembre 2009, l'endettement financier brut du Groupe s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	2009	2008
Dettes financières à long terme (Note 4.10.2)	1 526	1 299
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an (Note 4.10.2)	40	26
Crédits à court terme et banques (Note 4.10.3)	73	166
Endettement financier brut	1 639	1 491

4.F.4.10.2. Dettes financières à long terme

■ Détail des dettes financières à long terme

(en millions d'euros)

	2009	2008
Emprunt obligataire	597	596
OCEANE	453	444
Emprunts syndiqués	223	222
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	197	-
Dettes sur biens loués capitalisés	7	6
Autres emprunts	61	32
Intérêts courus non échus	28	25
Dettes financières à long terme	1 566	1 325

Les dettes financières à long terme incluent :

- un emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis le 24 juin 2005 pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %. Cet emprunt est réalisé dans le cadre du programme *Euro Medium Term Notes*. Le taux d'intérêt effectif de cet emprunt s'élève à 3,89 % ;
- un emprunt de 463 millions d'euros émis le 4 août 2003 représenté par des Obligations Convertibles En Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) soit 9 975 754 obligations de valeur nominale unitaire de 46,4 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 2,375 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Les porteurs d'obligations peuvent à tout moment demander la conversion et/ou l'échange en actions à raison de 1,013 action Valeo pour une obligation. Par ailleurs, Valeo dispose d'un *call* émetteur exerçable si le prix moyen de l'action pendant 10 jours consécutifs pris parmi les 20 jours de bourse précédents la demande de remboursement anticipé dépasse 130 % du prix de conversion. Le taux d'intérêt effectif de l'OCEANE s'élève à 4,54 % (4,46 % hors *call* émetteur). Cet emprunt sera amorti en totalité le 1^{er} janvier 2011 par remboursement au pair ;
- deux emprunts syndiqués d'un montant total de 225 millions d'euros émis le 29 juillet 2005 pour une période de 7 ans. Ces deux emprunts ont fait l'objet d'une renégociation en juin 2009 ; l'analyse des aspects quantitatif et qualitatif des modifications des emprunts a permis de conclure qu'il n'y avait pas extinction de la dette initiale qui a été maintenue dans l'état de la situation financière. Les caractéristiques de ces emprunts et les couvertures associées sont les suivantes :
 - la première tranche est un emprunt à taux variable incluant un cap plafonnant la charge d'intérêt à 7,71 % et un floor qui la limite à 5,51 %. Elle est couverte par un swap compensant la position

optionnelle de l'emprunt, plaçant Valeo net emprunteur à taux variable : Euribor 3 mois + 4 %,

- la seconde tranche est un emprunt à taux fixe de 6,5 % incluant une option sur le swap qui permet au Groupe d'opter en 2010 pour le taux variable. Elle est couverte par un dérivé présentant des caractéristiques identiques à celles de l'option incluse dans l'emprunt, plaçant Valeo net emprunteur à taux variable : Euribor 3 mois + 4 % ;
- un emprunt de 225 millions d'euros contracté fin juillet 2009 auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'une durée de 7 ans, amortissable en 4 annuités égales à partir de 2013, portant intérêt au taux variable : Euribor 6 mois + 2,46 %. Ce nouvel emprunt a fait l'objet d'un swap de taux qui échange le taux Euribor de l'emprunt contre un taux fixe de 3,37 %. Ce swap décalé sera effectif le 5 août 2010.

Cet emprunt à taux bonifié est accordé dans le cadre du soutien aux dépenses engagées par le Groupe relatives à ses projets de recherche dans les domaines de la réduction de la consommation de carburant, des émissions de CO₂, et de l'amélioration de la sécurité active. Conformément à IAS 20, une subvention a été déterminée sur la base du différentiel entre le taux de marché pour un emprunt similaire à la date de la mise en place et le taux accordé par la BEI. La subvention ainsi déterminée a été évaluée à 28 millions d'euros, elle a été portée au passif de l'état de la situation financière. Elle sera rapportée au compte de résultat en déduction des frais de Recherche et Développement au fur et à mesure de l'avancement des projets financés. Sur l'année 2009, l'impact sur le résultat s'élève à 3 millions d'euros. L'emprunt est comptabilisé au coût amorti pour un montant de 197 millions d'euros avec un taux d'intérêt effectif de 6,65 %.

Les covenants relatifs aux dettes financières sont détaillés en Note 6.2.2.

■ Échéancier des dettes financières à plus d'un an

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015 et au-delà	Total
Emprunt obligataire	-	-	597	-	-	597
OCEANE	453	-	-	-	-	453
Emprunts syndiqués	-	223	-	-	-	223
Emprunt BEI	-	-	38	53	106	197
Dettes sur bien loués capitalisés	4	1	-	-	-	5
Autres emprunts	13	10	-	4	24	51
TOTAL	470	234	635	57	130	1 526

■ Dettes financières à long terme part à moins d'un an

Les dettes financières à long terme part à moins d'un an sont composées d'intérêts courus non échus à hauteur de 28 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel des intérêts relatifs à l'OCEANE (11 millions d'euros payables en janvier 2010) et à l'emprunt obligataire (12 millions d'euros à échéance juin 2010).

4.F.4.10.3. Crédits à court terme et banques

(en millions d'euros)	2009	2008
Billets de trésorerie	5	34
Emprunts bancaires à moins d'un an	68	132
Crédits à court terme et banques	73	166

Les 68 millions d'euros correspondent pour l'essentiel à des facilités bancaires.

4.F.4.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	2009	2008
Valeurs mobilières de placement	633	365
Disponibilités	227	296
Trésorerie et équivalents de trésorerie	860	661

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires à hauteur de 633 millions d'euros.

4.F.4.10.5. Endettement financier net

L'endettement financier net est défini de la manière suivante : il comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts et autres actifs financiers long terme, et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

■ Analyse de l'endettement financier net

(en millions d'euros)

	2009	2008
Dettes financières à long terme (Note 4.10.2)	1 526	1 299
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an (Note 4.10.2)	40	26
Prêts et autres actifs financiers à long terme	(57)	(9)
Endettement financier à long terme	1 509	1 316
Crédits à court terme et banques (Note 4.10.3)	73	166
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 4.10.4)	(860)	(661)
Trésorerie à court terme	(787)	(495)
Endettement financier net	722	821

Les prêts et autres actifs financiers à long terme correspondent pour l'essentiel à des placements au Brésil, constitués de certificats de dépôt dont l'échéance est à plus de 3 mois.

4.F.4.10.6. Endettement financier net par devise

L'endettement financier net par devise de remboursement est le suivant :

(en millions d'euros)

	2009	2008
Euro	876	881
Dollar américain	(35)	(21)
Yen	4	8
Real brésilien	(67)	(16)
Won coréen	(21)	(15)
Yuan chinois	(24)	(31)
Autres devises	(11)	15
TOTAL	722	821

4.F.4.11. Détail des flux de trésorerie**4.F.4.11.1. Charges (produits) sans effet sur la trésorerie**

(en millions d'euros)

	2009	2008
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	560	623
Dotations (reprises) nettes sur provisions	(127)	104
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés	5	(13)
Charges calculées liées aux paiements en actions	7	8
Gains et pertes latents sur instruments financiers	-	12
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie	-	(2)
TOTAL	445	732

4.F.4.11.2. Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)

	2009	2008
Variation du besoin en fonds de roulement		
Stocks	69	59
Créances clients	(79)	505
Dettes fournisseurs d'exploitation	193	(366)
Autres créances et dettes	31	(19)
TOTAL	214	179

La forte activité du quatrième trimestre 2009 par rapport à celle du dernier trimestre 2008 explique la hausse significative des dettes fournisseurs. Les conséquences de cette augmentation de l'activité sont cependant plus faibles sur les créances clients, du fait d'une part de la réduction du découvert échu clients et d'autre part d'une répartition favorable des ventes avec des constructeurs ayant des délais de règlement plus courts.

4.F.4.11.3. Incidences des variations de périmètre

Au 31 décembre 2009, les variations de périmètre ont une incidence défavorable à hauteur de 10 millions d'euros. Cet effet provient principalement :

- d'une sortie de trésorerie de 7 millions d'euros relative à la cession de l'Activité Câblage en décembre 2007, sans impact sur le résultat 2009 ;

- de la prise de participation à 100 % en novembre 2009 dans la société Valeo Fawer Compressor (Changchun) Co., Ltd. avec passage d'une intégration proportionnelle à une intégration globale de la société consolidée. Elle a généré une sortie de trésorerie de 4 millions d'euros.

Pour la période close au 31 décembre 2008, les variations de périmètre ont une incidence favorable sur les flux de trésorerie à hauteur de 52 millions d'euros. Ce montant correspond principalement :

- à l'encaissement du prix de cession de l'activité Thermique Moteur poids lourds à la société suédoise EQT (net de la trésorerie des entités cédées et des frais payés en 2008) à hauteur de 73 millions d'euros ;
- à une sortie de trésorerie de 19 millions d'euros relative à la cession en décembre 2007 de l'activité Câblage conformément au contrat de vente. Ce montant entièrement provisionné au 31 décembre 2007 n'a pas impacté le résultat 2008.

4.F.5. Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. Celle-ci représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Le changement de Direction en 2009 a conduit à modifier le reporting interne utilisé par la Direction Générale de façon rétrospective conformément à IFRS 8.29. Les secteurs retenus ou Pôles, au nombre de quatre, reflètent la nouvelle organisation du Groupe par Pôle et résultent de l'agrégation dans le reporting interne de plusieurs Familles de Produits.

Les quatre secteurs retenus par le Groupe sont les suivants :

- Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite – celui-ci regroupe les Familles de Produits Contrôles Intérieurs et Sécurité

Habitacle. Ces Familles de Produits traitent de l'interface entre le conducteur, son environnement et le véhicule et contribuent à améliorer le confort et la sécurité ;

- Pôle Systèmes de Propulsion – ce pôle regroupe les Familles de Produits Systèmes Électriques Moteur et Transmissions. Ces Familles de Produits jouent un rôle clé dans la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ ;
- Pôle Systèmes Thermiques – celui-ci regroupe les Familles de Produits Thermique Habitacle, Compresseurs et Thermique Moteur. Ces Familles de Produits contribuent notamment au confort dans l'habitacle et à la réduction de la consommation d'énergie ;
- Pôle Systèmes de Visibilité – ce dernier regroupe les Familles de Produits Éclairage Signalisation et Systèmes d'Essuyage. Ces Familles de Produits contribuent à la sécurité en améliorant la visibilité du véhicule et du conducteur.

Chacun de ces Pôles a également la responsabilité de la production et d'une partie de la distribution des produits de 2^e monte. Aussi les résultats de Valeo Service, qui ne vend quasi exclusivement que des produits fabriqués par le Groupe sont intégrés dans chacun des Pôles.

À ces quatre Pôles s'ajoutent les holdings, les activités cédées ainsi que des éliminations entre les quatre secteurs opérationnels classés dans une rubrique « Autres ».

4.F.5.1. Indicateurs clés par Pôle

Les indicateurs clés par Pôle sont les suivants :

Année 2009

(en millions d'euros)	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Systèmes de Propulsion	Systèmes Thermiques	Systèmes de Visibilité	Autres	Total
Chiffre d'affaires						
■ du secteur (hors groupe)	1 315	1 999	2 243	1 922	20	7 499
■ vente intersecteurs (groupe)	29	12	15	16	(72)	-
EBITDA ⁽¹⁾	106	207	180	146	31	670
Frais de Recherche et Développement nets	(118)	(126)	(124)	(110)	5	(473)
Investissements corporels et incorporels de la période	112	167	86	110	4	479
Actifs sectoriels ⁽²⁾	1 007	1 612	1 308	1 260	139	5 326

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements et autres produits et charges.

(2) Les actifs sectoriels sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris goodwill), des stocks, des créances clients et autres créances diverses.

Année 2008

(en millions d'euros)	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Systèmes de Propulsion	Systèmes Thermiques	Systèmes de Visibilité	Autres	Total
Chiffre d'affaires						
■ du secteur (hors groupe)	1 520	2 218	2 728	2 113	98	8 677
■ vente intersecteurs (groupe)	29	10	4	20	(63)	-
EBITDA ⁽¹⁾	142	241	229	151	29	792
Frais de Recherche et Développement nets	(130)	(113)	(143)	(112)	(3)	(501)
Investissements corporels et incorporels de la période	147	211	122	151	7	638
Actifs sectoriels ⁽²⁾	1 006	1 546	1 370	1 392	94	5 408

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements et autres produits et charges.

(2) Les actifs sectoriels sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris goodwill), des stocks, des créances clients et autres créances diverses.

4.F.5.2. Réconciliation avec les données du Groupe

L'EBITDA se réconcilie avec le résultat opérationnel du Groupe de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
EBITDA	670	792
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles et pertes de valeur ⁽¹⁾	(537)	(562)
Autres produits et charges	(49)	(282)
Résultat opérationnel	84	(52)

(1) Uniquement pertes de valeurs comprises dans la marge opérationnelle.

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante avec le total des actifs du Groupe :

(en millions d'euros)	2009	2008
Actifs sectoriels	5 326	5 408
Actifs destinés à être cédés	1	5
Actifs financiers	1 041	832
Actifs d'impôts différés	117	103
TOTAL DES ACTIFS DU GROUPE	6 485	6 348

4.F.5.3 Informations par zone géographique

Année 2009

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires externe par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Actifs non courants ⁽¹⁾
France	1 208	2 161	785
Autres pays d'Europe	3 704	3 046	753
Amérique du Nord	752	675	206
Amérique du Sud	575	554	145
Asie	1 260	1 265	405
Éliminations	-	(202)	-
TOTAL	7 499	7 499	2 294

Année 2008

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires externe par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Actifs non courants ⁽¹⁾
France	1 475	2 574	855
Autres pays d'Europe	4 275	3 569	812
Amérique du Nord	1 043	949	212
Amérique du Sud	600	563	114
Asie	1 284	1 284	404
Éliminations	-	(262)	-
TOTAL	8 677	8 677	2 397

(1) Les actifs non courants comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (hors goodwill) et les participations dans les entreprises associées. Les goodwill ne peuvent être ventilés par zone géographique dans la mesure où ils sont alloués à des groupes d'UGT qui appartiennent à plusieurs zones.

4.F.5.4 Chiffres d'affaires par principaux clients

Le groupe Valeo réalise 45,5 % de son chiffre d'affaires avec trois principaux constructeurs automobiles, chacun représentant individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

4.F.6. Informations complémentaires

4.F.6.1. Instruments financiers

4.F.6.1.1. Juste valeur des instruments financiers

L'évaluation des actifs et passifs financiers est définie dans les normes IAS 32 et IAS 39. Le classement dans les différentes catégories est explicité dans la Note 1.14.

(en millions euros)	2009	Valeur au bilan 2009 selon IAS 39			2008
	Valeur au bilan	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
ACTIFS					
Actifs financiers non courants :					
■ Titres de participation	2	-	2	-	4
■ Prêts	57	57	-	-	9
■ Dépôts et cautionnements	12	-	-	12	8
■ Autres actifs financiers non courants	3	-	-	3	3
Créances clients	1 251	1 251	-	-	1 168
Autres actifs financiers courants :					
■ Instruments dérivés actifs avec comptabilité de couverture	10	-	10	-	1
■ Instruments dérivés actifs sans comptabilité de couverture	3	-	-	3	14
■ Autres	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	860	-	-	860	661
PASSIFS					
Emprunt obligataire	597	597	-	-	596
OCEANE (composante dette)	453	453	-	-	444
Emprunts syndiqués	223	223	-	-	222
Emprunt BEI	197	197	-	-	-
Autres dettes financières à long terme	96	96	-	-	63
Dettes fournisseurs	1 648	1 648	-	-	1 454
Autres passifs financiers courants :					
■ Instruments dérivés passifs avec comptabilité de couverture	3	-	3	-	20
■ Instruments dérivés passifs sans comptabilité de couverture	2	-	-	2	18
Crédits à court terme et banques	73	73	-	-	166

Les caractéristiques principales des emprunts (emprunt obligataire, OCEANE, emprunts syndiqués et emprunt BEI) sont détaillées dans la Note 4.10.2 et la méthodologie de comptabilisation retenue est explicitée dans la Note 1.14.

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif ;
- niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables ;
- niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Le Groupe applique le niveau 2 pour les techniques de valorisation des justes valeurs des dérivés financiers.

La juste valeur de l'emprunt obligataire est calculée à partir de prix cotés sur le marché actif pour les emprunts obligataires, elle s'établit

à 568 millions d'euros au 31 décembre 2009 et à 455 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Pour la composante dette de l'OCEANE les emprunts syndiqués et l'emprunt BEI, la juste valeur est estimée en actualisant les flux futurs au taux de marché à la date de clôture en tenant compte d'un *spread* émetteur du Groupe. Les *spreads* émetteurs estimés à 1,9 % (source Markit Reuters) pour l'emprunt BEI, à 2,8 % (source BNP Paribas) pour l'OCEANE et à 1,52 % (source Bloomberg) pour les emprunts syndiqués correspondent respectivement aux *spreads* des « Credit Default Swaps » de Valeo à 1,3 et 7 ans. Les justes valeurs s'établissent à 228 millions d'euros pour l'emprunt BEI, 453 millions d'euros pour l'OCEANE et 240 millions d'euros pour les emprunts syndiqués au 31 décembre 2009 (397 millions d'euros pour l'OCEANE et 186 millions d'euros pour les emprunts syndiqués au 31 décembre 2008).

La juste valeur des autres composantes de la dette est égale à la valeur comptable.

4.F.6.1.2. Juste valeur des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2009	2008
ACTIFS		
Instruments financiers dérivés de couverture :		
■ Matières	10	1
Instruments financiers dérivés de trading :		
■ Change	2	14
■ Matières	1	-
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	13	15
PASSIFS		
Instruments financiers dérivés de couverture :		
■ Change	-	(3)
■ Taux	(3)	(3)
■ Matières	-	(14)
Instruments financiers dérivés de trading :		
■ Change	(2)	(8)
■ Matières	-	(10)
TOTAL AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	(5)	(38)

L'impact des instruments financiers sur le résultat des exercices clos au 31 décembre 2009 et 2008 est détaillé en Note 3.7.

■ 4.F.6.1.2.1. Juste valeur des dérivés de change

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009		2008	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Achat à terme de devises	15	1	18	6
Vente à terme de devises	(28)	-	(48)	4
Swaps de devises	128	1	(20)	4
TOTAL DES ACTIFS	115	2	(50)	14
Achat à terme de devises	31	(1)	56	(5)
Vente à terme de devises	(9)	-	(30)	(1)
Swaps de devises	69	(1)	(158)	(5)
TOTAL DES PASSIFS	91	(2)	(132)	(11)
Effet net		0		3

La juste valeur des couvertures de change est déterminée par la technique de valorisation suivante : les cash flows futurs sont calculés en utilisant les cours de change à terme à la date de clôture, et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

■ 4.F.6.1.2.2. Juste valeur des dérivés matières (métal)

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009		2008	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Swaps – Achats	85	11	1	-
Swaps – Ventes	-	-	(5)	1
TOTAL DES ACTIFS	85	11	(4)	1
Swaps – Achats	5	-	69	(24)
Swaps – Ventes	(3)	-	(2)	-
TOTAL DES PASSIFS	2	-	67	(24)
Effet net		11		(23)

La juste valeur des couvertures de matières est déterminée par la technique de valorisation suivante : les cash flows futurs sont calculés en utilisant les cours de matières premières et les cours de change à terme à la date de clôture, et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

■ 4.F.6.1.2.3. Juste valeur des dérivés de taux d'intérêt

(en millions d'euros)	2009		2008	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Swaps de taux	450	(3)	225	(3)
TOTAL DES PASSIFS	450	(3)	225	(3)

La juste valeur des swaps de taux est déterminée en actualisant les cash flows futurs au taux d'intérêt de marché à la date de clôture. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

4.F.6.2. Politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques est décrite en détail dans le rapport de gestion (cf. Chapitre 3, section 3.1.3).

4.F.6.2.1. Risques de marché

■ 4.F.6.2.1.1. Risque de Change

Exposition au risque de change

La politique de gestion du risque de change est décrite en détail dans le rapport de gestion (cf. Chapitre 3, section 3.1.3.1).

Les principaux instruments de couverture auxquels le Groupe a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes en devises, les swaps ainsi que les options. Les produits dérivés utilisés par le Groupe pour couvrir son risque de change ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39. Par exception le Groupe applique la comptabilité de couverture sur des flux futurs hautement probables dès la mise en place des dérivés correspondants.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

(en millions d'euros)	2009				2008
	USD	JPY	Euro	Total	Total
Créances commerciales exposées	68	8	293	369	291
Autres actifs financiers exposés	275	9	104	388	353
Dettes fournisseurs exposées	(35)	(15)	(316)	(366)	(303)
Dettes financières exposées	-	(20)	(383)	(403)	(444)
Exposition bilancielle brute	308	(18)	(302)	(12)	(103)
Ventes à terme	(308)	(8)	(25)	(341)	(316)
Achats à terme	21	39	13	73	93
Exposition nette	21	13	(314)	(280)	(326)

Dans le tableau ci-dessus, la colonne libellée Euro correspond à l'exposition euro des entreprises du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. Il existe notamment une exposition des filiales localisées en Europe de l'Est, principalement en République Tchèque qui se financent en euros auprès de Valeo SA.

Au 31 décembre 2008, l'exposition bilantielle nette d'un montant de (326) millions d'euros se décomposait par devise de la façon suivante (en millions d'euros) :

- (24) millions pour le dollar américain ;
- 19 millions pour le yen japonais ;
- (321) millions pour l'euro.

Analyse de sensibilité de la situation nette au risque de change

Les cours de change retenus pour le dollar américain, pour le yen japonais et pour la couronne tchèque s'établissent respectivement pour 1 euro à 1,44, à 133,15 et à 26,47 au 31 décembre 2009, contre 1,39 pour le dollar américain, 126,14 pour le yen japonais et 26,88 pour la couronne tchèque au 31 décembre 2008.

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 par rapport à ces devises, aurait les effets suivants :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Exposition au dollar américain	(2)	-
Exposition au yen	(1)	-
Exposition à l'euro	(5)	(26)
TOTAL 2009	(8)	(26)

(en millions d'euros)	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Exposition au dollar américain	2	-
Exposition au yen	(2)	-
Exposition à l'euro	(10)	(22)
TOTAL 2008	(10)	(22)

Pour les besoins de ces analyses, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2009 par rapport à ces devises, aurait l'effet inverse en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

Risque d'investissement net

La politique de gestion du risque d'investissement net est décrite en détail dans le rapport de gestion (cf. Chapitre 3, section 3.1.3.1).

Si le Groupe décide de pratiquer la couverture d'investissement net, dans ce cas la perte ou le gain résultant de cette couverture sera différé en capitaux propres jusqu'à la cession totale ou partielle de l'investissement à l'étranger.

Aucun instrument dérivé relatif à la couverture d'investissement net n'est comptabilisé dans l'état de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2009.

4.F.6.2.1.2. Risque matières premières**Exposition au risque matières premières**

La politique de gestion du risque matières premières est décrite en détail dans le rapport de gestion (cf. Chapitre 3, section 3.1.3.2).

Le Groupe privilégie les instruments de couverture sans livraison du sous-jacent physique : *swaps* et options sur le cours moyen mensuel.

Les volumes couverts de métaux non ferreux en fin de période s'établissent au 31 décembre 2009 et 2008 de manière suivante :

Au 31 décembre

(en tonnes)	2009	2008
Aluminium	22 000	26 000
Aluminium 2 ^e fusion	8 000	8 000
Cuivre	9 000	-
Zinc	5 000	5 000
TOTAL	44 000	39 000

Les produits dérivés sur métaux de base utilisés par le Groupe sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Pour la période close au 31 décembre 2009, un gain latent de 10 millions d'euros lié aux couvertures en place est comptabilisé directement dans les capitaux propres conformément à la norme IAS 39. Le résultat de la période comprend une perte de 5 millions d'euros sur les opérations matières (cf. Note 3.7).

La perte latente de 13 millions d'euros comptabilisée en capitaux propres au 31 décembre 2008 relative à des couvertures matières du second semestre 2008 a été entièrement reclassée en résultat opérationnel au cours du 1^{er} semestre 2009.

Analyse de sensibilité de la situation nette au risque métal

Une variation de 10 % des cours à terme des métaux au 31 décembre 2009 aurait les impacts suivants sur le résultat et les capitaux propres.

(en millions d'euros)	2009		2008	
	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Impact d'une hausse de 10 % des cours à terme des métaux	-	8	(1)	4
Impact d'une baisse de 10 % des cours à terme des métaux	-	(8)	1	(4)

Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

■ 4.F.6.2.1.3. Risque de taux

Exposition au risque de taux

La politique de gestion du risque de taux est exposée dans le rapport de gestion (cf. Chapitre 3, section 3.1.3.3).

Le Groupe peut utiliser les swaps de taux d'intérêt pour échanger le taux de la dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux variable ou fixe. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés majoritairement à taux variable. La dette financière est essentiellement à taux fixe.

Les dérivés de taux utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de valeur des dettes à taux fixe sont qualifiés de couverture de juste valeur en IAS 39. Ces dérivés sont réévalués dans l'État de la situation financière avec impact en résultat qui est neutralisé pour

la part efficace par une réévaluation symétrique de la composante couverte des dettes.

Le Groupe a mis en place le 5 août 2009 un swap de taux pour couvrir les intérêts à taux variable de l'emprunt BEI. Ce dérivé de taux est qualifié de couverture de flux de trésorerie. La juste valeur du dérivé est comptabilisée dans l'État de la situation financière à l'initiation et la variation de juste valeur est comptabilisée en capitaux propres jusqu'à la tombée des intérêts couverts.

Au 31 décembre 2009, l'impact de la variation de juste valeur de ce swap dans les capitaux propres s'établit à 2 millions d'euros.

Le taux de financement du Groupe s'établit à 6 % pour l'exercice 2009 (4,9 % pour l'exercice 2008).

À la date de la clôture, la position nette du Groupe en matière de taux d'intérêt, sur la base des valeurs nominales, s'analyse comme suit :

Année 2009

(en millions d'euros)	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total valeurs nominales		
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Total
Passifs financiers	40	73	1 315	117	24	113	1 379	303	1 682
Prêts	-	-	-	(57)	-	-	-	(57)	(57)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(860)	-	-	-	-	-	(860)	(860)
Position nette avant gestion	40	(787)	1 315	60	24	113	1 379	(614)	765
Instruments dérivés	-	225	(113)	(112)	113	(113)	-	-	-
Position nette après gestion	40	(562)	1 202	(52)	137	-	1 379	(614)	765

Année 2008

(en millions d'euros)	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total valeurs nominales		
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Total
Passifs financiers	26	166	1 326	-	-	-	1 352	166	1 518
Prêts	-	-	-	(9)	-	-	-	(9)	(9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(661)	-	-	-	-	-	(661)	(661)
Position nette avant gestion	26	(495)	1 326	(9)	-	-	1 352	(504)	848
Instruments dérivés	-	225	(225)	-	-	-	(225)	225	-
Position nette après gestion	26	(270)	1 101	(9)	-	-	1 127	(279)	848

Analyse de sensibilité au risque de taux

Au 31 décembre 2009, 72 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (83 % au 31 décembre 2008). Il est à noter qu'à partir du 5 août 2010, date d'effet du *swap* adossé à l'emprunt BEI, la part des dettes financières à taux fixe devrait passer à 85 % à structure d'endettement comparable.

Les dettes à taux fixe comptabilisées au coût amorti ne rentrent pas dans le calcul de la sensibilité au risque de taux. L'exposition

du Groupe au risque de taux est donc limitée à son endettement à taux variable.

Ainsi une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variable aurait les impacts suivants sur le résultat et les capitaux propres, après prise en compte des produits dérivés.

Année 2009

(en millions d'euros)	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	6	9

Année 2008

(en millions d'euros)	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	2	-

Une diminution instantanée de 1 % des taux d'intérêt aurait eu les mêmes impacts mais de sens contraire à fin 2009.

4.F.6.2.1.4. Risque actions

La politique de gestion du risque actions est décrite en détail dans le rapport de gestion (cf. Chapitre 3, section 3.I.3.4).

Les actifs représentatifs des fonds affectés au financement des pensions sont présentés en Note 4.9.2.

La trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe sont détaillés en Note 4.10.4.

4.F.6.2.2. Risque de liquidité

Le Groupe se porte emprunteur de fonds long terme soit auprès des banques soit en faisant appel au marché. Ainsi en 2003, Valeo a émis

un emprunt représenté par des obligations à options de conversion en actions (OCEANE) de 463 millions d'euros à échéance 2011, et en 2005, Valeo a émis un *Euro Medium Term Note* de 600 millions d'euros à échéance 2013. Il a également souscrit deux emprunts syndiqués d'un montant total de 225 millions d'euros à échéance 2012 et a contracté un emprunt de 225 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à échéance 2016.

Au 31 décembre 2009, Valeo dispose d'une trésorerie de 860 millions d'euros (661 millions d'euros au 31 décembre 2008). Les sources supplémentaires d'accès à la liquidité sont les suivantes :

- des lignes de crédit bancaire confirmées à échéance moyenne de 2,4 ans pour un montant total de 1 milliard d'euros. Aucune de ces lignes n'était utilisée au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 ;

- d'un programme de financement court terme de billets de trésorerie dont le plafond est de 1,2 milliard d'euros et d'un programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Notes* d'un montant maximum de 2 milliards d'euros. L'accès au marché des billets de trésorerie est désormais restreint pour Valeo depuis l'abaissement de sa notation Moodys le 7 janvier 2009. Depuis cette date, la dette court terme est notée « *not prime* ».

Covenants : Les lignes de crédit, les deux emprunts syndiqués et l'emprunt BEI font l'objet d'une clause de remboursement anticipé liée au ratio d'endettement financier net sur EBITDA qui ne doit pas être supérieur à 3,5 en 2009 et 3,25 les années suivantes. En l'espèce l'EBITDA est égal à la marge opérationnelle du Groupe avant amortissements et dépréciations. Il exclut donc les autres produits et charges à l'exception des coûts de restructuration excédant 75 millions d'euros en 2010 puis 50 millions d'euros les années suivantes. Le non-respect de ce ratio aurait pour effet de suspendre les lignes de crédit, d'entraîner le remboursement anticipé des tirages effectués et de rendre exigibles les emprunts syndiqués et l'emprunt BEI. Au 31 décembre 2009, le ratio calculé sur 12 mois du Groupe s'établit à 1,1.

Les lignes de crédit avec les banques et les dettes long terme du Groupe comportent des clauses qui stipulent que lorsqu'un montant de dette financière est susceptible de devenir exigible par anticipation, les autres dettes le sont également (clause de « *cross default* »). Certains contrats accordent un délai avant mise en œuvre de cette clause d'exigibilité.

À la date d'arrêté des comptes, le Groupe prévoit de respecter ces covenants sur les douze prochains mois.

L'*Euro Medium Term Note* comporte une option accordée aux obligataires qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement « *Investment grade* ». Ce changement de contrôle existe si un ou plusieurs actionnaires agissant de concert acquièrent plus de 50 % du capital de Valeo ou détiennent plus de 50 % des droits de vote. Dans l'hypothèse où la notation serait précédemment en dessous de « valeur d'investissement », les obligataires pourraient demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de catégorie de notation (par exemple de Ba1 à Ba2).

■ Les échéances contractuelles résiduelles relatives aux instruments financiers non dérivés s'analysent comme suit :

Les flux futurs présentés ci-dessous, à la fois les coupons et les remboursements, ne sont pas actualisés. Pour les intérêts variables, la courbe de taux *forward* au 31 décembre 2009 a été utilisée.

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Flux de trésorerie contractuels					2015 et au-delà
			Échéancier					
		Total	2010	2011	2012	2013	2014	
Emprunt obligataire	597	692	23	23	23	623	-	-
OCEANE	453	485	11	474	-	-	-	-
Emprunts syndiqués	223	265	13	14	238	-	-	-
Emprunt BEI	197	291	9	10	13	69	67	123
Autres dettes financières à long terme	96	96	40	17	11	-	4	24
Dettes fournisseurs	1 648	1 648	1 648	-	-	-	-	-
Crédit à court terme et banques	73	73	73	-	-	-	-	-

La trésorerie disponible et les lignes de crédit bancaires confirmées permettront au Groupe de faire face au remboursement de l'OCEANE le 1^{er} janvier prochain.

■ **Les échéances contractuelles résiduelles relatives aux instruments financiers dérivés s'analysent comme suit :**

Les cours de clôture de la Banque Centrale Européenne (BCE) et les taux *forward* au 31 décembre 2009 ont été retenus pour les instruments financiers relatifs au change. Pour les instruments dérivés matières, ce sont les cours à terme du London Metal Exchange (LME) du 31 décembre 2009 qui ont été utilisés. Enfin, pour les swaps de taux d'intérêt, la courbe de taux *forward* au 31 décembre 2009 a été appliquée.

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Flux de trésorerie contractuels Échéancier					2015 et au-delà
			Total	2010	2011	2012	2013	
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :								
■ Actifs	(1)	1	1	-	-	-	-	-
■ Passifs	(1)	(1)	(1)	-	-	-	-	-
Swaps de devise utilisés comme couverture :								
■ Actifs	1	1	1	-	-	-	-	-
■ Passifs	(1)	(1)	(1)	-	-	-	-	-
Instruments dérivés matières :								
■ Actifs	11	11	11	-	-	-	-	-
■ Passifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt :								
■ Actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Passifs	(3)	(1)	1	(4)	-	-	1	1

■ **Le risque de crédit s'analyse comme suit :**

Risque de contrepartie

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière. Les limites par contrepartie sont établies en considérant la notation des contreparties auprès des agences de rating et ont également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

Risque de crédit commercial

De par son activité, Valeo est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients. Valeo dépend uniquement du secteur automobile qui se trouve fragilisé dans le contexte actuel de crise. Cela a entraîné un contrôle renforcé du risque client et des délais de règlement, qui au cas par cas peuvent faire l'objet de négociations bilatérales avec les clients. Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2009 est de 61 jours.

Valeo travaille avec tous les constructeurs, dont les trois grands constructeurs américains. Au 31 décembre 2009, le montant des créances du Groupe sur les entités américaines de ces trois clients est de 51 millions d'euros, soit 4 % du total des créances clients.

Pour la période close au 31 décembre 2009, le premier groupe automobile client de Valeo représente 16 % des créances clients.

L'antériorité des créances commerciales à la date de la clôture s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute 2009	Valeur brute 2008
Non échues	1 208	1 045
Échues depuis moins d'un mois	39	107
Échues depuis plus d'un mois mais moins d'un an	22	33
Échues depuis plus d'un an	8	15
TOTAL	1 277	1 200

Les créances échues sont dépréciées à hauteur de 26 millions d'euros.

4.F.6.3. Engagements donnés

Il n'existe pas, à la connaissance de Valeo, d'autres engagements significatifs que ceux identifiés dans les notes annexes ou de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

4.F.6.3.1. Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre 2009 (hors loyers de biens capitalisés) sont les suivants :

(en millions d'euros)	2009	2008
À moins d'un an	38	36
De un à cinq ans	54	52
À plus de cinq ans	11	12
TOTAL	103	100

Les loyers enregistrés en charges de l'exercice s'élèvent à :

(en millions d'euros)	2009	2008
Loyers	51	49

Les engagements relatifs aux contrats de location et biens capitalisés sont les suivants :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009	2008
Loyers futurs minimum		
à moins d'un an	3	2
de un à cinq ans	5	4
à plus de cinq ans	1	1
Total des loyers futurs minimum	9	7
Frais financiers inclus	(2)	(1)
Valeur actualisée des loyers futurs		
à moins d'un an	2	2
de un à cinq ans	5	3
à plus de cinq ans	-	1
Total des valeurs actualisées des loyers futurs	7	6

4.F.6.3.2. Autres engagements donnés

Valeo porte les engagements suivants :

(en millions d'euros)

	2009	2008
Avals, cautions et garanties donnés	2	2
Engagements irrévocables d'achats d'actifs	88	93
Autres engagements	141	140
TOTAL	231	235

Les autres engagements correspondent aux garanties accordées par Valeo dans le cadre des opérations de cession.

Les éléments suivants, inscrits à l'actif du Groupe, ont été donnés en nantissement :

(en millions d'euros)

	2009	2008
Immobilisations corporelles	1	1
Actifs financiers	12	13
TOTAL	13	14

4.F.6.3.3 Options de vente

Au 31 décembre 2009, Hitachi et Valeo sont actionnaires respectivement à hauteur de 34 % et 66 % de la société japonaise Valeo Unisia Transmissions K.K.

Hitachi dispose d'un put (option de vente) exerçable si son pourcentage de détention passe sous 15 %. S'il y a exercice de l'option, c'est la totalité des titres encore détenus qui seront vendus à Valeo et le prix sera fixé par Valeo et Hitachi ou par un expert en cas d'absence d'accord.

De plus si Valeo vend tout ou partie de ses actions représentant plus de 51 % des actions de ce *joint venture* (ou un pourcentage inférieur d'actions dès lors que sa cession enlève à Valeo le droit de nommer la majorité des membres du Conseil d'Administration de la *joint venture*), Hitachi aura le droit d'offrir ses propres actions à ce tiers (droit de « drag along ») et en cas de refus de celui-ci, pourra céder ces actions à Valeo.

Les capitaux propres de ce *joint venture* s'élèvent au 31 décembre 2009, avant affectation du résultat, à 38 millions d'euros.

4.F.6.4. Engagements reçus

La garantie de passif reçue de Johnson Controls Inc. pour l'acquisition de sa division Électronique Moteurs est échue depuis le 1^{er} mars 2009. Valeo n'a pas par ailleurs d'engagement reçu significatif.

4.F.6.5. Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des

litiges connus, dans lesquels Valeo ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Bien que l'issue de l'ensemble des procédures existantes ne soit pas prévisible, Valeo considère, à ce jour, qu'elles n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière du Groupe. Néanmoins, Valeo ne peut exclure que de nouvelles procédures contentieuses soient initiées à raison d'événements ou de faits qui ne seraient pas connus à ce jour ou dont le risque associé n'est pas encore déterminable et/ou quantifiable. De telles procédures pourraient alors avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net du Groupe.

4.F.6.6. Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a mis en place le Droit Individuel à la Formation permettant à chaque salarié, quelle que soit sa qualification, de se constituer un capital de formation qu'il utilisera à son initiative mais avec l'accord de son employeur. Ainsi, depuis 2004, chaque salarié dispose d'un nouveau droit lui permettant de capitaliser un minimum de 20 heures par an.

Le volume d'heures de formation cumulée correspondant aux droits acquis par les salariés du Groupe et non encore utilisés, au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'établit à 1 034 000 heures au 31 décembre 2009 (1 240 976 au 31 décembre 2008), soit un taux d'utilisation effectif de l'ordre de 7 %.

4.F.6.7. Transactions avec des parties liées

4.F.6.7.1. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont les membres du Comité Opérationnel qui compte 15 membres. Le Comité de Gestion qui constituait l'organe de Direction en 2008 comportait 27 membres. Les rémunérations versées aux dirigeants non mandataires sociaux en 2009 et 2008 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2009	2008
Salaires et autres avantages à court terme	7	14
TOTAL	7	14

Le Groupe a enregistré dans ses comptes des charges relatives aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites pour un montant de 1 million d'euros en 2009 (3 millions d'euros en 2008). Une charge relative aux engagements de retraite des dirigeants a également été comptabilisée pour un montant de 2 millions d'euros (3 millions d'euros en 2008). Au 31 décembre 2009, les provisions incluses dans l'État de la situation financière du Groupe au titre de ces engagements de retraites s'élevaient à 10 millions d'euros (18 millions d'euros en 2008).

4.F.6.7.2. Transactions avec les entreprises associées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées. Ces transactions se font au prix du marché.

(en millions d'euros)	2009	2008
Ventes de marchandises et services rendus	11	22
Achats de marchandises et services reçus	(10)	(12)
Intérêts et dividendes reçus	3	3

(en millions d'euros)	2009	2008
Créances d'exploitation	3	3
Dettes d'exploitation	7	6

4.F.6.7.3. Transactions avec les coentreprises

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les coentreprises. Ces transactions se font au prix du marché.

(en millions d'euros)	2009	2008
Ventes de marchandises et services rendus	17	25
Achats de marchandises et services reçus	(14)	(14)
Intérêts et dividendes reçus	16	17

(en millions d'euros)	2009	2008
Créances d'exploitation	9	10
Dettes d'exploitation	6	5
Dettes financières nettes	7	1

4.F.6.8. Coentreprises

Les montants suivants sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe au titre des coentreprises consolidées par intégration proportionnelle :

(en millions d'euros)	2009	2008
Actifs non courants	84	91
Actifs courants	154	127
Passifs non courants	22	26
Passifs courants	110	94
Chiffre d'affaires	315	348
Charges de l'activité	289	335

4.F.7. Retraitements des informations financières des exercices antérieurs

Le référentiel IFRS impose de retraiter a posteriori les périodes antérieurement publiées dans les cas :

- d'activités répondant aux critères de la norme IFRS 5 relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et aux activités abandonnées ;
- de regroupements d'entreprises (comptabilisation du montant définitif de la juste valeur des actifs acquis ainsi que des passifs et passifs éventuels assumés lorsque cette juste valeur avait été déterminée de manière provisoire à la clôture précédente) ;
- de changements de méthodes comptables (sous réserve de dispositions transitoires contraires lors de la première application de nouvelles normes) ;
- de corrections d'erreurs.

Aucun événement justifiant le retraitement des comptes de la période close au 31 décembre 2008 publié en février 2009, n'est intervenu sur l'exercice 2009.

4.F.8. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	2009		2008	
	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
EUROPE				
France				
Valeo (société mère)				
DAV	100	100	100	100
Équipement 1	100	100	100	100
Équipement 11	100	100	100	100
Équipement 2	100	100	100	100
SC2N	100	100	100	100
Société de Participations Valeo	100	100	100	100
Telma	100	100	100	100
Valeo Bayen	100	100	100	100
Valeo Embrayages	100	100	100	100
Valeo Équipements Électriques Moteur	100	100	100	100
Valeo Études Électroniques	100	100	100	100
Valeo Finance	100	100	100	100
Valeo Four Seasons ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Interior Controls	100	100	100	100
Valeo Management Services	100	100	100	100
Valeo Matériaux de Friction	100	100	100	100
Valeo Plastic Omnium S.N.C. ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Sécurité Habitacle	100	100	100	100
Valeo Service	100	100	100	100
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur	100	100	100	100
Valeo Systèmes d'Essuyage	100	100	100	100
Valeo Systèmes Thermiques	100	100	100	100
Valeo Thermique Habitacle	100	100	100	100
Valeo Vision	100	100	100	100
Espagne				
Telma Retarder España, S.A.	100	100	100	100
Valeo Climatización, S.A.	100	100	100	100
Valeo España, S.A.	100	100	100	100
Valeo Iluminación, S.A.	99,8	99,8	99,8	99,8
Valeo Materiales de Fricción, S.A.	100	100	100	100
Valeo Plastic Omnium S.L. ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Service España, S.A.	100	100	100	100
Valeo Sistemas de Seguridad y de Cierre, S.A.	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos, S.L.	100	100	100	100
Valeo Termico, S.A.	100	100	100	100

(1) Société mise en équivalence.

(2) Intégration proportionnelle.

(3) Société cédée ou liquidée en 2009.

(4) Société intégrée proportionnellement en 2008 et intégrée globalement en 2009.

Sociétés	2009		2008	
	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Portugal				
Cablagens Do Ave	100	100	100	100
Italie				
Valeo Commutazione S.r.l.	99,9	99,9	99,9	99,9
Valeo Service Italia, S.p.A.	99,9	99,9	99,9	99,9
Valeo Sistemi di Climatizzazione, S.p.A.	99,9	99,9	99,9	99,9
Valeo, S.p.A.	99,9	99,9	99,9	99,9
Allemagne				
Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH	100	100	100	100
Valeo Auto-Electric GmbH	100	100	100	100
Valeo Compressor Europe GmbH	100	100	100	100
Valeo Germany Holding GmbH	100	100	100	100
Valeo GmbH (ex Valeo Beleuchtung Deutschland GmbH)	100	100	100	100
Valeo Grundvermögen Verwaltung GmbH	100	100	100	100
Valeo Holding Deutschland GmbH	100	100	100	100
Valeo Klimasysteme GmbH	100	100	100	100
Valeo Klimasysteme Verwaltung SAS & Co. KG	100	100	100	100
Valeo Schalter und Sensoren GmbH	100	100	100	100
Valeo Service Deutschland GmbH	100	100	100	100
Valeo Sicherheitssysteme GmbH	100	100	100	100
Valeo Verwaltungs-Beteiligungs GmbH & Co. KG	100	100	100	100
Valeo Wischersysteme GmbH	100	100	100	100
Royaume-Uni				
Telma Retarder Ltd.	100	100	100	100
Valeo (UK) Limited	100	100	100	100
Valeo Climate Control Limited	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling UK Limited	100	100	100	100
Valeo Service UK Limited	100	100	100	100
Irlande				
C.E.L. (Sales) Limited ⁽³⁾	-	-	100	100
CEL Limited ⁽³⁾	-	-	100	100
Connaught Electronics Limited	100	100	100	100
HI-KEY Limited	100	100	100	100
Belgique				
Valeo Service Belgique	100	100	100	100
Valeo Vision Belgique	100	100	100	100

(1) Société mise en équivalence.

(2) Intégration proportionnelle.

(3) Société cédée ou liquidée en 2009.

(4) Société intégrée proportionnellement en 2008 et intégrée globalement en 2009.

Sociétés	2009		2008	
	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Luxembourg				
Coreval	100	100	100	100
Pays-Bas				
Valeo Holding Netherlands B.V.	100	100	100	100
Valeo International Holding B.V.	100	100	100	100
Valeo Service Benelux B.V.	100	100	100	100
République tchèque				
Connaught Electronics CZ Spol S.r.o.	100	100	100	100
Sylea Tchequia S.r.o. ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo Autoklimatizace k.s.	100	100	100	100
Valeo Compressor Europe S.r.o.	100	100	100	100
Valeo Vymeniky Tepla k.s.	100	100	100	100
Slovaquie				
Valeo Slovakia S.r.o.	100	100	100	100
Pologne				
Valeo Autosystemy Sp.ZO.O.	100	100	100	100
Valeo Electric and Electronic Systems Sp.ZO.O.	100	100	100	100
Valeo Service Eastern Europe Sp.ZO.O.	100	100	100	100
Hongrie				
Valeo Auto-Electric Hungary LLC.	100	100	100	100
Roumanie				
Valeo Lighting Assembly S.R.L	100	100	100	100
Valeo Lighting Injection SA	51	51	51	51
Valeo Sisteme Termice S.R.L	100	100	100	100
Russie				
Valeo Climate Control Tomilino LLC.	95	95	95	95
Valeo Service Limited Liability Company	100	100	100	100
Turquie				
Nursan OK ⁽¹⁾	40	40	40	40
Valeo Otomotiv Dagitim A.S.	100	100	100	100
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi A.S.	100	100	100	100
AFRIQUE				
Tunisie				
DAV Tunisie	100	100	100	100
Valeo Embrayages Tunisie S.A.	100	100	100	100
Maroc				
Cablinal Maroc, S.A.	100	100	100	100
Égypte				
Valeo Interbranch Automotive Software Egypt	100	100	100	100

(1) Société mise en équivalence.

(2) Intégration proportionnelle.

(3) Société cédée ou liquidée en 2009.

(4) Société intégrée proportionnellement en 2008 et intégrée globalement en 2009.

Sociétés	2009		2008	
	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Afrique du Sud				
Valeo Systems South Africa (Proprietary) Limited	51	51	51	51
AMÉRIQUE DU NORD				
États-Unis				
Telma Retarder Inc.	100	100	100	100
Valeo Aftermarket, Inc.	100	100	100	100
Valeo Climate Control Corp.	100	100	100	100
Valeo Compressor North America, Inc.	100	100	100	100
Valeo Electrical Systems, Inc.	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling, Inc.	100	100	-	-
Valeo Friction Materials, Inc.	100	100	100	100
Valeo Front End Module, Inc.	100	100	-	-
Valeo Investment Holdings, Inc.	100	100	100	100
Valeo Radar Systems, Inc.	100	100	100	100
Valeo Switches and Detection Systems, Inc.	100	100	100	100
Valeo Sylvania, LLC. ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Thermal Systems NA, Inc.	-	-	100	100
Valeo, Inc.	100	100	100	100
Mexique				
Delmex de Juarez S de RL de CV	100	100	100	100
Telma Retarder de Mexico, SA de CV	100	100	100	100
Valeo Automotive Electrical Systems de Mexico, SA de CV ⁽³⁾	-	-	100	100
Valeo Climate Control de Mexico Servicios S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Climate Control de Mexico, SA de CV	100	100	100	100
Valeo Materiales de Friccion de Mexico SA de CV (fusionnée dans Valeo Sistemas Electricos SA de CV)	-	-	100	100
Valeo Sistemas Electricos Servicios S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos, SA de CV	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electronicos, S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Sylvania Iluminacion, S de RL de CV ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Sylvania Services S de RL de CV ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Termico Servicios, S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Transmisiones Servicios de Mexico S de RL de CV	100	100	100	100
AMÉRIQUE DU SUD				
Brésil				
Valeo Sistemas Automotivos Ltda	100	100	100	100
Argentine				
Cibie Argentina, SA	100	100	100	100
Emelar Sociedad Anonima	100	100	100	100
Valeo Embragues Argentina, SA	100	100	100	100
Valeo Termico Argentina, SA	100	100	100	100

(1) Société mise en équivalence.

(2) Intégration proportionnelle.

(3) Société cédée ou liquidée en 2009.

(4) Société intégrée proportionnellement en 2008 et intégrée globalement en 2009.

Sociétés	2009		2008	
	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
ASIE				
Thaïlande				
Valeo Compressor (Thailand) Co. Ltd.	98,5	98,5	98,5	98,5
Valeo Compressor Clutch (Thailand) Co. Ltd.	97,3	97,3	97,3	97,3
Valeo Siam Thermal Systems Co. Ltd.	74,9	74,9	74,9	74,9
Valeo Thermal Systems Sales (Thailand) Co. Ltd.	74,9	74,9	74,9	74,9
Corée du Sud				
Dae Myong Precision Corporation	100	100	100	100
Valeo Compressor Korea Co., Ltd.	100	100	100	100
Valeo Electrical Systems Korea, Ltd.	100	100	100	100
Valeo Pyeong HWA Co. Ltd. ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Pyeong HWA International, Ltd. ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Samsung Thermal Systems Co., Ltd. ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Thermal Systems Korea Co. Ltd.	100	100	100	100
Japon				
Ichikoh Industries Limited ⁽¹⁾	31,6	31,6	31,6	31,6
Valeo Engine Cooling Japan Co. Ltd.	100	100	100	100
Valeo Thermal Systems Japan Corporation	100	100	100	100
Valeo Unisia Transmissions K.K.	66	66	66	66
Chine				
Faw-Valeo Climate Control Systems Co. Ltd. ⁽¹⁾	36,5	36,5	36,5	36,5
Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd. ⁽²⁾	50	50	50	50
Guangzhou Valeo Engine Cooling Co. Ltd.	100	100	100	100
Huada Automotive Air Conditioner Co. Ltd. ⁽¹⁾	30	30	30	30
Hubei Valeo Autolighting Company Ltd.	100	100	100	100
Nanjing Valeo Clutch Co. Ltd. ⁽²⁾	55	55	55	55
Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems Company Ltd. ⁽²⁾	50	50	50	50
Taizhou Valeo-Wenling Automotive Systems Company Ltd.	100	100	100	100
Telma Vehicle Braking System (Shanghai) Co. Ltd.	70	70	70	70
Valeo Auto Parts Trading (Shanghai) Co. Ltd.	100	100	100	100
Valeo Automotive Air Conditioning Hubei Co. Ltd.	55	55	55	55
Valeo Automotive Security Systems (Wuxi) Co. Ltd.	100	100	100	100
Valeo Automotive Transmissions Systems (Nanjing) Co. Ltd.	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling (Foshan) Co. Ltd.	100	100	-	-
Valeo Engine Cooling (Shashi) Co. Ltd.	100	100	100	100
Valeo Compressor (Changchun) Co. Ltd. (ex Valeo Fawer Compressor (Changchun) Co. Ltd.) ⁽⁴⁾	100	100	60	60
Valeo Interior Controls (Shenzhen) Co., Ltd.	100	100	100	100
Valeo Lighting Hubei Technical Center Co., Ltd.	100	100	100	100
Valeo Management (Beijing) Co. Ltd.	100	100	100	100
Valeo Shanghai Automotive Electric Motors & Wiper Systems Co., Ltd.	55	55	55	55

(1) Société mise en équivalence.

(2) Intégration proportionnelle.

(3) Société cédée ou liquidée en 2009.

(4) Société intégrée proportionnellement en 2008 et intégrée globalement en 2009.

Sociétés	2009		2008	
	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Indonésie				
PT Valeo AC Indonesia ⁽¹⁾	49	49	49	49
Inde				
Amalgamations Valeo Clutch Private Ltd. ⁽²⁾	50	50	50	50
Minda Valeo Security Systems Private Ltd. ⁽²⁾	50	50	50	50
Valeo Engineering Center (India) Private Ltd.	100	100	100	100
Valeo Friction Materials India Limited	60	60	60	60
Valeo Lighting Systems India Private Ltd.	95	95	95	95
Valeo Minda Electrical Systems India Private Ltd.	66,7	66,7	66,7	66,7

(1) Société mise en équivalence.

(2) Intégration proportionnelle.

(3) Société cédée ou liquidée en 2009.

(4) Société intégrée proportionnellement en 2008 et intégrée globalement en 2009.

4.G. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Valeo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1.1.1 des états financiers consolidés qui expose l'incidence de l'application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels sur les comptes de Valeo.

2. Justification des appréciations

Les hypothèses et estimations retenues par Valeo pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 telles que décrites en Note 1.2 des états financiers consolidés ont été établies dans un contexte incertain lié aux difficultés à appréhender les perspectives économiques du secteur automobile. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos appréciations, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce. Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société procède à la fin de chaque exercice à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés selon les modalités décrites en Note 3.5.3 des états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests effectués et nous nous sommes assurés de la prise en compte des hypothèses de la Direction décrites dans la Note précitée ;
- la société constitue des provisions couvrant ses engagements de retraites et autres engagements assimilés selon les modalités décrites en Note 1.17 des états financiers consolidés. Ces engagements ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes. Nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses retenues et nous avons testé les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean Gatinaud



Laurent des Places



Jean-Christophe Georghiou



Éric Bertier

Comptes annuels 2009

5.A.	Compte de résultat	192
5.B.	Bilan	193
5.C.	Variation de trésorerie	194
5.D.	Notes annexes aux états financiers de la Société	195
5.E.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	210
5.F.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	212
5.G.	Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices	217
5.H.	Inventaire des valeurs mobilières	218

5.A. Compte de résultat

(en millions d'euros)	<i>Notes explicatives</i>	2009	2008
Reprises sur provisions et transferts de charges		10	2
Autres produits	2	15	19
Total des produits d'exploitation		25	21
Autres achats et charges externes		(25)	(29)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1)	(1)
Salaires et traitements		(6)	(2)
Charges sociales		(2)	1
Dotations aux amortissements et aux provisions		(2)	(1)
Total des charges d'exploitation		(36)	(32)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(11)	(11)
Résultat financier	3	(32)	62
RÉSULTAT COURANT		(43)	51
Résultat exceptionnel	4	(6)	(12)
Impôts sur les bénéfices	5	19	1
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(30)	40

Les Notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

5.B. Bilan

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2009			2008
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF					
Immobilisations corporelles		5	4	1	1
Immobilisations financières	6	4 766	855	3 911	3 768
Actif immobilisé		4 771	859	3 912	3 769
Créances d'exploitation	7	57	2	55	47
Créances diverses		4	-	4	2
Créances financières	10.1	1 234	-	1 234	1 472
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	10.4	690	-	690	385
Comptes de régularisation		11	-	11	7
Actif circulant		1 996	2	1 994	1 913
TOTAL ACTIF		6 767	861	5 906	5 682

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2009	2008
PASSIF			
Capital social		235	235
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 402	1 402
Réserve légale		25	25
Réserves réglementées		4	4
Autres réserves		263	263
Report à nouveau		1 281	1 241
Résultat de l'exercice		(30)	40
Capitaux propres	8	3 180	3 210
Provisions pour risques et charges	9	133	89
Dettes financières à long terme	10.2	1 513	1 288
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	10.2	30	25
Dettes financières à court terme	10.3	995	1 005
Dettes d'exploitation	11	8	9
Dettes diverses	11	47	56
Dettes		2 593	2 383
TOTAL PASSIF		5 906	5 682

Les Notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

5.C. Variation de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2009	2008
FLUX D'EXPLOITATION			
Résultat net		(30)	40
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie :			
■ (profits) pertes sur cessions d'actifs immobilisés		-	5
■ dotations aux amortissements/charges à répartir		1	1
■ dotations (reprises) aux dépréciations et aux provisions		262	275
Capacité d'autofinancement		233	321
Variation du besoin en fonds de roulement :			
■ créances d'exploitation		(8)	36
■ dettes d'exploitation		(1)	(6)
■ autres créances et dettes diverses		(9)	20
Flux nets de trésorerie d'exploitation		215	371
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Décassements sur acquisitions :			
■ immobilisations financières		(3)	-
Variation des créances rattachées à des participations		(358)	229
Encaissements sur cessions :			
■ immobilisations financières		-	31
Flux nets de trésorerie sur investissements		(361)	260
Excédent (besoin) de financement opérationnel		(146)	631
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES			
Dividendes versés		-	(92)
Précompte mobilier		-	-
Fonds nets reçus par :			
■ augmentation de capital en numéraire		-	-
■ réduction de capital en numéraire		-	-
■ souscription d'emprunts à long terme		223	-
■ remboursement d'emprunts à long terme		-	-
Flux nets de trésorerie sur opérations financières		223	(92)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		77	539
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	10.1	852	313
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	10.1	929	852

Les Notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

5.D. Notes annexes aux états financiers de la Société

5.D.1. Principes comptables

Les comptes de la société Valeo qui sont présentés en euros et arrondis au million le plus proche sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2009 sont identiques à ceux de l'exercice 2008.

5.D.1.1. Base de préparation

La préparation des états financiers nécessite de la part de Valeo d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés au métier d'équipementier automobile et à des risques plus généraux liés à leur activité industrielle et commerciale dans un environnement international. Le contexte est fortement affecté depuis fin 2008 par la crise économique qui frappe en particulier le secteur automobile. En 2009, Valeo et ses filiales ont dû faire face à une chute de la production automobile mondiale de 12 % comparée à 2008.

Cette crise du secteur automobile rend plus difficile pour Valeo, ses filiales et participations l'appréciation des estimations et hypothèses. Celles-ci sont réexaminées de façon continue et les montants qui figureront dans les futurs états financiers peuvent être différents des valeurs actuellement estimées.

Dans les états financiers de Valeo SA, les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement les titres de participation notamment lorsque les évaluations (voir Note 1.2) reposent sur les données prévisionnelles des filiales. Les provisions pour dépréciation constatées en 2009 sont exposées en Note 3.

5.D.1.2. Titres de participation

À leur date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. À compter de l'exercice 2007, la Société a opté pour l'incorporation des frais d'acquisition dans le coût d'entrée des titres (avis du Comité d'Urgence du CNC du 15 juin 2007).

À la clôture, la Société évalue ses titres à leur valeur d'utilité et

enregistre le cas échéant une dépréciation. La valeur d'utilité est déterminée en prenant en compte différents critères adaptés aux participations évaluées. Ces critères sont : les données prévisionnelles issues des plans moyen terme des filiales, les capitaux propres, les perspectives et l'intérêt stratégique du Groupe.

5.D.1.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régularisation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'attribution au personnel.

Pour les actions affectées aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et aux plans d'attribution d'actions gratuites, l'avis n° 2008-17 du CNC (Conseil National de la Comptabilité) s'applique. Lorsque les plans sont servis par des actions existantes, cet avis précise notamment les modalités d'étalement des provisions éventuelles sur la durée d'acquisition des droits.

5.D.1.4. Retraites et engagements assimilés

Les droits acquis par l'ensemble du personnel, en matière d'engagements de retraite, font l'objet d'évaluations actuarielles qui prennent notamment en compte des probabilités de maintien dans la Société ainsi que l'évolution prévisible des rémunérations.

La valeur actuelle des droits acquis par le personnel, actif ou retraité, est intégralement provisionnée.

5.D.1.5. Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

Les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture, ou au cours de la couverture qui leur est éventuellement affectée.

5.D.1.6. Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Sont également considérés comme des opérations de couverture les engagements concernant des transactions futures dont la réalisation est probable.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les gains et pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont alors portés au compte de résultat.

5.D.1.7. Actions gratuites et options d'achat

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions et aux attributions gratuites est probable, le risque est provisionné au prorata des droits acquis depuis la date d'attribution. Le cas échéant, la provision ainsi déterminée intègre le fait que des actions autodétenues sont ou non affectées aux plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite concernés.

Les actions autodétenues non affectées à des plans sont évaluées sur la base du cours de bourse moyen du mois de décembre.

5.D.2. Autres produits

(en millions d'euros)	2009	2008
Redevances de marques	11	12
Autres	4	7
AUTRES PRODUITS	15	19

Un contrat de redevance de marque, aux termes duquel la société Valeo met à disposition de certaines de ses filiales françaises son savoir-faire stratégique et commercial a été mis en place en 2005. Il génère un produit de 11 millions d'euros sur la période. Par ailleurs,

la filiale Valeo Management Services refacture à Valeo les coûts nécessaires à la réalisation de ses prestations.

Les autres produits correspondent à des refacturations faites aux filiales.

5.D.3. Résultat financier

(en millions d'euros)	2009	2008
Dividendes ⁽¹⁾	135	308
Produits d'intérêts	182	238
Charges d'intérêts	(106)	(161)
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions des titres de participation ⁽²⁾	(277)	(286)
Variation des provisions liée à l'attribution d'actions gratuites et aux dépréciations des titres autodétenus ⁽³⁾	34	(36)
Autres	-	(1)
Résultat financier	(32)	62

(1) Le montant de 135 millions d'euros inclut notamment le dividende Valeo International Holding B.V. pour 108 millions d'euros.

(2) Sur l'exercice, l'évaluation du portefeuille titres a conduit à la comptabilisation de dotations nettes pour dépréciation et provision de 277 millions d'euros ; ces dotations concernent pour l'essentiel deux lignes de titres : Valeo Systèmes de Contrôle Moteur et Valeo Vision. La valeur d'utilité de ces participations a été revue à partir des perspectives de rentabilité et des montants des capitaux propres.

(3) La remontée du cours du titre Valeo a permis des reprises de dépréciation significatives sur les titres autodétenus.

5.D.4. Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2009	2008
Plus ou moins-values de cession	-	(5)
Risques et litiges ⁽¹⁾	(2)	(2)
Autres ⁽²⁾	(4)	(5)
Résultat exceptionnel	(6)	(12)

(1) En 2009, ce montant inclut essentiellement des provisions pour dépollution de sites fermés ou vendus.

(2) En 2009, ce montant comprend notamment l'indemnité de départ de l'ancien Président-Directeur Général Thierry Morin, qui a quitté le Groupe en mars 2009. En 2008, ce montant incluait des dépenses relatives à des opérations stratégiques.

5.D.5. Impôts sur les bénéfiques

5.D.5.1. Régime fiscal des groupes et résultat fiscal

Valeo a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises. Dans le cadre de cette option, la charge d'impôt s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Produit net lié à l'intégration fiscale	19	1
TOTAL	19	1

Le produit d'intégration fiscale s'élève à 8 millions d'euros en 2009. Par ailleurs, Valeo restitue les économies d'impôt liées à l'utilisation des déficits fiscaux de ses filiales lorsque ces dernières redeviennent bénéficiaires. Au 31 décembre 2009, le montant des économies d'impôt liées aux déficits fiscaux transmis à Valeo par ses filiales et susceptible d'être reversé ressort à 702 millions d'euros (589 millions

d'euros au 31 décembre 2008). En conséquence, dès lors qu'il apparaît probable que des filiales intégrées ayant transmis des déficits fiscaux redeviennent bénéficiaires, le risque est provisionné dans les comptes de la Société. Au 31 décembre 2009, cette provision de reversement s'élève à 21 millions d'euros, elle était de 32 millions d'euros au 31 décembre 2008 (cf. Note 9.2).

5.D.5.2. Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôt de Valeo

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009		2008	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable	56	19	56	19
Plus-value d'apport	(50)	(17)	(134)	(46)
Risque de reversement aux filiales :				
■ déficit au taux normal	(2 038)	(702)	(1 710)	(589)
Déficits fiscaux reportables	1 195	411	972	335
TOTAL		(289)		(281)

5.D.6. Immobilisations financières

5.D.6.1. Évolution

(en millions d'euros)	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Immobilisations financières
Montants nets au 31 décembre 2007	2 037	2 282	4 319
Acquisition et augmentation de capital des filiales	-	-	-
Cessions	(36)	-	(36)
Variation des dépréciations et autres mouvements	(286)	(229)	(515)
Montants nets au 31 décembre 2008	1 715	2 053	3 768
Acquisition et augmentation de capital des filiales	3	-	3
Cessions	-	-	-
Variation des dépréciations et autres mouvements	(218)	358	140
Montants nets au 31 décembre 2009	1 500	2 411	3 911

En 2009, il n'y a eu ni acquisition, ni cession de titres de participation chez Valeo SA.

En 2008, Valeo SA a cédé ses titres de participation Valeo Systèmes d'Essuyage à la holding financière Société de Participations Valeo.

5.D.6.2. Analyse par nature

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009			2008
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Titres de participation	2 355	855	1 500	1 715
Créances rattachées à des participations	2 411	-	2 411	2 053
Immobilisations financières	4 766	855	3 911	3 768

Les créances rattachées à des participations sont constituées d'avances en compte courant accordées à des holdings apparentées, filiales directes ou indirectes de Valeo, dont l'échéance est à vue et dont le remboursement n'est pas probable dans un délai d'un an.

5.D.7. Créances d'exploitation

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009	2008
Créances fiscales	47	43
Autres créances d'exploitation	8	4
Créances d'exploitation	55	47
Dont part à plus d'un an	-	-

Les créances fiscales incluent essentiellement la créance de crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2009 pour 38 millions d'euros. Le crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2008 a été entièrement remboursé en 2009.

5.D.8. Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves et autres	Capitaux propres
Au 31 décembre 2007	235	1 402	1 621	3 258
Dividende distribué	-	-	(92)	(92)
Autres mouvements	-	-	4	4
Résultat net 2008	-	-	40	40
Au 31 décembre 2008	235	1 402	1 573	3 210
Dividende distribué	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
Résultat net 2009	-	-	(30)	(30)
Au 31 décembre 2009	235	1 402	1 543	3 180

5.D.8.1. Capital

Au 31 décembre 2009, le capital est de 235 millions d'euros, divisé en 78 209 617 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (2 333 908 actions au 31 décembre 2009) bénéficient d'un droit de vote double.

Les caractéristiques des plans d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur du personnel du groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2009 :

Le capital potentiel théorique de Valeo s'élèverait à 270 millions d'euros correspondant à 89 913 379 actions, en cas :

- l'exercice des options de souscription en faveur du personnel du groupe Valeo ;
- de conversion en actions nouvelles des obligations émises dans le cadre de l'emprunt OCEANE (cf. Note 10.2).

5.D.8.1.1. Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'actions restant à acquérir au 31/12/2009 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2002	420 000	43,84	173 922	2010
2002	600 000	28,30	101 969	2010
2003	700 000	23,51	218 002	2011
2003	780 000	32,91	394 983	2011
2004	1 123 200	28,46	709 447	2012
TOTAL	3 623 200		1 598 323	

(1) Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration ou les réunions du Directoire attribuant les options de souscription.

(2) Ce nombre d'actions intègre les effets d'une offre publique de rachat d'actions et d'une offre publique d'achat simplifiée, intervenues en 2005, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

5.D.8.1.2. Caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'actions restant à acquérir au 31/12/2009 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2003	500 000	32,91	253 342	2011
2004	280 800	32,74	178 388	2012
2005	650 000	32,32	422 750	2013
2006	187 000	33,75	187 000	2014
2006	1 309 250	32,63	928 500	2014
2007	250 000	36,97	250 000	2015
2007	1 677 000	36,82	1 270 750	2015
2008	426 750	31,41	366 000	2016
TOTAL	5 280 800		3 856 730	

(1) Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration, ou à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société si celui-ci est supérieur au cours de l'action Valeo.

(2) Ce nombre d'actions intègre les effets d'une offre publique de rachat d'actions et d'une offre publique d'achat simplifiée intervenues en 2005, applicables aux plans antérieurs à 2005, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

5.D.8.1.3. Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Année de mise en place du plan	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions restant à remettre au 31/12/2009	Année d'acquisition
2007	100 000	79 000	2010
TOTAL	100 000	79 000	

5.D.8.2. Primes d'émission et de fusion

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

5.D.8.3. Réserves

Les réserves distribuables, avant affectation du résultat 2009, s'élèvent à 1 514 millions d'euros (1 544 millions d'euros en 2008).

5.D.9. Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	Provisions pour retraites et engagements assimilés	Autres provisions pour risques et charges	Total provisions risques et charges	Dont part à moins d'un an
Provisions au 31 décembre 2007	3	100	103	33
Utilisations	-	(25)	(25)	-
Reprises	-	(8)	(8)	-
Dotations	-	19	19	-
Provisions au 31 décembre 2008	3	86	89	30
Utilisations	-	(8)	(8)	-
Reprises	(1)	(13)	(14)	-
Dotations	-	66	66	-
Provisions au 31 décembre 2009	2	131	133	35

5.D.9.1. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Au 31 décembre 2009, la Société assure uniquement le versement des compléments de retraite versés à d'anciens salariés.

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée. Les calculs ont été réalisés en utilisant, au 31 décembre 2009, un taux annuel d'actualisation de 5,25 %.

La valeur actuelle des engagements comprend les compléments de retraite définitivement acquis par les personnes retraitées.

Les provisions pour retraites s'établissent comme suit :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009	2008
Compléments de retraite	2	3
Provisions pour retraites et engagements assimilés	2	3

5.D.9.2. Autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009	2008
Perte de change latente	3	3
Risque de reversement d'impôt (cf. Note 5.1)	21	32
Autres risques sur filiales ⁽¹⁾	63	2
Attribution d'actions gratuites (cf. Note 8.1.3)	1	1
Risques et litiges ⁽²⁾	43	48
Autres provisions pour risques et charges	131	86

(1) La ligne autres risques sur filiales concerne pour l'essentiel une provision relative à la société Valeo Vision.

(2) Le montant de 43 millions d'euros de risques et litiges intègre notamment une provision de 27 millions d'euros relative à un remboursement de précompte mobilier. Par décision du tribunal administratif du 28 décembre 2007, il a été accordé à la société Valeo la restitution de la somme de 27 millions d'euros (intérêts moratoires inclus) correspondant à l'impôt versé à raison du précompte mobilier assis sur des dividendes reçus de ses filiales installées dans des pays membres de l'Union européenne au titre de l'année 2000. Cette somme qui a été encaissée en avril 2008 est entièrement provisionnée ; en effet l'État a fait appel de cette décision.

Des provisions pour litiges sociaux et pour dépollution de sols ont également été enregistrées sur la ligne risques et litiges.

5.D.10. Endettement financier net

5.D.10.1. Détail de l'endettement financier net

L'endettement financier de Valeo s'analyse comme suit :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009	2008
Dettes financières à long terme	1 513	1 288
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	30	25
Endettement à long terme	1 543	1 313
Dettes financières à court terme	995	1 005
Créances financières	(1 234)	(1 472)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	(690)	(385)
Trésorerie à court terme	(929)	(852)
Endettement financier net	614	461

5.D.10.2. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009			2008
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Total	Total
Emprunts obligataires	-	600	600	600
OCEANE	-	463	463	463
Emprunts syndiqués	-	225	225	225
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	-	225	225	-
Intérêts courus non échus	30	-	30	25
Dettes financières à long terme	30	1 513	1 543	1 313

Au 31 décembre 2009, les dettes financières à long terme incluent :

- un emprunt obligataire de 600 millions d'euros, émis le 24 juin 2005 pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %. Cet emprunt est réalisé dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes et est remboursable *in fine* ;
- un emprunt de 463 millions d'euros émis le 4 août 2003 représenté par des Obligations Convertibles En Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE), soit 9 975 754 obligations de valeur nominale unitaire de 46,4 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 2,375 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Les porteurs d'obligations peuvent à tout moment demander la conversion et/ou l'échange en actions à raison de 1,013 action Valeo pour une obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 1^{er} janvier 2011 par remboursement au pair ;
- deux emprunts syndiqués d'un montant total de 225 millions d'euros émis le 29 juillet 2005 pour une période de 7 ans. Ces deux emprunts ont fait l'objet d'une renégociation en juin 2009. Les caractéristiques de ces emprunts et les couvertures associées sont les suivantes :

- la première tranche (107 millions d'euros) est un emprunt à taux variable incluant un cap plafonnant la charge d'intérêt à 7,71 % et un *floor* qui la limite à 5,51 %. Elle est couverte par un *swap* compensant la position optionnelle de l'emprunt, plaçant Valeo net emprunteur à taux variable : Euribor 3 mois + 4 %,
- la seconde tranche (118 millions d'euros) est un emprunt à taux fixe de 6,5 % incluant une option sur le *swap* qui permet au Groupe d'opter en 2010 pour le taux variable. Elle est couverte par un dérivé présentant des caractéristiques identiques à celles de l'option incluse dans l'emprunt, plaçant Valeo net emprunteur à taux variable : Euribor 3 mois + 4 %,
- un emprunt de 225 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement conclu le 5 août 2009 pour une période de 7 ans amortissable en 4 annuités égales à compter du quatrième anniversaire de l'émission, il porte intérêt à taux variable : Euribor 6 mois + 2,46 %. Cet emprunt est accordé dans le cadre du soutien des dépenses engagées par le Groupe relatives à ses projets de recherche dans les domaines de la réduction de la consommation du carburant, des émissions de CO₂ et de l'amélioration de la sécurité active.

5.D.10.3. Détail des dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009	2008
Emprunts auprès des filiales	988	932
Billets de trésorerie	5	34
Découverts bancaires	2	39
Dettes financières à court terme	995	1 005

5.D.10.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2009	2008
Valeurs mobilières de placement	(679)	(383)
Disponibilités	(11)	(2)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	(690)	(385)

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué de SICAV monétaires investies dans des titres de créances négociables, de bonne qualité de crédit, émis par des banques, des entreprises et les États les mieux notés de la zone Euro, de maturité très courte et présentant donc un risque très faible en capital, et de 2 652 119 actions propres pour une valeur nette de 59 millions d'euros.

5.D.10.5. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2009, Valeo bénéficie de plusieurs lignes de crédit bancaire confirmées à échéance moyenne de 2,4 ans pour un total de 1 milliard d'euros, sur lesquelles il n'y a pas eu de tirage au 31 décembre 2009.

5.D.10.6. Programmes de financement

Valeo dispose d'un programme de financement à court terme sous forme de billets de trésorerie plafonné à 1,2 milliard d'euros et d'un programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Notes* d'un montant maximum de 2 milliards d'euros. L'accès au marché des billets de trésorerie est désormais restreint pour Valeo depuis l'abaissement de sa notation Moody's en catégorie spéculative intervenue le 7 janvier 2009. Depuis cette date, la dette court terme est notée " *not prime* ".

5.D.10.7. Covenants

En vertu des *covenants* négociés avec les banques, l'exigibilité anticipée des tirages effectués et/ou l'annulation des lignes de crédit peuvent être mises en œuvre si le ratio d'*Endettement financier net/EBITDA* du groupe Valeo est supérieur à 3,25 au moins. En l'espèce l'EBITDA est égal à la marge opérationnelle du Groupe avant amortissements et dépréciations. Il exclut donc les autres produits et charges à l'exception des coûts de restructuration excédant 75 millions d'euros en 2010 puis 50 millions d'euros les années suivantes. Ce ratio calculé sur 12 mois s'établit à 1,1 au 31 décembre 2009. Les deux emprunts syndiqués et l'emprunt BEI sont également soumis à ce covenant.

Par ailleurs, les lignes de crédit avec les banques et les dettes long terme comportent des clauses dites de défaut croisé " *cross default* " en vertu desquelles si un certain montant de dette financière est susceptible de devenir exigible par anticipation, les autres dettes financières peuvent alors également être exigées par anticipation. Certains contrats accordent un délai avant mise en œuvre de cette clause d'exigibilité, ainsi Valeo aurait un délai de grâce compris entre 20 et 30 jours pendant lequel la situation peut être régularisée.

L'*Euro Medium Term Notes* accorde une option aux obligataires : ils peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement " *investment grade* " dans l'hypothèse où elle était précédemment notée valeur d'investissement ou qu'il entraîne une baisse d'une catégorie de notation (par exemple de Ba1 à Ba2) si cette notation était précédemment en dessous de valeur d'investissement.

5.D.11. Dettes d'exploitation et dettes diverses

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009	2008
Dettes fournisseurs	7	8
Dettes fiscales et sociales	1	1
Dettes d'exploitation	8	9
Autres dettes	47	56
Dettes diverses	47	56
Dont part à plus d'un an	-	-

Au 31 décembre 2009, les dettes fournisseurs concernent essentiellement les prestations réalisées par Valeo Management Services pour le compte de Valeo (cf. Note 2).

Les autres dettes intègrent notamment 38 millions de crédit d'impôt recherche 2009 dus aux filiales membres de l'intégration fiscale.

5.D.12. Opérations avec les entreprises liées

Les comptes de la Société incluent les opérations réalisées avec ses filiales dans le cadre normal de ses activités et aux conditions habituelles du marché. Les opérations réalisées avec les entreprises liées portent sur les montants suivants :

(en millions d'euros)	2009	2008
Au compte de résultat		
Produits financiers nets	243	423
Au bilan (31 décembre)		
Créances rattachées à des participations	2 411	2 053
Créances financières	1 234	1 472
Créances d'exploitation & diverses	8	4
Dettes financières	988	932
Dettes d'exploitation & diverses	50	61
Engagements hors bilan (31 décembre)		
Cautions accordées	-	-

5.D.13. Couvertures des risques de change, de taux d'intérêt et sur matières premières

5.D.13.1. Couvertures des risques de change

Les entités du Groupe peuvent être exposées à un risque de change en achetant des produits, en vendant une partie de leur production dans une devise autre que leur devise de comptabilisation ou en réalisant des investissements dans des pays étrangers.

Les couvertures des filiales dans ces domaines sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo qui couvre les

positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes. La couverture des transactions commerciales et d'investissements en cours et futures effectuées par les filiales porte sur une durée généralement inférieure à 6 mois.

Les principaux instruments de couverture auxquels la Société a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes, les *swaps* ainsi que les achats d'options.

Au 31 décembre 2009, la position nette de Valeo dans les principales devises étrangères est la suivante :

(en millions d'euros)	USD	GBP	JPY	Autres	Total
Ventes à terme avec filiales	(36)	(1)	(18)	(5)	(60)
Achats à terme avec filiales	60	7	8	8	83
Position avec filiales	24	6	(10)	3	23
Ventes à terme externes	(285)	(9)	(5)	(9)	(308)
Achats à terme externes	19	13	37	13	82
Options	-	-	-	-	-
Position hors Groupe	(266)	4	32	4	(226)
Position nette	(242)	10	22	7	(203)

La position nette en dollar américain, livre sterling et yen correspond essentiellement à des couvertures d'emprunts et de prêts de la société Valeo.

La valeur de marché des instruments financiers sur la position hors Groupe est quasiment nulle au 31 décembre 2009.

5.D.13.2. Couverture des risques sur matières premières

Afin de réduire l'exposition du Groupe aux variations des cours des métaux non ferreux, le Groupe couvre des achats futurs de métaux de base sur une durée généralement inférieure à 6 mois. La couverture des filiales dans ce domaine est centralisée auprès de la société mère. Les matières couvertes (l'aluminium, l'aluminium 2^e fusion,

le cuivre, le zinc) sont cotées sur les marchés officiels. Valeo privilégie les instruments de couverture sans livraison du sous-jacent physique : swaps et options sur le cours moyen mensuel.

Toutes matières confondues, les couvertures en cours au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Avec filiales	Hors Groupe	Total
Ventes à terme	-	(65)	(65)
Achats à terme	65	-	65
Position nette	65	(65)	-

La valeur de marché des instruments financiers relatifs au métal est estimée à 11 millions d'euros au 31 décembre 2009.

5.D.13.3. Couverture des risques de taux

Le Groupe utilise les *swaps* de taux d'intérêt pour échanger le taux de la dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre taux variable ou fixe.

Au 31 décembre 2009, 72 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (83 % au 31 décembre 2008).

5.D.13.3.1. Position à taux fixe

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total actifs à taux fixe	-	-	-	-
Total passifs à taux fixe	30	1 288	-	1 318
Position nette à taux fixe avant gestion	30	1 288	-	1 318
Gestion du risque	-	(225)	-	(225)
Position nette à taux fixe après gestion	30	1 063	-	1 093

5.D.13.3.2. Position à taux variable

(en millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total actifs à taux variable	(1 924)	-	-	(1 924)
Total passifs à taux variable	995	113	112	1 220
Position nette à taux variable avant gestion	(929)	113	112	(704)
Gestion du risque	-	(113)	(112)	(225)
Position nette à taux variable après gestion	(929)	-	-	(929)

La trésorerie à court terme, qui s'élève à 929 millions d'euros, est rémunérée sur la base de taux variables. L'emprunt contracté avec la Banque Européenne d'Investissement est un emprunt à taux variable

qui fait l'objet d'un *swap* de taux le transformant en un emprunt à taux fixe. Ce *swap* décalé sera effectif le 5 août 2010.

5.D.14. Engagements hors bilan

5.D.14.1. Engagements donnés

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2009			2008		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Moins d'un an	Plus d'un an	Total
Cautions accordées	-	-	-	-	-	-
Autres engagements donnés	68	216	284	41	289	330
TOTAL	68	216	284	41	289	330

La rubrique " Autres engagements donnés " comprend notamment la garantie donnée en 2005, à hauteur de 151 millions d'euros au 31 décembre 2009 (198 millions d'euros en 2008), au syndicat IUE-CWA-Local 509 dans le cadre de l'accord intervenu le 25 septembre 2005 pour la fermeture de l'usine de Rochester. Cette garantie à première demande, consentie pour une durée indéterminée, couvre les engagements de Valeo Electrical Systems Inc. en matière de retraites et avantages connexes.

Les autres engagements correspondent aux garanties accordées par Valeo dans le cadre des opérations de cessions.

5.D.14.2 Engagements reçus

Lors du rachat par Valeo à Johnson Controls Inc. de sa division Électronique Moteurs le 1^{er} mars 2005, Johnson Controls Inc. a consenti une garantie de passif couvrant notamment pour une durée de 4 ans les litiges qualité et responsabilité produit liés aux activités de cette division. La garantie de passif reçue de Johnson Controls Inc. est échue depuis le 1^{er} mars 2009.

5.D.15. Effectifs et rémunérations

	2009	2008
Effectifs au 31 décembre	2	1
Montant des jetons de présence versés aux administrateurs (en milliers d'euros)	364	582

5.D.16. Filiales et participations

Au 31 décembre

Sociétés (en millions d'euros)	Autres capitaux		Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes
	Capital propres ⁽¹⁾			Brut	Net					
A – Filiales et participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital Valeo										
Valeo Vision										
93012 Bobigny Cedex	6	(76)	90	292	0	86	-	353	(42)	-
Valeo Thermique Habitable										
75017 Paris	40	(26)	100	40	40	686	-	-	(20)	-
Valeo Systèmes Thermiques										
78320 Le Mesnil Saint-Denis	156	402	10	96	90	-	-	413	(81)	-
Valeo Service										
93406 Saint-Ouen	13	3	100	38	38	-	-	276	6	-
Société de Participations Valeo										
75017 Paris	749	(109)	100	838	643	492	-	-	(8)	-
Valeo Management Services										
75017 Paris	9	-	100	9	9	-	-	96	1	-
Valeo Interior Controls										
94000 Créteil	4	4	10	36	1	2	-	-	(6)	-
Valeo International Holding B.V.										
Amsterdam – Pays-Bas	129	267	100	435	255	-	-	-	30	108 ⁽³⁾
Valeo Pyeong Hwa										
Taegu – Corée	10	52	50	14	14	-	-	174	1	4 ⁽²⁾
Valeo Otomotiv Sistemleri										
Endustrisi A.S.										
Istanbul – Turquie	16	22	100	22	22	-	-	75	11	16 ⁽⁴⁾
Valeo Service Benelux B.V.										
Helmond – Pays-Bas	-	7	100	8	8	3	-	31	1	-
Amalgamations Valeo Clutch Ltd										
Chennai – Inde	5	5	50	4	4	-	-	31	1	1 ⁽²⁾
Valeo Embrayages										
81000 Amiens	140	(3)	100	140	140	-	-	217	(10)	-
Valeo Matériaux de Friction										
87020 Limoges	60	9	100	60	60	-	-	48	-	4 ⁽²⁾
Valeo Systèmes de Contrôle										
Moteur										
90520 Osny	150	20	100	317	170	38	-	192	1	-
B – Autres filiales et participations										
Filiales non requises au paragraphe A :										
■ filiales françaises (ensemble)	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
■ filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	5	5	-	-	-	-	2 ⁽²⁾
Participations non requises au paragraphe A :										
■ dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL				2 355	1 500					135

(1) Y compris le résultat de l'exercice 2009 et avant affectation de celui-ci.

(2) Encaissés en 2009.

(3) Dont 75 millions d'euros seront encaissés en 2010.

(4) Dont 5 millions d'euros seront encaissés en 2010.

5.E. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Valeo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

5.E.1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

5.E.2. Justification des appréciations

Les hypothèses et estimations retenues par Valeo pour la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2009 telles que décrites en Note 1.1 des comptes annuels ont été établies dans un contexte incertain lié aux difficultés à appréhender les perspectives économiques du secteur automobile. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos appréciations. En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué au paragraphe 1.2 des comptes annuels, la Société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'utilité et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de cette méthodologie et vérifié les calculs de détermination des provisions pour dépréciation des titres comptabilisés. Nous nous sommes également assurés que les modalités de calcul retenues prennent en compte les hypothèses de la Direction déterminées dans le contexte décrit en Note 1.1 des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5.E.3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean Gatinaud

Laurent des Places

Jean-Christophe Georghiou

Éric Bertier

5.F. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

5.F.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2009 et jusqu'à la date du présent rapport

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

5.F.1.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2009 ayant fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté à l'Assemblée Générale du 9 juin 2009

Rémunération différée du Président-Directeur Général

Dans nos rapports sur les conventions et engagements réglementés du 6 mars 2009 et du 20 mai 2009, nous vous avons communiqué plusieurs modifications apportées par votre Conseil d'Administration aux éléments constitutifs de la rémunération de l'ancien Président-Directeur Général de votre société.

Les conventions et engagements objets des décisions du 20 octobre 2008 et du 12 février 2009 ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 9 juin 2009 :

- **décision du 20 octobre 2008** : non-cumul de l'indemnité de rupture liée au mandat social avec celle afférente au contrat de travail, étant précisé que Monsieur Thierry Morin a renoncé au bénéfice de l'indemnité de non-concurrence inscrite dans son contrat de travail ;
- **décisions du 12 février 2009** : suppression du régime de retraite additionnelle auprès de Valeo (UK) Limited ; fixation de l'indemnité de rupture du mandat social à deux ans de rémunération fixe et variable, calculée par référence à la moyenne des rémunérations des trois derniers exercices clos et subordonnée à la réalisation partielle ou totale de critères de performance ; modifications apportées aux circonstances dans lesquelles pouvait intervenir la rupture du mandat social donnant lieu à indemnité de départ ; réduction de la rémunération fixe.

Les conventions et engagements résultant des décisions du Conseil d'Administration du 20 mars 2009 ont été rejetés par l'Assemblée Générale du 9 juin 2009 :

■ **décisions du 20 mars 2009** : prenant acte de la cessation du mandat social de Monsieur Thierry Morin, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

- (1) Versement d'une indemnité de départ égale à deux ans de rémunération soit 3 261 405,33 euros brut correspondant à la moyenne des rémunérations fixe et variable perçues par Monsieur Thierry Morin lors des trois derniers exercices clos précédant son départ. Le versement de cette indemnité est intervenu le 23 mars 2009.
- (2) Conservation par Monsieur Thierry Morin du bénéfice des options d'achat et de souscription d'actions qui lui ont été octroyées sans avoir à respecter la condition de présence figurant dans les plans d'options d'achat et de souscription d'actions concernés. Au 31 décembre 2009, le nombre total de ces options ressortait à 825 000 donnant droit à un nombre de 829 000 actions pour un prix d'exercice se situant dans une fourchette de 23,51 euros à 36,97 euros.
- (3) Rupture du contrat de travail dont bénéficiait Monsieur Thierry Morin et qui avait été suspendu pendant l'exécution de son mandat social et paiement d'un préavis de six mois ainsi que de l'indemnité de congés payés prévus au contrat de travail : il a été mis fin à ce contrat le 3 juin 2009 avec effet à l'expiration de la période de préavis, le 4 décembre 2009.
- (4) Signature d'un protocole d'accord entre Monsieur Thierry Morin et la Société mettant en œuvre les conventions et engagements susvisés à l'égard de Monsieur Thierry Morin et autorisés par le Conseil d'Administration.

Ce protocole prévoit que Monsieur Thierry Morin conservera le bénéfice de l'assurance-maladie (Mutuelle) ainsi que des régimes de retraite du Groupe Valeo sous réserve d'en respecter les termes et conditions. Il s'agit du régime de retraite complémentaire dont bénéficient les Cadres Hors Catégorie du groupe Valeo et du régime de type « additif » mis en place en 2002 pour les membres ou anciens membres du Directoire de la société Valeo, sous réserve que Monsieur Thierry Morin n'exerce plus d'activité salariée jusqu'à la liquidation effective de ses droits à retraite. Le régime « additif » précité assure une rente égale à 2 % par année d'ancienneté et il est plafonné de sorte que les bénéficiaires ne puissent percevoir, toutes retraites confondues (régimes obligatoires ou facultatifs), un montant supérieur à 60 % de leur rémunération de fin de carrière, cette dernière étant égale à la somme de la dernière rémunération annuelle brute de base perçue au sein du Groupe et de la moyenne annuelle des bonus perçus au cours des cinq dernières années. Au 31 décembre 2009, le montant total des sommes provisionnées par Valeo à ce titre s'élevait à 2 380 000 euros.

5.F.1.2. Autres conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2009 et jusqu'à la date du présent rapport

Conventions et engagements à l'égard de Monsieur Jacques Aschenbroich, Directeur Général

- (1) Le Conseil d'Administration du 9 avril 2009 a décidé d'accorder à Monsieur Jacques Aschenbroich le bénéfice d'une assurance-vie intervenant en cas de décès, incapacité ou toute conséquence d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel. La prime versée par Valeo en 2009 au titre de la période courant du 30 avril 2009 au 30 avril 2010 s'est élevée à 2 300 euros TTC.
- (2) Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2009 a décidé de faire bénéficier Monsieur Jacques Aschenbroich du nouveau régime de retraite additif à prestations définies applicable aux Cadres Supérieurs du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010 et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - plafonnement de par la nature du régime : complément de retraite de 1 % du salaire de référence par année d'ancienneté, dans la limite d'un plafond maximum de 20 % ;
 - plafonnement dans l'assiette de détermination des droits : le montant total des retraites tous régimes confondus ne peut excéder 55 % du salaire de référence.
 - le salaire de référence est le salaire de fin de carrière qui est égal à la moyenne des 36 derniers mois de rémunération de base, hors part variable, perçue au titre de l'activité à temps plein au sein du Groupe Valeo.

Par ailleurs, conformément à la décision de principe prise par le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, il a été décidé de reconnaître à la prise de fonction de Monsieur Jacques Aschenbroich une ancienneté de cinq ans tenant compte de l'âge de ce dernier et sachant qu'il ne bénéficiait d'aucun autre régime de retraite complémentaire.

(3) Le Conseil d'Administration du 24 février 2010, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, et après consultation du Comité des Sages, a décidé de faire bénéficier Monsieur Jacques Aschenbroich d'une indemnité de départ susceptible de lui être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (sauf faute grave commise lors de l'exécution de ses fonctions).

Le montant de cette indemnité sera modulé en fonction de l'année de départ contraint du Directeur Général comme suit :

- 6 mois de rémunération (fixe et variable) en cas de départ contraint en 2010 ;
- 12 mois en cas de départ contraint en 2011 ;
- 18 mois en cas de départ contraint en 2012 ; et
- 24 mois en cas de départ contraint en 2013.

Cette indemnité de départ sera en outre soumise aux critères de performance suivants :

- le paiement au moins deux fois sur les trois dernières années de tout ou partie de la prime exceptionnelle sur objectif (ramené au dernier exercice si la fin du mandat intervient après un an d'exercice et aux deux dernières années si la fin du mandat intervient après deux ans) ;
- l'atteinte d'un résultat net positif au cours du dernier exercice clôturé ;
- l'atteinte d'une marge opérationnelle au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 3,6 % ;
- l'atteinte d'une marge brute au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 16 % ;
- la réalisation d'un ratio de prise de commandes rapportée au chiffre d'affaires première monte supérieur à 1,3 en moyenne sur les deux exercices antérieurs (ramené au dernier exercice si fin du mandat après un an).

La rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité de départ sera la moyenne des rémunérations (fixe et variable) perçues au titre des 2 exercices sociaux précédant celui au cours duquel le départ intervient (ou au titre de l'exercice social précédent en cas de départ en 2010), étant précisé que pour les besoins du calcul de cette rémunération, la rémunération perçue au titre de l'exercice 2009 sera réputée être la rémunération qui aurait été perçue sur une base annualisée.

La somme globale susceptible d'être perçue au titre de l'indemnité de départ sera calculée selon le barème suivant :

- si 5 critères sont atteints : Monsieur Jacques Aschenbroich percevrait 100 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 4 critères sont atteints : Monsieur Jacques Aschenbroich percevrait 80 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 3 critères sont atteints : Monsieur Jacques Aschenbroich percevrait 60 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 2 critères sont atteints : Monsieur Jacques Aschenbroich percevrait 40 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si moins de 2 critères sont atteints : Monsieur Jacques Aschenbroich percevrait 0 % des sommes prévues en cas de départ.

Le Conseil réduira de 20 % le montant résultant du calcul ci-dessus si un plan important concernant l'emploi a été mis en place dans l'année précédant la date à laquelle il est mis fin au mandat de Monsieur Jacques Aschenbroich.

La somme payable au titre de l'indemnité de départ sera versée en une fois dans le délai maximum d'un mois suivant l'évaluation par le Conseil d'Administration du respect des critères d'attribution de l'indemnité de départ.

Le Conseil d'Administration a aussi décidé de se donner l'option de soumettre Monsieur Jacques Aschenbroich à une clause de non-concurrence. En cas d'exercice de cette clause par la Société, il sera interdit à Monsieur Jacques Aschenbroich, pendant les 12 mois qui suivront la cessation de ses fonctions de Directeur Général de Valeo, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec un équipementier automobile, et plus généralement, avec une entreprise concurrente de Valeo.

Cette clause, si elle venait à être mise en œuvre, donnerait lieu au paiement à Monsieur Jacques Aschenbroich d'une indemnité de non-concurrence d'un montant égal à 12 mois de rémunération (sur une base identique à la rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité de départ). Cette somme serait versée par avances mensuelles égales pendant toute la période pendant laquelle la clause de non-concurrence serait appliquée.

Il est précisé que la société pourra toujours libérer le bénéficiaire de son obligation de non-concurrence (auquel cas l'indemnité ne sera pas due).

Si la Société exerçait cette clause de non-concurrence, le montant de l'indemnité due à ce titre s'imputerait sur le montant de l'indemnité de départ. Ainsi, selon les cas de figure, le montant maximum des indemnités susceptibles d'être versées à Jacques Aschenbroich au titre de l'indemnité de non-concurrence et/ou de départ serait égal à :

	Départ contraint avec exercice de la clause de non-concurrence	Départ contraint sans exercice de la clause de non-concurrence
Départ en 2010	12 mois	6 mois
Départ en 2011	12 mois	12 mois
Départ en 2012	18 mois	18 mois
Départ en 2013	24 mois	24 mois

En cas d'exercice de la clause de non-concurrence, Monsieur Jacques Aschenbroich recevrait au minimum le montant de l'indemnité de non-concurrence, et la somme due au titre de cette indemnité et de l'indemnité de départ serait versée : (i) à hauteur du montant à payer au titre de l'indemnité de non-concurrence, conformément aux règles de paiement prévues pour celle-ci, (ii) pour le surplus, le cas échéant, conformément aux règles de paiement prévues pour l'indemnité de départ.

5.F. 2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Options sur actions Valeo consenties aux salariés des filiales du groupe en Espagne

En 2004, la société Valeo a conclu des opérations d'options sur actions Valeo avec les sociétés Valeo Espana, Valeo Service Espana SA, Valeo Iluminacion SA et Valeo Termico SA, qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004.

Les salariés de ces sociétés ayant leur siège social en Espagne et adhérant au plan d'actionnariat ont eu la faculté de participer à une formule à effet de levier (Valeorizon+) reposant sur le dépôt d'une somme d'argent en devise locale sur un compte ouvert auprès d'une banque, assorti de l'attribution par l'employeur aux salariés de droits spécifiques (Stock Appreciation Rights ou SARS) destinés à reproduire le mécanisme de l'effet de levier offert aux autres salariés du Groupe dans le cadre du FCPE Valeorizon+.

Afin de couvrir les sommes dues aux salariés au titre des SARS (hors cotisations sociales, prélèvements fiscaux et effets de change), la société Valeo a consenti des options aux filiales participant au Plan et a conclu elle-même une opération miroir avec la Société Générale.

Les opérations sont arrivées à leur terme en 2009. Elles se sont débouclées sans impact sur le résultat de Valeo SA.

Contrats de redevances de marque

Les contrats de redevances de marque conclus en 2005 entre la société Valeo et plusieurs filiales opérationnelles du Groupe se sont poursuivis en 2009.

Ces contrats ont pour objet de permettre à certaines entités opérationnelles du Groupe de faire état de leur appartenance au groupe Valeo en mettant à leur disposition l'ensemble des connaissances, valeurs, potentialités commerciales et humaines propres à celui-ci. Ils ont une durée de deux ans, sont renouvelables par tacite reconduction par période de douze mois.

La prestation est rémunérée au regard du chiffre d'affaires de la Famille de Produits. Les montants facturés au titre de 2009 ressortent à :

Société (en millions d'euros)	Montants facturés
Valeo Vision	3,1
Valeo Equipements Electriques Moteurs	2,1
Valeo Systèmes d'Essuyage	1,7
Valeo Sécurité Habitacle	1,2
Valeo Interior Controls (ex VSDS)	2,6
TOTAL	10,7

Accord conclu avec la société Pardus Capital Management LP

Dans notre rapport spécial complémentaire en date du 2 juin 2008, nous avons présenté un résumé des principales caractéristiques de l'accord conclu avec la société Pardus Capital Management LP ci-après dénommée Pardus et autorisé par votre Conseil d'Administration le 21 mai 2008. Nous vous rappelons que cet accord porte sur :

- la désignation d'un représentant de Pardus au Conseil d'Administration de Valeo,
- la loyauté du représentant de Pardus et de Pardus envers Valeo et son Conseil d'Administration,
- les relations entre Pardus et les concurrents de Valeo,
- la participation de Pardus dans le capital de Valeo,
- les votes en assemblée,
- la cession par Pardus des actions Valeo,
- la durée de l'accord.

Cet accord est en vigueur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de Valeo appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ou à l'issue d'une période de préavis d'au moins quatre mois donnée par Pardus à Valeo.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

PricewaterhouseCoopers Audit



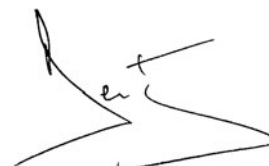
Jean Gatinaud



Laurent des Places



Jean-Christophe Georghiou



Eric Bertier

5.G. Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2005	2006	2007	2008	2009
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en millions d'euros)	233	233	235	235	235
Nombre d'actions ordinaires existantes	77 510 357	77 580 617	78 209 617	78 209 617	78 209 617
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
■ par exercice d'options de souscription	4 577 768	3 744 050	2 869 956	2 350 328	1 598 323
■ par conversion d'obligations en actions nouvelles	10 105 439	10 105 439	10 105 439	10 105 439	10 105 439
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	70	246	150	328	191
Impôts sur les bénéfices	28	35	15	1	19
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat net	88	74	94	40	(30)
Dividende net	84	85	94	-	-
3 - RÉSULTATS PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	1,26	3,62	2,11	4,19	2,68
Résultat net	1,14	0,95	1,21	0,51	(0,39)
Dividende net	1,10	1,10	1,20	-	-
4 - PERSONNEL					
Effectif au 31 décembre	1	1	1	1	2
Salaires et traitements	2	2	2	2	6
Charges sociales	1	1	2	(1)	2

5.H. Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre

	Nombre de titres	Valeur nette comptable (en millions d'euros)
Valeo Friction Materials India Limited	8 640 000	2
Amalgamations Valeo Clutch Private Ltd	15 252 500	4
Valeo Interior Controls (ex-VSDS)	30 001	1
Valeo Service Benelux B.V.	400	8
Valeo Management Services	6 112 959	9
Valeo Pyeong Hwa Co. Ltd	1 942 698	14
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi A.S.	6 608 900	22
Valeo Service	860 000	38
Valeo Thermique Habitacle	2 652 500	40
Valeo Matériaux de Friction	4 002 550	60
Valeo Systèmes Thermiques	1 031 814	90
Valeo Vision	365 877	-
Valeo Embrayages	9 335 883	140
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur	15 000 000	170
Valeo International Holding B.V.	2 845 120	255
Société de Participations Valeo	6 136 601	643
Autres titres dont la valeur nette comptable est inférieure à 1,3 million d'euros	4 594 798	4
Titres de participation		1 500
CAAM Tresco corporate	788	179
BNP Paribas Cash Invest	3 060	171
HSBC AM Monétaire	40 909	125
SGAM Invest Cash Euro	12 779	144
Sicav monétaires		619
Actions propres	2 652 119	59
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES		2 178

Gouvernement d'entreprise

6

6.A.	Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Valeo	220
6.B.	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Valeo	238

6.A. Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Valeo

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration a été présenté au Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en ce qui concerne ses éléments relatifs à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et au Comité d'Audit en ce qui concerne ses

éléments relatifs aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du 24 février 2010, conformément aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

6.A.1. Composition du Conseil d'Administration durant l'exercice clos au 31/12/2009

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres nommés pour une durée de quatre ans. Au début de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration était composé de 12 membres.

Lors de sa réunion du 20 mars 2009, le Conseil d'Administration, suivant proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a pris acte de la démission de Thierry Morin et de Pierre-Alain De Smedt de leurs fonctions d'administrateurs de la Société, et décidé de coopter Jacques Aschenbroich administrateur de la Société en remplacement de Pierre-Alain De Smedt pour la durée restante à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Cette cooptation a été ratifiée par résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société le 9 juin 2009.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 20 octobre 2009, a accepté la démission de Erich Spitz de ses

fonctions d'administrateur de la Société, et décidé de coopter Michel de Fabiani administrateur de la Société en remplacement, pour la durée restante à courir du mandat d'administrateur d'Erich Spitz, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Cette cooptation sera présentée à la ratification des actionnaires lors de l'Assemblée Générale de la Société du 3 juin 2010.

Ainsi, depuis le 20 octobre 2009, le Conseil d'Administration est composé des 11 membres suivants : Behdad Alizadeh, Jacques Aschenbroich, Gérard Blanc, Daniel Camus, Pascal Colombani, Jérôme Contamine, Michel de Fabiani, Philippe Guédon, Lord Jay of Ewelme, Helle Kristoffersen et Georges Pauget. Pour une information détaillée des mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration au cours des 5 derniers exercices, se reporter au Chapitre 3, section 3.0.

État récapitulatif de l'échéance des mandats des membres du Conseil d'Administration

Échéance du mandat	Administrateurs dont le mandat arrive à échéance
AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009	Daniel Camus, Jérôme Contamine
AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Jacques Aschenbroich, Gérard Blanc, Pascal Colombani, Michel de Fabiani, Philippe Guédon, Lord Jay of Ewelme, Helle Kristoffersen, Georges Pauget,
AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2011	Behdad Alizadeh

Notons qu'aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration a examiné le 24 février 2010 la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur. Conformément au code consolidé de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF auquel Valeo se réfère, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration retient comme indépendants les administrateurs qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

En particulier, sont présumés indépendants les administrateurs :

- qui ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs d'une société qu'elle consolide et qui ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années ;
- qui ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- qui ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- qui n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- qui n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ;
- qui n'ont pas été administrateurs de la Société depuis plus de douze ans à la date à laquelle leur mandat en cours leur a été conféré.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus, ou représentant une personne morale détenant une telle participation, la qualification d'indépendant tient compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En application de ces critères, le Conseil a noté que :

- un administrateur exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration : Pascal Colombani, qui ne peut par conséquent être qualifié d'administrateur indépendant ;
- un administrateur exerce les fonctions de Directeur Général : Jacques Aschenbroich, qui ne peut par conséquent être qualifié d'administrateur indépendant ;
- deux administrateurs représentent des actionnaires importants de la Société qui détiennent plus de 10 % du capital et des droits de vote : Behdad Alizadeh et Michel de Fabiani ; compte tenu de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel, Behdad Alizadeh et Michel de Fabiani ne peuvent être qualifiés d'administrateurs indépendants ; et
- sept administrateurs sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur : Gérard Blanc, Daniel Camus, Jérôme Contamine, Philippe Guédon, Lord Jay of Ewelme, Helle Kristoffersen et Georges Pauget.

6.A.2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

6.A.2.1. Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration est doté depuis le 31 mars 2003 d'un Règlement Intérieur destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales et réglementaires applicables et des statuts de la Société. Les Comités du Conseil sont également dotés d'un Règlement Intérieur.

Le Règlement Intérieur du Comité d'Audit a été modifié par décision du Conseil du 12 février 2009 afin notamment de le mettre en conformité avec l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 relative aux Commissaires aux comptes.

Le Règlement Intérieur du Conseil et les Règlements Intérieurs des Comités du Conseil ont été modifiés le 9 avril 2009 sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance à la suite du changement de gouvernance intervenu par décision du Conseil d'Administration du 20 mars 2009 (dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société).

Le Règlement Intérieur de la Société est disponible sur le site Internet de la Société (www.valeo.com).

6.A.2.2. Règles spécifiques de fonctionnement et d'organisation du Conseil et application

6.A.2.2.1. Délais moyens de convocation du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, les dates des réunions du Conseil sont communiquées à chaque administrateur au plus tard au début de chaque exercice social. Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de dix jours environ.

6.A.2.2.2. Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2009, quatre administrateurs ont utilisé la faculté de représentation.

6.A.2.2.3. Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, par un Vice-Président ou un administrateur délégué par le Conseil d'Administration. Sur onze séances du Conseil

d'Administration tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le mandataire social exerçant les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

6.A.2.2.4. Participation des administrateurs aux délibérations du Conseil

Le Règlement Intérieur permet aux administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions prévues respectivement aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, à savoir l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion et l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe. Si ce procédé est utilisé pour certaines réunions, le Président l'indique dans la convocation. Les administrateurs intéressés doivent prendre contact avec le secrétaire du Conseil au moins deux jours ouvrés avant la date de la réunion (sauf urgence) afin que les informations techniques puissent être échangées et que les tests puissent être réalisés avant la réunion.

6.A.2.2.5. Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil, le Conseil d'Administration se réunit au moins six fois par an. Le Conseil d'Administration s'est réuni onze fois au cours de l'exercice 2009.

Le taux moyen de présence en personne ou par mandataire des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009 a été de 94,3 %. Le taux moyen de présence en personne des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009 a été de 89,4 %.

6.A.2.3. Information des administrateurs

6.A.2.3.1. Information des administrateurs

Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent en temps utile et au moins, sauf urgence, 48 heures avant la réunion, un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, et ceci chaque fois que le

respect de la confidentialité ne l'interdit pas. Ce dossier contient le cas échéant le plan d'affaires du Groupe et l'analyse de marché sur les principaux métiers, les indicateurs de performance utilisés par la Direction Générale, le compte rendu des Comités, les extraits des tableaux de bord de la Direction Générale, les éléments permettant d'anticiper l'activité des mois à venir (commandes, etc.), la prévision de la trésorerie sur trois mois au minimum et les indicateurs de suivi des éléments du besoin en fonds de roulement.

Des séances de formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité sont organisées pour les nouveaux administrateurs.

6.A.2.3.2. Invités du Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur Juridique, en tant que secrétaire du Conseil, a assisté à l'ensemble des séances du Conseil. Sur les onze réunions du Conseil, le Directeur du Contrôle Financier Groupe et le Directeur des Affaires Financières et des Opérations Stratégiques ont respectivement participé à six et quatre réunions. Par ailleurs, les avocats et les banquiers mandatés par Valeo ont participé à certaines réunions du Conseil. Enfin, un représentant de Pardus a été invité à la réunion du Conseil du 27 janvier 2009.

6.A.2.4. Missions du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les orientations de l'Activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration a notamment :

- revu la stratégie du Groupe, étudié et approuvé les documents de gestion prévisionnelle et le budget pour l'exercice 2009 ;
- procédé à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur ;
- revu en plusieurs étapes l'ensemble des éléments de rémunération de l'ancien Président-Directeur Général (rémunération fixe, variable, retraite supplémentaire et indemnité de départ) afin notamment de les mettre en conformité avec les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées ;
- approuvé les comptes sociaux ainsi que les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2008 ;
- approuvé le rapport de gestion ainsi que le rapport du Président sur l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'exercice 2008 ;
- modifié le Règlement Intérieur du Comité d'Audit ;
- autorisé l'ancien Président-Directeur Général à donner des cautions, avals et garanties ;
- autorisé l'ancien Président-Directeur Général à émettre des obligations (dans le cadre du renouvellement du programme EMTN ou en dehors de celui-ci) ;
- pris acte de la démission de Thierry Morin de ses fonctions de Président-Directeur Général et d'administrateur de la Société, ainsi que de l'ensemble de ses mandats au sein des filiales du groupe Valeo avec effet au 20 mars 2009, et déterminé les conditions financières de son départ ;
- pris acte de la démission d'un administrateur (Pierre-Alain De Smedt) et décidé de la cooptation d'un nouvel administrateur pour la durée du mandat restant à courir (Jacques Aschenbroich) ;
- dissocié les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société ;
- nommé Pascal Colombani en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration, et Jacques Aschenbroich en tant que Directeur Général de la Société ;
- décidé des limitations à apporter aux pouvoirs du Directeur Général ;
- autorisé le Directeur Général à donner des cautions, avals et garanties ;
- autorisé le Directeur Général à émettre des obligations (dans le cadre du renouvellement du programme EMTN ou en dehors de celui-ci) ;
- décidé des éléments de rémunération des nouveaux Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société en conformité avec les recommandations du Code AFEP/MEDEF auquel la Société se réfère ; déterminé notamment la rémunération variable du Directeur Général, fixé les critères de performance auxquels sont conditionnés les éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus au Directeur Général ;
- nommé un nouveau Président et deux nouveaux membres du Comité d'Audit ;
- modifié le Règlement Intérieur afin de tenir compte de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société ;
- examiné les résultats consolidés trimestriels ;
- convoqué une Assemblée Générale Mixte des actionnaires ;
- décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions ;
- décidé, à la suite de la découverte d'enregistrements clandestins de délibérations du Conseil, de recommander aux actionnaires de ne pas approuver les conventions conclues entre Thierry Morin et la Société le 20 mars 2009 à l'occasion de la cessation de ses fonctions ; à la suite de la décision de l'Assemblée Générale du 9 juin 2009 de ne pas approuver lesdites conventions, décidé

d'engager une procédure judiciaire à l'encontre de l'ancien Président-Directeur Général aux fins de voir annuler le Protocole d'Accord conclu entre la Société et Thierry Morin le 20 mars 2009 à l'occasion de la cessation de ses fonctions et d'obtenir la restitution des indemnités de départ indûment perçues de la Société et revu périodiquement l'avancement de cette procédure ;

- autorisé la conclusion par la Société d'un contrat de financement avec la Banque Européenne d'Investissement ;
- examiné les comptes consolidés semestriels, revu les perspectives pour le second semestre 2009, discuté les opérations stratégiques, examiné le positionnement de Valeo par rapport à la concurrence ;
- étudié la proposition du Directeur Général de mettre en place un Comité consultatif pour le conseiller puis agréé la mise en place de ce Comité dont la présidence a été confiée à Erich Spitz ;
- examiné la situation actionnariale, particulièrement vis-à-vis de l'actionnaire Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) ;
- coopté Michel de Fabiani en qualité d'administrateur en remplacement d'Erich Spitz démissionnaire pour la durée de son mandat restant à courir ;
- examiné les comptes consolidés du troisième trimestre et examiné les documents prévisionnels préparés à cette occasion ;
- décidé le principe d'un nouveau régime de retraite applicable à l'ensemble des Cadres Hors Catégorie du groupe Valeo ;
- décidé d'entamer une réflexion sur la motivation et l'adhésion des salariés aux objectifs fixés par le Groupe ; et
- modifié la composition du Comité d'Audit et du Comité Stratégique.

6.A.2.5. Les Comités créés par le Conseil

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.

Lors de la réunion du Conseil du 14 décembre 2006, le Comité des Nominations a été fusionné avec le Comité des Rémunérations et le Comité Stratégique a été dissous. Lors de la réunion du Conseil du 20 octobre 2008, les missions des Comités existants ont été élargies, le Comité des Nominations et des Rémunérations est devenu le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, et un nouveau Comité Stratégique a été créé.

Les Comités permanents du Conseil sont donc, à ce jour, le Comité d'Audit, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et le Comité Stratégique.

Les travaux du Comité d'Audit, du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Comité Stratégique au cours de l'exercice 2009, dont l'objet est résumé ci-dessous, ont été régulièrement présentés au Conseil au cours de l'exercice sous la forme de comptes rendus d'activité.

6.A.2.5.1. Comité d'Audit

Au début de l'exercice 2009, le Comité d'Audit était composé de trois membres, tous administrateurs indépendants au regard des critères posés par le Règlement Intérieur : Pierre-Alain De Smedt (Président du Comité d'Audit), Gérard Blanc et Daniel Camus.

Le Conseil d'Administration a pris acte au 20 mars 2009 de la démission de Pierre-Alain De Smedt, et décidé le 9 avril 2009 de nommer Daniel Camus en tant que Président du Comité d'Audit et Behdad Alizadeh en tant que membre temporaire dudit Comité.

Le 17 novembre 2009, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé d'établir comme suit la composition du Comité d'Audit (inchangée depuis cette date) : Daniel Camus (Président du Comité d'Audit), Gérard Blanc, Michel de Fabiani et Georges Pauget.

Le Comité d'Audit est ainsi composé de quatre membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'Administration. Le Président et le Directeur Général ne sont pas membres du Comité d'Audit mais peuvent être invités à ses séances.

Tous les membres du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur, sauf Michel de Fabiani.

Le Règlement Intérieur du Comité d'Audit a été modifié au cours de l'exercice (i) par décision du Conseil d'Administration du 12 février 2009 afin notamment de mettre le Règlement Intérieur du Comité d'Audit en conformité avec l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 relative aux Commissaires aux comptes, ainsi que (ii) par décision du Conseil d'Administration du 9 avril 2009 sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance afin notamment de tenir compte de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société intervenue par décision du Conseil du 20 mars 2009.

Le Comité d'Audit a désormais pour mission :

- a) en matière de comptes, de :
 - assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration des informations comptables et financières ;
 - s'assurer de la pertinence, de la permanence, de la bonne application et du respect des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux ainsi que

du traitement adéquat des opérations significatives au niveau des Divisions et du Groupe ;

- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et au moment de l'arrêté des comptes, procéder à l'examen préalable et donner un avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels préparés par la Direction du Contrôle Financier, avant leur présentation au Conseil. À cet effet, les projets de comptes et tous autres documents et informations utiles doivent être communiqués au Comité d'Audit avant l'examen des comptes par le Conseil. En outre, l'examen des comptes par le Comité d'Audit doit être accompagné (i) d'une note des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats et des options comptables retenues, et (ii) d'une note du Directeur du Contrôle Financier décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. Le Comité d'Audit entend les Commissaires aux comptes, la Direction du Contrôle Financier (le cas échéant, hors la présence de la Direction Générale), et la Direction Générale, en particulier sur les amortissements, provisions, traitements des survaleurs, principes de consolidation et traitements comptables retenus ;
- examiner les projets de comptes intérimaires, les projets de rapport semestriel et de rapport d'activité et de résultat avant leur publication, ainsi que tous comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques (apports, fusions, opérations de marché, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, etc.) ;
- examiner le périmètre des sociétés consolidées, et le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses ;
- examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs ;
- examiner le traitement comptable et financier des opérations d'acquisition ou de cession d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros en conjonction avec les avis du Comité Stratégique, le cas échéant, et examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts ;
- b) en matière de contrôle, d'audit interne, et de Commissaires aux comptes, de :
 - assurer le suivi des questions relatives au contrôle des informations comptables et financières et le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
 - vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la remontée rapide et la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan des interventions des Commissaires aux comptes ;
 - assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

- entendre les responsables de l'Audit Interne et du Contrôle, donner son avis sur l'organisation de leur service et être informé de leur programme de travail ;
- entendre régulièrement les rapports des auditeurs externes du Groupe sur les modalités de réalisation de leurs travaux ainsi que les réponses de la Direction ;
- apprécier le respect des règles, principes et recommandations garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes et assurer le suivi de leur indépendance, notamment en examinant avec les Commissaires aux comptes les risques pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques ;
- superviser la procédure de sélection ou de renouvellement des Commissaires aux comptes en veillant à la sélection du "mieux-disant" et non du "moins-disant", formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution des missions de contrôle légal, formuler un avis motivé sur le choix des Commissaires aux comptes et faire part de sa recommandation au Conseil ;
- se faire communiquer les honoraires versés par la Société et le Groupe au cabinet et au réseau des Commissaires aux comptes ainsi qu'une information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes, s'assurer que le montant ou la part que représentent ces honoraires dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau des Commissaires aux comptes ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance ;
- c) en matière de politique financière, de :
 - être informé par la Direction Générale de la situation financière du Groupe, des méthodes et techniques utilisées pour définir la politique financière ; être régulièrement informé des lignes directrices de la stratégie financière du Groupe ;
 - examiner préalablement à leur diffusion les communications extérieures au Groupe en matière comptable et financière ou susceptibles d'affecter la situation financière ou les perspectives du Groupe ;
 - donner un avis sur les résolutions présentées aux assemblées générales et qui sont relatives aux comptes annuels de la Société ainsi qu'aux comptes consolidés du Groupe ;
 - à la demande de la Direction Générale, donner son avis sur les décisions d'affectation de ressources qui, soit en raison de leurs bénéficiaires, soit en raison de conflits d'intérêts possibles, pourraient susciter des difficultés d'interprétation quant à leur conformité avec les règles législatives et statutaires ;
 - examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président, le Conseil, la Direction Générale ou les Commissaires aux comptes, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'Audit a pour interlocuteurs principaux la Direction Générale, la Direction du Contrôle Financier, ainsi que les Commissaires aux comptes de la Société. L'audition des membres de la Direction du Contrôle Financier ou des Commissaires aux comptes peut être faite hors la présence des dirigeants mandataires sociaux et des membres de la Direction Générale, si le Comité en prend la décision et sous réserve de l'information préalable du Président et du Directeur Général. Le Comité peut également entendre des tiers à la Société dont l'audition lui est utile dans l'accomplissement de ses missions. Il peut également recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Comité d'Audit doit être destinataire d'une synthèse périodique des rapports d'audit interne.

Le Comité d'Audit s'est réuni à cinq reprises en 2009, avec un taux de présence de 93,75 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment :

- examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2009, et lors de chacun de ces examens, notamment :
 - revu les opérations importantes de changement de périmètre pour Valeo, le plan d'adaptation des effectifs, les tests de dépréciation (*impairment*) d'actifs, les engagements de retraite, la valeur d'une participation, et les couvertures sur certaines matières premières,
 - entendu les Commissaires aux comptes,
 - reçu une information du Directeur du Contrôle Financier décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de Valeo ;
- examiné la mise en conformité du Règlement Intérieur du Comité d'Audit avec le 8^e Directive sur le contrôle des comptes ;
- examiné les comptes du premier trimestre 2009 et notamment le référentiel comptable et certains éléments de résultat significatifs (dépenses de restructuration, instruments financiers, quote-part de résultat dans les entreprises associées, variation des capitaux propres hors minoritaires et certains risques clients) ;
- examiné le plan d'audit des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2009 ;
- examiné les éléments de résultat significatifs, notamment les litiges concernant le plan de préretraite amiante, les tests de dépréciation des *goodwill* et des actifs corporels, l'exposition à certains risques clients, le résultat financier, le résultat des sociétés mises en équivalence, les provisions pour restructuration et coûts sociaux ;
- entendu le Directeur de l'Audit Interne et revu l'activité de son département sur le premier semestre 2009 en matière notamment de contrôle interne et de gestion des risques ;
- examiné une cartographie des risques, avec un bilan sur le résultat des audits effectués au cours du premier semestre ;

- procédé à un appel d'offres en vue du renouvellement des Commissaires aux comptes et entendu plusieurs candidats ;
- proposé les noms des candidats au mandat de Commissaires aux comptes titulaires de la Société à soumettre au vote de l'Assemblée Générale.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés au cours de l'exercice. Ces travaux ont été facilités par la présence des Commissaires aux comptes, du Directeur du Contrôle Financier et du Directeur des Comptabilités du Groupe à toutes les réunions et par le travail effectué par l'Audit Interne. Les présentations des Commissaires aux comptes ont essentiellement porté sur les conclusions de leur audit des comptes annuels et des comptes consolidés et de leur revue limitée des comptes semestriels. Le Comité d'Audit n'a pas fait de réserves sur les comptes annuels et consolidés ni sur les documents semestriels qui lui ont été présentés.

6.A.2.5.2. Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est composé de cinq membres dont un Président, nommés par le Conseil d'Administration. Il est doté d'un Règlement Intérieur, qui a été modifié une fois au cours de l'exercice 2009, par décision du Conseil d'Administration du 9 avril 2009 sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, afin notamment de tenir compte de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société intervenue par décision du Conseil du 20 mars 2009.

Conformément à son Règlement Intérieur, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est composé en majorité d'administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur. Par ailleurs, le Président en exercice est associé aux travaux du Comité, sauf lors de la discussion portant sur la rémunération ou le renouvellement du Président.

La composition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est restée inchangée au cours de l'exercice 2009 : ses membres sont Jérôme Contamine, Behdad Alizadeh, Philippe Guédon, Lord Jay of Ewelme et Georges Pauget. Tous ces administrateurs sont indépendants, sauf Behdad Alizadeh. La présidence du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est assurée par Jérôme Contamine.

Conformément à son Règlement Intérieur, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a pour mission notamment de :

- a) en matière de rémunération :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux (notamment pour ce qui concerne la part variable de cette rémunération et les avantages de toute nature) ;
- proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs et proposer des règles de répartition et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre à chacun d'entre eux ;
- donner au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des stock-options et faire des propositions d'attribution ;
- b) en matière de sélection et nomination :
 - préparer la composition des instances dirigeantes de la Société, en faisant des propositions en matière de nomination des mandataires sociaux et des administrateurs pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible ;
 - examiner la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance déterminés dans le Règlement Intérieur du Conseil ;
- c) en matière de gouvernance :
 - réfléchir au fonctionnement du Conseil et des Comités du Conseil ; et
 - procéder notamment à cet effet, à l'évaluation et à l'actualisation des règles de gouvernance et en particulier, s'assurer que l'évaluation du fonctionnement du Conseil est effectuée conformément aux usages de place.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le Comité peut entendre les membres des directions exécutives de la Société et du Groupe et peut, le cas échéant, se faire assister de consultants extérieurs en veillant à en informer préalablement le Président du Conseil et le Directeur Général.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance s'est réuni à huit reprises en 2009, avec un taux de présence de 87,5 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment :

- examiné l'indépendance des administrateurs pour l'exercice 2008 ;
- examiné la politique de rémunération des principaux dirigeants pour 2009 ;
- contribué à l'auto-évaluation des travaux du Conseil d'Administration pour les exercices 2008 et 2009 avec l'aide d'un consultant extérieur ;
- examiné les différents éléments de rémunération de l'ancien Président-Directeur Général ;
- examiné les conditions de départ de l'ancien Président-Directeur Général et proposé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et la nomination des actuels Président et Directeur Général (approuvé par le Conseil du 20 mars 2009) ;

- examiné les différents éléments de rémunération possibles du Directeur Général et émis des propositions concernant la rémunération fixe du Directeur Général, la détermination de la rémunération variable du Directeur Général (y compris les critères de performance à respecter) ainsi que les autres éléments de rémunération du Directeur Général (approuvé par les Conseils du 9 avril et du 29 juillet 2009) ;
- examiné les différents éléments de rémunération possibles du Président émis des propositions concernant la détermination de la rémunération du Président du Conseil d'Administration (approuvé par le Conseil du 9 avril 2009) ;
- émis des propositions concernant la composition des Comités spéciaux du Conseil d'Administration ;
- proposé la modification du Règlement Intérieur du Conseil afin notamment de tenir compte de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société intervenue par décision du Conseil du 20 mars 2009 ;
- recommandé de saisir le Comité des Sages sur l'ensemble des éléments de rémunération du Directeur Général ;
- proposé un nouveau régime de retraite des dirigeants applicable à tous les Cadres Hors Catégorie du Groupe, dont le principe a été adopté par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2009 ;
- procédé à la recherche d'un nouvel administrateur pour enrichir le Conseil d'Administration.

6.A.2.5.3. Comité Stratégique

Un Comité Stratégique a été créé par décision du Conseil en date du 20 octobre 2008, et a été doté d'un Règlement Intérieur par décision du Conseil du 16 décembre 2008, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Le Règlement Intérieur n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2009, et a simplement été approuvé sans modification par décision du Conseil d'Administration du 9 avril 2009, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société intervenue par décision du Conseil du 20 mars 2009 n'imposant pas de modification à son contenu.

Le Comité Stratégique est composé d'administrateurs dont un Président du Comité, nommés par le Conseil d'Administration.

Au début de l'exercice 2009, le Comité Stratégique était composé des administrateurs indépendants suivants : Pascal Colombani, Pierre-Alain De Smedt et Helle Kristoffersen ; et des administrateurs non indépendants suivants : Erich Spitz, Thierry Morin et Behdad Alizadeh. La présidence du Comité Stratégique était assurée par Pascal Colombani. Le Directeur Stratégie, compte tenu de sa fonction au sein du Groupe, a été nommé invité permanent du Comité par le Comité Stratégique réuni pour la première fois le 17 novembre 2008.

Le Conseil d'Administration a pris acte au 20 mars 2009 de la démission de Thierry Morin et de Pierre-Alain De Smedt, et décidé de nommer Pascal Colombani, Président du Comité Stratégique, en tant que Président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a décidé le 9 avril 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que Pascal Colombani conserverait ses fonctions de Président du Comité Stratégique et que le Directeur Général Jacques Aschenbroich serait l'invité permanent du Comité Stratégique sans en être membre.

Le 17 novembre 2009, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé d'établir comme suit la composition du Comité Stratégique (inchangée depuis cette date) : Pascal Colombani (Président du Comité Stratégique), Behdad Alizadeh, Gérard Blanc, Philippe Guédon, Helle Kristoffersen.

Le Comité Stratégique est ainsi composé de cinq membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'Administration, et de deux invités permanents : le Directeur Stratégie et le Directeur Général de la Société.

Conformément à son Règlement Intérieur, le Comité Stratégique a pour mission d'exprimer au Conseil ses avis et recommandations sur :

- l'examen des axes stratégiques du Groupe, les informations sur les tendances des marchés, l'évaluation de la recherche, la revue de la concurrence et les perspectives moyen et long terme qui en découlent ; et
- l'étude des projets de développement du Groupe notamment en matière de croissance externe et, en particulier, sur les opérations d'acquisition ou de cession de filiales et de participations ou d'autres actifs, d'investissement et d'endettement, pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros.

En concertation avec le Président du Conseil, le Comité peut inviter d'autres administrateurs à participer aux débats du Comité ou auditionner toute personne compétente (dirigeants du Groupe, consultants extérieurs) sur les sujets traités par le Comité.

Le Comité Stratégique s'est réuni à quatre reprises en 2009, avec un taux de présence de 94,11 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment :

- examiné les orientations stratégiques en matière de protection de l'environnement et d'amélioration de la sécurité ;
- examiné la réorganisation du groupe Valeo en quatre pôles (Pôle Système de Confort et d'Aide à la Conduite, Pôle Systèmes de Propulsion, Pôle Systèmes Thermiques et Pôle Systèmes de Visibilité) ;
- discuté d'un plan moyen terme 2010-2013 avec l'identification de leviers stratégiques principaux ; et
- organisé un séminaire stratégique permettant un contact direct avec les Directeurs de Pôles d'Activité.

6.A.2.6. Évaluation du fonctionnement du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil a procédé à sa propre évaluation afin de faire le point sur les modalités de son fonctionnement et de vérifier que ses débats ont été convenablement organisés. Cette évaluation a été effectuée pour 2009 avec l'aide d'un consultant extérieur, au moyen d'un questionnaire auquel chaque administrateur a répondu, soit par écrit, soit par oral.

Le questionnaire soumis à chaque administrateur était destiné à établir leur appréciation du fonctionnement du Conseil et leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités figuraient le fonctionnement et la composition du Conseil, l'information des administrateurs et le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des Comités spécialisés, le traitement des points d'amélioration soulevés lors de l'évaluation précédente et le processus et le résultat obtenu lors de la modification du Règlement Intérieur.

Les réponses des administrateurs ont été analysées par un consultant extérieur et ont fait l'objet d'un rapport présenté au Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance lors de sa séance du 21 janvier 2010. Ce rapport a été présenté et discuté lors de la séance du Conseil d'Administration du 24 février 2010. Il en est ressorti une très large satisfaction des administrateurs sur le fonctionnement du Conseil et des Comités. Les administrateurs ont particulièrement insisté sur le changement radical de la gouvernance au sein du Conseil depuis la nomination de la nouvelle équipe de direction générale. Ils se sont félicités de la transparence recouvrée dans la communication de la Société vis-à-vis des membres du Conseil.

6.A.2.7. Actions détenues et opérations sur titres

Les statuts de la Société exigent que chaque administrateur soit propriétaire d'au moins 100 actions tout au long de son mandat.

Un Code de bonne conduite, régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société, a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Aux termes de ce Code, chaque administrateur doit déclarer au Directeur Juridique du Groupe, au plus tard dans les cinq jours de bourse suivant leur réalisation, les opérations qu'il a réalisées sur les titres de la Société. Conformément à la réglementation applicable, ces informations doivent également être communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers et rendues publiques selon les modalités prévues par son Règlement Général.

6.A.2.8. Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Les conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies durant l'exercice 2009 :

- les conventions autorisées par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2004 entre la Société et ses filiales espagnoles dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004 ;
- les conventions autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 décembre 2005 entre la Société et des filiales opérationnelles du Groupe dans le cadre de la conclusion de contrats de redevance de marque ;
- l'accord autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 21 mai 2008 entre la Société, la société Pardus Capital Management L.P. et Behdad Alizadeh ; et
- les engagements pris par la Société à l'égard de l'ancien Président-Directeur Général, Thierry Morin, en matière de retraite complémentaire (régime de retraite de type "additif" mis en place en 2002 pour les membres ou anciens membres du Directoire de la société Valeo) et de retraite additionnelle dont il bénéficiait auprès de Valeo (UK), qui ont par ailleurs été modifiés au cours de l'exercice 2009 (ces régimes sont décrits au Chapitre 3, section 3.H.4).

Aucune convention réglementée relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été approuvée au cours de l'exercice 2009 autres que les engagements décrits à la section 6.A.2.9.

Les conventions mentionnées dans la présente section feront l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

6.A.2.9. Conventions comportant des engagements pris au bénéfice du Directeur Général soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Les conventions décrites dans la présente section feront l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Assurance vie (décisions du Conseil du 9 avril 2009)

Le Conseil d'Administration du 9 avril 2009 a décidé d'accorder à Jacques Aschenbroich le bénéfice d'une assurance vie intervenant en cas de décès, incapacité ou toute conséquence d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel.

Régime de retraite (décision du Conseil du 20 octobre 2009)

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2009 a décidé de faire bénéficier Jacques Aschenbroich du nouveau régime de retraite additif à prestations définies applicable aux Cadres Hors Catégorie du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010 et dont les principales caractéristiques sont décrites au Chapitre 3, section 3.H.4.

Par ailleurs, conformément à la décision de principe prise par le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, il a été décidé de reconnaître à la prise de fonction de Jacques Aschenbroich une ancienneté de cinq ans tenant compte de l'âge de Jacques Aschenbroich et sachant qu'il ne bénéficiait d'aucun autre régime de retraite complémentaire.

Indemnité de départ et clause de non-concurrence (décision du Conseil du 24 février 2010)

Le Conseil d'Administration du 24 février 2010, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, et après avoir recueilli l'avis du Comité des Sages (instance instituée par le MEDEF chargée de contribuer à la bonne application des principes de mesure, d'équilibre et de cohérence des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux) a décidé que Jacques Aschenbroich serait susceptible d'avoir droit, en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (démission provoquée ou révocation du mandat social de Directeur Général, sauf cas de faute grave) à une indemnité de départ. Le Conseil a par ailleurs prévu la possibilité d'exiger de Jacques Aschenbroich un engagement de non-concurrence en cas de départ de la Société.

L'indemnité de départ ainsi que l'indemnité de non-concurrence susceptibles d'être versées à Jacques Aschenbroich en cas de départ sont décrites au Chapitre 3, section 3.H.1.2.7.

Pour mémoire, au cours de l'exercice 2009, deux conventions concernant les conditions de départ de Thierry Morin, Président-Directeur Général de la Société jusqu'au 20 mars 2009, ont été soumises au vote de l'Assemblée Générale du 9 juin 2009 (cf. section 6.A.2.8.) et n'ont donc pas lieu d'être soumises à nouveau à l'Assemblée Générale 2010.

6.A.2.10. Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. R. 225-35 du Code de commerce

Par décision en date du 20 mars 2009 sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général, pour une période de douze mois et avec faculté de subdélégation, à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de 40 millions d'euros et à poursuivre les cautions, avals et garanties précédemment délivrés.

Une autorisation identique avait été donnée à Thierry Morin, Président-Directeur Général, pour une période de douze mois par décision du Conseil d'Administration du 12 février 2008, renouvelée par décision du Conseil d'Administration du 12 février 2009 et devenue caduque au moment de la décision du Conseil d'Administration de mettre fin au mandat de Président-Directeur Général de la Société le 20 mars 2009.

Au cours de l'exercice, aucun nouvel engagement de cette nature n'a été donné par le Président-Directeur Général de la Société jusqu'au 20 mars 2009, ou par le Directeur Général de la Société depuis cette date.

6.A.2.11. Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Mode d'exercice de la Direction Générale jusqu'au 20 mars 2009

Le Conseil d'Administration de la Société avait opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général en mars 2003 à l'occasion de l'adoption de la structure à Conseil d'Administration.

Ce choix avait été réitéré en 2007 lors du renouvellement du mandat de Thierry Morin en sa qualité de Président-Directeur Général.

Le Président-Directeur Général était de par la loi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerçait ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentait la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, le Président-Directeur Général devait obtenir l'accord préalable du Conseil pour toute acquisition ou cession de toute filiale ou participation ou de tout autre actif ou autre investissement, de

quelque nature que ce soit, pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros.

Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général depuis le 20 mars 2009 et raisons de ce changement de gouvernance

Sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé le 20 mars 2009 de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, afin de permettre notamment (i) l'amélioration du fonctionnement du Conseil d'Administration grâce à la nomination d'une personne exclusivement dédiée à sa présidence ; et (ii) le renforcement du contrôle de la Direction Générale de la Société par le Conseil d'Administration.

Désormais, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des limites prévues par la loi, les statuts ou le Règlement Intérieur. Il représente la Société vis-à-vis des tiers et en justice.

Le Conseil d'Administration du 20 mars 2009, conformément à la proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a en outre décidé que le Directeur Général doit obtenir l'accord préalable du Conseil pour toute acquisition ou cession de toute filiale ou participation ou de tout autre actif ou autre investissement, de quelque nature que ce soit, pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros.

Cette unique limitation aux pouvoirs du Directeur Général a été reflétée dans les dispositions du Règlement Intérieur tel que modifié par décision du Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, en date du 9 avril 2009.

6.A.2.12. Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance

6.A.2.12.1. Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions

Le Conseil procède en principe à des attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et mandataires sociaux du Groupe au mois de mars et de novembre de chaque année. En 2009, toutefois, il n'a pas été procédé à de telles attributions, et en 2008, une seule attribution avait eu lieu (au mois de mars). Depuis 2005, la Société n'a attribué que des options d'achat d'actions sans décote.

Les bénéficiaires sont en principe choisis parmi les dirigeants mandataires sociaux, les Directeurs Opérationnels et Fonctionnels

et leurs principaux N-1, les Directeurs de Division et leurs principaux N-1, les Experts Produit/Process et les jeunes cadres à fort potentiel.

Le Conseil d'Administration se référera aux Recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé lors d'attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 de se référer au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans lequel ces Recommandations sont intégrées (voir section 6.A.3).

En 2009, aucun mandataire social ni salarié du Groupe ne s'est vu consentir d'options.

6.A.2.12.2. Politique d'attribution d'actions de performance

Il n'y a pas eu d'attribution gratuite d'actions depuis mars 2007. Néanmoins, le Conseil d'Administration a pris acte des Recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, et s'y référera à l'avenir lors d'attributions gratuites d'actions conformément à la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 de se référer au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans lequel ces Recommandations sont intégrées (voir section 6.A.3).

6.A.2.13. Principes et règles arrêtés par le Conseil pour les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009

À l'exception de Pascal Colombani, Jacques Aschenbroich et Thierry Morin, les membres du Conseil d'Administration, n'ont bénéficié au cours de l'exercice 2009 d'aucune rémunération ni avantage autre que les jetons de présence qui leur ont été versés. Pour plus d'informations sur ce sujet, se reporter au Chapitre 3, sections 3.H.1, 3.H.2 et 3.H.3.

6.A.2.13.1. Règle de répartition des jetons de présence

Conformément aux Règlements Intérieurs du Conseil d'Administration et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil est compétent pour décider de la répartition des jetons de présence, le Comité des Nominations,

des Rémunérations et de la Gouvernance proposant au Conseil des règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité de ceux-ci aux réunions du Conseil et des Comités.

Le Conseil a décidé le 16 décembre 2008, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, de répartir pour l'exercice 2009 et les suivants les jetons de présence entre les administrateurs selon les règles suivantes (Behdad Alizadeh ayant indiqué renoncer à tous ses jetons de présence lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2008) :

- (i) chaque administrateur perçoit :
 - part fixe : 17 000 euros/an ;
 - part variable : 1 900 euros/séance ;
 l'ensemble étant plafonné à 30 300 euros ;
- (ii) chaque administrateur membre de Comité(s) mais non Président de Comité perçoit en supplément :
 - part fixe : 0 ;
 - part variable : 1 900 euros/séance ;
 l'ensemble étant plafonné à 17 100 euros ;
- (iii) chaque administrateur Président de Comité perçoit en supplément :
 - part fixe : 7 000 euros/an ;
 - part variable : 1 900 euros/séance,
 l'ensemble étant plafonné à 24 100 euros.

Le montant des jetons de présence versés à chaque administrateur au cours de l'exercice est indiqué au Chapitre 3, section 3.H.3. Il est à noter qu'en ce qui concerne la part fixe des jetons de présence, la pratique de la Société est qu'elle est payée intégralement lorsque l'assiduité moyenne de l'administrateur aux réunions du Conseil d'Administration est égale ou supérieure à 50 % au cours du semestre écoulé et non payée lorsque le taux d'assiduité moyenne de 50 % n'est pas atteint.

Depuis le 12 février 2009, aucun mandataire social ne perçoit de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans le Groupe.

En effet, le Conseil d'Administration du 12 février 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé que le Président-Directeur Général ne percevrait pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans le Groupe. Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé que le Président et le Directeur Général ne percevraient pas de jetons de présence à raison des mandats qu'ils exercent dans le Groupe.

6.A.2.13.2. Détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

L'ensemble des éléments de rémunération des mandataires sociaux est déterminé globalement par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, en se référant aux principes posés par le Code AFEP/MEDEF.

La rémunération fixe individuelle des mandataires sociaux a été déterminée par décision du Conseil d'Administration du 9 avril 2009 sans limite de durée et il n'est pas envisagé qu'elle soit réévaluée à court terme.

La rémunération variable des mandataires sociaux est déterminée de manière individualisée : le Président du Conseil d'Administration n'a pas de rémunération variable, et les principes régissant la rémunération variable du Directeur Général ont été soumis au Comité des Sages constitué par le MEDEF. Pour une description de ces principes, se reporter au rapport de gestion

(Chapitre 3, section 3.H.1.2.2, et pour les principes qui régissaient la rémunération variable de l'ancien Président-Directeur Général, Thierry Morin, (Chapitre 3, section 3.H.1.3.2).

Il n'y a pas eu d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux depuis 2007.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour les dirigeants mandataires sociaux. Le Président ne bénéficie pas de régime de retraite au titre de son mandat social et le Directeur Général ne s'est pas vu attribuer de régime de retraite autre que le régime de retraite couvrant les cadres dirigeants du Groupe (voir Chapitre 3 sections 3.H.1.2.6 et 3.H.4). Toutefois, conformément à la décision de principe prise par le Conseil d'Administration du 9 avril 2009, il a été décidé de reconnaître à la prise de fonction de Jacques Aschenbroich une ancienneté de cinq ans tenant compte de l'âge de Jacques Aschenbroich et sachant qu'il ne bénéficiait d'aucun autre régime de retraite complémentaire.

6.A.3. Code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, étant précisé que s'agissant du suivi des règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, la Société prend en compte les dispositions du Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux comptes porté par l'annexe 8-1 du livre VIII du Code de commerce (partie réglementaire).

En outre, s'agissant des points suivants, il est précisé que :

- le renouvellement des mandats n'est pas organisé par voie de roulement mais le Conseil veille dans ses propositions de nomination d'administrateurs à assurer un renouvellement harmonieux entre nouveaux administrateurs et administrateurs reconduits ;
- le Règlement Intérieur et les statuts exigent que les administrateurs détiennent un minimum de 100 actions, un tel seuil de détention étant apparu suffisant et de nature à éviter les conflits d'intérêts ;
- les opérations de restructuration interne significatives ne sont pas expressément soumises à l'accord préalable du Conseil d'Administration mais sont en pratique débattues en Conseil ;

- les options et actions gratuites en circulation au 31 décembre 2009 représentaient 7,1 % du capital. Si l'on exclut les plans d'options d'achat d'actions dont le prix d'exercice a toujours été supérieur au coût moyen d'acquisition des actions Valeo détenues en portefeuille par la Société au moment de l'attribution, les options de souscription et actions gratuites en circulation au 31 décembre 2009 représentaient 2,1 % du capital. Cette situation résulte d'attributions antérieures à la publication par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2008 des nouvelles recommandations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 peut être trouvé sur le site du MEDEF, www.medef.com.

6.A.4. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'article 26 des statuts de la Société prévoit que sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les

actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par la loi et la réglementation.

6.A.5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont fournies au Chapitre 3, section 3.J.

6.A.6. Contrôle interne et gestion des risques

Le présent rapport a été rédigé sur la base de travaux menés par un groupe de travail comprenant des représentants de la Direction de l'Audit Interne, de la Direction Financière et de la Direction Juridique du Groupe.

Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis). L'organisation et les procédures de contrôle interne ne présentent pas d'écarts significatifs par rapport aux principes décrits dans le cadre de référence du contrôle interne proposé par l'Autorité des Marchés Financiers.

6.A.6.1. Définition et référentiel du contrôle interne et de la gestion des risques

Définition

Le contrôle interne est défini dans le groupe Valeo comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel pour donner une assurance raisonnable de la maîtrise des opérations au regard des objectifs suivants :

- fiabilité des informations financières et de gestion ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- protection des actifs ;
- réalisation et optimisation des opérations.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination des risques. Le dispositif mis en place a pour objectif d'en réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel.

Référentiel

Valeo a adopté une définition du contrôle interne comparable à celle du référentiel international COSO (*Committee of Sponsoring*

6.A.6.2. Périmètre du contrôle interne et de la gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du groupe Valeo, le groupe Valeo étant défini comme la société mère Valeo ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

6.A.6.3. Composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du groupe Valeo

Le dispositif de contrôle interne du groupe Valeo s'articule autour des cinq composantes du référentiel COSO :

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle, fondement de tous les autres éléments de contrôle interne, détermine le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôle dans le Groupe.

Le système de contrôle interne Valeo est construit autour d'une organisation opérationnelle déclinée en trois niveaux : Groupe, Pôles/Familles de Produits et Divisions opérationnelles. Le Groupe définit les orientations stratégiques, arbitre les allocations de ressources entre les Pôles/Familles de Produits, développe les synergies entre les Pôles au travers des réseaux fonctionnels et des Directions Nationales, analyse et contrôle l'activité des Pôles/Familles de Produits. Ces derniers assurent le contrôle opérationnel de la performance des Divisions et exercent, avec le support des Directions Nationales, un rôle de coordination entre les Divisions opérationnelles notamment en matière de mutualisation des ressources, d'allocation de l'effort de Recherche et Développement et d'optimisation de la répartition des productions dans les sites industriels. Les Divisions opérationnelles gèrent, en liaison avec les Pôles/Familles de Produits, leur activité à l'intérieur de la zone géographique qui leur est impartie. Elles disposent de l'ensemble des moyens de développement, production et commercialisation nécessaires pour mener à bien leur mission. Chaque niveau est directement impliqué dans la mise en œuvre du contrôle interne. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place des principes et des règles de fonctionnement avec une délégation de pouvoirs appropriée, déclinée à partir des pouvoirs du Directeur Général, définissant ainsi précisément les domaines et le niveau de décision pouvant être pris par chaque responsable opérationnel.

Les principes d'action et de comportement Valeo sont énoncés dans le Code d'éthique, qui vise à assurer le développement du Groupe dans le respect des règles de droit et d'éthique nationales et transnationales. Il attache une importance particulière au respect des droits fondamentaux : interdiction du travail des enfants, travail des handicapés, lutte contre la discrimination et le harcèlement, santé et sécurité au travail. Il affirme l'engagement du Groupe en faveur du développement durable : le respect de l'environnement et l'amélioration permanente de sa protection constituent une priorité pour le Groupe. Enfin, il traite des aspects sociétaux et de l'intégrité dans la conduite des affaires. Disponible sur l'intranet du Groupe et traduit en 19 langues, le Code d'éthique est diffusé à l'ensemble du personnel de l'entreprise.

Évaluation et processus de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe. L'évaluation des facteurs de risque contribue notamment à définir des activités de contrôle appropriées.

Dans une optique d'amélioration continue, le Groupe a mis en place en 2009, un Comité des Risques composé de six membres permanents (le Directeur des Opérations, le Directeur Financier, le Directeur des Risques Assurances Environnement, le Directeur des Comptabilités, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur des Projets

Spéciaux) ainsi que des représentants des Directions Juridique et des Ressources Humaines présents en fonction de l'ordre du jour. Ce Comité qui a pour mission de s'assurer de la correcte identification et maîtrise des risques s'appuie dans sa démarche sur un processus d'identification et d'analyse des risques effectué au sein des Directions fonctionnelles, en liaison avec les Pôles et Familles de Produits. Ainsi, le suivi des risques est mis en œuvre comme suit :

- la Direction Financière analyse, quantifie et gère les risques liés aux activités financières du Groupe, qui sont notamment les risques de change, de taux, de matières premières, de liquidité et de contrepartie ;
- la Direction des Opérations suit plus spécifiquement les risques opérationnels, notamment les risques pays, les risques liés au développement de nouveaux produits, aux éventuels échecs commerciaux et les risques d'actions en garantie ;
- la Direction Juridique gère les risques juridiques du Groupe et en particulier les risques liés à la propriété intellectuelle (brevets) et les risques liés aux actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus ;
- la Direction des Risques Assurances Environnement s'assure de la bonne application des réglementations environnementales, et gère les risques liés aux aléas naturels ainsi que ceux induits par le développement des produits ;
- la Direction des Ressources Humaines s'assure de la bonne application de la législation sociale.

Les Pôles et Familles de Produits sont responsables, avec l'aide des Directions fonctionnelles et des Directions nationales, de l'identification et de l'évaluation des risques les concernant ainsi que de la correcte application des obligations réglementaires des pays où ils exercent leurs activités. Ils doivent également s'assurer que les directives et recommandations définies au niveau du Groupe sont correctement mises en œuvre au sein de leurs divisions opérationnelles.

Il est rendu formellement compte des principaux risques et de leurs modalités de gestion dans le Chapitre 3, section 3.I. "Risques et incertitudes".

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- les risques liés à l'environnement économique actuel ;
- les risques industriels et environnementaux qui comprennent notamment les risques liés au métier d'équipementier automobile, les risques liés au succès commercial des modèles de véhicules produits ainsi que ceux liés au développement de nouveaux produits et les risques fournisseurs. Le Groupe est également exposé aux risques environnementaux, technologiques et naturels ;

- les risques de marché qui sont ceux relatifs aux risques de change, de taux, d'actions, d'exposition aux variations de prix des matières premières ;
- les risques de liquidité et les risques de crédit et de contrepartie ;
- les risques juridiques qui comprennent les risques liés à la propriété industrielle et les risques liés aux produits et services rendus.

Ces risques font l'objet d'une revue approfondie et d'une notation selon une grille d'évaluation bâtie sur leur probabilité d'occurrence et le niveau de maîtrise, afin de définir un degré d'exposition. Une analyse du dispositif de maîtrise de ces risques est ensuite menée donnant lieu à la mise en place, si nécessaire, de plans d'actions.

La cartographie des risques est mise à jour annuellement. Les conclusions de la dernière mise à jour ont été présentées au Comité d'Audit lors de sa séance du 17 novembre 2009 en présence du Directeur Général et du Directeur Financier. Un plan d'audit à deux ans a été établi sur la base de ces conclusions en retenant les domaines présentant les risques les plus importants.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle, conduites à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels, reposent principalement sur l'application des normes et procédures contribuant à garantir la mise en œuvre des orientations émanant de la Direction Générale.

Le Groupe dispose d'un Manuel Administratif et Financier qui regroupe les procédures financières et de gestion. Il est utilisé au quotidien par les opérationnels. Le Manuel Administratif et Financier comporte deux parties :

- l'une est consacrée aux règles de gestion et de contrôle interne ;
- l'autre définit les règles d'évaluation et de présentation des principales rubriques du bilan et du compte de résultat.

Tous les ans, le Directeur et le Contrôleur Financier de chaque Famille de Produits et de chaque Division opérationnelle signent une lettre d'affirmation par laquelle ils s'engagent à ce que les standards financiers, de contrôle interne et de gestion du Groupe soient respectés.

En complément du Manuel Administratif et Financier, les Directions Fonctionnelles ont élaboré des règles et procédures spécifiques, en cohérence avec les standards financiers et de gestion :

- la Charte d'Innovation Constante, qui définit de manière stricte les principes de gestion des projets de développement ;
- les procédures commerciales et les pratiques de vente ;
- les procédures Ressources Humaines ;
- les procédures Achats, qui vont de pair avec l'objectif d'intégration des fournisseurs, de manière à assurer un meilleur suivi de la qualité de leurs prestations ;

- le Manuel de Gestion des Risques en ce qui concerne la sécurité, la sûreté, la santé et l'environnement, ainsi que le Manuel des Assurances (Valeo a pour politique de respecter au minima les réglementations locales en matière de sécurité et d'environnement et, dans certains cas, de se conformer à des standards plus élevés) ;
- les Procédures Juridiques qui définissent les principes auxquels le Groupe doit se conformer, notamment les lois et réglementations applicables dans les pays où le Groupe exerce ses activités, le respect des obligations contractuelles et la protection de la propriété intellectuelle du Groupe.

Les informations concernant ces règles et procédures sont disponibles sur l'intranet du Groupe pour le personnel de Valeo concerné.

En termes de qualité, Valeo s'est doté de ses propres référentiels, Valeo 1000 et Valeo 5000. Par ailleurs, la méthode de maîtrise rapide des problèmes qualité QRQC (*Quick Response Quality Control*) assure une mise en œuvre immédiate des actions correctrices, et les fiches d'apprentissage LLC (*Lesson Learned Cards*) permettent la diffusion des meilleures pratiques et axes d'amélioration.

Le Groupe dispense depuis septembre 2000 un séminaire "École de la Finance Valeo" (*Valeo Finance Academy*) ayant pour but de développer les compétences en matière de contrôle interne et de gestion financière. Les sessions de formation annuelles destinées aux jeunes cadres financiers du Groupe permettent d'exposer les méthodes et outils du contrôle financier par modules (comptabilité, trésorerie, contrôle de gestion et contrôle interne) complétés par des cas pratiques et des simulations.

Information et communication

Une information pertinente, diffusée dans des délais appropriés fournit à l'ensemble du personnel les moyens d'assumer ses responsabilités et d'effectuer les contrôles qui lui incombent. Les informations issues du système de gestion sont analysées et diffusées mensuellement auprès des opérationnels. Une synthèse mensuelle d'activité est présentée au Comité Opérationnel du Groupe composé du Directeur Général, du Directeur des Opérations et de treize autres Directeurs Fonctionnels ou Opérationnels.

La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et consolidés du Groupe est assurée par la Direction Financière, sous l'autorité du Directeur Général. La procédure budgétaire et de *reporting* mensuel est un outil essentiel pour Valeo dans le pilotage de ses opérations. Les écarts éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités en cours d'année, ce qui contribue d'autant à fiabiliser les clôtures intermédiaires et annuelles. Les processus de consolidation et de *reporting* utilisent le même outil informatique, assurant ainsi un contrôle permanent du processus de production de l'information financière. Au niveau de ses systèmes d'information, le

Groupe a choisi de mettre en place un progiciel de gestion intégré, déployé sur l'ensemble des principales Divisions opérationnelles du Groupe. L'utilisation de ce progiciel a permis, en complément de son caractère structurant, de définir des profils utilisateurs et de suivre les contrôles d'accès, contribuant ainsi au respect des règles de séparation des tâches (voir section 6.A.6.4).

Organisation et pilotage du dispositif de contrôle interne

Le système de contrôle interne est conjointement piloté par le Comité d'Audit, la Direction Générale, le Comité des Risques, les Directions Fonctionnelles, les Pôles/Familles de Produits et les Directions Nationales.

L'audit du système de contrôle interne et de sa mise en œuvre incombe à une fonction centrale, le département d'Audit Interne Valeo, qui est chargé de conduire des missions dans le Groupe afin de s'assurer que les procédures prévues fonctionnent correctement. Les constatations faites lors de ses missions font l'objet de recommandations aux Divisions opérationnelles auditées, qui doivent alors mettre en place des plans d'action appropriés. L'Audit Interne est également amené à effectuer de manière régulière des audits des indicateurs de performance, et coordonne la mise à jour des procédures des standards financiers et de gestion. Les travaux et conclusions de l'Audit Interne sont présentés annuellement au Comité d'Audit, conformément au Règlement Intérieur dudit Comité.

Au titre de l'exercice 2009, l'Audit Interne a notamment effectué des missions portant sur le risque de défaillance financière des fournisseurs, sur le risque de crédit commercial, sur les couvertures mises en place sur les matières premières. Des missions de revue du contrôle interne ont également été réalisées dans des Divisions localisées dans des pays émergents.

Les Directions Fonctionnelles sont incluses dans le périmètre du contrôle interne Valeo et à ce titre, en 2009, le processus consolidation a fait l'objet d'une documentation détaillée (procédures, contrôles clés, rôles et responsabilité dans les principaux sous processus).

L'application des référentiels Qualité, Industriel, Gestion de projets et Sécurité Valeo fait l'objet d'audits VAQ (Valeo Audit Qualité) réguliers, les aspects environnementaux et sécurité étant pilotés par la Direction des Risques Assurances Environnement. Valeo a ainsi lancé un programme de certification de ses sites industriels selon la norme ISO 14001 (management environnemental) et selon le référentiel OHSAS 18001 (management de la sécurité et de la santé en milieu professionnel) avec, au 31 décembre 2009, respectivement 114 et 104 sites certifiés, sur un total de 128 sites certifiables. Le pourcentage de sites certifiés ISO 14001 et OHSAS 18001 s'établit donc respectivement à 89 % et 81 %.

Enfin, les équipes de la Direction des Systèmes d'Information effectuent des audits de la correcte utilisation par les divisions opérationnelles du progiciel de gestion intégré, en portant une attention particulière aux aspects sécurité, traitement de l'information et mise en œuvre des outils de contrôle du Groupe.

6.A.6.4. Description de la démarche d'analyse du contrôle interne

Le Groupe a poursuivi son processus d'évaluation du contrôle interne. Valeo dispose ainsi d'un outil d'autoévaluation lui permettant de suivre, de mesurer et d'apprécier la pertinence et la correcte application des procédures de contrôle interne de chacune de ses Divisions opérationnelles.

L'approche adoptée repose sur les principes suivants :

- 1) une auto-évaluation est conduite dans chaque Division opérationnelle au moyen de questionnaires portant sur les sept processus suivants :
 - clôture comptable.
 - ventes, gestion des clients, encaissements ;
 - achats, gestion des fournisseurs, décaissements ;
 - suivi des immobilisations ;
 - suivi des stocks ;
 - paie et ressources humaines ;
 - trésorerie ;

En complément du questionnaire d'auto-évaluation standard comprenant 130 points de contrôle, des contrôles clés spécifiques ont été définis et déployés pour Valeo Service afin de prendre en compte les risques liés à l'activité de distribution de pièces pour le marché de la rechange toutes marques. Les entités de taille réduite ou en démarrage sont soumises à un questionnaire d'autoévaluation simplifié comprenant 65 points de contrôle sur les sept processus énoncés ci-dessus. Le Groupe a également mis en place pour les sociétés *holdings* du Groupe un questionnaire spécifique comportant 45 points de contrôle couvrant cinq processus.

Des règles de documentation et de test (tailles d'échantillonnages notamment) ont été définies de manière à assurer une homogénéité entre les sites. Une base de données spécifique aux bonnes pratiques de contrôle interne est mise à disposition sur l'intranet du Groupe. Par ailleurs, un outil de remontée de l'évaluation du contrôle interne permet de centraliser la documentation des contrôles et des tests effectués. Cet outil est également utilisé pour effectuer un suivi en temps réel des plans d'actions d'amélioration du contrôle interne et fait l'objet d'un pilotage au niveau de l'Audit Interne du Groupe, qui assure

la formation, le suivi des utilisateurs de l'application et le contrôle du processus d'autoévaluation.

Les résultats de la campagne d'autoévaluation sont présentés au Comité d'Audit et au Contrôle Financier des Pôles/Familles de Produits.

- 2) Un processus est mis en œuvre visant à revoir les profils utilisateurs et les contrôles d'accès sur le progiciel intégré de gestion déployé sur la plupart des sites industriels du Groupe. Ce processus permet d'établir des pratiques de contrôle interne homogènes au niveau de chaque Division opérationnelle. Sur la base de matrices d'incompatibilités définies au niveau de chacun des processus, des profils standards optimisés ont été retenus. Chaque mise en place du progiciel s'accompagne d'un apport méthodologique et d'un suivi des matrices d'incompatibilités par l'Audit Interne, en liaison avec chaque Division.

L'Audit Interne effectue une revue semestrielle pour l'ensemble des Divisions opérationnelles des accès au progiciel de gestion intégré. La revue effectuée porte notamment sur les transactions sensibles, sur les utilisateurs clés (nombre et qualité des *Key users*), sur l'analyse des incompatibilités et les plans d'actions mis en œuvre afin de les éradiquer. Dans une démarche d'amélioration de l'évaluation du contrôle interne lié au progiciel intégré, la revue semestrielle a été complétée en 2009, par une revue du paramétrage lié à la sécurité et à la gestion des accès.

6.A.6.5. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés

La Direction Financière est responsable des procédures de contrôle interne liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière. La production et l'analyse de l'information financière s'appuient ainsi sur :

- la Direction des Comptabilités Groupe qui élabore et diffuse les procédures comptables applicables au sein du Groupe et veille à leur adéquation avec les normes comptables en vigueur. La Direction des Comptabilités assure en liaison avec la Direction du Contrôle de Gestion un suivi régulier de la correcte traduction comptable des opérations ;
- le Département Consolidation qui, au sein de la Direction des Comptabilités Groupe, a la responsabilité de l'établissement des informations trimestrielles et des comptes consolidés semestriels et annuels selon les principes IFRS. L'ensemble des Divisions du Groupe communique un *reporting* mensuel détaillé comprenant un compte de résultat, une analyse d'activité, un bilan synthétique, un détail des flux de trésorerie et des états

analytiques. Les *reportings* semestriel et annuel font l'objet d'une revue approfondie sur la base d'instructions de clôture détaillées, qui comprennent notamment le calendrier de clôture, les mouvements de périmètre, le classement et les flux des principaux postes du bilan, le processus de réconciliation des transactions entre sociétés du Groupe et le contrôle des engagements hors bilan, les Divisions étant tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements et d'en effectuer le suivi ;

- la Direction du Contrôle de Gestion qui mesure la performance économique du Groupe, analyse la pertinence des informations reportées et prépare la synthèse des indicateurs de gestion à l'attention de la Direction Générale. Les analyses effectuées comprennent notamment la synthèse des ventes, du carnet de commandes, les analyses de marges et d'EBITDA par Pôle/Famille de Produits et le cas échéant par Division ;
- enfin, la Direction Fiscale coordonne la politique fiscale du Groupe et conseille les Divisions opérationnelles, les Directions Nationales et le cas échéant, les Pôles/Familles de Produits pour toute question liée au droit fiscal et pour la mise en œuvre de l'intégration fiscale en France.

6.A.6.6. Perspectives

Le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, avec l'objectif d'adapter en permanence ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution du Groupe et de ses enjeux. Il s'appuiera également dans sa démarche sur les conclusions qui devraient être rendues publiques, à l'été 2010, des travaux du groupe de place Comité d'Audit mis en place en octobre 2009 par le collège de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'ambition du Groupe est d'être doté de dispositifs de contrôle interne performants à chaque niveau de responsabilité et reposant sur :

- un environnement favorable à la mise en place de dispositifs de contrôle ;
- la responsabilité de tous les acteurs, en particulier des opérationnels qui sont au cœur des processus et en charge de l'amélioration continue de leur dispositif ;
- la prise en compte du coût de mise en œuvre du contrôle au regard du niveau de risque.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction Générale du Groupe.

Pascal Colombani

Président du Conseil d'Administration

6.B. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Valeo

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Valeo et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean Gatinaud



Laurent des Places



Jean-Christophe Georghiou



Eric Bertier

Informations sur la Société et son capital

7.A.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	242
7.B.	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	251
7.C.	Renseignements de caractère général concernant le capital	252
7.D.	Informations sur le capital	258
7.E.	Marché des titres de l'émetteur	260
7.F.	Valeo et ses actionnaires	263
7.G.	Informations sur les filiales et participations	267

7.A. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

7.A.1. Principales dispositions légales et statutaires

7.A.1.1. Dénomination et siège social

La Société est dénommée Valeo. Son siège social est : 43, rue Bayen, 75017 Paris. Le numéro de téléphone du siège social est : + 33 (0) 1 40 55 20 20.

7.A.1.2. Forme juridique et législation – Gouvernement d'entreprise

Valeo est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce.

7.A.1.3. Gouvernement d'entreprise

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a mis en place un ensemble de mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise. Pour plus d'informations, se reporter au rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant au Chapitre 6.

7.A.1.4. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 10 février 1923 et sa durée a été prorogée de 99 ans à compter du 10 février 1972.

7.A.1.5. Objet social

L'objet social de la Société est défini à l'article 3 de ses statuts comme suit :

- l'étude, la fabrication, la vente, le négoce et la fourniture de tous produits, équipements et prestations de services destinés à l'industrie et au commerce, susceptibles d'être fabriqués, mis au point et développés par la Société et les sociétés de son Groupe ou intéressant leur clientèle ; et
- généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, cessions, prises de participation, apports, etc., se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

7.A.1.6. RCS

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 030 967 RCS Paris.

7.A.1.7. Exercice social

L'exercice social est de douze mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

7.A.1.8. Documents accessibles au public

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société et le Groupe déposés auprès de l'AMF, ainsi que, le cas échéant, leurs actualisations, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.valeo.com, et une copie peut en être obtenue au siège social de la Société.

Les informations réglementées (définies à l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF) sont mises en ligne sur le site Internet de la Société, conformément aux dispositions de l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF ; ces informations étant archivées sur le site de la Société pendant une durée d'au moins cinq ans à compter de leur diffusion.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration est en ligne sur le site de la Société, et ce, conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne en date du 8 décembre 2009). Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées Générales, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

7.A.1.9. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par MM. Jean-Christophe Georghiou et Eric Bertier – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
 - Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
 - Début du mandat : 5 avril 2004 (première nomination le 31 mars 2003)
 - Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Salustro Reydel, Membre de KPMG International, représenté par MM. Jean-Pierre Crouzet puis Laurent des Places et Jean Gatinaud – Immeuble Le Palatin, 3, cours du Triangle 92939 Paris-La Défense Cedex
 - Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
 - Début du mandat : 5 avril 2004 (première nomination le 27 mai 1998)
 - Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le mandat des Commissaires aux comptes titulaires venant à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera convoquée pour le 3 juin 2010, statuant en matière ordinaire, de nommer, pour un mandat de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Ernst & Young et Autres, représenté par MM. Jean-François Ginies et Gilles Puissochet – 41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex, membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

- Mazars, représenté par MM. Lionel Gotlib et David Chaudat – 61, rue Henri Régnauld, 92075 Paris-La Défense Cedex, membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes suppléants

- M. Yves Nicolas – 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine
 - Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
 - Début du mandat : 5 avril 2004 (première nomination)
 - Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- M. Philippe Arnaud – 198, boulevard Malesherbes, 75017 Paris
 - Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris
 - Début du mandat : 5 avril 2004 (première nomination)
 - Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 3 juin 2010, statuant en matière ordinaire, de nommer pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 :

- Auditex, représenté par M. Emmanuel Roger – Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche, 92037 Paris-La Défense Cedex, membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, comme Commissaire aux comptes suppléant de Ernst & Young et Autres ;
- M. Philippe Castagnac – 44, rue de la Faisanderie, 75116 Paris, membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris, comme Commissaire aux comptes suppléant de Mazars.

7.A.1.10. Droit à une part des bénéfices

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire. En outre, l'Assemblée Générale peut décider, dans les conditions prévues par la loi, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves disponibles et/ou le compte de report à nouveau ; dans ce cas, la décision de l'Assemblée doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale ne peut décider la distribution d'un dividende aux actionnaires qu'après avoir approuvé les comptes de l'exercice écoulé et constaté l'existence de sommes distribuables. Les modalités de mise en paiement du dividende sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de répartir un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice clos ou en cours, avant que les comptes de l'exercice n'aient été approuvés.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou de l'acompte sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions, dans les cas et selon les modalités prévus par la loi.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement sont versés à l'État.

7.A.1.11. Droit au boni de liquidation

Le partage du boni de liquidation est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

7.A.1.12. Assemblées Générales

Les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier qui doit être annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Sous réserve de ce qui précède, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire ;
- voter par correspondance ; ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis, et leurs copies ou extraits sont certifiés et délivrés, conformément à la loi.

7.A.1.13. Droits de vote double

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, depuis l'Assemblée Générale du 16 juin 1992, les statuts de la Société (article 23) prévoient qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans au moins ; en outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Néanmoins, le délai de quatre ans susvisé n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification par une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

7.A.1.14. Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.A.2. Composition et fonctionnement des organes de direction et d'administration

7.A.2.1. Les dirigeants du Groupe

Les dirigeants du Groupe sont le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Fonctionnels et Directeurs Opérationnels membres du Comité Opérationnel. Lors de sa réunion en date du 20 mars 2009, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, modifiant ainsi les modalités d'exercice de la Direction Générale de la Société arrêtées par le Conseil d'Administration le 31 mars 2003.

Les dirigeants du Groupe sont les suivants :

Président du Conseil d'Administration (non exécutif) :
Pascal Colombani

(Début de mandat : 20 mars 2009 – fin de mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010).

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Pascal Colombani organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Directeur Général : Jacques Aschenbroich

(Début du mandat actuel : 20 mars 2009 – fin de mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010).

En sa qualité de Directeur Général, Jacques Aschenbroich est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des limites prévues par la loi, les statuts ou le Règlement Intérieur. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et en justice. Conformément au Règlement Intérieur, l'accomplissement des opérations d'acquisition ou de cession de toute filiale ou participation ou de tout autre actif ou autre investissement, de quelque nature que ce soit, pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros, doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'Administration.

Comité Opérationnel

Luc Blériot

Directeur des Opérations

Michel Boulain

Directeur des Ressources Humaines

Robert Charvier

Directeur Financier

Robert de La Serve

Directeur de l'Activité Valeo Service

Édouard de Pirey

Directeur Plan et Stratégie

Antoine Doutriaux

Directeur du Pôle Systèmes de Visibilité et de la Famille de Produits Systèmes d'Essuyage

Martin Haub

Directeur Marketing Produits et Recherche & Développement

Hans-Peter Kunze

Directeur Commerce et Développement du Business

Géric Lebedoff

Directeur Juridique

Claude Leichlé

Directeur Adjoint du Pôle Systèmes de Propulsion et de la Famille de Produits Systèmes Électriques Moteur

Vincent Marcel

Directeur des Projets Spéciaux

Alain Marmugi

Directeur du Pôle Systèmes Thermiques et de la Famille de Produits Thermique Habitable

Christophe Périllat-Piratoine

Directeur du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite et de la Famille de Produits Contrôles Intérieurs

Michael Schwenzler

Directeur du Pôle Systèmes de Propulsion et de la Famille de Produits Transmissions

7.A.2.2. Le Conseil d'Administration

7.A.2.2.1. Composition du Conseil d'Administration

Le tableau figurant au Chapitre 3 section 3.0 fait apparaître le nom des membres du Conseil d'Administration présents au cours de l'exercice 2009, leur âge, les dates de première nomination, de début et d'expiration des mandats actuels occupés par ces personnes au sein de la Société, la fonction principale qu'ils exercent en dehors de la Société ainsi que les mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés au cours des cinq dernières années. Ces informations sont par principe données au 31 décembre 2009 mais les modifications intervenues entre le 31 décembre 2009 et le 1^{er} mars 2010 sont mentionnées.

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'Administration se composait des personnes suivantes :

Pascal Colombani est Président du Conseil d'Administration de Valeo et Senior Advisor pour l'innovation, la haute technologie et l'énergie dans le cabinet de conseil en stratégie A.T. Kearney ; membre de l'Académie des Technologies, il est également administrateur d'Alstom, de British Energy Group p.l.c., de Rhodia et d'Energy Solutions Inc. En janvier 2000, il était nommé Administrateur Général du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), fonction qu'il a occupée jusqu'en décembre 2002. À l'origine de la restructuration des participations industrielles du CEA et de la création d'Areva en 2000, il en a présidé le Conseil de Surveillance jusqu'en mai 2003. Entre 1997 et 1999, il a été Directeur de la Technologie au Ministère de la Recherche.

Pascal Colombani a passé près de 20 ans (1978-1997) chez Schlumberger dans diverses fonctions de responsabilité, en Europe et aux États-Unis, avant de présider à Tokyo la filiale japonaise du groupe. Il avait commencé sa carrière au CNRS.

Pascal Colombani est ancien élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, agrégé de physique (1969) et Docteur ès sciences (1974).

Jacques Aschenbroich est Directeur Général et administrateur de Valeo, Ingénieur du Corps des Mines. Il a exercé plusieurs fonctions dans l'administration et a été au cabinet du Premier Ministre en 1987 et 1988. Il a ensuite mené une carrière industrielle au sein du Groupe Saint-Gobain de 1988 à 2008. Après avoir dirigé les filiales au Brésil et en Allemagne, il a pris la direction de la Branche Vitrage de la Compagnie de Saint-Gobain et la présidence de Saint-Gobain Vitrage en 1996. Puis, aux fonctions de Directeur Général Adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain d'octobre 2001 à décembre 2008, il a en particulier dirigé les pôles Vitrage et Matériaux haute performance à partir de janvier 2007, et dirigé les opérations du groupe aux États-Unis en tant que Directeur de Saint-Gobain Corporation et Délégué Général pour les États-Unis et

le Canada depuis le 1^{er} septembre 2007. Jacques Aschenbroich a également été administrateur de ESSO S.A.F. jusqu'en juin 2009.

Behdad Alizadeh est Président de Pardus Europe S.A.S. après avoir été Partner de Pardus Capital Management L.P. jusqu'en 2008. Il est également membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin et membre du Conseil d'Administration du Governor's Committee on Scholastic Achievement.

Il est de nationalité américaine et a obtenu un MBA à la Columbia Business School en 1988 et un BS d'économie de la New York University en 1984.

Il a une expérience de 20 ans dans le domaine des services financiers. Avant de rejoindre Pardus, Behdad Alizadeh a été Directeur Général en charge du pôle Merchant Banking de la Bank of New York (BNY), de 1998 à début 2007. Il y était chargé de la gestion stratégique des relations de la BNY avec les sociétés de capital-investissement. Behdad Alizadeh a été Associé-gérant de BNY Mezzanine Partners L.P., société d'investissement alternatif créée en vue d'investir directement dans des sociétés non cotées, et a géré les investissements de la BNY dans des sociétés de capital-investissement. De 1995 à 1998, Behdad Alizadeh a été Directeur Général et responsable des placements privés au sein de Patricof & Co. Capital Corp, une société rachetée par BNY en 1998. Avant de rejoindre Patricof, il avait travaillé pendant sept ans pour Bankers Trust Company, où il s'est spécialisé dans les opérations de fusions-acquisitions, de capital-investissement et le conseil en restructurations.

Behdad Alizadeh a été également membre du Conseil d'Administration de Caliber Collision Centers et de Mid West Wholesale Distribution.

Gérard Blanc est Président-Directeur Général de Marignac Gestion SAS et administrateur de Sogclair. Il a été Executive Vice-President des Programmes chez Airbus jusqu'en 2003, puis Executive Vice-President des Opérations jusqu'en 2005.

Il est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), promotion 1965.

Daniel Camus est Directeur exécutif Groupe en charge des activités internationales et de la stratégie du Groupe EDF après en avoir été le Directeur Général Délégué, responsable des finances et du développement international depuis 2002, date à laquelle il a rejoint le Groupe EDF après 25 ans passés dans l'industrie chimique et pharmaceutique au sein du Groupe Hoechst-Aventis en Allemagne, au Canada, aux États-Unis et en France. Il est Président du Conseil d'Administration d'EDF International, administrateur d'EDF Energy (G.B.) et membre du Conseil de Surveillance de EnBW (Allemagne). Hors Groupe EDF, Daniel Camus est également membre du Conseil de Surveillance de Dalkia SA, Morphosys (Allemagne) et SGL Carbon (Allemagne).

Daniel Camus est docteur d'État ès Sciences Économiques, agrégé en Sciences de la gestion et Lauréat de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Jérôme Contamine est Vice-Président Exécutif, Directeur Financier de Sanofi-Aventis depuis le 16 mars 2009.

Il était entré chez Veolia en 2000 comme Directeur Général Adjoint Finances avant de devenir en 2002 Directeur Général Délégué animant l'ensemble des fonctions transverses, puis Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement en 2003 jusqu'au 16 janvier 2009.

De 1988 à 2000, il a exercé différentes fonctions au sein du Groupe Elf : postes à la Direction Financière, dont celui de Directeur Financements et Trésorerie (1991-1994), Directeur Adjoint Europe et États-Unis, Division Exploration/Production, puis Directeur Général de Elf Norvège (1995-1998). En 1999, il est nommé Directeur du groupe d'intégration avec Total, en charge de la réorganisation de la nouvelle entité fusionnée, TotalFinaElf, et devient, en 2000, Vice-Président Europe et Asie Centrale, Exploration-Production de Total. Il est diplômé de l'École Polytechnique, ancien élève de l'École Nationale d'Administration et Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

Michel de Fabiani est le premier français à accéder en 2005, puis à nouveau en 2009, à la présidence de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-britannique, institution créée en 1873 pour promouvoir et développer les relations commerciales et industrielles entre la France et la Grande-Bretagne.

Il est également administrateur de BP France, du Groupe Rhodia, du Groupe Vallourec et de EB Trans/Luxembourg. Par ailleurs, il est Président du Conseil d'Administration de British Hertford Hospital Corporation à Levallois et Président Fondateur du Cercle Economique Sully et de l'Association pour la Promotion des Véhicules Ecologiques. Originaire de Lyon, Michel de Fabiani y a effectué ses études secondaires avant d'intégrer l'École des Hautes Etudes Commerciales de Paris (Promotion 1967).

Entré dans le groupe BP en 1969, il a occupé différents postes dans les secteurs Nutrition, Chimie, Finance et Pétrole à Milan, Paris et Bruxelles. En mai 1995, Michel de Fabiani devient Président-Directeur général de BP France. En septembre 1997, il est nommé CEO de la Joint-Venture BP/Mobil en Europe et en 1999 Président Europe du Groupe BP et Vice-Président d'Europia (Association Européenne de l'Industrie Pétrolière) à Bruxelles jusqu'à fin 2004 où il quitte ses fonctions exécutives après 35 ans de carrière dans le groupe BP.

Philippe Guédon est depuis 2003 Gérant d'Espace Développement. Il est entré chez Simca en 1956 où il a exercé les fonctions d'Ingénieur après-vente puis d'Ingénieur au bureau d'études jusqu'en 1965. Il a ensuite été Ingénieur d'Études chez Matra, puis

Directeur Technique jusqu'en 1983. Il est devenu Président-Directeur Général de Matra en 1983, fonction qu'il a exercée jusqu'en 2003.

Il est le créateur de la Matra 530, de la Bagheera, de la Rancho, de la Murena, de l'Espace et de l'Avantime.

Philippe Guédon est Ingénieur des Arts et Métiers, Angers 1956.

Lord Jay of Ewelme est membre indépendant de la Chambre des Lords (House of Lords). Il est également Directeur non-exécutif de Associated British Foods (ABF) et de Candover Investments Plc, Chairman of the House of Lords Appointments Commission, Chairman de Merlin (international medical charity), Vice Chairman de Business for New Europe, Administrateur du Crédit Agricole et de EDF.

Lord Jay a été également membre de l'European Sub-Committee on EU law and institutions et du Select Committee on international institutions de la Chambre des Lords, Membre de GLOBE, groupe interparlementaire sur les changements climatiques.

Il a été Secrétaire Général (*Permanent Under-Secretary*) au sein du ministère des Affaires Étrangères du Royaume-Uni et chargé du Service diplomatique, de 2002 à 2006.

Il a été aussi, en 2005 et 2006, le représentant personnel du Premier ministre britannique aux sommets du G8 à Gleneagles et à Saint-Petersbourg.

Lord Jay of Ewelme est Honorary Fellow du Magdalen College d'Oxford.

Helle Kristoffersen est Senior Vice-President Vertical Markets d'Alcatel-Lucent depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle a été jusqu'au 31 décembre 2008 Directeur de la Stratégie et Secrétaire du Comité Stratégique du Groupe Alcatel-Lucent, précédemment Groupe Alcatel, où elle est entrée en 1994 en qualité de Responsable des opérations financières.

De 1989 à 1991, elle a travaillé comme analyste au sein du Département Affaires de la Banque Lazard & Cie, avant d'intégrer le groupe Bolloré, où elle a exercé les fonctions suivantes : Adjoint du Directeur Financier en charge des opérations de fusions-acquisitions, Responsable de la stratégie opérationnelle de la Branche maritime, puis Responsable des fusions-acquisitions auprès du Président-Directeur Général.

Helle Kristoffersen est titulaire d'une maîtrise d'économétrie de l'Université Paris I, elle est également diplômée de l'ENSAE (École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique) et ancienne élève de l'École Normale Supérieure.

Georges Pauget a fait toute sa carrière dans le Groupe Crédit Agricole dont il a été de septembre 2005 au 1^{er} mars 2010 Directeur Général, Président du Comité Exécutif. Il est Président d'Amundi Group depuis décembre 2009, membre du Conseil d'Administration

de Paris-Europlace et membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française (FBF).

Il a été Représentant permanent de Crédit Agricole SA au Conseil de Surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts et Directeur Général Délégué, Membre du Comité Exécutif et Directeur du Pôle Caisse Régionale de Crédit Agricole S.A.

Il a été également, notamment, Président du Conseil d'Administration de LCL - Le Crédit Lyonnais et Président du Conseil d'Administration de Calyon jusqu'en mars 2010, Directeur Général, Président du Comité Exécutif de LCL - Le Crédit Lyonnais, représentant permanent de LCL - Le Crédit Lyonnais à la Fondation de France, Président du Comité Exécutif de la FBF jusqu'en septembre 2009 et Président de l'Union des Assurances Fédérales.

Georges Pauget est Docteur ès Sciences économiques, Bordeaux 1975, et titulaire d'une maîtrise de Sciences économiques, option économétrie, de l'Université de Lyon.

7.A.2.2.2. Déclarations relatives aux membres du Conseil d'Administration

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration, (ii) aucun membre du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun membre du Conseil d'Administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À l'exception des restrictions légales, réglementaires ou statutaires, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société.

Indépendamment de l'accord conclu avec le fonds Pardus Capital Management L.P. (« Pardus ») et Behdad Alizadeh (cf. Chapitre 3, section 3.J.4.2) et des déclarations du FSI (cf. Chapitre 3, section 3.J.4.1), il n'existe pas d'arrangement ou d'accord avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs en vertu duquel l'un d'eux aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou membre de la Direction Générale de Valeo.

Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts de Pardus à raison notamment de sa participation dans Visteon, Pardus s'est notamment engagé, aux termes de l'accord conclu le 21 mai 2008, à ne pas demander la désignation de représentant au sein des organes d'administration et de direction de toute société exerçant une activité similaire ou concurrente de Valeo et plus particulièrement les sociétés Visteon et Delphi. Pardus s'est de plus engagé à ce que son représentant au sein du Conseil d'Administration ne vote ni ne participe aux débats du Conseil d'Administration de la Société dès lors que les relations entre Valeo et Visteon y seraient abordées. En outre, Pardus s'est engagé à ne pas acquérir de participation supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote dans des sociétés concurrentes de Valeo (sans préjudice de sa participation dans Visteon).

7.A.2.2.3. Conflits d'intérêts

Certains mandataires sociaux ont des fonctions de dirigeant et/ou mandataire social au sein de groupes susceptibles de contracter avec Valeo dans le cadre d'opérations commerciales et/ou financières (en tant que banques conseils et/ou garants de placements et/ou prêteurs). Dans la mesure où de tels contrats font l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de Valeo, de ces mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

7.A.2.2.4. Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une de ses filiales

Indépendamment des conventions réglementées décrites au Chapitre 6, section 6.A.2.8, il n'existe pas de contrats de service conclus entre les membres du Conseil d'Administration et la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

7.A.2.3. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société a adopté le 31 mars 2003 un Règlement Intérieur qui a depuis fait l'objet de modifications dont la dernière date du 9 avril 2009.

Le Règlement Intérieur précise les modalités de composition et de fonctionnement du Conseil d'Administration, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

7.A.2.3.1. Composition et nomination

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'Administration est composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus (ou tout nombre maximal différent résultant d'une modification des prescriptions légales en vigueur). Le Conseil d'Administration de la Société, composé de 12 membres au début de l'exercice 2009, est à ce jour composé de 11 membres. Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, qui lui-même reçoit les propositions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de 4 ans, qui expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire conformément aux dispositions légales en vigueur. La durée des fonctions du Président ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'Administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil ayant dépassé cet âge. Ces dispositions sont applicables, le cas échéant, aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Les fonctions du Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 70 ans.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des actionnaires.

7.A.2.3.2. Rôle et fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Il détermine les orientations de l'Activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil consacre une séance par an à la revue de l'ensemble de la stratégie industrielle et financière du Groupe.

Le Conseil se réunit au moins six fois par an sur convocation du Président, à des dates communiquées au plus tard au début de chaque exercice social, et à tout autre moment en fonction de l'intérêt de la Société. Au cours de l'exercice 2009, le Conseil

d'Administration s'est réuni onze fois, avec un taux moyen de présence en personne ou par mandataire de 94,30 %.

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou, en son absence, par l'administrateur qui aurait pu être délégué provisoirement dans ces fonctions ou par un Vice-Président.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents (dans les conditions prévues par la loi et les statuts), sans qu'il soit tenu compte des membres représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, réputés présents ou représentés (dans les conditions prévues par la loi et les statuts), chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

À l'issue de chaque réunion du Conseil, il est établi un procès-verbal signé par le Président et un administrateur.

Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration consacre chaque année un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. L'évaluation du fonctionnement du Conseil pour l'exercice 2009 a été menée au cours des mois de janvier et février 2010. À cet effet, un questionnaire détaillé a été envoyé à chacun des administrateurs sur leur appréciation du fonctionnement du Conseil et leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités, figuraient le fonctionnement et la composition du Conseil, l'information des administrateurs et le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des Comités spécialisés.

Les réponses des administrateurs ont été analysées par un consultant extérieur et ont fait l'objet d'un rapport présenté au Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance lors de sa séance du 21 janvier 2010. Le rapport a été présenté et discuté lors de la séance du Conseil du 24 février 2010. Les résultats de cette évaluation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant au Chapitre 6, section 6.A.2.6.

7.A.2.3.3. Droits et obligations des administrateurs – Rémunération

Le Règlement Intérieur met à la charge des administrateurs certaines obligations visant notamment à s'assurer qu'ils connaissent les dispositions qui leur sont applicables, à éviter les situations de conflits d'intérêts et à faire en sorte qu'ils consacrent à leur fonction le temps et l'attention nécessaires, dans le respect des dispositions légales relatives au cumul des mandats sociaux.

Les membres du Conseil d'Administration ont également l'obligation de s'informer. À cet effet, le Président communique aux administrateurs les informations et les documents qui leur sont nécessaires pour exercer pleinement leur mission.

En rémunération de leur activité, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil d'Administration une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, répartie librement par le Conseil d'Administration entre ses membres. Le Conseil d'Administration peut également allouer aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats qu'il leur confie. La rémunération du Président est déterminée par le Conseil d'Administration.

L'article 14 des statuts de Valeo prévoit que chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, être propriétaire de 100 actions au moins, inscrites en compte nominatif.

Un Code de bonne conduite régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Ce Code rappelle notamment aux membres du Conseil d'Administration de la Société les règles légales et réglementaires applicables en matière de déclarations d'opérations sur titres de la Société.

Le Code de bonne conduite précise en outre les périodes durant lesquelles les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants du Groupe doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur titres de la Société et rappelle l'interdiction de réaliser de telles opérations sur la base d'une information privilégiée.

7.A.2.4. Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les Comités permanents du Conseil sont, à ce jour, le Comité d'Audit, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et le Comité Stratégique.

Sur la composition et le fonctionnement des Comités permanents, se reporter au rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant au Chapitre 6, section 6.A.2.5.

7.B. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercice 2009 (en millions d'euros)	PricewaterhouseCoopers	%	KPMG	%
Audit				
Émetteur	0,0		0,1	
Filiales intégrées	4,2		2,1	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4,2		2,2	
Émetteur	0,0		0,0	
Filiales intégrées	0,1		0,1	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0,1		0,1	
SOUS-TOTAL AUDIT	4,3	90 %	2,3	88 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées				
Juridique, fiscal, social	0,4		0,3	
Autres	0,1		0,0	
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	0,5	10 %	0,3	12 %
TOTAL	4,8	100 %	2,6	100 %

Exercice 2008 (en millions d'euros)	PricewaterhouseCoopers	%	KPMG	%
Audit				
Émetteur	0,0		0,0	
Filiales intégrées	4,5		2,2	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4,5		2,2	
Émetteur	0,0		0,3	
Filiales intégrées	0,9		0,2	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0,9		0,5	
SOUS-TOTAL AUDIT	5,4	89 %	2,7	87 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées				
Juridique, fiscal, social	0,7		0,4	
Autres	0,0		0,0	
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	0,7	11 %	0,4	13 %
TOTAL	6,1	100 %	3,1	100 %

7.C. Renseignements de caractère général concernant le capital

7.C.1. Évolution du capital de Valeo

Au 31 décembre 2009, le capital social de Valeo s'élevait à 234 628 851 euros, divisé en 78 209 617 actions de même catégorie, d'une valeur nominale de 3 euros chacune, entièrement libérées et admises aux négociations sur Euronext Paris.

À la connaissance de la Société, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

Depuis le 31 décembre 2004, le capital de Valeo a évolué comme suit :

Année	Nature de l'opération	Montant des variations du capital (en millions d'euros)			Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions
		Nominal	Prime d'émission	Montant total		
2005	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	-	1	1	51 333	
	Réduction de capital par mise en œuvre d'offres publiques d'achat	(19)	(233)	(252)	(6 250 000)	77 510 357
2006	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	-	2	2	70 260	77 580 617
2007	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	2	15	17	629 000	78 209 617
2008	-	-	-	-	-	78 209 617
2009	-	-	-	-	-	78 209 617

Au cours de l'exercice 2005, Valeo a procédé à un rachat d'actions auprès de ses actionnaires portant sur un nombre global de 6 250 000 actions (soit environ 7,5 % du capital). Ce rachat a été réalisé à un prix de 40 euros par action dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions et d'une offre publique d'achat simplifiée (OPRA/OPAS). À l'issue de l'offre, le 3 juin 2005, toutes

les actions rachetées ont été annulées le 20 juin 2005 par le Conseil d'Administration, qui a procédé à une réduction de capital de la Société à hauteur du montant nominal des actions rachetées, soit 18 750 000 euros. L'OPRA/OPAS a fait l'objet d'une note d'information ayant reçu le visa de l'AMF le 28 avril 2005 sous le n° 05-323.

7.C.2. Capital autorisé mais non émis

Titres concernés Date d'Assemblée Générale (durée de l'autorisation et expiration)	Montant maximum d'augmentation de capital	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice
1. Émissions avec droit préférentiel		
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (A) AG du 9 juin 2009 – 8 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 9 août 2011)	40 millions d'euros (A) + (B) + (C) + (D) + (E) étant limité à 132 millions d'euros (le « Plafond Global »)	Aucune
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (B) AG du 9 juin 2009 – 10 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 9 août 2011)	40 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global	Aucune
2. Émissions sans droit préférentiel		
Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (C) AG du 9 juin 2009 – 9 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 9 août 2011)	47 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global	Aucune
Augmentation de capital par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (D) AG du 9 juin 2009 – 12 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 9 août 2011)	5 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global	Aucune
3. Émissions avec ou sans droit préférentiel		
Option de surallocation dans le cadre d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (E) AG du 9 juin 2009 – 11 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 9 août 2011)	Émission limitée à 15 % de l'émission initiale Inclus dans le montant du plafond applicable à l'émission initiale et dans le Plafond Global	Aucune

7.C.3. Autres titres donnant accès au capital

7.C.3.1. Obligations à options de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE)

Dans le cadre de l'autorisation donnée à l'Assemblée Générale des actionnaires de Valeo du 10 juin 2002 (réitérée le 31 mars 2003 lors du changement de mode d'administration de Valeo), Valeo a émis le 25 juillet 2003 un emprunt obligataire représenté par 9 975 754 obligations convertibles et/ou échangeables en actions Valeo (OCEANE), émises au pair, d'une valeur nominale de 46,40 euros chacune, soit un montant nominal global de 462 874 985,60 euros. Ces obligations sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Elles viennent à échéance le 1^{er} janvier 2011 et portent intérêt au taux de 2,375 % l'an. Elles peuvent être exercées à tout moment par leurs titulaires depuis le 4 août 2003. Les caractéristiques des

OCEANE sont décrites dans le prospectus visé par la COB le 25 juillet 2003 sous le n° 03-707.

À la suite de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée (OPRA/OPAS) réalisée au cours des mois de mai et juin 2005 et ayant conduit au rachat par Valeo de ses actions à un prix supérieur au cours de bourse, le Conseil d'Administration a procédé le 20 juin 2005 à un ajustement des conditions d'exercice des OCEANE afin de maintenir les droits de leurs titulaires, conformément aux dispositions de l'article R. 228-90 du Code de commerce et du contrat d'émission des OCEANE. Le ratio de conversion ou d'échange des OCEANE a ainsi été porté de 1 action pour 1 obligation à 1,013 action pour 1 obligation.

Au 20 février 2010, la totalité des OCEANE était en circulation, donnant droit à 10 105 439 actions (après ajustement lié à l'OPRA/OPAS).

7.C.3.2. Plans d'options d'achat et de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites

La politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et la politique d'attribution d'actions gratuites sont décrites au Chapitre 6, section 6.A.2.12.

Le tableau figurant ci-après détaille les plans d'option d'achat et de souscription d'actions mis en place depuis 2000.

À la suite de l'OPRA/OPAS, le Conseil d'Administration a procédé le 20 juin 2005 à l'ajustement du nombre d'actions auquel les options de souscription et d'achat d'actions donnent droit conformément à l'article R. 225-138 du Code de commerce. L'ajustement auquel il a été

Options de souscription d'actions en vigueur au 31 décembre 2009

Assemblées			Mise en place des plans				dont options attribuées				
Date Assemblée Générale	Nbre options	Durée	Date ⁽¹⁾	Prix	Nbre Bénéf.	Nbre Options	Aux mandataires sociaux	Aux dirigeants mandataires sociaux	Aux dirigeants non mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires ⁽²⁾	options conditionnelles
25/05/2000	800 000	8 ans	21/03/2001	55,82 €	2	80 000	80 000	50 000	0	0	0
			07/12/2001	42,48 €	5	600 000	600 000	200 000	0	0	300 000
09/05/2001	1 000 000	8 ans	10/12/2001	42,69 €	213	442 875	0	0	140 000	118 000	0
			10/06/2002	1 500 000	8 ans	01/07/2002	43,84 €	699	420 000	0	0
25/11/2002	28,30 €	229	600 000			0	0	159 500	107 500	0	
31/03/2003	23,51 €	755	700 000			160 000	100 000	52 750	44 000	0	
31/03/2003	1 500 000	8 ans	06/11/2003	32,91 €	1 005	780 000	61 000	61 000	117 766	77 395	0
05/04/2004	1 500 000	8 ans	08/11/2004	28,46 €	1 094	1 123 200	160 000	160 000	169 600	134 400	0
TOTAL DES PLANS DE SOUSCRIPTION						4 746 075	1 061 000	571 000	642 116	577 995	300 000

(1) Date des Conseils d'Administration / Conseil de Surveillance / Directoire.

(2) Y/c les Directeurs non mandataires sociaux.

ainsi procédé a fait porter le ratio d'attribution de 1 action pour 1 option de souscription ou d'achat d'actions à 1,01 action pour 1 option de souscription ou d'achat d'actions, étant entendu que pour chaque titulaire d'options, le nombre d'actions auquel donne droit l'ensemble de ses options de souscription ou d'achat d'actions sera, par plan, arrondi à l'unité supérieure.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'options d'achat d'actions attribuées mais non encore exercées était de 3 852 385 options donnant droit à l'achat de 3 856 730 actions (dont 4 345 liées à l'OPRA/OPAS) ; le nombre d'options de souscription d'actions attribuées mais non encore exercées était de 1 582 034 options, donnant droit à l'émission de 1 598 323 actions nouvelles (dont 16 289 liées à l'OPRA/OPAS).

Incidence OPRA/ OPAS (56 330 au 21 juin 2005)	Délais et conditions de levées		Nombre d'options de Souscription						Nbre d'actions pouvant être souscrites (options+Opra)	Nbre de Bénéf. résiduel
	Délais	Expiration	Restant à lever au 31/12/08	Levées en 2009 (exercice)	Levées au 31/12/09 (cumul)	Annulées en 2009 (exercice)	Annulées au 31/12/09 (cumul)	Restant à lever au 31/12/09		
800	100 % immédiat	20/03/2009	80 000 800	0	0	80 000 800	80 000 800	0 0	0	0
3 000	50 % immédiat ; 50 % cond.	06/12/2009	300 000 3 000	0	0	300 000 3 000	600 000 3 000	0 0	0	0
3 455	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	09/12/2009	258 850 2 604	0	0	258 850 2 604	442 875 3 455	0 0	0	0
2 724	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	30/06/2010	186 300 1 863	0	0	14 100 141	247 800 1 002	172 200 1 722	173 922	348
4 568	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	24/11/2010	110 960 1 109	0 0	274 790 2 596	10 000 100	224 250 963	100 960 1 009	101 969	41
6 022	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	30/03/2011	228 390 2 300	0 0	309 915 2 987	12 560 128	174 255 863	215 830 2 172	218 002	208
7 185	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	05/11/2011	413 327 4 615	0 0	91 508 924	22 703 256	297 868 1 902	390 624 4 359	394 983	445
10 682	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	07/11/2012	748 720 7 490	0 0	67 200 673	46 300 463	353 580 2 982	702 420 7 027	709 447	649
38 436			2 326 547 23 781	0 0	743 413 7 180	744 513 7 492	2 420 628 14 967	1 582 034 16 289	1 598 323	

Options d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2009

Assemblées			Mise en place des plans				dont options attribuées				
Date Assemblée Générale	Nbre options	Durée	Date ⁽¹⁾	Prix	Nbre Bénéf.	Nbre Options	Aux mandataires sociaux	Aux dirigeants mandataires sociaux	Aux dirigeants non mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires ⁽²⁾	Options conditionnelles
31/03/2003	1 500 000	8 ans	06/11/2003	32,91 €	1 005	500 000	39 000	39 000	75 484	49 605	0
05/04/2004	1 500 000	8 ans	08/11/2004	32,74 €	1 094	280 800	40 000	40 000	42 400	33 600	0
03/05/2005	4 500 000	8 ans	17/11/2005	32,32 €	1 082	650 000	0	0	94 300	48 900	0
			03/03/2006	33,75 €	2	187 000	150 000	150 000	37 000	0	0
			20/11/2006	32,63 €	1 298	1 309 250	0	0	251 000	175 000	0
			07/03/2007	36,97 €	2	250 000	200 000 (i)	200 000 (i)	50 000	0	0
			15/11/2007	36,82 €	1 330	1 677 000	150 000 (i) (ii)	150 000 (i) (ii)	350 000 (ii)	230 000 (ii)	174 250 (ii)
			20/03/2008	31,41 €	596	426 750	0	0	0	78 000	0
TOTAL DES PLANS D'ACHAT						5 280 800	579 000	579 000	900 184	615 105	174 250

(1) Date des Conseils d'Administration / Conseil de Surveillance / Directoire.

(2) Y/c les Directeurs non mandataires sociaux.

(i) Options d'achat d'actions assorties d'un dispositif d'inaccessibilité des actions levées décrit au chapitre 3 section 3.H.1.5 du DDR 2008.

(ii) Dont 50 % conditionnelles (Président et COO) ou 25 % (autres Dirigeants) : marge opérationnelle du Groupe 2008 au moins égale à 3,8 % des produits de l'activité, avec variation proportionnelle et linéaire de l'attribution entre 3,8 et 4,1 %.

Attribution d'actions gratuites en vigueur au 31 Décembre 2009

Assemblées		Mise en place des plans			Dont actions attribuées				
Date Assemblée Générale	Nbre d'actions	Date ⁽¹⁾	Nbre Bénéf.	Nbre d'actions	Aux mandataires sociaux	Aux dirigeants mandataires sociaux	Aux dirigeants non mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires ⁽²⁾	Attributions conditionnelles
03/05/2005	4 500 000	17/11/2005	1 082	600 000	0	0	141 450	73 350	300 000
		03/03/2006	2	63 000	50 000	50 000	13 000	0	36 500
		20/11/2006	116	100 000	0	0	0	18 500	0
		07/03/2007	155	100 000	0	0	0	0	0
TOTAL DES PLANS D' ACTIONS GRATUITES				863 000	50 000	50 000	154 450	91 850	336 500

(1) Date des Conseils d'Administration / Conseil de Surveillance / Directoire.

(2) Y/c les Directeurs non mandataires sociaux.

Incidence OPRA/ OPAS (56 330 au 21 juin 2005)	Délais et conditions de levée		Nombre d'options d'achat						Nbre d'actions pouvant être achetées (Options + Opra)	Nbre de Bénéf. résiduel
	Délais	Expiration	Restant à lever au 31/12/08	Levées en 2009 (exercice)	Levées au 31/12/09 (cumul)	Annulées en 2009 (exercice)	Annulées au 31/12/09 (cumul)	Restant à lever au 31/12/09		
4 263	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	05/11/2011	265 327 2 711	0 0	57 694 590	14 547 149	191 526 1 111	250 780 2 562	253 342	445
2 787	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	07/11/2012	188 180 1 907	0 0	14 075 188	11 575 124	90 120 816	176 605 1 783	178 388	649
	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	16/11/2013	466 660	0	465	43 910	226 785	422 750	422 750	737
	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	02/03/2014	187 000	0	0	0	0	187 000	187 000	2
	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	19/11/2014	1 023 000	0	0	94 500	380 750	928 500	928 500	884
	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	06/03/2015	250 000	0	0	0	0	250 000	250 000	2
	100 %-3 ans	14/11/2015	1 374 250	0	0	103 500	406 250	1 270 750	1 270 750	1 109
	100 %-3 ans	19/03/2016	396 000	0	0	30 000	60 750	366 000	366 000	506
7 050			4 150 417 4 618	0 0	72 234 778	298 032 273	1 356 181 1 927	3 852 385 4 345	3 856 730	

Délais et conditions d'acquisition	Nombre d'actions							Nbre d'actions pouvant être transférées	Nbre de Bénéficiaires résiduels
	Restant à transférer au 31/12/08	Transférées en propriété en 2009 (exercice)	Transférées en propriété au 31/12/09 (cumul)	Annulées en 2009 (exercice)	Annulées au 31/12/09 (cumul)	Dont la propriété reste à transférer au 31/12/09			
Délai acquis. : 2 ans 3 mois 50 % cond (pour moitié s/perf 2006, moitié s/perf 2007 ^(*))	0	0	223 575	0	376 425	0	0	0	
Délai acquis. : 2 ans 3 mois 50 % cond (pour partie s/perf 2006, partie s/perf 2007 ^(*))	0	0	26 500	0	36 500	0	0	0	
Délai acquis. : 3 ans	74 750	65 750	65 750	9 000	34 250	0	0	0	
Délai acquis. : 3 ans	82 750	0	0	3 750	21 000	79 000	79 000	123	
	157 500	65 750	315 825	12 750	468 175	79 000	79 000		

(*) Perf 2006 : Marge opérationnelle consolidée Groupe avant coûts non récurrents en % du total des produits de l'activité égale ou supérieure à 4,5 %.

(*) Perf 2007 : Marge opérationnelle consolidée Groupe avant coûts non récurrents en % du total des produits de l'activité égale ou supérieure à 5 %.

7.C.4. Titres non représentatifs du capital

Depuis octobre 2002, la Société dispose d'un programme d'*Euro Medium Term Notes* (EMTN) renouvelé en dernier lieu le 2 avril 2009. Dans le cadre de ce programme, Valeo a émis le 24 juin 2005

un emprunt obligataire de 600 millions d'euros pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %.

7.D. Informations sur le capital

7.D.1. Intérêts des administrateurs dans le capital de Valeo

Au 31 décembre 2009, les intérêts personnels de Pascal Colombani, de Jacques Aschenbroich et des membres du Conseil d'Administration dans le capital de Valeo représentaient moins de

1 % de son montant et des droits de vote. Le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Conseil d'Administration figure au Chapitre 3, section 3.0.

7.D.2. Principaux actionnaires

Voir Chapitre 3, section 3.J.1.

7.D.3. Changement de contrôle

À la date du présent document, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires ni aucun accord dont la mise en

œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

7.D.4. Options ou accords conditionnels ou inconditionnels sur le capital de tout membre du Groupe

À la date du présent document, il n'existe pas d'options sur le capital des membres du Groupe, ni d'accords conditionnels ou inconditionnels prévoyant de le placer sous option.

7.D.5. Franchissements de seuils

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, doit en informer la Société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Depuis l'Assemblée Générale du 31 mars 2003, l'article 9 des statuts de Valeo prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de concert, le seuil de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital social ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

7.D.6. Identification des actionnaires

Les actions de la Société, quelle que soit leur forme (nominative ou au porteur) donnent lieu à une inscription en compte au nom de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toutefois, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte des propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire. L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la Société, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La Société peut procéder à l'identification de tout détenteur de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées, par l'intermédiaire de la procédure prévue aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est ainsi en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre

rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par l'organisme susmentionné, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est alors fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central susmentionné.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte

d'autrui est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

La Société peut en outre demander à toute personne morale possédant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers de son capital social ou de ses droits de vote.

Lorsqu'une personne qui fait l'objet d'une demande d'identification dans les conditions visées ci-dessus n'a pas transmis les informations requises dans les délais impartis ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires de titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les

actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement et pour la même période, du dividende correspondant.

7.E. Marché des titres de l'émetteur

7.E.1. Programme de rachat d'actions et annulation de titres autodétenus

7.E.1.1. Programme de rachat d'actions en vigueur

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société réunie le 9 juin 2009 a, dans sa septième résolution, autorisé le Conseil d'Administration (avec faculté de subdélégation), à opérer sur les actions de la Société, en vue de procéder aux opérations suivantes : la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ; l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ; l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale extraordinaire de la treizième résolution et dans les termes qui y sont indiqués ; la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans

le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Valeo par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions susvisé ne peut excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cas d'une opération de fusion, de cession ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social.

Le prix d'achat par action ne peut dépasser 45 euros.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée du 9 juin 2009, a privé d'effet à compter du 9 juin 2009 à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Le renouvellement pour 2009 du programme de rachat d'actions a fait l'objet d'un descriptif établi en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Il a été mis en ligne sur le site Internet de Valeo le 8 juin 2009.

Dans le cadre de ce programme et de celui autorisé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2008, Valeo a procédé en 2009 à des achats et des ventes d'actions.

Ainsi, Valeo a acquis 727 135 titres à un cours moyen de 14,65 euros et vendu 1 151 765 titres à un cours moyen First In First Out de 15,70 euros dans le cadre du contrat de liquidité signé le 22 avril 2004 avec un prestataire de services d'investissement en conformité avec la charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (pour plus de détails, voir Chapitre 3, section 3.D.2.2.).

À la clôture de l'exercice, Valeo détient 2 652 119 de ses propres actions (soit 3,39 % du capital social), ayant une valeur unitaire évaluée au cours d'achat de 24,06 euros. Au 31 décembre 2008, Valeo détenait 3 142 499 de ses propres actions (soit 4,02 % du capital social).

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2009 fait ressortir un total de 2 606 119 titres affectés à la couverture de programmes d'options d'achat d'actions et 46 000 titres affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité susvisé.

7.E.1.2. Programme de rachat d'actions soumis à la prochaine Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui sera convoquée pour le 3 juin 2010 de mettre fin à la septième résolution votée par l'Assemblée Générale du 9 juin 2009 et d'autoriser, à travers le vote d'une nouvelle résolution, la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'AMF et du Règlement Européen n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

Le descriptif de ce nouveau programme de rachat d'actions est le suivant :

1°) Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur

Au 31 janvier 2010, le nombre total d'actions détenues de manière directe ou indirecte par Valeo est de 2 901 119 actions, représentant 3,71 % du capital de la Société.

2°) Répartition par objectifs des actions détenues par Valeo

Au 31 janvier 2010 :

- 2 606 119 actions sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions de la Société ;
- 295 000 actions sont affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité conclu avec CA Cheuvreux le 22 avril 2004 et

modifié par avenant le 24 juin 2005, en conformité avec la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.) approuvée par l'AMF le 22 mars 2005 (devenue depuis la charte de déontologie de l'Association des Marchés Financiers (AMAFI) approuvée par l'AMF le 1^{er} octobre 2008).

3°) Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions

Dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 3 juin 2010, Valeo envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions, en vue :

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Valeo par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

4°) Part maximale du capital à acquérir et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la Société (celui-ci étant, à titre indicatif, composé de 78 209 617 actions au 31 janvier 2010). Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que Valeo détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Compte tenu des titres déjà détenus, soit 2 901 119 actions au 31 janvier 2010 (3,7 % du capital) et sous réserve des éventuels ajustements affectant le montant d'actions détenues par la Société

et le montant du capital de la Société postérieurement à l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2010, les rachats pourront porter sur 4 919 842 actions (6,3 % du capital sur la base du capital social au 31 janvier 2010).

Les titres que Valeo se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

5°) Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 45 euros par action, étant précisé que ce prix pourra être ajusté en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximal global autorisé pour la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions sera fixé à 350 millions d'euros,

frais et commissions inclus. Valeo se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

6°) Durée du nouveau programme de rachat d'actions

Conformément à la résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 3 juin 2010, le nouveau programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de tenue de l'Assemblée, soit jusqu'au 3 décembre 2011.

7.E.1.3. Annulation d'actions autodétenues

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2009 a, aux termes de sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'Administration (et ce pour une durée de vingt-six mois à compter de ladite Assemblée) à réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues, dans la limite de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois.

7.E.2. Dividendes

Le tableau ci-dessous présente les dividendes par action distribués au titre des trois derniers exercices :

Année	Dividende par action (en euros)	Réfaction	Total (en millions d'euros)
2006	1,10	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI	85
2007	1,20	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI	92
2008	0		0

Le Conseil d'Administration de Valeo ne proposera pas à l'Assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de versement d'un dividende.

L'évolution future du niveau de dividende reflétera l'évolution des résultats, étant entendu que le taux de distribution n'est pas

un élément fixe ; la fixation du dividende tiendra notamment compte des besoins de financement de la croissance. La Société ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés au titre d'un exercice quelconque.

7.F. Valeo et ses actionnaires

La communication avec le marché financier s'adresse à un public diversifié composé d'actionnaires, existants et prospectifs, individuels et institutionnels, ainsi qu'à leurs conseils (les analystes financiers).

À tous ces acteurs du marché, Valeo entend fournir, en temps réel, une information régulière et aussi exhaustive et précise que possible.

7.F.1. Relations avec les actionnaires individuels

Valeo estime que ses actionnaires individuels, qui sont pour l'essentiel domiciliés en France, contrôlent environ 5 % de son capital. La Société dédie à cette catégorie d'investisseurs les outils de communication suivants :

- un numéro vert (0 800 814 045) est mis à disposition des actionnaires individuels depuis 1998. En 2009, ce service a traité plus de 130 appels. Ceux-ci ont porté en priorité sur l'évolution du titre en Bourse et la tenue de l'Assemblée Générale ;
- le site Internet valeo.com a vocation à s'adresser à l'ensemble des actionnaires. La rubrique Relations Financières du site fournit en temps réel des informations relatives à la Bourse et l'actionariat (cours de l'action, répartition du capital et dividendes, documents relatifs aux Assemblées Générales). On y trouve également

l'ensemble des publications financières (Rapports annuels et intérimaires, présentations à la communauté financière et l'ensemble des communiqués de presse et notes d'opérations). Le site permet aussi aux internautes de poser des questions d'ordre financier aux porte-parole du Groupe ;

- deux numéros de la lettre aux actionnaires sont parus au cours de l'exercice 2009, l'un en juin et l'autre en novembre ;
- enfin, depuis fin 2000, le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale. Ce service, qui était utilisé par près de 3 700 actionnaires – pour l'essentiel individuels – à la fin de 2009 offre une plate-forme de renseignements sur la vie du titre (dividendes, fiscalité, passage des ordres) via son numéro indigo (0825 820 000).

7.F.2. Relations avec les actionnaires institutionnels

Valeo s'attache à maintenir à un haut niveau la fréquence de ses rencontres avec l'ensemble des investisseurs et leurs conseils. Ces réunions se tiennent sur les principales places financières d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie. Elles prennent des formes variées (rencontres individuelles, réunions de groupe, conférences téléphoniques, conférences d'investisseurs thématiques ou générales, visites de sites). Au total, près de 200 investisseurs ont été rencontrés, seuls ou en petite formation, dont la moitié avec le Directeur Général.

La Direction des Relations Financières du Groupe a pour vocation d'être l'interface du Groupe avec la communauté des investisseurs et de leurs conseils et de les tenir informés sur la stratégie, les produits, les faits marquants et la performance financière.

Contact :

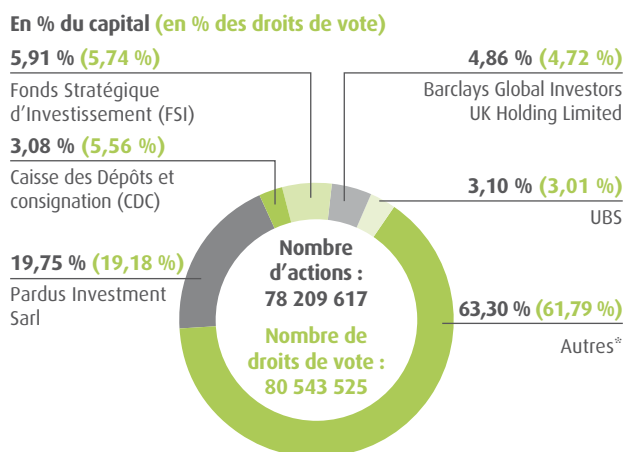
Thierry LACORRE
 Directeur Relations Financières
 Valeo
 43, rue Bayen
 F-75848 Paris Cedex 17
 France
 Tel. : + 33 (0) 1 40 55 37 93
 Fax : + 33 (0) 1 40 55 20 40
 E-mail : thierry.lacorre@valeo.com

Calendrier prévisionnel de communication financière :

Résultats du premier trimestre 2010 : 22 avril 2010
 Résultats du premier semestre 2010 : 27 juillet 2010
 Résultats du troisième trimestre 2010 : 21 octobre 2010
 Résultats de l'exercice 2010 : première quinzaine de février 2011

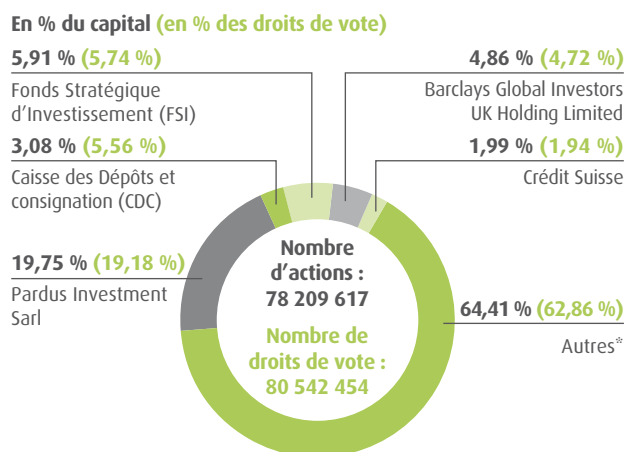
7.F.3. Répartition du capital

7.F.3.1 Répartition du capital au 31 décembre 2009



*Dont 2 652 119 actions autodétenues (3,39 % du capital).

7.F.3.2 Répartition du capital au 19 février 2010



*Dont 2 901 119 actions autodétenues (3,71 % du capital).

7.F.4. Données boursières

	2009	2008	2007	2006	2005
Capitalisation boursière en fin d'exercice (en milliards d'euros)	1,92	0,83	2,21	2,45	2,43
Nombre d'actions	78 209 617	78 209 617	78 209 617	77 580 617	77 510 357
Cours au plus haut (en euros)	25,46	28,60	45,89	35,40	38,20
Cours au plus bas (en euros)	8,00	9,22	27,75	25,00	30,25
Cours moyen en clôture (en euros)	15,546	20,93	37,71	30,58	33,79
Cours en fin de période (en euros)	24,53	10,615	28,20	31,53	31,41

7.F.5. Données par action

(En euros)

	2009	2008	2007
Résultat de base de la période	(2,04)	(2,73)	1,06
Dividende	0	0	1,20 ⁽¹⁾

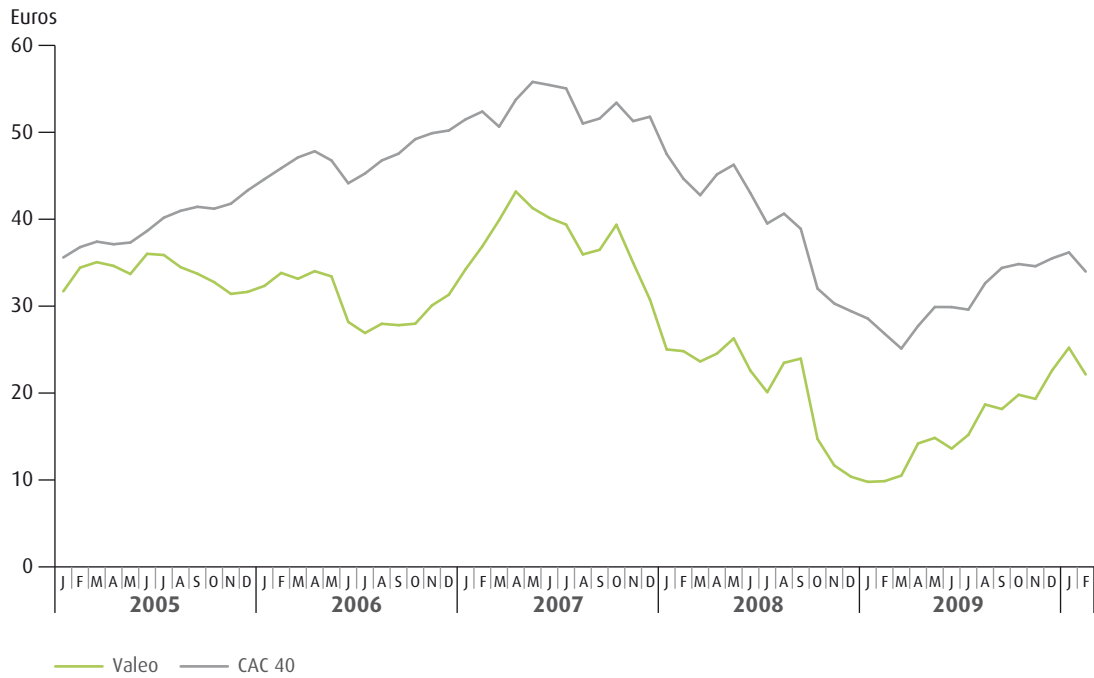
(1) Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI ou, sur option du bénéficiaire, au prélèvement libératoire de 18 % prévu à l'article 117 quater i.1 du CGI.

7.F.6. Évolution des cours depuis 18 mois

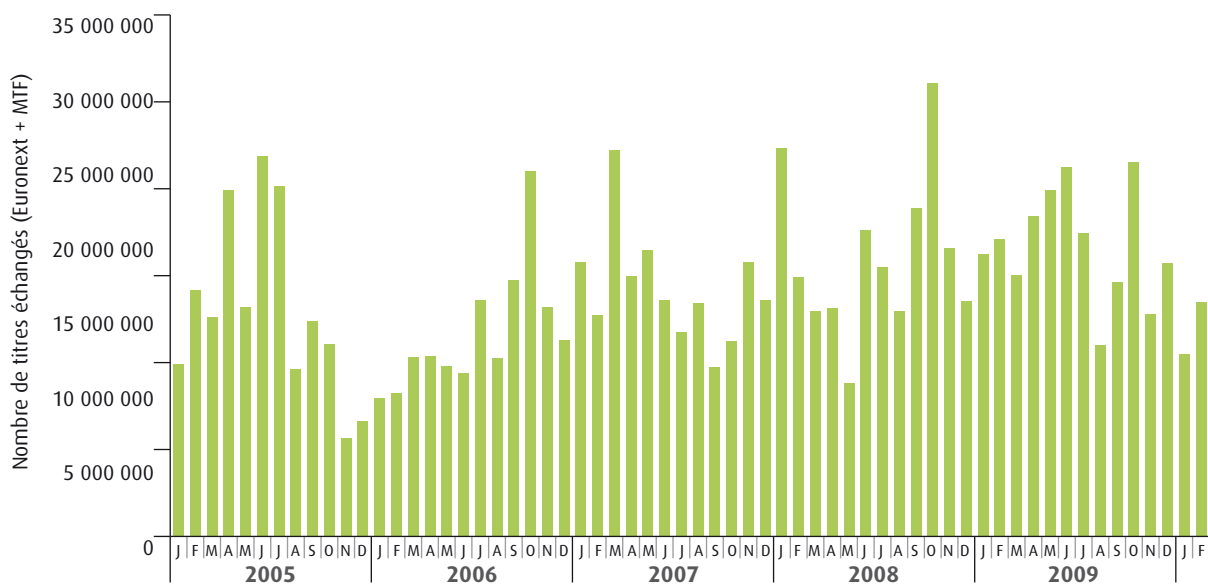
Date	Cours d'émission (en euros)			Nombre de titres échangés		Capitaux (en millions d'euros)
	+ haut	+ bas	Clôture (moyenne)	Volume Euronext	Volume MTF	
Septembre 2008	25,44	21,00	23,957	22 037 082	-	529,85
Octobre 2008	21,19	10,61	14,723	30 425 508	-	463,76
Novembre 2008	15,02	9,22	11,666	19 349 021	-	227,67
Décembre 2008	11,71	9,35	10,369	15 777 547	-	163,43
Janvier 2009	12,25	8,00	9,776	18 961 521	-	186,53
Février 2009	11,085	8,252	9,858	19 944 886	-	199,91
Mars 2009	12,165	9,00	10,496	17 057 171	458 795	182,18
Avril 2009	10,885	16,12	14,195	19 760 278	1 730 433	284,18
Mai 2009	17,66	12,7	14,843	20 733 540	2 498 226	304,66
Juin 2009	15,485	12,05	13,605	20 155 288	4 643 948	289,33
Juillet 2009	18,705	12,595	15,185	16 071 490	4 353 398	241,71
Août 2009	19,95	17,54	18,678	9 673 617	3 052 181	186,38
Septembre 2009	19,90	16,52	18,157	13 081 870	3 808 407	245,28
Octobre 2009	22,52	17,05	19,796	20 416 315	4 557 680	418,72
Novembre 2009	20,16	17,65	19,332	11 404 439	3 482 126	224,39
Décembre 2009	25,46	19,13	22,623	13 994 866	4 349 581	322,74
Janvier 2010	27,36	22,35	25,207	12 719 067	3 799 775	318,84
Février 2010	25,38	20,06	22,14	16 376 649	5 105 029	363,37

Source : Euronext Paris.

7.F.7. Cours de l'action (1/01/2005 – 26/02/2010)



7.F.8. Transactions mensuelles



7.G. Informations sur les filiales et participations

L'organisation générale du Groupe, juridique et opérationnelle, est décrite au Chapitre 2, section 2.B.1.

Depuis la filialisation de ses activités industrielles en 2002, Valeo n'a plus qu'une activité de *holding* et de gestion de la trésorerie du Groupe. À ce titre, Valeo centralise la gestion des risques de marché (variations des taux d'intérêt, fluctuations des cours de change et des prix des matières premières cotées) auxquels les filiales opérationnelles sont exposées. Valeo centralise également les besoins de financement des filiales et est généralement la contrepartie unique des établissements financiers assurant la couverture de ces besoins. Les actifs (valeurs mobilières de placement et disponibilités) et passifs (dette externe) se rattachant à cette activité figurent au bilan de Valeo. Valeo assure par ailleurs la défense de la notoriété de la marque Valeo. Elle a, à ce titre, conclu avec certaines de ses filiales opérationnelles, des contrats de redevance de marque.

Les fonctions de contrôle et de support communes aux sociétés du Groupe (comptabilité, conseil juridique, ingénierie informatique, politique et coordination achats, gestion immobilière, stratégie

logistique, etc.) sont confiées à Valeo Management Services qui facture une redevance aux filiales françaises.

Les actifs et les dettes du Groupe liés aux opérations sont portés par ses filiales et, principalement, par les sociétés industrielles et de commercialisation figurant dans le tableau pages suivantes.

Les sociétés de commercialisation figurant dans ce tableau n'interviennent dans les pays où elles sont présentes que sur le marché de la rechange indépendante. Les ventes aux constructeurs automobile sont assurées directement par les Pôles/Familles de Produits qui produisent. La coordination des actions commerciales des Pôles/Familles de Produits auprès d'un même client est effectuée par les réseaux de la Fonction Ventes et Développement des Affaires présentés au Chapitre 2, section 2.B.4.5.2. La liste des sociétés consolidées figure dans les Notes annexes aux comptes consolidés (cette liste indique également leur implantation géographique), Chapitre 4, section 4.F.8.

Entité industrielle ■

Commercialisation ■

PRINCIPALES ENTITÉS INDUSTRIELLES

Détention directe et indirecte par pays

Union Européenne				Europe hors Union Européenne	Afrique	Amérique du Nord
France	Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Irlande, Pays-Bas	Italie, Espagne	Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie	Turquie, Russie	Tunisie, Afrique du Sud	Etats-Unis
VALEO EMBRAYAGES 100	VALEO SCHALTER UND SENSOREN GmbH 100	VALEO S.p.A. (Italie) 99,9	VALEO AUTO-ELECTRIC HUNGARY LLC (Hongrie) 100	VALEO OTOMOTIV SISTEMLERI ENDUSTRISI A.S. (Turquie) 100	VALEO EMBRAYAGES TUNISIE SA 100	VALEO, INC. 100
VALEO MATÉRIEAUX DE FRICTION 100	VALEO WISCHERSYSTEME GmbH 100	VALEO SISTEMI DI CLIMATIZZAZIONE S.p.A. (Italie) 99,9	VALEO ELECTRIC AND ELECTRONIC SYSTEMS Sp.zo.o. (Pologne) 100	VALEO OTOMOTIV DAGITIM A.S. (Turquie) 100	DAV TUNISIE 100	VALEO INVESTMENT HOLDINGS, INC. 100
VALEO ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES MOTEUR 100	VALEO SICHERHEITSSYSTEME GmbH 100	VALEO COMMUTAZIONE S.r.l. (Italie) 99,9	VALEO SERVICE EASTERN EUROPE Sp.zo.o. (Pologne) 100	NURSAN OK (Turquie) 40	VALEO SYSTEMS SOUTH AFRICA (Proprietary) Limited 51	VALEO ELECTRICAL SYSTEMS, INC. 100
VALEO SÉCURITÉ HABITACLE 100	VALEO KLIMASYSTEME GmbH 100	VALEO SERVICE ITALIA S.p.A. 99,9	VALEO AUTOSYSTEMY Sp.zo.o. (Pologne) 100	VALEO CLIMATE CONTROL TOMILINO LLC (Russie) 95		VALEO CLIMATE CONTROL CORP. 100
VALEO SYSTÈMES D'ESSUYAGE 100	VALEO COMPRESSOR EUROPE GmbH 100	VALEO ESPAÑA S.A. 100	VALEO VYMENIKY TEPLA k.s. (République tchèque) 100	VALEO SERVICE LIMITED LIABILITY COMPANY (Russie) 100		VALEO SYLVANIA LLC 50
VALEO VISION 100	VALEO GmbH 100	VALEO ILUMINACIÓN S.A. (Espagne) 99,8	VALEO AUTOKLIMATIZACE k.s. (République tchèque) 100			TELMA RETARDER, INC. 100
DAV 100	VALEO SERVICE DEUTSCHLAND GmbH 100	VALEO PLASTIC OMNIUM S.L. (Espagne) 50	VALEO COMPRESSOR EUROPE S.r.o. (République tchèque) 100			VALEO SWITCHES & DETECTION SYSTEMS, INC. 100
SC2N 100	VALEO VISION BELGIQUE 100	TELMA RETARDER ESPAÑA S.A. 100	VALEO LIGHTING ASSEMBLY S.r.l. (Roumanie) 100			VALEO RADAR SYSTEMS, INC. 100
VALEO FOUR SEASONS 50	VALEO SERVICE BELGIQUE 100	VALEO SISTEMAS ELÉCTRICOS S.L. (Espagne) 100	VALEO LIGHTING INJECTION S.A. (Roumanie) 51			VALEO COMPRESSOR NORTH AMERICA, INC. 100
TELMA 100	TELMA RETARDER LIMITED (Grande-Bretagne) 100	VALEO SISTEMAS DE SEGURIDAD Y DE CIERRE S.A. (Espagne) 100	VALEO SISTEME TERMICE S.r.l. (Roumanie) 100			VALEO ENGINE COOLING, INC. 100
VALEO SERVICE 100	VALEO SERVICE UK LIMITED (Grande-Bretagne) 100	VALEO CLIMATIZACIÓN S.A. (Espagne) 100	VALEO SLOVAKIA S.r.o. (Slovaquie) 100			VALEO FRONT END MODULE, INC. 100
VALEO SYSTÈMES THERMIQUES 100	VALEO ENGINE COOLING UK Ltd (Grande-Bretagne) 100	VALEO SERVICE ESPAÑA S.A. 100				
VALEO SYSTÈMES DE CONTRÔLE MOTEUR 100	VALEO ENGINE COOLING UK Ltd (Grande-Bretagne) 100	VALEO TÉRMICO, S.A. (Espagne) 100				
VALEO ÉTUDES ÉLECTRONIQUES 100	CONNAUGHT ELECTRONICS LIMITED (Irlande) 100					
	VALEO SERVICE BENELUX B.V. (Pays-Bas) 100					

ET DE COMMERCIALISATION

d'implantation (en % d'intérêt au 31.12.2009)

Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie		
Mexique	Brésil Argentine	Chine	Corée du Sud, Japon Thaïlande, Indonésie	Inde
VALEO SISTEMAS ELECTRICOS SA de CV 100	VALEO SISTEMAS AUTOMÓTIVOS Ltda (Brésil) 100	TAIZHOU VALEO-WENLING AUTOMOTIVE SYSTEMS COMPANY LIMITED 100	VALEO ELECTRICAL SYSTEMS KOREA Ltd 100	VALEO FRICTION MATERIALS INDIA LIMITED 60
DELMEX DE JUAREZ S. de R.L. de CV 100	VALEO EMBRAGUES ARGENTINA S.A. 100	HUBEI VALEO AUTO LIGHTING COMPANY LTD 100	VALEO PYEONG HWA Co. Ltd (Corée) 50	AMALGAMATIONS VALEO CLUTCH PRIVATE LIMITED 50
VALEO SISTEMAS ELECTRONICOS S. de R.L. de CV 100	EMELAR Sociedad Anónima (Argentine) 100	VALEO AUTOMOTIVE AIR CONDITIONING HUBEI Co. Ltd 55	VALEO PYEONG HWA INTERNATIONAL Ltd (Corée) 50	VALEO ENGINEERING CENTER (INDIA) PRIVATE LIMITED 100
VALEO CLIMATE CONTROL DE MEXICO SA de CV 100	CIBIE ARGENTINA S.A. 100	FAW-VALEO CLIMATE CONTROL SYSTEMS Co. Ltd 36,5	VALEO SAMSUNG THERMAL SYSTEMS Co. Ltd (Corée) 50	MINDA VALEO SECURITY SYSTEMS PRIVATE LIMITED 50
VALEO SYLVANIA ILUMINACIÓN S. de R.L. de CV 50		NANJING VALEO CLUTCH Co. Ltd 55	VALEO THERMAL SYSTEMS KOREA Co. Ltd 100	VALEO LIGHTING SYSTEMS INDIA PRIVATE LIMITED 95
TELMA RETARDER DE MEXICO SA de CV 100		VALEO SHANGHAI AUTOMOTIVE ELECTRIC MOTORS & WIPER SYSTEMS Co. Ltd 55	VALEO ENGINE COOLING JAPAN Co. Ltd 100	VALEO MINDA ELECTRICAL SYSTEMS INDIA PRIVATE LIMITED 66,7
		SHANGHAI VALEO AUTOMOTIVE ELECTRICAL SYSTEMS COMPANY LIMITED 50	VALEO UNISIA TRANSMISSIONS K.K. (Japon) 66	
		HUADA AUTOMOTIVE AIR CONDITIONER Co. Ltd 30	VALEO THERMAL SYSTEMS JAPAN CORPORATION 100	
		VALEO LIGHTING HUBEI TECHNICAL CENTER Co. Ltd 100	ICHIKOH INDUSTRIES LIMITED (Japon) 31,6	
		TELMA VEHICLE BRAKING SYSTEM (SHANGHAI) Co. Ltd 70	VALEO THERMAL SYSTEMS SALES (THAILAND) Co. Ltd 74,9	
		VALEO INTERIOR CONTROLS (SHENZHEN) Co. Ltd 100	VALEO SIAM THERMAL SYSTEMS Co. Ltd (Thaïlande) 74,9	
		VALEO AUTOMOTIVE SECURITY SYSTEMS (WUXI) Co. Ltd 100	VALEO COMPRESSOR (THAILAND) Co. Ltd 98,5	
		VALEO COMPRESSOR (CHANGCHUN) Co. Ltd 100	VALEO COMPRESSOR CLUTCH (THAILAND) Co. Ltd 97,3	
		FOSHAN ICHIKOH VALEO AUTO LIGHTING SYSTEMS Co. Ltd 50	PT VALEO AC INDONESIA 49	
		VALEO AUTO PARTS TRADING (SHANGHAI) Co. Ltd 100		
		VALEO AUTOMOTIVE TRANSMISSIONS SYSTEMS (NANJING) Co. Ltd 100		
		GUANGZHOU VALEO ENGINE COOLING Co. Ltd 100		
		VALEO ENGINE COOLING (FOSHAN) Co. Ltd 100		

Autres informations

8.A.	Document d'information annuel	272
8.B.	Personne responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel	276
8.C.	Table de concordance du document de référence	277
8.D.	Table de concordance du rapport financier annuel	280

8.A. Document d'information annuel

Le document d'information annuel est établi en application des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Il présente les informations publiées ou rendues publiques par Valeo du 4 mars 2009 au 10 mars 2010.

Rapports annuels, semestriels et information financière trimestrielle, programmes de rachat d'actions, et autres informations (www.valeo.com)

26 février 2010	■ Communiqué de presse relatif aux éléments de rémunération du Directeur Général
24 février 2010	■ États financiers consolidés 2009
24 février 2010	■ Communiqué de presse : résultats année 2009
5 février 2010	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de janvier 2010
7 janvier 2010	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de décembre 2009
31 décembre 2009	■ Bilan semestriel du contrat de liquidité
8 décembre 2009	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de novembre 2009
4 novembre 2009	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration d'octobre 2009
20 octobre 2009	■ Communiqué de presse : Résultats du troisième trimestre 2009
16 octobre 2009	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de septembre 2009
9 septembre 2009	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration d'août 2009
9 septembre 2009	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de juillet 2009
29 juillet 2009	■ Rapport semestriel 2009
6 juillet 2009	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de juin 2009
6 juillet 2009	■ Bilan semestriel du contrat de liquidité
11 juin 2009	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de mai 2009
11 juin 2009	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration d'avril 2009
8 juin 2009	■ Descriptif du programme de rachat d'actions propres 2009
19 mars 2009	■ Document de référence 2008
19 mars 2009	■ Rapport financier annuel 2008
19 mars 2009	■ Rapport sur le contrôle interne et le Gouvernement d'entreprise 2008
19 mars 2009	■ Communiqué relatif aux honoraires des Commissaires aux comptes 2008
24 avril 2009	■ Communiqué de presse : Résultats du premier trimestre 2009
7 avril 2009	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de mars 2009
20 mars 2009	■ Conditions relatives à la fin du mandat de Monsieur Thierry Morin
11 mars 2009	■ Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de février 2009

Déclarations de franchissements de seuils (publiées sur le site de l'AMF www.amf-france.org)

24 septembre 2009	■ La société Barclays Global Investors UK Holding Limited a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo
21 août 2009	■ La société Barclays Global Investors UK Holding Limited a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5 % des droits de vote de Valeo
22 juillet 2009	■ La société anonyme Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo
15 juillet 2009	■ The Goldman Sachs Group, Inc. a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo
7 juillet 2009	■ La société Morgan Stanley a déclaré avoir franchi indirectement en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo
19 juin 2009	■ La société Barclays Global Investors UK Holding Limited a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5 % du capital de Valeo
4 juin 2009	■ La société Barclays Global Investors UK Holding Limited a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo
25 mai 2009	■ La société Barclays Global Investors UK Holding Limited a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 5 % des droits de vote de Valeo
18 mai 2009	■ La société Barclays Global Investors UK Holding Limited a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5 % des droits de vote de Valeo
23 avril 2009	■ The Goldman Sachs Group, Inc. a déclaré avoir franchi en baisse puis en hausse le seuil de 5 % des droits de vote de Valeo
14 avril 2009	■ The Goldman Sachs Group, Inc. a déclaré détenir 3 379 OCEANE donnant droit à 3 422 actions Valeo
7 avril 2009	■ The Goldman Sachs Group, Inc. a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo
3 mars 2009	■ La société Morgan Stanley a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social (www.valeo.com)

Information couvrant la période du 1^{er} mars 2009 au 10 mars 2010 mise à jour mensuellement et disponible sur le site Internet de la Société, sous la rubrique relations financières/info réglementée.

Informations déposées par Valeo auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris et publiées, le cas échéant, dans des journaux d'annonces légales

- | | |
|------------------|--|
| 16 novembre 2009 | <ul style="list-style-type: none">■ Remplacement d'un administrateur :<ul style="list-style-type: none">- Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 octobre 2009.- Annonce légale publiée dans <i>La Loi</i> du 13 novembre 2009. |
| 30 juin 2009 | <ul style="list-style-type: none">■ Comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et rapports correspondants. |
| 17 avril 2009 | <ul style="list-style-type: none">■ Démission d'administrateurs, nomination d'un administrateur, du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général :<ul style="list-style-type: none">- Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mars 2009.- Annonce légale publiée dans <i>La Loi</i> du 6 avril 2009. |
-

Informations publiées par Valeo dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et accessibles sur le site Internet du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr/balo)

- | | |
|------------------------------|---|
| 1 ^{er} juillet 2009 | <ul style="list-style-type: none">■ Approbation des comptes sociaux et consolidés 2008 par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 9 juin 2009 |
| 26 juin 2009 | <ul style="list-style-type: none">■ Approbation des comptes sociaux et consolidés 2008 par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 9 juin 2009 |
| 29 mai 2009 | <ul style="list-style-type: none">■ Comptes consolidés au 31 décembre 2008 |
| 25 mai 2009 | <ul style="list-style-type: none">■ Avis de convocation à l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 9 juin 2009 |
| 1 ^{er} mai 2009 | <ul style="list-style-type: none">■ Avis de réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 9 juin 2009 |
-

Informations publiées par Valeo sur des supports d'information financière

- | | |
|-----------------|---|
| 25 février 2010 | <ul style="list-style-type: none">■ Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats du quatrième trimestre et de l'année 2009 dans <i>Les Échos</i> |
| 22 octobre 2009 | <ul style="list-style-type: none">■ Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats des trois premiers trimestres 2009 dans <i>Les Échos</i> |
| 3 août 2009 | <ul style="list-style-type: none">■ Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats semestriels dans <i>Les Échos</i> |
| 28 avril 2009 | <ul style="list-style-type: none">■ Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats trimestriels dans <i>Les Échos</i> |
-

Communiqués de presse publiés sur le site de Valeo (www.valeo.com)

Mars 2010

- 19 Mars 2010 ■ Valeo annonce un projet de cession de son activité « speed controller »
- 10 Mars 2010 ■ Valeo présente son nouveau plan stratégique et ses objectifs financiers à moyen terme
- 1 Mars 2010 ■ Valeo rejoint l'Alliance GENIVI pour le développement de solutions d'infodivertissement embarqué

Février 2010

- 25 Février 2010 ■ Valeo annonce un projet de cession de son activité de correcteurs de portée pour projecteurs
- 24 Février 2010 ■ Au 4^e trimestre 2009, marge opérationnelle de 5,5 %, génération de cash flow libre de 153 millions d'euros et résultat net positif de 56 millions d'euros

Janvier 2010

- 12 janvier 2010 ■ Robert Charvier est nommé Directeur Financier de Valeo

Décembre 2009

- 15 décembre 2009 ■ Valeo revoit à la hausse son objectif de chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre 2009

Novembre 2009

- 2 novembre 2009 ■ Valeo annonce une prise de participation de 100 % dans sa société commune de compresseurs en Chine

Octobre 2009

- 27 octobre 2009 ■ Édouard de Pirey rejoint Valeo en tant que Directeur de la Stratégie et du Plan
- 20 octobre 2009 ■ Retour à un résultat net positif au troisième trimestre 2009
- 14 octobre 2009 ■ Valeo remporte le trophée d'or de l'Innovation Automobile pour son système BeamAtic® Premium aux Grands Prix Internationaux à Equip'Auto

Septembre 2009

- 15 septembre 2009 ■ Valeo, premier équipementier au monde à fournir des modules haut de colonne intégrant le système FlexRay
- 15 septembre 2009 ■ Confort acoustique en vibratoire amélioré grâce au double volant amortisseur à long débattement de Valeo
- 15 septembre 2009 ■ Les manœuvres à basse vitesse en toute sécurité grâce aux systèmes de détection de Valeo
- 15 septembre 2009 ■ Des solutions hybrides pour tous grâce aux systèmes Valeo
- 15 septembre 2009 ■ AquaBlade® System de Valeo, l'essuyage qui rime avec simplicité, sécurité, ingéniosité
- 15 septembre 2009 ■ L'Audi Q7 équipée de l'éclairage intelligent Tri-Xenon Valeo
- 15 septembre 2009 ■ Le système BeamAtic® Premium de Valeo révolutionne l'éclairage
- 14 septembre 2009 ■ Les nouveaux feux de position Valeo à effet 3D en avant-première mondiale sur le concept car Citroën D09

Juillet 2009

- 29 juillet 2009 ■ Forte amélioration des résultats de Valeo au deuxième trimestre
- 22 juillet 2009 ■ Projets de recherche de Valeo financés par la Banque Européenne d'Investissement à hauteur de 300 millions d'euros
- 15 juillet 2009 ■ Réorganisation profonde de Valeo pour améliorer sa rentabilité et son efficacité

Juin 2009

- 23 juin 2009 ■ Consortium pour une filière industrielle française de véhicules à traction électrique
- 19 juin 2009 ■ Les projets Valeo de recherche pour véhicules décarbonés soutenus par l'ADEME
- 9 juin 2009 ■ Valeo : Assemblée Générale Mixte des actionnaires 2009

Mai 2009

- 25 mai 2009 ■ Publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale de Valeo
- 18 mai 2009 ■ Communiqué de Valeo
- 13 mai 2009 ■ Valeo lance une initiative innovante avec Google pour réduire ses coûts administratifs

Avril 2009

- 24 avril 2009 ■ Valeo : résultats du premier trimestre 2009

Mars 2009

- 24 mars 2009 ■ Déclaration du Président du Conseil d'Administration de Valeo
- 23 mars 2009 ■ Le Conseil d'Administration de Valeo : départ de Thierry Morin et nomination de Jacques Aschenbroich

8.B. Personne responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel

Jacques Aschenbroich, Directeur Général de Valeo.

Attestation du responsable du document de référence contenant le rapport le rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant au Chapitre 3 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentés dans ce document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au Chapitre 4, section 4.G. dudit document, qui contient une observation purement technique.

Les états financiers annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentés dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.09-128 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au Chapitre 5, section 5.E. dudit document, qui contient une observation. »

Paris, le 22 mars 2010



Jacques Aschenbroich
Directeur Général

8.C. Table de concordance du document de référence

La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « Règlement ») et renvoie aux sections et éventuellement aux chapitres du présent document où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques. Elle renvoie également aux sections et chapitres du document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2009 sous le numéro D. 09-128 (le « DDR 2008 »), et le cas échéant, aux pages du document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2008 sous le numéro D. 08-338 (le « DDR 2007 »), qui sont incorporées par référence au présent document.

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	Chapitres/Sections
1.	Personnes responsables	
1.1	Indication des personnes responsables	8.B
1.2	Déclaration des personnes responsables	8.B
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.A.1.9
2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques	chapitre 1 - 5.G
3.2	Informations financières intermédiaires	N/A
4.	Facteurs de risques	2.B.4.2.1 - 3.E - 3.I - 4.F.4.9 - 4.F.6.2 - 5.D.9 - 6.A.6 - 6.B
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	2.A
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.A.1.1
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	7.A.1.6
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.A.1.4
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	7.A.1.1 - 7.A.1.2
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	2.A - 2.E
5.2.	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés	2.B.4.4 - 2.E.1 - 2.E.3.1 - 3.C - 3.F - 4.F.2 - 4.F.4.1 - 4.F.4.2 - 4.F.4.3 - 4.F.4.4 - 4.F.6.1.1
5.2.2	Principaux investissements en cours	3.C.1
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	3.C.1
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	chapitre 1 - 2.B.1 - 2.B.2 - 2.B.3 - 2.E - 4.F.5
6.1.2	Nouveau produit	2.E
6.2.	Principaux marchés	1.A - 1.B - 2.B.1 - 2.B.2 - 2.B.3 - 2.B.4.5.1 - 2.C - 4.F.5
6.3.	Événements exceptionnels	N/A
6.4.	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	2.B.4.4 - 3.I.4.1
6.5.	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	2.D
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du Groupe	2.B.1 - 7.G
7.2	Liste des filiales importantes	4.F.8 - 5.D.16 - 7.G
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	2.C - 2.E.3.1 - 4.F.4.3
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	2.B.4.2.2 - 3.I.2.5 - 3.P
9.	Examen de la situation financière et du résultat	

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	Chapitres/Sections
9.1.	Situation financière	chapitre 1 - chapitre 3 DDR 2008 - chapitre 1 - chapitre 3 DDR 2007 - pages 2 à 5 - 38 à 80
9.2.	Résultat d'exploitation	chapitre 1 - chapitre 3 DDR 2008 - chapitre 1 - chapitre 3 DDR 2007 - pages 2 à 5 - 38 à 80
9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	3.B - 3.I.1
9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3.I.1
9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	2.F - 3.I.1 3.I
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	3.D - 3.E - 3.F - 4.E - 4.F.4.8 - 4.F.4.10 - 4.F.4.11 - 7.C.1 - 7.C.2
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	3.F - 3.I.5 - 4.C - 4.F.4.10 - 4.F.4.11 - 4.F.6.1 - 4.F.6.2.2 - 5.C
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	3.F - 3.I.5 - 4.F.3.5 - 4.F.4.10 - 4.F.6.1 - 4.F.6.2 - 4.F.4.10 - 7.C.3 - 7.C.4
10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	3.I.5 - 4.F.6.2 - 5.D.10.7
10.5.	Sources de financement attendues	4.F.6.1 - 4.F.6.2.2
11.	Recherche et développement, brevets et licences	1.D - 2.B.4.4 - 2.E.2 - 3.B.2 - 4.F.4.2
12.	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	3.I
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	3.I
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A
13.3	Élaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1.	Composition - déclarations	3.0 ⁽¹⁾ - 6.A.1 - 7.A.2.2 - 7.A.2.3
14.2.	Conflits d'intérêts	7.A.2.2.3
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Rémunérations et avantages en nature	3.H - 4.F.6.7.1 - 6.A.2.12 - 6.A.2.13
15.2.	Retraites et autres avantages	3.E - 3.H.1.1.6 - 3.H.1.2.6 - 3.H.1.3.6 - 3.H.4 - 3.H.6 - 3.I.3.4.2 - 4.F.1.17 - 4.F.4.9.2
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Mandats des membres du Conseil d'Administration	3.0 - 7.A.2.2.1
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	7.A.2.2.4
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	6.A.2.5.1 - 6.A.2.5.2 - 7.A.2.4
16.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	6.A.3 - 7.A.1.3
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	2.B.1.1 - 2.C - 3.Q.1
17.2.	Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	3.D.2.2 - 3.D.2.3 - 3.D.2.4 - 3.H.1.1.5 - 3.H.1.1.8 - 3.H.1.2.5 - 3.H.1.2.8 - 3.H.1.3.5 - 3.H.1.3.8 - 3.H.5 - 3.0 - 3.Q.6.2.3 - 4.F.4.8.1 - 6.A.2.7 - 6.A.2.12
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3.D.2.3 - 3.Q.6.2.3 - 7.C.3.2

(1) Tableau récapitulatif de la composition du Conseil d'Administration.

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	Chapitres/Sections
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Identification des principaux actionnaires	3.J.1 - 7.D.1 - 7.D.2 - 7.D.5 - 7.D.6 - 7.F.3
18.2.	Existence de droits de vote différents	3.J.1 - 7.A.1.13 - 7.D.2 - 7.F.3
18.3.	Contrôle de l'émetteur	3.J.1 - 7.D.2
18.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.D.3
19.	Opérations avec des apparentés	
		3.J.4 - 4.F.6.7 - 5.D.12 - 5.D.16 - 5.F - 6.A.2.8 - 6.A.2.9 DDR 2008 - sections 3.J.4 - 4.F.5.8 - 5.D.12 - 5.D.16 - 5.F - 6.A.2.8 - 6.A.2.9 DDR 2007 - pages 136 à 137 - 159 - 162 - 164 à 166 - 174, 203
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	chapitre 1 - chapitre 4 - chapitre 5 DDR 2008 - chapitre 1 - chapitre 4 - chapitre 5 DDR 2007 - pages 2 à 5 - 83 à 143 - 146 à 163 - 167
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	Etats financiers	chapitre 4 - chapitre 5 DDR 2008 - chapitre 4 - chapitre 5 DDR 2007 - pages 1 - 83 à 142 - 146 à 162
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	4.G - 5.E - 8.B DDR 2008 - sections 4.G - 5.E - 8.B DDR 2007 - pages 1 - 143 - 163 - 232
20.4.2	Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	5.F - 6.B DDR 2008 - sections 5.G - 6.B DDR 2007 - pages 164 à 166
20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	31 décembre 2009
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A
20.6.2	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	7.A.1.10 - 7.A.1.11
20.7.1	Montant des dividendes	3.D.3 - 4.E - 7.E.2 - 7.F.5
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	3.H.1.3.7 - 3.K - 4.F.3.5.1 - 4.F.6.5
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	3.M - 4.F.7
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	
21.1.1	Montant du capital souscrit	3.D.2.1 - 3.J.1 - 4.E - 5.D.8.1 - 5.G
21.1.2	Actions non représentatives du capital	3.H.5 - 7.C.4
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur lui-même	3.D.2.2 - 3.J.1 - 7.E.1.1 - 7.E.1.2 - 7.E.1.3
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.C.3
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	7.C.2
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	7.D.4
21.1.7	Historique du capital social	3.D.2.1 - 7.C.1
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Description de l'objet social de l'émetteur	7.A.1.5
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	6.A.1 - 6.A.2 - 7.A.2.3 - 7.D.5 - 7.D.6

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	Chapitres/Sections
21.2.3	Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	N/A
21.2.4	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7.A.1.14
21.2.5	Description des conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	7.A.1.12
21.2.6	Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	3.J.4
21.2.7	Indication de toute disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	7.D.5
21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	7.A.1.14
22.	Contrats importants	2.E.2
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	N/A
24.	Documents accessibles au public	7.A.1.8
25.	Informations sur les participations	2.B.1.5 - 4.F.2 - 4.F.4.4 - 4.F.5.8 - 4.F.7 - 5.D.16 - 7.G

8.D. Table de concordance du rapport financier annuel

	Chapitres/Sections
Comptes sociaux	5
Comptes consolidés	4
Rapport de gestion	3
Attestation du responsable du rapport financier annuel	8.B
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	5.E
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	5.F
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	4.G
Honoraires des Commissaires aux comptes	7.B
Rapport du président du Conseil d'Administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe Valeo	6.A

Imprimé sur papier offset à partir de 100 % de fibres recyclées,
sans azurants optiques, certifié FSC 100 % recyclé.





43, rue Bayen - 75848 Paris Cedex 17 - France / Tél. : 33 (0)1 40 55 20 20 - Fax : 33 (0)1 40 55 21 71
Valeo Société Anonyme au capital de 234 628 851 euros - 552 030 967 RCS Paris
valeo.com